

PROCÈS VERBAL – Conseil municipal du 1er mars 2023

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de présents	:	25
Nombre de pouvoirs	:	03
Nombre de votants	:	28

Convocation transmise le 23 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 1er mars à vingt heures, le Conseil Municipal de MELLE, légalement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil municipal de la mairie déléguée de 79500 St Martin lès Melle, sous la présidence de Monsieur Sylvain Griffault, Maire.

Présent·es :

BERNARD RIVIERE Mélanie	FOISSEAU Josette	OUVRARD Pierre
BERTRAND Johnny	GICQUIAUD Floriane	PUTEAUX Sylvain
BRAUD David	GIRAULT Anne	SABOURIN BENELHADJ Muriel jusqu'à délibération n°21
CHAUVET Christophe	GRIFFAULT Sylvain	SERVANT Françoise
COURTIN Béatrice	KLINGLER Sarah	SIMIONI Jean-François
COUTINEAU Liliane	LABROUSSE Christophe	TEXIER Jérôme
DALLAUD Hélène	LACOTTE Claude	VEZIEN Christian
DEVINEAU Bertrand	LUSSEAU Christian	
FACHIN Céline	MANGUY Fabienne	

Absent·es ayant donné pouvoir :

BILLAUD Line	à	CHAUVET Christophe
BRUNET Pascal	à	DEVINEAU Bertrand
SUIRE Catherine	à	COUTINEAU Liliane

Absents excusés :

BASSEREAU Véronique	LOGETTE Kévin	POTHIER François
DIAZ TORRES GOITIA Elsa	PENIGAUD Jean-Christophe	

Désignation à main levée et à l'unanimité :

- du Secrétaire de séance : Sylvain Puteaux
- de l'Auxiliaire du secrétaire de séance : Anne Texier, Directrice des services

Monsieur le Maire accueille Madame Nathalie Amory, nouvelle Comptable publique de Melle et lui souhaite la bienvenue. Il présente par ailleurs Caroline Flament, Responsable du service Relations aux habitants, présente dans le public.

Adoption du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2023 : unanimité

Ordre du jour :

- 1/ *Information/ Décisions prises par M le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées le 6 juillet 2022*
- 2/ *Adoption des Comptes administratifs 2022 des trois budgets de la commune : élection du président de séance*
- 3/ *Débat d'orientations budgétaires (DOB) : Exposé du Rapport d'orientations budgétaires (ROB) relative à l'exécution 2022 (1ère partie)*
- 4/ *Budget général : adoption du Compte administratif 2021 et constat des résultats*
- 5/ *Budget annexe Lotissements : adoption du Compte administratif 2022 et constat des résultats*
- 6/ *Budget annexe Énergies renouvelables : adoption du Compte administratif 2022 et constat des résultats*
- 7/ *Budget général/ Budget annexe Lotissements/Budget annexe Énergies renouvelables : adoption des comptes de gestion du Receveur municipal*
- 8/ *Débat d'orientations budgétaires (DOB) : Exposé du Rapport d'orientations budgétaires (ROB) relative aux projets et perspectives (2ème partie)*
- 9/ *Information/ Présentation du rapport d'activité 2022 du Centre communal d'action sociale*
- 10/ *Communauté de communes Mellois en Poitou : rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)*
- 11/ *Communauté de communes Mellois en Poitou : Approbation des modifications statutaires adoptées par le Conseil communautaire le 15 décembre 2022*
- 12/ *Convention pour une mission d'appui en ingénierie du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)*
- 13/ *ÉcoQuartier culturel et créatif : acquisition immobilière en centre-ville, 12 Grand rue*
- 14/ *Achat de parcelles nues à Paizay le Tort*
- 15/ *Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Boutonne : révision partielle*
- 16/ *Information/ Bilan moral et financier de la Biennale d'art contemporain 2022*
- 17/ *Information/ Bilan définitif de l'utilisation du dispositif Pass' - Année scolaire 2021-2022*
- 18/ *Commission de suivi du site Rhodia-Solvay : nomination du représentant communal au titre du collège « élus des collectivités territoriales concernées »*
- 19/ *Recrutement de vacataires pour la distribution des publications communales dans les foyers de la commune*
- 20/ *Service Propreté des bâtiments : création d'un emploi permanent à temps non complet*
- 21/ *Déploiement de la desserte en haut débit – Convention de mise à disposition d'infrastructure support : avenant n°1 en prolongation*
- 22/ *Dissolution du Syndicat des pompes funèbres d'Alloinay : suite de la délibération n°122 du 14 septembre 2022*
- 23/ *Budget général : Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du Budget prévisionnel 2023*
- 24/ *Budget général : cession d'un tracteur devenu obsolète*

Information/ Décisions prises par M le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées le 6 juillet 2022

Monsieur le Maire expose :

Décisions prises dans le cadre de la délégation n°4 (montants TTC)

05-janv-23	Remplacement mât éclairage public St Martin suite accident par un tiers	3 138,76 €	Séolis- Niort
11-janv-23	Décision n°02/ Attribution du marché de travaux d'extension de la Maison des Assistantes Maternelles - St Martin lès M.	83 333,05 €	STPM- Saint Léger Pougnand- Celles sur B. Bourdeau- Celles sur B. Armonie Déco- Chauray Seguin et Fils- Melle
11-janv-23	Impression journal municipal - édition du printemps	2 314,40 €	Prim'Atlantic- Saint Maixent l'E.
12-janv-23	Reprise de deux tabourets de branchement au réseau d'eaux pluviales rue du Tapis Vert à Melle	2 172,24 €	TTPI- Frontenay Rohan Rohan
12-janv-23	Acquisition de panneaux bois déclassés pour stock	2 124,80 €	Toubois- Chasseneuil-sur-B. (Charente)
13-janv-23	Montage vidéo pour cérémonie des voeux du Maire 2023	2 640,00 €	La Ronde des Jurons- Melle
30-janv-23	Décision n°05/ Désherbage 2023 dans les rues de Melle	37 800,00 €	AIPM- Melle
30-janv-23	Désherbage du cimetière St Pierre à Melle	3 900,00 €	AIPM-Melle
01-févr-23	Décision n°06/ Signature d'une convention d'accueil en résidence et achat d'un spectacle	1 300,00 €	Cirque en scène - Niort
01-févr-23	Réparation des bâches de tivolis	2 880,00 €	Bâches Jean- St Maixent l'E.
01-févr-23	Réparation tracteur Valtra	3 612,77 €	Allin Agri- Melle
02-févr-23	Décision n°08/ Entretien 2023 des cimetières de la commune	18 933,46 €	ESAT- Melle
03-févr-23	Réalisation d'un audit du site internet de la ville dans le cadre du projet de refonte	2 550,00 €	Semaphore- Melle

Décision prise dans le cadre de la délégation n°5 (loyer mensuel net de TVA)

27-janv-23	Décision n°03/ Signature d'une convention de location d'un logement situé à St Martin lès M.	399,56 €	M. Lucas Proud'hon
27-janv-23	Décision n°04/ Signature d'une convention de location d'un emplacement au garage situé rue Clément de Reigné à Melle	26,74 €	M. Lionel Depoit
16-févr-23	Décision n°09/ Signature d'une convention de location d'un local au Centre administratif Saint Joseph à Melle	183,75 €	Mme Elise Goichon

Décisions prises dans le cadre de la délégation n°10

16-févr-23	Décision n°10/ Vente de trois véhicules obsolètes	1 800 € nets de TVA	Garage La Colonne - Melle
------------	---	------------------------	------------------------------

Décision prise en application d'une délégation ponctuelle confiée au Maire par délibération

02-févr-23	Décision n°07 prise en application de la délibération n°91 du 15 septembre 2021 / Signature d'un avenant définissant la liste des actes et autorisations d'urbanisme à faire instruire par le Service Urbanisme intercommunal	/	Communauté de communes Mellois en Poitou
------------	---	---	--

017/ Adoption des Comptes administratifs 2022 des trois budgets de la commune : élection du président de séance

Avant que n'ait lieu le débat sur les comptes administratifs ainsi que leur vote, le conseil municipal doit élire son président de séance. Sa désignation ne nécessite pas d'organiser un vote à bulletin secret.

Le maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le conseil municipal examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Mais il doit impérativement se retirer et sortir de la salle au moment du vote. En aucun cas, le maire ne peut voter son propre compte administratif, ni donner procuration à l'un des membres de sa majorité.

Le conseil municipal procède ensuite au vote du compte administratif : celui-ci est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. Ainsi, si les suffrages exprimés se répartissent de façon égale, le compte administratif est considéré comme adopté, le vote « contre » ne s'avérant pas majoritaire.

A l'unanimité, l'assemblée :

- décide que la désignation du président de séance se fera à main levée ;
- désigne Bertrand Devineau, adjoint en charge des finances, président de séance pour la durée de la présentation et de l'adoption des comptes administratifs.

018/ Débat d'orientations budgétaires (DOB) : Exposé du Rapport d'orientations budgétaires (ROB) relative à l'exécution 2022 (1ère partie)

Le Code général des collectivités territoriales dispose que « le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal », ce dernier donnant, en la circonstance, le consentement des contribuables qu'il représente. L'élaboration du budget doit se faire dans le respect des objectifs et des priorités de la politique municipale, d'où l'importance du débat préalable d'orientations budgétaires.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un Débat d'orientations budgétaires au conseil municipal (DOB). Il est pris acte de la tenue de ce débat par une délibération spécifique.

Le délai de deux mois précédant le vote du budget primitif doit permettre au maire, le cas échéant, d'intégrer dans le budget prévisionnel des orientations nouvelles débattues par le conseil municipal. C'est pourquoi le DOB ne peut se tenir le jour même où est présenté au conseil municipal le vote du budget.

À partir des orientations ainsi arrêtées, la municipalité peut ensuite préparer, dans de bonnes conditions, le document budgétaire pour l'exercice à venir sans être toutefois tenue par les orientations débattues, le maire restant libre du contenu du futur budget prévisionnel qu'il proposera au vote du conseil municipal.

A sa demande, Claude Lacotte dispose du temps de parole qu'il a sollicité et expose les éléments suivants :

1/ Claude Lacotte considère que le Maire procrastine et en veut pour preuve le niveau des restes-à-réaliser en investissement bien plus important que le niveau d'investissements effectifs réalisés en 2022. Cela ne lui semble pas sérieux et s'interroge sur le rythme d'avancement des projets d'ici la fin du mandat.

2/ Les dépenses d'énergie ne sont pas maîtrisées ; aucun investissement dans des panneaux solaires n'a été réalisé ; ni d'investissement dans un réseau de chaleur ; ce qu'il trouve regrettable de la part d'une équipe municipale qui se veut écolo.

3/ Le niveau de dépenses de l'article « Fêtes et cérémonies » est explosif.

4/ Le niveau de la masse salariale, dont les personnels non-titulaires, est aussi explosif, ainsi que les cotisations sociales.

5/ Claude Lacotte déplore les nouvelles pertes d'attribution de compensation.

6/ Le stock de terrains à vendre dans les lotissements municipaux est d'1,4 million d'euros. Il trouve inquiétant qu'aucune parcelle du lotissement La Faitivère (St Martin) n'ait encore trouvé preneur.

7/ Claude Lacotte prend acte de l'explication fournie pendant l'exposé du Maire sur le déficit de la section de fonctionnement du Budget annexe Énergies renouvelables (panne technique qui n'a pas permis de comptabiliser la totalité de l'électricité produite par les panneaux solaires situés sur les toits du Centre technique municipal).

8/ Claude Lacotte constate la diminution vertigineuse de la capacité d'autofinancement nette de la commune et se demande ce qu'il en restera en 2026.

Ayant entendu l'intervention de Claude Lacotte, M. le Maire indique ne pas souhaiter revenir sur certains points dont les réponses viennent d'être apportées dans l'exposé, mais précise les éléments suivants :

1/ La structuration des services municipaux qui se termine va permettre d'améliorer le rythme de mise en œuvre d'un certain nombre de dossiers d'investissement. Cependant, la commune est tributaire de ses fournisseurs et prestataires . Par exemple : la commune n'a pas été responsable du délai de rénovation de la salle du Méliès ; par ailleurs, elle a commandé une élagueuse avec bras en juin 2022 dont elle espère être livrée en avril 2023.

D'autre part, la règle comptable actuelle fait que la commune doit engager dans ses comptes les marchés de travaux ou de prestation qu'elle signe pour leur valeur totale alors même qu'elle n'ignore pas que leur exécution ne sera pas close dans la même année civile. La nomenclature M57 adoptée le 1er janvier 2023 va permettre d'éviter cet écueil (*grâce à l'AP/CP qui est une technique permettant la mise en œuvre de projets d'investissement pluriannuels*).

2/ Concernant les dépenses d'énergie, M. le Maire souligne que le nombre des véhicules municipaux électriques a augmenté ; que le prix du carburant a aussi fortement augmenté ; que la commune réalise désormais en direct des travaux d'élagage qu'elle confiait jusqu'ici à des prestataires externes ce qui génère des dépenses de carburant directes. Il ajoute l'analyse des consommations de gaz et d'électricité de nov et déc 2022 en comparaison à celles de 2021 pour les mêmes mois montre ceci : la commune a dépensé 30 % de kWh électriques qui lui ont coûté 2,3 % de plus ; elle a dépensé 23 % de gaz en moins qui lui ont coûté 5 % de moins. (*Cette analyse sera à compléter des factures de fin d'hiver qui arriveront en début de printemps*).

3/ L'article 6062 « Fêtes et cérémonies » n'est pas explosif contrairement à ce que dit Claude Lacotte. La prévision était de 219 000 € qui intégrait les dépenses de Biennale. L'exécution budgétaire a réparti ces dépenses sur différents articles comptables. Au final, la consommation de crédits à cet article se révèle moindre qu'en 2021 (112 000 € en 21 contre 82 000 € en 22). Sarah Klingler va présenter à l'assemblée le bilan de la Biennale qui était joint en annexe de la note de synthèse.

4/ M. le Maire rappelle qu'il a commenté l'évolution des dépenses brutes et nettes de personnel dans le ROB. L'augmentation des dépenses de personnel non titulaires est lié au recrutement de cinq mé-

diateurs et d'une coordinatrice pour la Biennale, ainsi que de personnel en contrat à durée déterminée pour remplacer des titulaires absents. La commune a perçu un volume plus important d'indemnité journalières (recette – article 6419). Par ailleurs, la véritable structuration des services est un choix politique au service du projet municipal. Les cotisations sociales ont mathématiquement augmenté à due proportion.

8/ 2019 a été l'année de la fusion des communes : peu de projets d'investissement ont été mis en œuvre ; les deux années suivantes ont été des années d'élection municipale et de crise sanitaire. Les excédents ont par conséquent été très élevés. La situation passée ne peut donc pas servir de référence. La commune a eu les moyens en 2022 d'autofinancer les projets qu'elle a lancés ou terminés sans avoir recours à l'investissement, alors même qu'elle a une excellente capacité d'emprunt.

M. le Maire rappelle les deux cibles que s'est fixées l'équipe municipale pour conserver sa bonne situation financière : une capacité d'autofinancement à 800 000 € et 2,5 millions d'excédent cumulé. La CAF nette est certes inférieure à la cible en 2022 mais il convient de rappeler que la reconstruction du rempart écroulé de St Savinien est une dépense exceptionnelle de fonctionnement qui coûte au total à la commune 292 000 € dont 280 000 € ont été financés sur le seul exercice 2022.

Mme Amory, Comptable public, évoque le caractère sain de la situation financière de la commune.

L'assemblée prend acte de la tenue de cet exposé et des échanges qui en ont suivi.

019/ Budget général : adoption du Compte administratif 2022 et constat des résultats

L'assemblée est appelée à examiner le compte administratif 2022 du budget général dont les résultats s'établissent comme suit :

Section Fonctionnement			
Dépenses	A		6 872 856,75
Recettes	B		7 355 443,83
Résultat comptable 2022	$C = B - A$		482 587,08
Résultat antérieur reporté	D		4 024 726,35
Résultat de la section de fonctionnement	$E = C + D$		4 507 313,43

Section Investissement			
Dépenses	F		2 310 536,91
Recettes	G		1 555 094,26
Résultat comptable 2022	$H = G - F$		-755 442,65
Résultat antérieur reporté	I		713 439,53
Résultat de la section d'investissement	$J = H + I$		-42 003,12

Restes-à-réaliser en dépenses	K		2 119 461,00
Restes-à-réaliser en recettes	L		537 887,00
Solde des restes-à-réaliser	$M = L - K$		-1 581 574,00
Financement par la section de fonctionnement	$N = J + M$		-1 623 577,12

Ayant entendu l'exposé sur l'exécution financière passée développée dans la première partie du Rapport d'orientations budgétaires joint en annexe ainsi que le tableau détaillé de l'exécution budgétaire 2022 transmis en annexe à la note de synthèse, après que M. le Maire eut quitté la salle,

l'assemblée, à l'unanimité moins quatre abstentions, approuve le Compte administratif 2022 du Budget général présenté.

020/ Budget annexe Lotissements : adoption du Compte administratif 2022 et constat des résultats

L'assemblée est appelée à examiner le compte administratif 2022 du budget annexe Lotissements dont les résultats s'établissent comme suit :

Section Fonctionnement		
Dépenses	A	1 522 862,26
Recettes	B	1 469 544,81
Résultat comptable 2022	$C = B - A$	-53 317,45
Résultat antérieur reporté	D	691 632,61
Résultat budgétaire (= cumulé)	$E = C + D$	638 315,16

Section Investissement		
Dépenses	F	1 407 043,81
Recettes	G	1 485 854,20
Résultat comptable 2022	$H = G - F$	78 810,39
Résultat antérieur reporté	I	-526 627,04
Résultat budgétaire (= cumulé)	$J = H + I$	-447 816,65

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire sur l'exécution financière passée développée dans la première partie du Rapport d'orientations budgétaires joint en annexe ainsi que le tableau détaillé de l'exécution budgétaire 2022 transmis en annexe à la note de synthèse, après que M. le Maire eut quitté la salle, l'assemblée, à l'unanimité moins quatre abstentions, approuve le Compte administratif 2022 du Budget annexe Lotissements présenté.

021/ Budget annexe Énergies renouvelables : adoption du Compte administratif 2022 et constat des résultats

L'assemblée est appelée à examiner le compte administratif 2022 du budget annexe Énergies renouvelables dont les résultats s'établissent comme suit :

Section Fonctionnement		
Dépenses	A	8 449,99
Recettes	B	8 006,91
Résultat comptable 2022	$C = B - A$	-443,08
Résultat antérieur reporté	D	-4 781,17
Résultat de la section de fonctionnement	$E = C + D$	-5 224,25

Section Investissement		
Dépenses	F	53 972,95
Recettes	G	6 697,00
Résultat comptable 2022	$H = G - F$	-47 275,95
Résultat antérieur reporté	I	160 059,92
Résultat de la section d'investissement	$J = H + I$	112 783,97

Restes-à-réaliser en dépenses	K	5 460,00
Restes-à-réaliser en recettes	L	0,00
Solde des Restes-à-réaliser	$M = L - K$	-5 460,00

Pas de financement nécessaire de la section d'investissement par la section de fonctionnement : l'excédent de la section d'investissement permet de couvrir le solde des restes-à-réaliser.

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire sur l'exécution financière passée développée dans la première partie du Rapport d'orientations budgétaires joint en annexe ainsi que le tableau détaillé de l'exécution budgétaire 2022 transmis en annexe à la note de synthèse, après que M. le Maire eut quitté la salle, l'assemblée, à l'unanimité moins quatre abstentions, approuve le Compte administratif 2022 du Budget annexe Énergies renouvelables présenté.

*A ce stade, M. le Maire reprend la présidence de séance.
Muriel Sabourin-Benelhadj quitte la séance.*

022/ Budget général/ Budget annexe Lotissements/Budget annexe Énergies renouvelables : adoption des comptes de gestion du Receveur municipal

La comptabilité communale supposant l'intervention de deux instances (le maire et le trésorier), il y a deux types de compte : le compte du maire (compte administratif) et celui du comptable (compte de gestion).

Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif. Cette concordance se vérifie notamment par comparaison du total des mandats de dépenses et du total des titres de recettes figurant respectivement dans le compte administratif et dans le compte de gestion.

Le compte de gestion permet de justifier l'exécution du budget et présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

De plus, il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier notamment les comptes de tiers correspondant aux créanciers et débiteurs ;
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif (le patrimoine) et le passif (les ressources qui ont financé cet actif : fonds propres, FCTVA, subventions, ...) de la collectivité depuis qu'elle tient une comptabilité. Par constructions, ces deux rubriques sont égales : à chaque ressource correspond un emploi.

A la demande de M. le Maire, Anne Texier, Directrice des services, commente le bilan comptable des trois budgets communaux arrêté au 31 décembre 2022 :

- Budget général : Le patrimoine de la commune (immobilisations) s'élève à 78 millions d'euros et les ressources stables à 82 500 000 €. Les ressources sont supérieures aux immobilisations de près de 4,5 millions € : c'est un excédent de ressources qu'on appelle « fonds de roulement ». Ce fonds de roulement permet de financer les besoins en trésorerie (= besoin en fonds de roulement) qui sont de l'ordre de 540 000 €.

La trésorerie de la commune fin 2022 est à un niveau élevé : 5 millions d'euros environ.

Cependant, il est précisé que pour une collectivité, le haut de bilan (c'est-à-dire les immobilisations à l'actif et les ressources à long terme au passif), n'est pas forcément signifiant. Les immobilisations corporelles y sont valorisées, quelle que soit leur ancienneté, sans distinction de leur aliénabilité, à un coût historique non réévalué et amorti de manière le plus souvent partielle. Dans ces conditions, les analyses qui transposent abruptement aux collectivités le ratio de levier couramment utilisé dans

SP SG

le monde des entreprises (dettes/capitaux propres) ne sont pas nécessairement significatives.

- Budget annexe Lotissements : Le patrimoine (valeur du stock de terrains à vendre) s'élève à 1,4 million d'euros et les ressources à 1,6 million. Le fonds de roulement s'élève donc à 200 000 €.
- Budget annexe Énergies renouvelables : Le patrimoine de ce budget s'élève à 107 000 € et les ressources 214 000 €. Le fonds de roulement s'élève donc à 107 000 €.

Mme Amory, comptable publique, confirme par ailleurs que les comptes de la commune et les siens sont absolument concordants.

Ayant entendu l'exposé, à l'unanimité, l'assemblée :

- approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 (budget général, budget annexe Lotissements, budget annexe Énergies renouvelables) ;
- dit que ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par le Maire, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

023/ Débat d'orientations budgétaires (DOB) : Exposé du Rapport d'orientations budgétaires (ROB) relative aux projets et perspectives (2ème partie)

Le Code général des collectivités territoriales dispose que « *le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal* », ce dernier donnant, en la circonstance, le consentement des contribuables qu'il représente. L'élaboration du budget doit se faire dans le respect des objectifs et des priorités de la politique municipale, d'où l'importance du débat préalable d'orientations budgétaires.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un Débat au conseil municipal (DOB). Il est pris acte de la tenue de ce débat par une délibération spécifique.

Le délai de deux mois précédant le vote du budget primitif doit permettre au maire, le cas échéant, d'intégrer dans le budget prévisionnel des orientations nouvelles débattues par le conseil municipal. C'est pourquoi le DOB ne peut se tenir le jour même où est présenté au conseil municipal le vote du budget.

À partir des orientations ainsi arrêtées, la municipalité peut ensuite préparer, dans de bonnes conditions, le document budgétaire pour l'exercice à venir sans être toutefois tenue par les orientations délibérées, le maire restant libre du contenu du futur budget primitif qu'il proposera au vote du conseil municipal.

M. le Maire donne lecture intégrale des pages 29 à 31 du Rapport d'orientations budgétaires qui retrace les grandes lignes du projet municipal placé sous le double signe de l'accueil et des énergies.

Jean-François Simioni dit approuver sans retenue les termes de ce texte.

Sylvain Griffault souligne qu'au regard des contraintes (nationales, internationales), la mise en œuvre du projet sera difficile. Il a conscience qu'il en est demandé beaucoup aux services municipaux car le nombre d'élus ayant des délégations est très important d'une part, et que l'équipe municipale récente ne maîtrise pas tous les codes de fonctionnement d'une collectivité.

Dans tous les cas, faire différemment sera toujours préféré à faire plus.

L'assemblée prend acte de la tenue du Débat des orientations budgétaires (DOB) de la commune sur la base du Rapport d'orientations budgétaires joint en annexe (partie 2 relative aux orientations).

Information/ Présentation du rapport d'activité 2022 du Centre communal d'action sociale

Sur la base d'un diaporama, Fabienne Manguy, Vice-présidente, expose le rapport d'activité 2022 du Centre communal d'action sociale qui expose son organisation et ses actions.

Diaporama en annexe

024/ Communauté de communes Mellois en Poitou : Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est tenue de rendre un rapport sur le montant des transferts de charges dès la première année de création de l'EPCI et lors de chaque transfert de charges ultérieur. Ce rapport obligatoire n'a toutefois qu'une valeur de document préparatoire pour la Communauté de communes.

Les communes-membres disposent de trois mois depuis 30 décembre 2022 (date de la notification par la CCMP du rapport rendu le 15 déc 22) pour se prononcer sur le rapport. A défaut, leur avis sera réputé favorable.

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C, IV°, alinéa 7,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-5 II,

Vu le rapport de la CLECT du 15 décembre 2022,

Ayant entendu l'exposé de M le Maire et de Bertrand Devineau, après en avoir débattu, l'assemblée à l'unanimité approuve le rapport de la CLECT sans sa partie ré-equilibrage fiscal, considérant que cette partie ne relève pas du ressort de cette commission et que la Chambre Régionale des Comptes en avait déjà fait le constat et la remarque dans son rapport de 2020 sur la gestion de la Communauté de Communes Mellois en Poitou.

025/ Communauté de communes Mellois en Poitou : Approbation des modifications statutaires adoptées par le Conseil communautaire le 15 décembre 2022

Par sa délibération n°278-2018 du 22 octobre 2018, la communauté de communes Mellois en Poitou a accepté le transfert de la compétence facultative « Contribution au Service Départemental Incendie et Secours » (contribution au SDIS) des communes à son profit, à compter du 1er janvier 2019. Lors des échanges à l'occasion du Débat d'orientations budgétaires (DOB) du 17 novembre 2022, les élus du conseil communautaire se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la restitution de cette compétence au cours de l'année 2023, considérant que « *la centralisation de cette contribution à l'échelon communautaire n'apporte pas de plus-value d'une part, et coupe le lien entre les maires et le SDIS* ».

De plus, la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 dite « Loi Engagement et proximité » a apporté des précisions concernant les compétences des communautés de communes. Sans que cela ne modifie le périmètre d'exercice des compétences, la loi supprime l'obligation de détention minimale de compétences « optionnelles » et la remplace par la notion de compétences « supplémentaires ». (Cf. chapitre II des statuts pour celles qui relèvent de l'intérêt communautaire, et le chapitre III pour celles qui ne relèvent pas de l'intérêt communautaire).

Par ailleurs, elle crée un nouvel outil de mutualisation relatif à la commande publique que la Communauté de communes a souhaité ajouter à ses statuts afin de renforcer le lien entre elle-même et les communes-membres. Cela permet de charger la Communauté de communes de tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution de marchés publics et/ou d'accords cadre passés dans le cadre de groupement de commandes constitués des communes membres, sans qu'elle ait elle-même ait un besoin identifié. Elle peut donc porter les procédures de marchés pour le compte de communes-membres même en dehors de ses domaines de compétences (cf. article 3).

Enfin, la CCMP a souhaité régulariser la rédaction de la compétence « Sites circuits et équipements touristiques » concernant le Ruban Vert. (Chapitre III – article 4) En effet, le Ruban vert ne relie pas

les communes de Celles sur Belle et Melle mais d'Aigondigné et Melle.

Pour l'ensemble de ces raisons, la Communauté de communes sollicite l'approbation de la modification des statuts.

Les communes-membres disposent de trois mois depuis 30 décembre 2022 (date de la notification par la CCMP) pour se prononcer sur les nouveaux statuts. A défaut, leur avis sera réputé favorable.

Vu les délibérations du conseil communautaire C15_12_2022_32 et C15_12_2022_33 du 15 décembre 2022 approuvant les modifications des statuts de Mellois en Poitou,

Vu les statuts et leur annexe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5214-16 et L5211-17,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée approuve les statuts modifiés de la Communauté de communes Mellois en Poitou tels que présentés en annexe.

026/ Convention pour une mission d'appui en ingénierie du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

La commune a engagé un projet de territoire orienté vers les transitions sociales (Territoire zéro chômeur longue durée), culturelles (quartier culturel et créatif), environnementales et énergétiques en s'appuyant sur une dynamique de coopération citoyenne (atelier des territoires flash « accélérateur de projet citoyens », assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'expérimentation d'un ÉcoQuartier Créatif en renouvellement urbain de centre-ville).

Dans le cadre de l'appel à candidatures ÉcoQuartier 2030, la commune envisage de solliciter l'accompagnement du CEREMA sur une période de trois ans. L'objectif est de s'appuyer sur la méthode ÉcoQuartier pour construire un projet d'aménagement durable en adéquation avec les caractéristiques et le potentiel du territoire. Les attentes de la ville vis-à-vis du CEREMA portent sur un accompagnement au suivi de la mission du bureau d'étude en charge de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sur l'ÉcoQuartier Créatif, sur un appui à la participation des citoyens et de l'ensemble des acteurs du projet et enfin, sur une aide portée aux acteurs du territoire à prendre connaissance et conscience des enjeux et des objectifs de l'ÉcoQuartier. La commune de Melle a été retenue en juillet 2022 par la DGALN (Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature) – Ministère de la transition écologique - et le CEREMA pour bénéficier de cet accompagnement en ingénierie. Une convention tripartite entre l'État, le CEREMA et la ville est proposée à l'assemblée afin d'en définir les modalités techniques et financières. L'accompagnement proposé par l'État aux collectivités lauréates est de 36 jours sur trois ans, en contrepartie d'une participation financière de la commune de Melle à hauteur de 20 %, soit 7 200 € HT pour les trois années de collaboration, sur un coût total de mission du CEREMA de 36 000 € HT. La charge restante est répartie à part égale entre l'État et le CEREMA, soit à hauteur de 40 %, représentant une participation financière de 14 400 € HT pour chacun.

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir débattu, à l'unanimité moins une abstention, l'assemblée :

- approuve les termes de la convention relative à la mission d'appui en ingénierie du CEREMA, suite à l'appel à candidature ÉcoQuartier 2030 dont la commune est lauréate,
- autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.

Projet de convention en annexe

027/ ÉcoQuartier culturel et créatif : acquisition immobilière en centre-ville de Melle, 12 Grand rue

- Délibération n° 178 du 23 octobre 2019 définissant les contours de l'intervention de l'Établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine sur le territoire de la commune

- Décision du Maire n°63 du 10 août 2022 prise dans le cadre de la délégation n°15 (exercice du droit

de préemption) décidant de préempter les parcelles nues cadastrées AI136 et AI137

- Délibération n°2 du 18 janvier 2023 décidant de deux acquisitions immobilières en centre-ville de Melle dans le cadre du projet d'ÉcoQuartier Culturel et Créatif (14 Grande Rue ainsi que jardin rue de la Petite Motte)

Pour mémoire : L'Établissement public foncier (EPF) et la commune de Melle ont signé le 23 octobre 2019 une convention qui envisage plusieurs périmètres de collaboration et d'intervention dans la commune déléguée de Melle :

- un périmètre d'études (foncières et pré-opérationnelles) qui correspond au centre-ville élargi,
- un périmètre de veille foncière active qui correspond à l'impasse du Clou , au quartier de l'ancienne gare , à la propriété du 15 rue Saint-Hilaire et la propriété du 5 Grand rue,
- un périmètre de réalisation dans lequel l'EPF réalise de manière effective des démarches de négociation. Ce périmètre concerne des bâtiments situés en centre-ville, bâtiment ex-Sermo (acquis depuis la signature de la convention par Immobilière Atlantique Aménagement afin de créer des bureaux au rez-de-chaussée et des logements à l'étage), ainsi que les 12 et 14 Grand rue, anciens commerces en rez-de-chaussée surmontés de logements à l'étage (objets de la présente délibération).

L'assemblée a approuvé lors de sa séance de janvier, l'acquisition de la propriété sise au 14 Grand rue, à Melle, afin de permettre un usage mixte, commercial au rez-de-chaussée et habitat aux étages. Peu de temps après, la commune a été informée de l'opportunité d'acquérir le bien mitoyen, 12 Grand rue, appartenant à Madame Letzelter. Ce bien se situe sur la parcelle cadastrale AI 335, d'une superficie de 64 m² dont l'emprise bâtie est de 58 m². Le bâtiment est composé de quatre niveaux et d'une cave. Les trois premiers niveaux disposent d'une surface respective d'environ 38 m² et le dernier niveau d'environ 20 m², soit un total de 134 m² sur l'ensemble du bien, plus une cave de 38 m². La surface utile de la partie commerciale au rez-de-chaussée (ancienne bijouterie) est d'environ 28 m², déduction faite de l'espace de circulation permettant de desservir les étages.

L'acquisition de ce bien doit être étudiée au regard de l'intérêt qu'il représente dans un projet d'aménagement commun avec le 14, Grand rue. En effet, l'acquisition de cette propriété permettrait de nouvelles perspectives d'aménagement des espaces comme la création de deux logements dont un T4 (de trois chambres) et un T5 (de quatre chambres), qui sont des typologies de logements peu nombreux dans le centre-ville et permettraient d'attirer un profil familial.

Considérant l'intérêt de l'acquisition de ladite parcelle dans le cadre du projet de création d'un ÉcoQuartier Culturel et Créatif et pour l'attractivité du centre-ville,

Considérant la négociation menée avec Madame Letzelter par l'Établissement Public Foncier pour le compte de la commune,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée :

- autorise l'acquisition par l'Établissement Public Foncier de la parcelle construite cadastrée AI335, appartenant à Madame Letzelter, pour un montant de 65 000 € nets de TVA, frais et taxes en sus à la charge de la commune, en vue de sa mise à disposition ultérieure auprès de la ville ;
- autorise l'Établissement Public Foncier et M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession par vente de gré à gré dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

028/ Acquisition de parcelles nues à Paizay le Tort

Deux parcelles constructibles, cadastrées 199 B 353 et 199 B 1251, d'une superficie respective de 720 m² et 387 m², situées à côté de l'église de Paizay le Tort sont à vendre.

L'église n'est pas protégée : de ce fait, aucune prescription ne serait imposable aux projets de construction qui pourraient voir le jour. De plus, le document d'urbanisme applicable à Paizay le Tort est une carte communale qui n'impose pas de règles spécifiques par secteur. Pour autant, l'intérêt

patrimonial de l'église, ainsi que celui du paysage végétal qui l'entoure, est réel : ce paysage mérite une attention particulière.

Pierre Ouvrard se demande si, en l'absence de PLU à Paizay le Tort, il n'aurait pas été judicieux d'attendre la mise en œuvre du PLU intercommunal. M le Maire indique que si la commune n'était pas intervenue, un pavillon serait déjà construit sur cette parcelle. De plus, le PLU i ne sera en vigueur qu'en 2025.

Considérant la proposition écrite de M. Susset en date du 16 novembre 2022 de céder à la commune de Melle ces terrains,

Considérant l'intérêt de l'acquisition de ces terrains dans le cadre de la conservation des abords de l'église Saint-Pierre, de Paizay-le-Tort,

Considérant l'estimation de la valeur vénale des biens par l'Office notarial de Melle en date du 13 juillet 2022 (montant compris entre 20 000 € et 25 000 € net vendeur),

Considérant l'accord de M. Susset en date du 14 janvier 2023 acceptant la proposition du Maire, Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir débattu, à l'unanimité, conformément à la négociation menée, l'assemblée :

- approuve l'acquisition des parcelles cadastrées 199 B 353, 199 B 1251 d'une contenance totale de 1 107 m², appartenant à M. Yves Susset, pour un montant de 20 000 € TVA sur marge incluse ;
- dit que les frais d'actes et autres accessoires à la vente seront à la charge de la commune ;
- autorise M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession par vente de gré à gré dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

029/ Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Boutonne : révision partielle

En 2000, la Directive-cadre sur l'eau (DCE) harmonise la réglementation européenne en matière de gestion de l'eau et instaure l'obligation de protéger et restaurer la qualité des eaux et des milieux aquatiques dans l'ensemble de l'Union européenne. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 est le document de référence de la politique de l'eau pour les six prochaines années sur le grand bassin versant Adour Garonne : il propose la mise en œuvre d'une politique de l'eau permettant au grand Sud-Ouest de s'adapter à des mutations profondes et d'en atténuer les effets. Sur la base de l'état des lieux de 2019, l'ambition du SDAGE est d'atteindre 70% de cours d'eau en bon état d'ici 2027.

Un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux.

Le bassin versant de la Boutonne qui s'est doté d'un SAGE s'étend sur le nord-est de la Charente et le sud des Deux-Sèvres (131 communes concernées – 76 000 habitants).

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi du SAGE de la Boutonne. Sa composition est fixée par la loi. Pour les Deux-Sèvres, Béatrice Courtin siège dans cette Commission au titre du Collège des collectivités. Cette Commission est une sorte de Parlement local de l'eau où chaque catégorie d'utilisateur est représentée et peut ainsi apporter sa vision, ses contributions, avis sur les missions et projets. Cette approche de concertation collective et plurielle vise à participer à une gestion de l'eau la plus satisfaisante possible, en intégrant les aspects environnemental, économique et social.

C'est le Préfet de la Charente-Maritime qui est responsable de la procédure d'élaboration du SAGE. Le maître d'œuvre du SAGE est le SYMBO, Syndicat mixte pour les études, les travaux d'aménagement et de gestion du bassin de la Boutonne, basé à St Jean d'Angély.

Le SAGE de la Boutonne s'articule autour de quatre thèmes : gestion des étiages, gestion qualitative de la ressource en eau (nappes et rivières), gestion du fond de vallée, organisation de la mise en œuvre du SAGE.

La CLE réunie le 22 juin 2022 à Brioux a validé la modification de la Règle n°1 du SAGE.

Il appartient désormais aux communes concernées par le bassin versant de se prononcer sur la modification proposée. Une absence d'avis émis avant le 27 mars vaudra avis favorable.

Le SAGE comporte trois règles : seule la règle n°1 fait l'objet d'une demande de révision et est donc le sujet de l'avis à émettre. La modification porte sur l'échéance d'atteinte énoncée.

La Règle n°1 du SAGE est énoncée ainsi : *Modalités particulières applicables aux prélèvements en eaux superficielles et souterraines hors nappe de l'infra-toarcien.*

La CLE propose d'y apporter la modification ci-dessous (en gras) :

« Les prélèvements en eaux souterraines (hors Infra-toarcien) ou superficielles instruites en vertu des articles L. 214-3 et suivants du code de l'environnement, et L. 511-1 et suivants du même code, sont limités à un volume global de 6,1 millions de m³ sur la période du 1er avril au 30 septembre. L'autorité administrative s'assure que la répartition des volumes par les différentes catégories d'utilisateurs respecte les règles de répartition suivantes :

- 23 % pour l'alimentation en eau potable (soit 1,4 millions de m³).

- 62 % pour l'irrigation (soit 3,8 millions m³)

-15 % pour l'industrie et autres (soit 0,9 millions m³).

*Les déclarations et autorisations de prélèvements existantes hors alimentation en eau potable se mettent en conformité avec ces volumes prélevables **d'ici 2027** (au lieu de 2021 initialement inscrit dans le SAGE adopté en 2016). »*

Cette actualisation du règlement est explicitée dans le document joint en annexe. Il y est clairement mentionné qu'il s'agit de sécuriser et maintenir une activité agricole sur le territoire, et par conséquent, permettre la mise en œuvre du PTGE (Plan Territorial de Gestion de l'Eau) de la Boutonne qui prévoit la mise en place de réserves de substitutions.

Floriane Gicquiaud présente et commente les enjeux d'une telle décision sur la base d'un diaporama. Des définitions sont précisées. L'assemblée est alors en mesure d'apporter un avis éclairé sur un sujet complexe.

Considérant la position de la commune en faveur de la promotion d'une agriculture respectueuse de l'homme et des milieux, qui s'intègre dans son environnement et qui soit force de résilience ;

Considérant que le projet de révision de la Règle n°1 du SAGE Boutonne ne vise pas à soutenir une telle agriculture et prolonge une période ne permettant à l'agriculture de rechercher de nouveaux modèles résilients ;

Ayant entendu l'exposé, après en avoir débattu, à l'unanimité moins une abstention, l'assemblée décide d'émettre un avis défavorable au projet de révision partielle de la Règle n°1 présentée qui reporte son application à 2027.

SAGE-Document de consultation des assemblées en annexe

Information/ Bilan moral et financier de la Biennale d'art contemporain 2022

Sarah Klingler porte à la connaissance l'assemblée le bilan moral et financier de la Biennale d'art contemporain qui s'est tenue en 2022 (joint en annexe de la note de synthèse).

Elle rappelle que le commissariat de la Biennale 2022 a été assuré par le Fonds régional d'art contemporain (FRAC) Poitou-Charentes.

Un premier projet avait été envisagé en 2020 qui n'a pas eu lieu du fait de la crise sanitaire mais qui a servi de base à la Biennale 2022.

La mise en œuvre de cet événement nécessite une forte mobilisation des services municipaux et plus précisément du service Développement local-Éducation populaire et du Centre technique municipal. Claude Lacotte demande si d'éventuelles retombées économiques sont connues.

Sarah Klingler indique qu'il n'y a pas d'outil de mesure précis. Cependant, certains commerçants et l'association des commerçants, notamment dans les domaines de la restauration et de l'hébergement, ont dit leur satisfaction. Par ailleurs, à la mi juillet, une personne supplémentaire a été recrutée par l'Office du tourisme pour améliorer la fluidité de l'accueil qui avait fortement augmenté.

Jérôme Texier demande s'il est possible d'évaluer le niveau de satisfaction du public sur la proposition artistique. Sarah Klingler indique qu'une telle enquête n'a pas été menée. Le livre d'or contient des remarques de personnes qui expriment leur plaisir d'avoir vu la Biennale revenir.

Information/ Bilan définitif de l'utilisation du dispositif Pass' - Année scolaire 2021-2022

Par sa délibération n° 88 du 6 juillet 2022, l'assemblée a décidé de reconduire le dispositif des Pass' jusqu'à l'année scolaire 2024-2025 incluse, sur la base d'un bilan provisoire.

Sarah Klingler porte à la connaissance de l'assemblée le bilan définitif de cette politique en faveur des jeunes tel qu'il est joint en annexe.

030/ Commission de suivi du site Rhodia-Solvay : nomination du représentant communal au titre du Collège « Élus des collectivités territoriales concernées »

Une commission de suivi de site a été créée autour de l'établissement exploité par la société Rhodia Opérations implantée à Melle et Marcellé. En effet, celle-ci est une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation et installation seuil haut. Sont notamment portés à la connaissance de la commission : le bilan de l'Inspecteur des installations classées, le bilan de l'exploitant, les éventuels projets de modification des installations, toute modification du Plan particulier d'intervention (PPI), les projets d'exercice de sécurité civile pour tester ce Plan ainsi que les enseignements qui en auront été tirés.

La commission est composée des collèges suivants : Administration de l'État, Élus des collectivités territoriales ou EPCI concernés, Riverains de l'installation ou associations de protection de l'environnement, Exploitant, Salariés, Personnalités qualifiées.

Les membres de la commission de suivi du site (CSS) ont été nommés pour une durée de cinq ans par arrêté préfectoral du 12 février 2018.

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité, l'assemblée autorise M. le Maire à formuler la proposition de nomination suivante auprès de la Préfecture qui a en charge la prise de l'arrêté nommant les membres de la Commission : Johnny Bertrand.

031/ Recrutement de vacataires pour la distribution des publications communales dans les foyers de la commune

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires sous réserve de respecter les trois conditions cumulatives suivantes : recrutement pour exécuter un acte déterminé, recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel, rémunération attachée à l'acte.

Considérant que la mission de distribution des publications municipales dans les boîtes à lettres des foyers de la Commune répond aux trois conditions requises, ayant entendu l'exposé de Hélène Dallaud, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée :

- de recruter jusqu'à trois vacataires pour effectuer la mission de distribution des publications communales dans les boîtes à lettres des foyers de la commune, à raison de maximum 10 vacations par année civile et pour les années 2023 et 2024 ;

- de décider que chaque vacation, qui devra être réalisée au maximum sous trois jours ouvrables, de sorte de réduire au mieux le délai entre le début et la fin de la distribution, sera rémunérée sur la base d'un forfait brut de 455,13 € par personne, soit 300 € nets ;
- de dire que la commune mettra un ou des véhicules communaux à la disposition des vacataires pour la durée de la mission ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- de dire que M. le Maire, dans le cadre des pouvoirs qui sont les siens, est chargé de procéder au recrutement des vacataires ;
- de donner pouvoir à M. le Maire de signer les documents et actes afférents à cette décision.

032/ Service Propreté des bâtiments : création d'un emploi permanent à temps non complet

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant le départ en retraite de deux agents du Service Propreté des bâtiments, Ayant entendu l'exposé de Bertrand Devineau, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée :

- de créer un emploi permanent à temps non complet de 20h à compter du 13 mars 2023 au sein du Service Propreté des bâtiments ;

- de dire que cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques, relevant de la catégorie hiérarchique C ;

- de dire que l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique : à savoir « Pour les besoins des services ou lorsque la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code. En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment ;

- dire que l'agent affecté à cet emploi sera notamment chargé de tâches de ménage ;

- dire que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné ;

- d'habiliter M. le Maire à recruter pour pourvoir cet emploi ;

- dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

033/ Déploiement de la desserte en haut débit – Convention de mise à disposition d'infrastructure support : avenant n°1 en prolongation

En 2010, les communes déléguées de Melle et St Martin lès Melle constataient des zones d'ombre sur leur territoire en matière de desserte en haut débit. La commune de St Martin lès Melle a alors porté un projet de déploiement d'une desserte en haut débit qui a concerné aussi la commune de Melle, ainsi que la Communauté de communes du canton de Melle (zones d'activités économiques).

La solution technique NRA ZO (une sorte d'ampli) a permis d'atteindre une desserte optimale de la quasi-totalité des 670 lignes que rassemblent les communes de St Martin, Melle et partiellement les Zones d'activités de la Communauté de communes, solution jugée alors beaucoup moins coûteuse que la fibre optique.

Melle a intégré ce projet de construction d'un NRA ZO en apportant un concours financier et a autorisé l'implantation du dispositif sur son territoire, Rue de la Gour, dans l'environnement le plus adapté du Sous Répartiteur SR-Mel05. Le Maire de St Martin a alors signé une convention de mise à disposition du dispositif avec France Telecom. La convention prévoyait une durée de dix ans désormais révolue. Elle prévoyait par ailleurs une reconduction expresse pour cinq ans.

Considérant que le dispositif est toujours en fonction, ayant entendu l'exposé de Bertrand Devineau, après en avoir débattu à l'unanimité, l'assemblée autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 en prolongation de ladite convention avec la société Orange pour une durée de cinq ans.

Projet d'avenant n°1 à la convention en annexe

034/ Dissolution du Syndicat des pompes funèbres d'Alloinay : suite de la délibération n°122 du 14 septembre 2022

Par sa délibération n° 122 du 14 septembre 2022, l'assemblée a approuvé le principe de la dissolution du Syndicat des pompes funèbres d'Alloinay, à la demande du Comité syndical qui en a délibéré le 16 mai 22.

La Préfecture fait savoir que la majorité des communes membres s'étant prononcée en faveur de la dissolution, celles-ci doivent désormais se prononcer sur les conditions de la liquidation du Syndicat. Les conditions s'entendent comme les conditions de répartition de l'actif, du passif, des biens ainsi que du personnel, le cas échéant.

En l'espèce, les conditions sont les suivantes : le Syndicat n'emploie pas de personnel, ne dispose plus de biens en propre. Le solde de trésorerie est réparti entre les membres au prorata du nombre d'habitants de communes historiques (8,61 % pour Paizay le Tort) : il s'élève à 4 596,73 € au jour de la dissolution, soit un versement de 395,78 € au profit de la Commune nouvelle de Melle (commune déléguée de Paizay le Tort).

Ayant entendu l'exposé de Christophe Chauvet, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée :

- confirme l'approbation définitive de la dissolution du Syndicat des pompes funèbres d'Alloinay ;
- approuve les conditions de répartition telles que présentées.

035/ Budget général : Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du Budget prévisionnel 2023

L'article 1612-1 du Code général des collectivités territoriales ouvre la possibilité à l'assemblée délibérante, jusqu'à l'adoption du budget, de mandater les dépenses d'investissement "dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette".

Considérant la nécessité de procéder au mandatement de certaines sommes pour une bonne gestion des affaires communales avant le vote du budget prévisionnel 2023,

Ayant entendu l'exposé de M le Maire, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée l'autorise à procéder aux mandatements suivants :

- achat d'une balayeuse auprès de la société Difproma de Melle pour un montant de 413,40 € HT soit 496,08 € TTC (article 2188-programme 0100 « matériel technique» fonction 020) ;
- achat de deux scooters électriques auprès de la société HDM Mécanique de Melle pour un montant de 5 416,18 € HT soit 6 495,00 € TTC (article 2182-programme 0101 « matériel de transport» fonction 020).

036/ Budget général : cession d'un tracteur

Considérant que la ville n'utilise plus le tracteur New Holland acquis en 2016 qui ne correspond plus à ses besoins (commune déléguée de Saint Martin lès Melle) au prix 39 600 € (référence à l'inventaire : immo sm 534) ;

Considérant qu'il n'est pas dans son intérêt de continuer à l'entretenir ;

Considérant la proposition de rachat par l'Earl La Varenne basée à Chef-Boutonne,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité, l'assemblée autorise M. le Maire à procéder à la vente de ce tracteur au prix de 20 000 € nets de TVA.

**

Questions diverses

- ✓ La Communauté de communes a fait connaître son planning de déploiement des bacs collectifs de collecte des déchets qui aura lieu du 24 avril au 19 mai et s'établit comme suit pour Melle :
 - début avril : Les habitants recevront un courrier d'information ;
 - jeudi 20 avril 2023 : réunion publique d'information à la salle Jacques Prévert à Melle de 18h30 à 20h ;
 - mardi 9 mai 2023 : début des nouvelles tournées avec le début de l'intermittence de passage entre les ordures ménagères et les emballages.
 - du 17 avril au 5 mai : passage en porte à porte par les agents de proximité.

- ✓ La commune accueillera l'arrivée finale du 22ème Tour cycliste des Deux-Sèvres dimanche 16 juillet 2023. L'événement nécessitera la mobilisation de nombreux signaleurs.

- ✓ Fin d'un contentieux avec un habitant suite à des travaux de voirie :
Pour mémoire - délibération n°72 du 7 juillet 2021
L'équipe municipale précédente avait prévu dans son programme de travaux de voirie la réfection de la chaussée du Chemin de Loubeau. Les travaux ont été réalisés début 2020. L'objectif était de reprendre le profil de la chaussée en donnant de la pente vers la rivière La Béronne afin d'éviter, lors de grandes pluies, que les deux riverains soient impactés par le ruissellement. Pour atteindre cet objectif, la voie a été relevée de 7 cm coté habitations, ce qui a eu pour effet de créer une marche devant les entrées de ces mêmes habitations. La commune avait prévu la reprise du niveau des seuils. Un habitant a dit subir des préjudices suite à ces travaux et a fait appel au Tribunal administratif de Poitiers pour régler ce différend : le Tribunal a ordonné une mesure de médiation que la commune et ce monsieur ont acceptée. Il s'est avéré qu'un des prestataires qui avait mené les travaux initiaux avait brisé un aqueduc souterrain. Des travaux correctifs ont été entrepris et le plaignant s'est désisté le 11 janvier dernier de sa requête.
La présidente du tribunal administratif a donné acte du désistement et a rejeté la demande de la commune de mettre à la charge du plaignant la somme de 2 000 € au titre des frais de justice. Le dossier est clos.

- ✓ Signalement de la préfecture sur la notion d' élu intéressé :
Courant janvier, sur la base du signalement d'un habitant, Mme la Préfète a alerté M le Maire sur la notion d' élu intéressé. En effet, la délibération n°87 du 6 juillet 2022 ne mentionnait pas clairement la présence d' élu · e · s intéressé · e · s à l'affaire traitée (demande de subvention par des associations). La phrase habituellement usitée dans les procès-verbaux de la commune est rédigée sur la base suivante : « X se déclare élu intéressé et ne prend part ni au

débat, ni au vote ».

On retrouve cette phrase dans les 10 délibérations qui le nécessitait, prises depuis le début de la mandature. La délibération n°87 n'a mentionné qu'une partie de la phrase (« X se déclare élu intéressé »). M le Maire a fait valoir que cela relevait d'une erreur matérielle. Il a par ailleurs rappelé que le procès-verbal du 10 juin 2020 informait les élus de la notion de conflits d'intérêt, qui est depuis rappelée régulièrement.

- ✓ Signalement de la préfecture quant à la fermeture de l'accueil de la mairie un jour d'appel national à manifester : Suite à une information parue dans la presse locale, Mme la Préfète a souhaité rappeler à M. le Maire les obligations qui étaient les siennes, à savoir assurer la continuité du service public pendant les jours de grève. M le Maire informe l'assemblée qu'il a fait fermer l'accueil de la mairie un jour d'appel national à manifester en raison de l'insuffisance d'un nombre suffisant d'agents municipaux pour assurer un accueil de qualité.
- ✓ Mme la Préfète de région informe que la façade de la Maison de Pays (place Bujault) ainsi que le moulin de Gennebrie (Mazières sur Béronne) seront désormais protégés au titre des monuments historiques
- ✓ M. le Maire indique avoir émis un avis favorable à la tenue d'un événement les 25 et 26 mars autour de la problématique de l'eau (débat, concerts, forums) qui se tiendra principalement place Bujault.
Le marché du vendredi se tiendra comme d'habitude. En revanche, le carnaval sera repoussé d'une semaine en raison de la forte affluence attendue par les organisateurs.
- ✓ Une délégation d'élus représentera la commune de Melle à la traditionnelle fête annuelle des géraniums de Melle-Allemagne à la mi-mai.
- ✓ Le Conseil municipal se réunira mercredi 5 avril à 20h.

La séance est levée à 23h50.

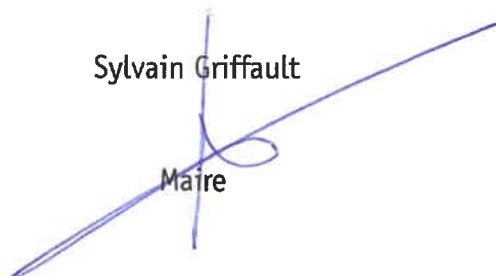
Sylvain Puteaux

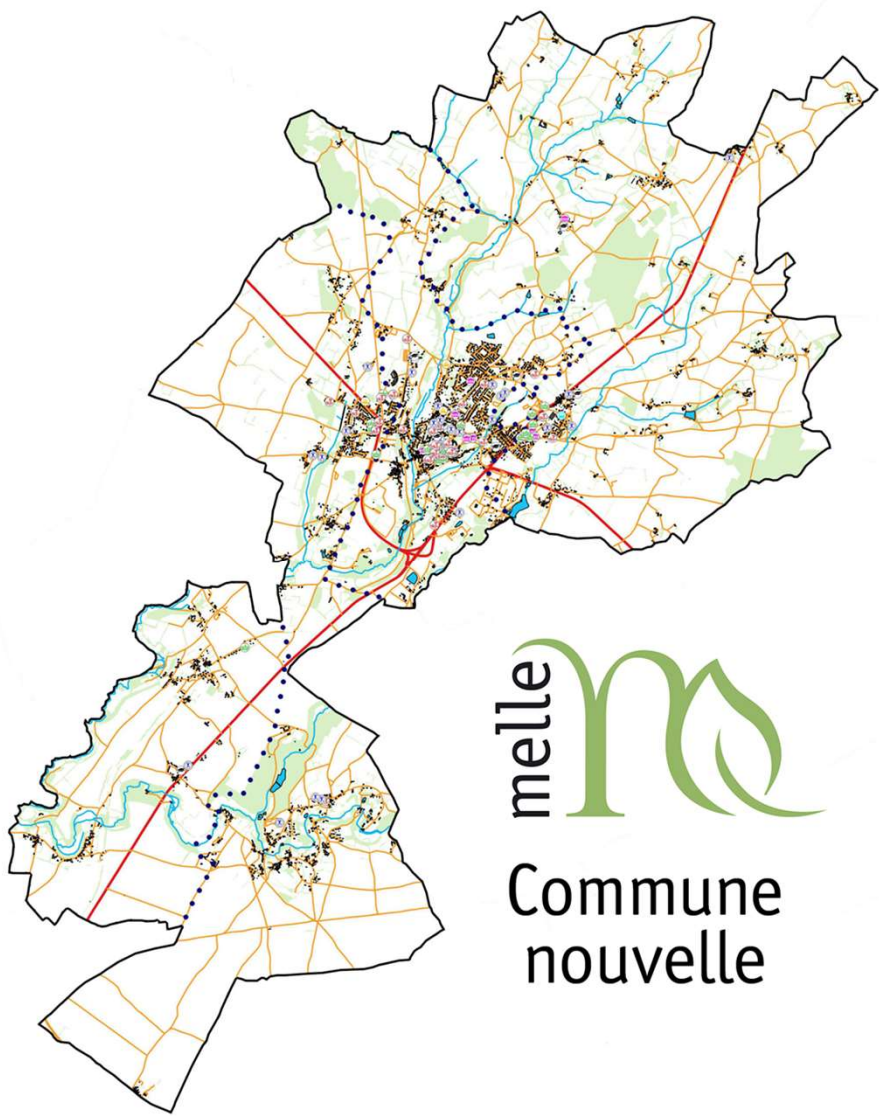
Secrétaire de séance



Sylvain Griffault

Maire



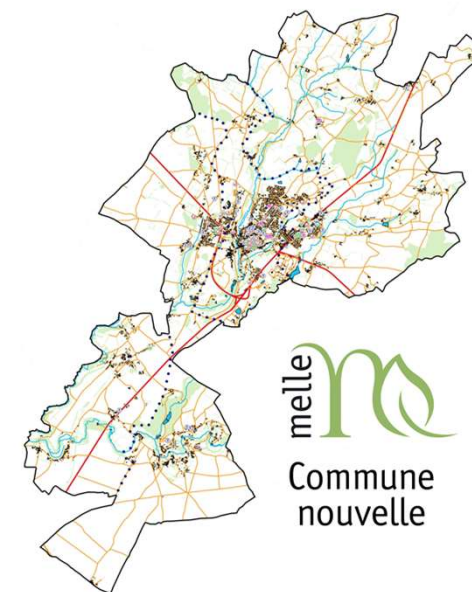


Conseil municipal

1^{er} mars 2023

3 / Débat d'orientations budgétaires DOB Partie 1 :

Rapport d'orientations budgétaires (ROB) relative à l'exécution budgétaire 2022



Débat d'orientations budgétaires DOB Partie 1 : Rapport d'orientations budgétaires (ROB) relative à l'exécution budgétaire 2022



Exposé sur l'exécution financière passée développée dans la première partie du Rapport d'orientation

2. L'analyse rétrospective de la Commune nouvelle de Melle.....	12
2.1. La population.....	13
2.2. La structure des effectifs de la commune.....	14
2.3. La section de fonctionnement du budget général.....	15
Concernant les recettes de fonctionnement.....	15
Concernant les dépenses de fonctionnement.....	18
2.4. La section d'investissement du budget général.....	23
2.5. La santé financière de la commune fin 2022.....	25

ROB Analyse rétrospective 2022



La population

	2022	2021	2020	2019
Pop. INSEE au 1er janvier (= populat° légale) :	6 502	6 529	6 540	6 623
Comparaison avec l'année précédente :	-0,41 %	-0,17 %	-1,25 %	

La population INSEE est la référence pour les comparaisons avec la moyenne des communes de la strate

<i>Résidences secondaires</i>	135	133	131	127
<i>Places de caravanes après majoration</i>	32	32	32	16
<i>Soit une population DGF =</i>	6 669	6 694	6 703	6 766

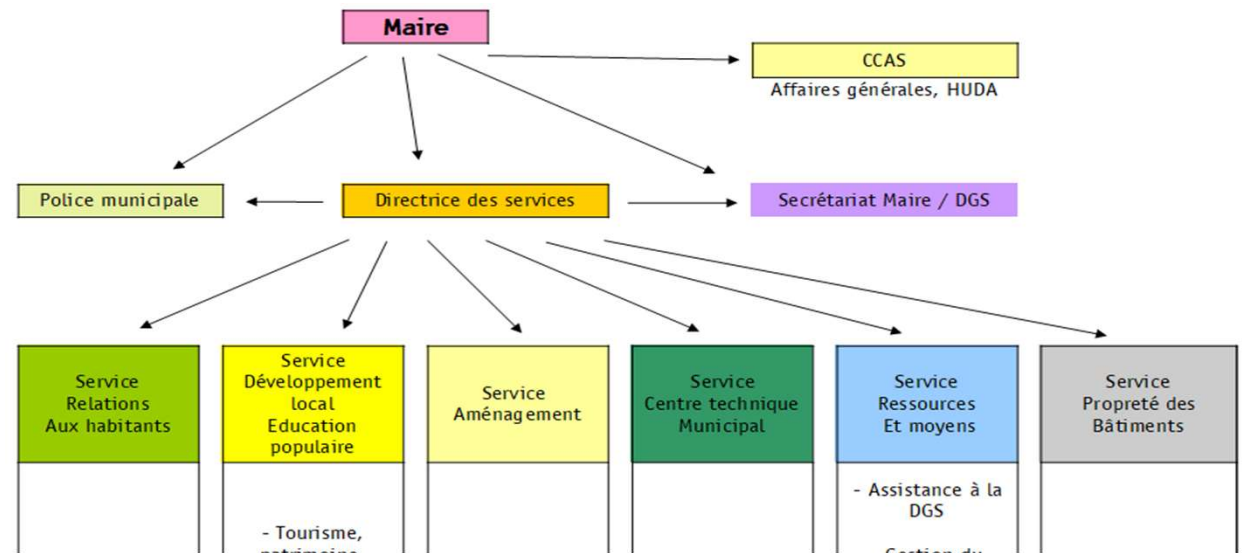
La population DGF est utilisée par l'État en matière d'analyse fiscale

Recensement réalisé en 2022 - La méthode de l'INSEE consiste à produire, pour chaque comm



ROB Analyse rétrospective 2022

Les effectifs de la commune



Au cours de l'année 2022, la commune a créé le service « Propreté des bâtiments » et recruté s



ROB Analyse rétrospective 2022

Les recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement	2022	2021	2020	2019
TOTAL	7 354	7 133	6 985	7 048
Atténuation de charges de personnel-013	178	126	50	140
Produits des services -70	206	166	198	214
Impôts et taxes - 73	3 861	3 826	3 736	3 706
<i>dont contribut° directes - 73111</i>	<i>1 544</i>	<i>1 438</i>	<i>1 422</i>	<i>1 395</i>
<i>dont attribution de compensation < CCMP – 73211</i>	<i>1 430</i>	<i>1 508</i>	<i>1 522</i>	<i>1 537</i>
Dotations et participations - 74	2 503	2 440	2 016	2 051
<i>dont Dotations - 741</i>	<i>1 469</i>	<i>1 461</i>	<i>1 418</i>	<i>1 368</i>
<i>dont FCTVA sur dép de fonctt - 744</i>	<i>132</i>	<i>74</i>	<i>86</i>	<i>101</i>
<i>dt DC RTP - 748313</i>	<i>250</i>	<i>250</i>	<i>250</i>	<i>263</i>
Autres produits de gestion courante - 75	435	415	406	459
TOTAL GESTION DES SERVICES	7 183	6 973	6 406	6 570
Produits financiers - 76	1	13	-	-
Produits exceptionnels - 77	118	53	128	394
TOTAL RECETTES REELLES	7 302	7 039	6 534	6 964
Op° d'ordre entre sections - 042	52	94	451	84



ROB Analyse rétrospective 2022

Les recettes de fonctionnement



<u>Section de fonctionnement-RECETTES</u>	CA 2021	BP 2022	CA 2022	CA/BP	CA / CA-1
RECETTES RÉELLES	7 038 020,17	6 979 047,00	7 303 448,62	4,6 %	3,77 %

La réalisation des recettes est en évolution de près de 300 000 € à la fois par rapport au ré

- + Evolution des bases locatives / Taxes additionnelles aux droits de mutation / Dotation Général de Fonctionnement / FCTVA / Revenu des immeubles
- Baisse des attributions de compensation



ROB Analyse rétrospective 2022

Les dépenses de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement	2022	2021	2020	2019
TOTAL GENERAL	6 873	5 919	5 738	5 723
Charges à caractère général - 011	2 809	2 440	1 901	2 078
Charges de personnel - 012	2 796	2 562	2 346	2 362
Atténuation de produits - 014	-	-	-	1
Autres charges de gestion courante - 65	414	349	295	327
<i>dont subventions versées - 6573 et 6574</i>	185	148	84	117
TOTAL GESTION DES SERVICES	6 019	5 351	4 542	4 768
Charges financières - 66	74	85	96	115
Charges exceptionnelles - 67	253	14	40	89
TOTAL DEPENSES REELLES	6 346	5 450	4 678	4 972
Provisions - 68	4			
Op° d'ordre entre sections - 042	523	469	1 060	751

ROB Analyse rétrospective 2022

Les dépenses de fonctionnement



<u>Section de fonctionnement-DEPENSES</u>	CA 2021	BP 2022	CA 2022	CA/BP	CA / CA-1
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	5 449 402,16	7 160 425,00	6 346 291,63	-11,4 %	16,5 %

La réalisation des recettes est en évolution par rapport au réalisé 2021 mais en deçà du pr

- + Rempart de Saint Savinien / Biennale d'Art Contemporain / Subventions / PASS /
- = Maîtrise des dépenses d'énergie



ROB Analyse rétrospective 2022

Les dépenses de fonctionnement (Focus Personnel)



Les dépenses nettes de personnel (en K€)	2022	2021	2020	2019
Dépenses de personnel - chapitre 012	2 796	2 562	2 346	2 362
Comparaison avec l'année précédente	9,1 %	9,21 %	-0,68 %	
Atténuation charges de personnel - chapitre 013	178	126	50	140
Comparaison avec l'année précédente	41,3 %	152,00 %	-64,29 %	
TOTAL NET	2 618	2 436	2 296	2 222
Comparaison avec l'année précédente	7,5 %	6,10 %	3,33 %	
<i>Màd° de personnel remboursées - chap 70 partiel</i>	96	48	50	74
<i>Màd° de prsnnl technq - mdthq -> CCMP ; service de ménage vendu aux locataires des Remparts ; divers autre ponctuel</i>				
<i>TOTAL NET</i>	<i>2 522</i>	<i>2 388</i>	<i>2 246</i>	<i>2 148</i>
<i>Comparaison avec l'année précédente</i>	<i>5,6 %</i>	<i>6,32 %</i>	<i>4,56 %</i>	

Par rapport à 2021, le chapitre 12 a connu une évolution brute d'un peu plus de 230 000 € m

+ Le Glissement Vieillesse Technicité + 50 000 € / Biennale d'art contemporain + 55 400 € /



ROB Analyse rétrospective 2022

La section de fonctionnement



Section Fonctionnement			
Dépenses	<i>A</i>		6 872 856,75
Recettes	<i>B</i>		7 355 443,83
Résultat comptable 2022	$C = B - A$		482 587,08
Résultat antérieur reporté	<i>D</i>		4 024 726,35
Résultat de la section de fonctionnement	$E = C + D$		4 507 313,43



ROB Analyse rétrospective 2022

La section d'investissement



	Dépenses			Recettes			Autofi 22	
	exercice 22	RàR	Total	exercice 22	RàR	Total		
a/ Travaux de voirie	438 000 €	401 000 €	839 000 €				839 000 €	1
b/ Eclairage public	245 000 €	145 000 €	390 000 €				390 000 €	2
c/ Mat. et véhicules techniques	127 000 €	203 000 €	330 000 €				330 000 €	3
Acquisition ex-"Vétimarché"		240 000 €	240 000 €				240 000 €	4
Mise en valeur des halles	306 000 €	135 000 €	441 000 €	47 000 €	175 000 €	222 000 €	219 000 €	5
Rénovation salle Le Méliès	243 000 €	49 000 €	292 000 €	26 000 €	60 000 €	86 000 €	206 000 €	6
d/ Equipements sportifs	123 000 €	22 000 €	145 000 €				145 000 €	7
Œuvre d'art Eglise St Pierre		200 000 €	200 000 €	100 000 €		100 000 €	100 000 €	8
Aménagement mairie		80 000 €	80 000 €				80 000 €	9
Quartier culturel et créatif		96 000 €	96 000 €		50 000 €	50 000 €	46 000 €	10
FCTVA 2022 - solde				80 000 €		80 000 €	-80 000 €	
	1 482 000 €	1 571 000 €	3 053 000 €	253 000 €	285 000 €	538 000 €	2 515 000 €	

a/ RàR : travaux d'accès à la nouvelle gendarmerie

b/ Renouvellement de l'éclairage, mise aux normes, passage en LED

c/ dont élagueuse avec bras : 188 000 €

d/ passage en led du centre de tennis, construction club house du Pinier

Fonds propres 2022 utilisés pour les investissements les plus significatifs	2 515 000 €	62%
Résultat fin 2021 après financement de la section d'investissement	4 025 000 €	

ROB Analyse rétrospective 2022

La section d'investissement



Section Investissement			
Dépenses	<i>F</i>		2 310 536,91
Recettes	<i>G</i>		1 555 094,26
Résultat comptable 2022	$H=G-F$		-755 442,65
Résultat antérieur reporté	<i>I</i>		713 439,53
Résultat de la section d'investissement	$J = H + I$		-42 003,12
Restes-à-réaliser en dépenses	<i>K</i>		2 119 461,00
Restes-à-réaliser en recettes	<i>L</i>		537 887,00
Solde des restes-à-réaliser	$M = L - K$		-1 581 574,00
Financement nécessaire par la section de fonctionnement	$N = J + M$		-1 623 577,12

ROB Analyse rétrospective 2022

Le budget Annexe Lotissements



Section Fonctionnement		
Dépenses	<i>A</i>	1 522 862,26
Recettes	<i>B</i>	1 469 544,81
Résultat comptable 2022	$C = B - A$	-53 317,45
Résultat antérieur reporté	<i>D</i>	691 632,61
Résultat budgétaire (= cumulé)	$E = C + D$	638 315,16

Section Investissement		
Dépenses	<i>F</i>	1 407 043,81
Recettes	<i>G</i>	1 485 854,20
Résultat comptable 2022	$H = G - F$	78 810,39
Résultat antérieur reporté	<i>I</i>	-526 627,04
Résultat budgétaire (= cumulé)	$J = H + I$	-447 816,65

Résultat final de la sect° de fonctionnement	190 498,51
---	-------------------



ROB Analyse rétrospective 2022

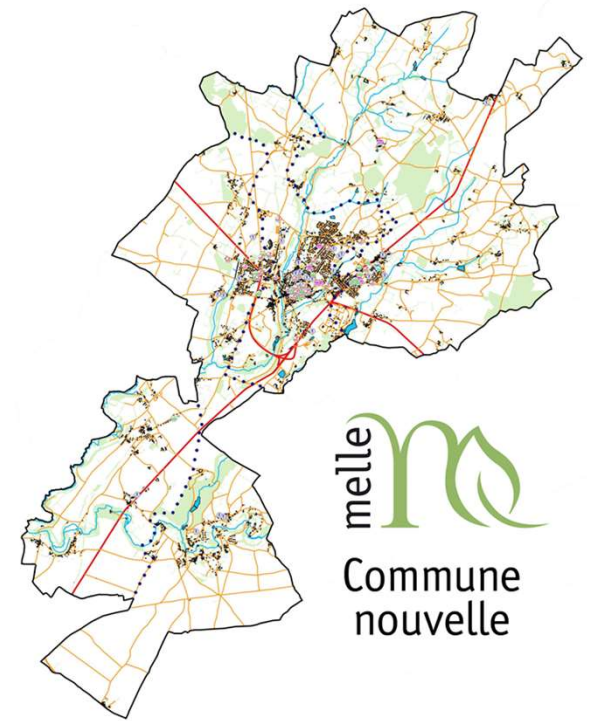
Le budget Annexe Énergies renouvelables



Section Fonctionnement		
Dépenses	A	8 448,99
Recettes	B	8 006,91
Résultat comptable 2022	$C = B - A$	-442,08
Résultat antérieur reporté	D	-4 781,17
Résultat de la section de fonctionnement	$E = C + D$	-5 223,25
Section Investissement		
Dépenses	F	53 972,95
Recettes	G	6 697,00
Résultat comptable 2022	$H = G - F$	-47 275,95
Résultat antérieur reporté	I	160 059,92
Résultat de la section d'investissement	$J = H + I$	112 783,97
Restes-à-réaliser en dépenses	K	5 460,00
Restes-à-réaliser en recettes	L	0,00
Solde des Restes-à-réaliser	$M = L - K$	-5 460,00



4/ Comptes administratifs 2022 : Budget général Adoption et constat du résultat



Comptes administratifs 2022 :

Budget général

Adoption et constat du résultat

Assemblée d'adopter le compte administ

Compte administratif 2022			
Section Fonctionnement			
Dépenses	<i>A</i>		6 872 856,75
Recettes	<i>B</i>		7 355 443,83
Résultat comptable 2022	$C = B - A$		482 587,08
Résultat antérieur reporté	<i>D</i>		4 024 726,35
Résultat de la section de fonctionnement	$E = C + D$		4 507 313,43

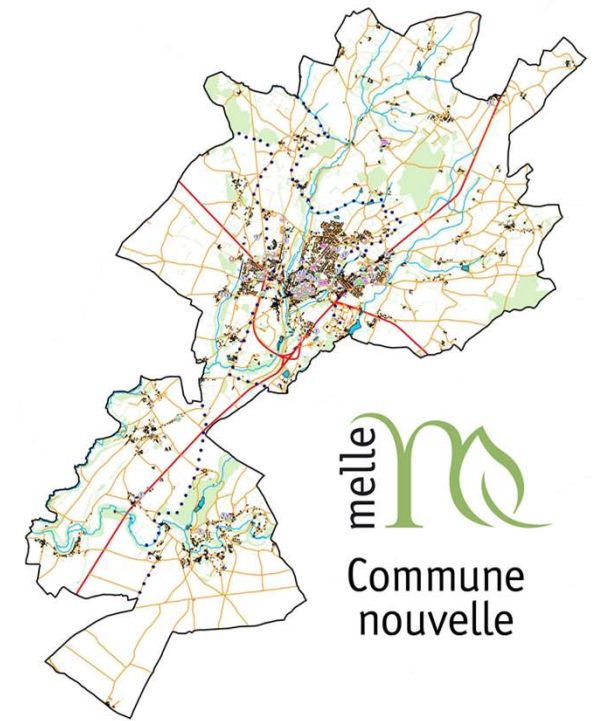
Section Investissement			
Dépenses	<i>F</i>		2 310 536,91
Recettes	<i>G</i>		1 555 094,26
Résultat comptable 2022	$H = G - F$		-755 442,65
Résultat antérieur reporté	<i>I</i>		713 439,53
Résultat de la section d'investissement	$J = H + I$		-42 003,12

Restes-à-réaliser en dépenses	<i>K</i>		2 119 461,00
Restes-à-réaliser en recettes	<i>L</i>		537 887,00
Solde des restes-à-réaliser	$M = L - K$		-1 581 574,00
Financement nécessaire par la section de fonctionnement	$N = J + M$		-1 623 577,12

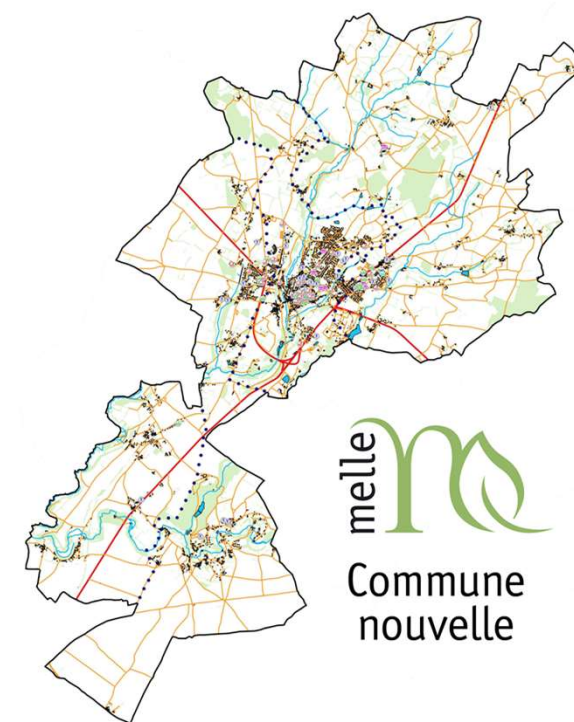
Résultat final de la section de fonctionnement	$O = E + N$		2 883 736,31
---	-------------	--	---------------------



**5/ Comptes
administratifs 2022 :
Budget annexe
Lotissements
Adoption et constat
des résultats**



6/ Comptes administratifs 2022 : Budget annexe Énergies renouvelables Adoption et constat des résultats



Comptes administratifs 2022 : Budget annexe Énergies renouvelables Adoption et constat des résultats



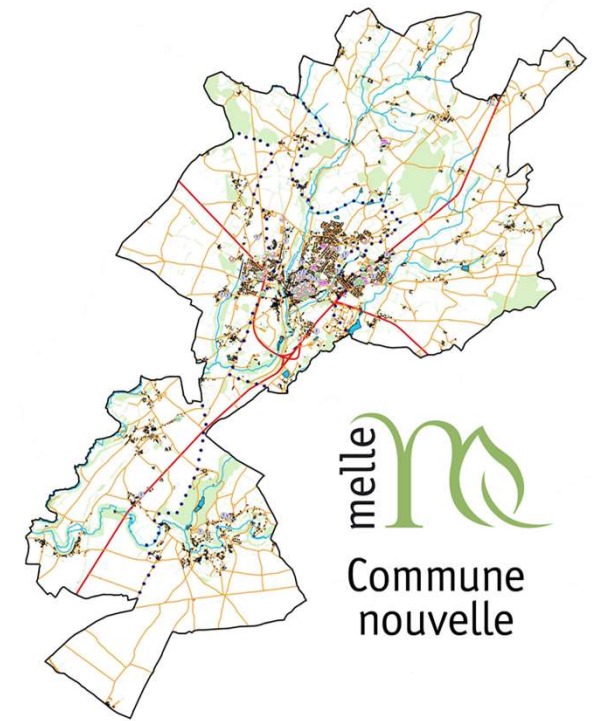
Assemblée d'adopter le compte admin

Section Fonctionnement			
Dépenses	<i>A</i>		8 449,99
Recettes	<i>B</i>		8 006,91
Résultat comptable 2022	$C = B - A$		-443,08
Résultat antérieur reporté	<i>D</i>		-4 781,17
Résultat de la section de fonctionnement	$E = C + D$		-5 224,25

Section Investissement			
Dépenses	<i>F</i>		53 972,95
Recettes	<i>G</i>		6 697,00
Résultat comptable 2022	$H = G - F$		-47 275,95
Résultat antérieur reporté	<i>I</i>		160 059,92
Résultat de la section d'investissement	$J = H + I$		112 783,97
Restes-à-réaliser en dépenses	<i>K</i>		5 460,00
Restes-à-réaliser en recettes	<i>L</i>		0,00
Solde des Restes-à-réaliser	$M = L - K$		-5 460,00



7/ Comptes de gestion 2022 du receveur principal : Budget général Budgets annexes



Comptes de gestion 2022 du receveur principal : Budget général

Budget général	
Actif = patrimoine	Passif = ressources
Immobilisations nettes 78 083 380 €	Fonds propres 79 527 600 €
	Dettes 3 032 350 €
Créances d'exploitation (1) 537 410 €	Provisions - €
Disponibilités 5 084 470 €	Dettes d'exploitation (2) 1 122 740 €
Compte de régularisation 880 €	Compte de régularisation 23 450 €
83 706 140 €	83 706 140 €



Comptes de gestion 2022 du receveur principal : Budget annexe Lotissement

Budget annexe Lotissements	
Actif = patrimoine	Passif = ressources
Immobilisations nettes - €	Fonds propres 638 320 €
Stocks 1 407 040 €	Dettes 959 230 €
Créances 461 680 €	Provisions - €
Compte de régularisation - €	Dettes d'exploitation (2) 271 170 €
	Compte de régularisation - €
1 868 720 €	1 868 720 €



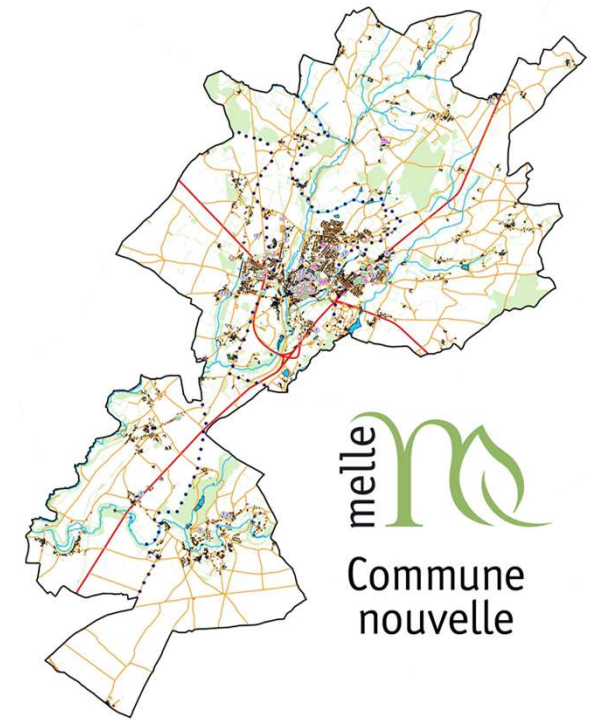
Comptes de gestion 2022 du receveur principal : Budget annexe Énergies renouvelables

Budget annexe Energies renouvelables	
Actif = patrimoine	Passif = ressources
Immobilisations nettes 107 150 €	Fonds propres 155 710 €
	Dettes 59 000 €
Créances d'exploitation (1) 10 800 €	Provisions - €
Disponibilités 95 510 €	Dettes d'exploitation (2) - €
Compte de régularisation 1 250 €	Compte de régularisation - €
214 710 €	214 710 €



8/ Débat d'orientations budgétaires DOB Partie 2 :

Projets et perspectives 2023



Débat d'orientations budgétaires DOB Partie 2 : Projets et perspectives 2023

Le Code général des collectivités territoriales dispose que « le budget de la commune est préparé

Les contextes

L'élaboration du budget est réalisée dans un environnement institutionnel qu'il convient

1. Les contextes.....	4
1.1. Le contexte international.....	4
1.2. Le contexte national.....	5
Les grands chiffres.....	5
Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2023.....	6
1.3. Le contexte territorial.....	8
La Région Nouvelle Aquitaine.....	8
Le Département des Deux-Sèvres.....	9
1.4. Le contexte local :.....	10
la Communauté de communes Mellois en Poitou.....	10



Débat d'orientations budgétaires DOB Partie 2 : Projets et perspectives 2023

Exposé des orientations

L'élaboration du budget est aussi élaboré dans le respect des objectifs et des priorités d

Dans le cas présent l'année permettra

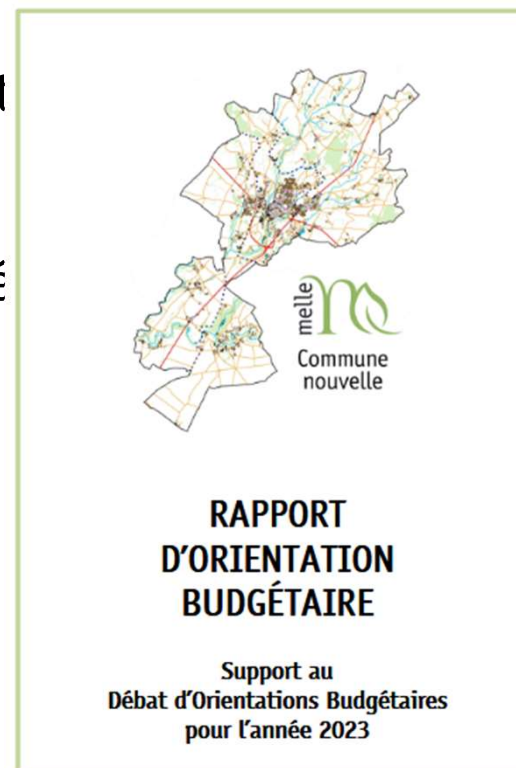
4. Le projet 2023 dans le projet de mandat.....	30
4.1. Une année sous le signe de l'accueil et des énergies.....	30
4.2. Trouver les moyens de nos ambitions.....	33
4.3. Les projets spécifiques chaque délégation.....	35
Finances et Ressources humaines.....	35
Vie quotidienne.....	36
Environnement.....	37
Culture Éducation populaire - Jeunesse.....	37
Vie Citoyenne.....	38
Technique, énergie et Patrimoine bâti.....	39
Patrimoine végétal.....	39
Sports.....	40
Attractivité.....	40
Vie sociale & CCAS.....	41
Tourisme et Patrimoine.....	42
Communication.....	42
Aménagement.....	43



Comptes de gestion 2022 du receveur principal : Budget général Budgets annexes

Il est proposé à l'assemblée de prendre acte du débat

À partir des orientations ainsi arrêtées, la municipalité
Il n'est pas tenu strictement par les orientations délibérées

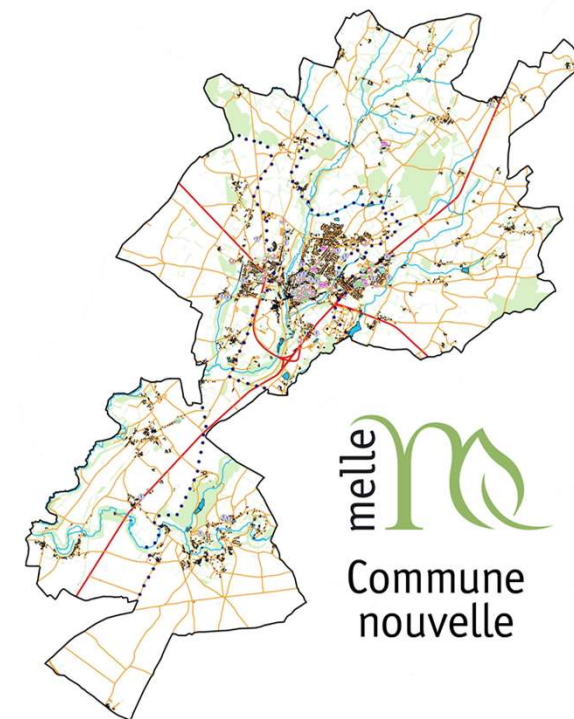


ires de la c

eilleures c
e du conte



9/ Présentation du rapport d'activité 2022 du Centre communal d'action sociale



Présentation du rapport d'activité 2022 du Centre communal d'action sociale

- 1 - Organisation du CCAS : Outil de l'action sociale de la commune
- 2 - Les activités du CCAS
- 3 - L'accompagnement des bénéficiaires du RSA
- 4 - Dispositifs d'hébergement
- 5 - L'HUDA, l'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile



CCAS
Centre Communal d'Action Sociale
de Melle

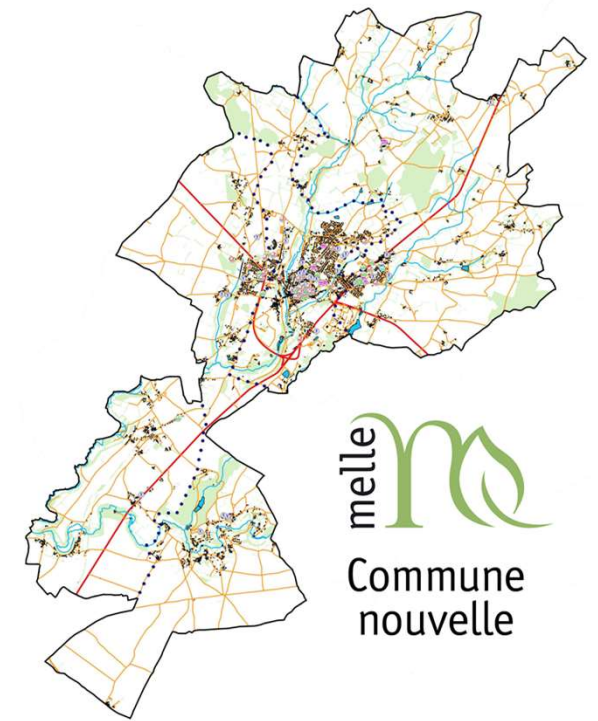
Rapport d'activité 2022



CCAS de Melle
Quartier maine
79500 Melle
07-85-35-95-98
ccas@ville-melle.fr



10/ Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)



Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est tenue de rendre un rap

Ce rapport obligatoire n'a toutefois qu'une valeur de document préparatoire pour la Communa

Les communes-membres disposent de trois mois depuis le 30 décembre 2022 (date de la noti

A défaut, leur avis sera réputé favorable.



Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLCET)

par le Groupe de travail Pacte fiscal

Délibéré avec
7 voix contre
7 abstentions
24 voix pour

VERSION DEFINITIVE	
COMMUNES	A DEDUIRE DES AC
CHENAY	18 207 €
CHEY	19 653 €
EXOUDUN	20 190 €
FONTMILIE (chail + sompt)	29 152 €
LA MOTHE SAINT HERAY	60 409 €
LEZAY	70 355 €
MAISONNAY	8 816 €
MARCILLE (pouffonds + st genard)	26 419 €
MELLE	216 987 €
MESSE	7 022 €
LA COUARDE	10 057 €
ROM	37 739 €
SAINTE SOLINE	14 368 €
SEPVRET	25 155 €
VANCAIS	8 454 €
VANZAY	9 820 €
TOTAL	644 718



Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Contributions de compensation
révisées à l'unanimité de la CLECT

2017
Restitution compétence Animal'or
Transfert écoles Brioux au 01/09/2018
2018
Transfert écoles Celles-Verrines-Montigné au 01/09/2019
Régularisation charges école Pioussay
Transfert contingent SDIS
Répartition 300 000€ Mellois
Maison des jeunes Sauzé-Vaussais
2019
Parking piscine Sauzé-Vaussais
2020
Transfert bornes électriques



Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

COMMUNES	SDIS 2018	SDIS 2022	SDIS 2023
MELLE	160 797,00 €	192 950,48 €	200 214,37 €

Pour information, les modalités de calcul des contributions SDIS suivent les règles suivantes :

- 40% : population DGF
- 30% : potentiel financier
- 30% : revenu par habitant

Plusieurs abattements sont possibles sous conditions, notamment si la commune comptabilise moins de 500 habitants ou si la commune détient des pompiers dans ses effectifs.

Méthodologie :

- ⇒ CLECT du 15 décembre 2022 : choix de la méthode de calcul et sélection de la période de référence
- ⇒ Conseil communautaire du 15 décembre : modification statutaire
- ⇒ Conseil communautaire du 19 janvier : attributions de compensation provisoires 2023 prenant en compte la modification des AC à compter du 1^{er} avril 2023
- ⇒ Conseil communautaire fin 2023 : attributions de compensation définitives

**Délibéré à l'unanimité
de la CLECT**



Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Réunion CLECT jeudi 15 décembre 2022 à 17h30

RAPPORT CLECT

Membres présents : Guénaëlle ARCHIMBAUD, Daniel BARRE, Christian BAUDON, Bernard BELAUD, Eric BERNARD, Philippe BLANCHET, Isabelle BOUCHEREAU, Jamila BOUCHETA, Christian BOUFFARD, François BROSSARD, Sylvie BRUNET, Patrick CHARPENTIER, Bernard CHARTIER, Roselyne DENION JACINTO, Patrick DODIN, Jacques DUPIN, Etienne FOUCHE, Patrice FOUCHE, Bernard GABOREAU, Olivier GAYET, François GRASSWILL, Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Annette MACHET, Grégory MANN, Pierrick MARQUET, François MARTIN, Fabrice MICHELET, Christine MORIN, Nicole NEE, Jean-Pierre NIVELLE, Jérôme PELTIER, Marylène PICARD, Christophe PILARD, Sylviane POINAS, Lise POUVREAU, Marie-Emmanuelle SAINTIER, Odile THELLIER, Jacques TRICHET, Bernard VINCENT, Thierry YOU.

Membres excusés : François BRENET, Bertrand DEVINEAU.

Membres absents : Cyril BALLAND, Sylvain BARROT, Dominique BOULET, Emmanuel CAQUINEAU, Julien CHASSIN, Gilles CHOURRE, Gérard COLLET, Charline DENIS, François DURGAND, Yannick FAZILLEAU, Patrice GUERY, Jean-Marie HAYE, Patrice HUCTEAU, Isabelle MACAUD, Sébastien MERCIER, Gaël MOUCLIER, Serge PETIT, Eric RACINE, Patricia ROUXEL, Nicolas VALERY.

Cette séance s'est déroulée en deux parties :

- ↳ Une première partie non soumise au quorum car non atteint lors de la séance du 28 novembre 2022. Dans cette première partie, la CLECT est appelée à se prononcer sur le rééquilibrage fiscal des communes du Mellois proposé par le groupe de travail du pacte financier et fiscal, ainsi que sur le rapport quinquennal concernant l'évolution des attributions de compensation.
- ↳ Une seconde partie soumise au quorum. Lors de cette dernière, la CLECT est appelée à se prononcer sur la méthode de calcul et la période de référence concernant la restitution du SDIS aux communes.

1/ Rééquilibrage fiscal des communes du Mellois

En 2016, la compétence scolaire des ex-communes du Mellois a été transférée à la communauté de communes pour un montant global évalué à 3 millions d'euros. Ce coût a été financé par une hausse de fiscalité additionnelle de l'intercommunalité :

TAXE	Taux votés 2015	Taux proposés 2016
TH	7,81%	18,12%
FB	6,84%	15,87%
FNB	18,60%	43,16%
CFE HZ	6,56%	15,20%
CFE EZ	26,77%	26,77%

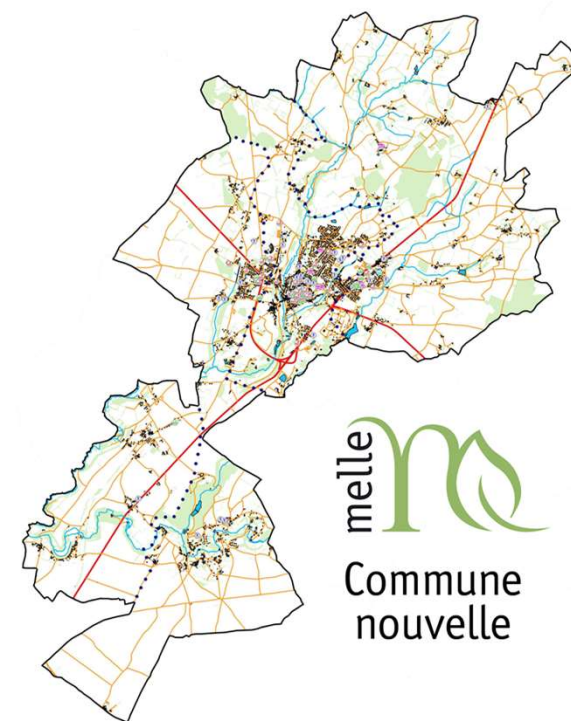
En 2017, la fusion des quatre ex-communautés de communes a eu deux impacts : une harmonisation fiscale obligatoire vers une fiscalité professionnelle unique et le vote d'un taux moyen pondéré avec un lissage sur 12 ans.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver le

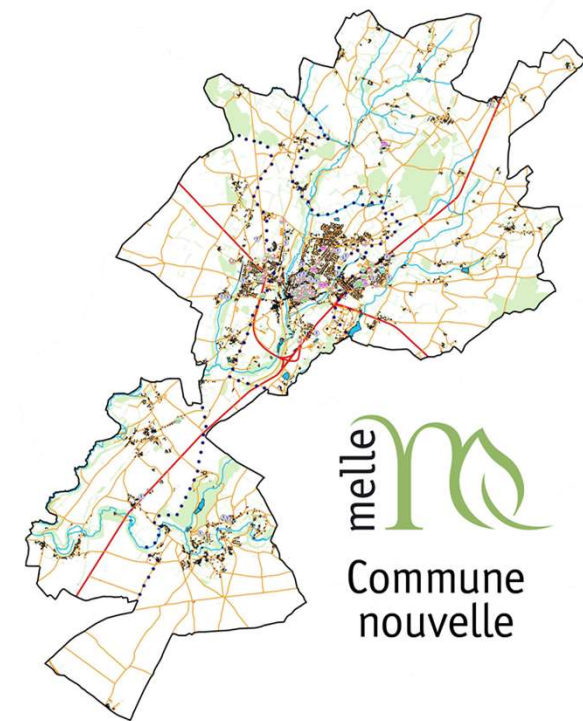
- Partie rééquilibrage fiscal
- Rapport quinquennal
- Partie SDIS



11/ Communauté de communes Mellois en Poitou : Approbation de modifications statutaires



13/ Eco-quartier culturel et créatif : acquisitions immobilières du 12 Grand'Rue



Eco-quartier culturel et créatif : acquisitions immobilières en centre-ville de Melle

Propriété bâtie sur trois niveaux, cadastrée A

Site intégré dans la convention signée en 20
L'EPF a négocié ce bien avec les propriétaires
65 000 € nets de TVA, frais et taxes en sus.



2, comprenant



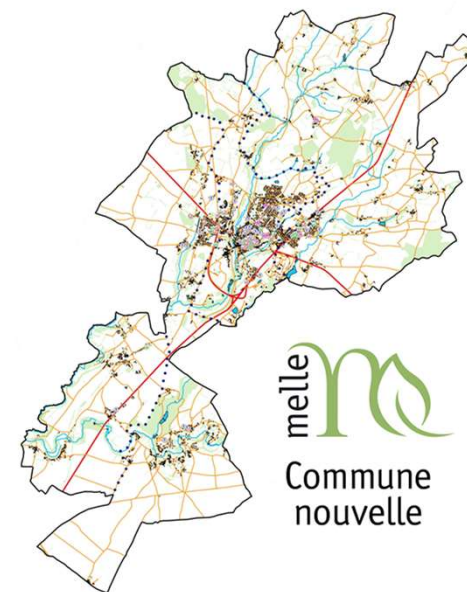
Eco-quartier culturel et créatif : acquisitions immobilières en centre-ville de Melle

Il est proposé à l'assemblée :

- d'autoriser l'acquisition par l'Établissement Public Foncier de la parcelle construite cadastrée .
- d'autoriser l'Établissement Public Foncier et M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires



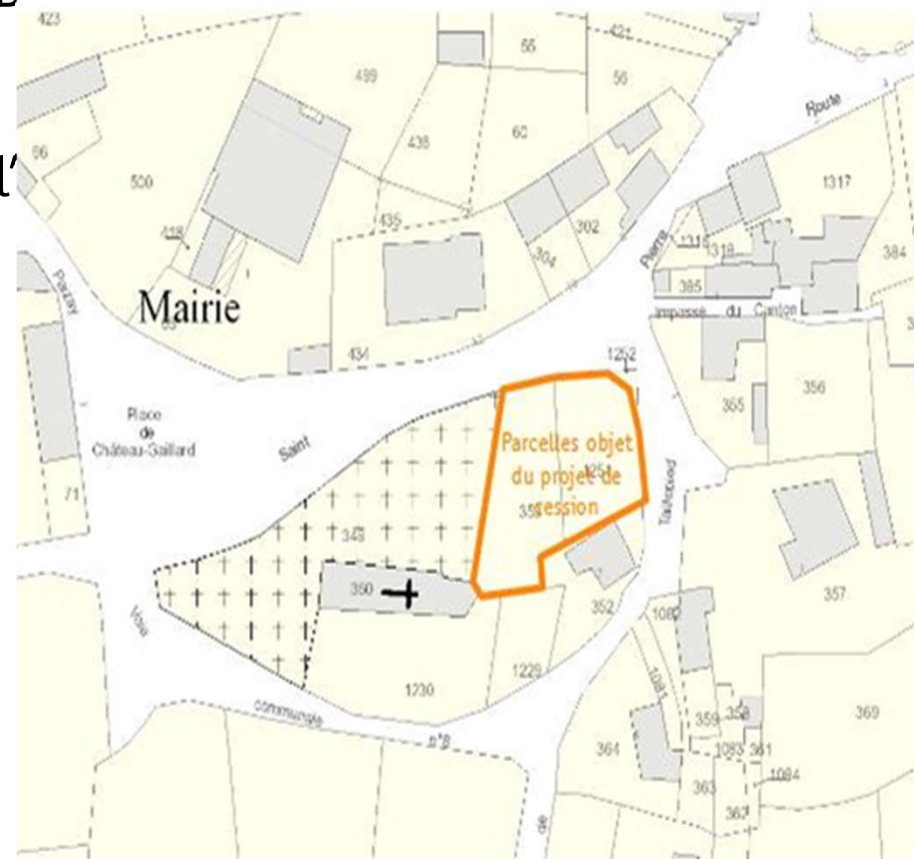
14/ Acquisition de parcelles nues à Paizay le Tort



Acquisition de parcelles nues à Paizay le Tort

Deux parcelles constructibles, cadastrées 199 B 252 et 100 B 1051 d'une superficie respectivement de 1 220 m² et 1 220 m².
L'église n'est pas protégée : de ce fait, aucune servitude de protection n'est applicable.

L'estimation de la valeur vénale des biens par l'expert immobilier est de 150 000 € (juillet 2022).



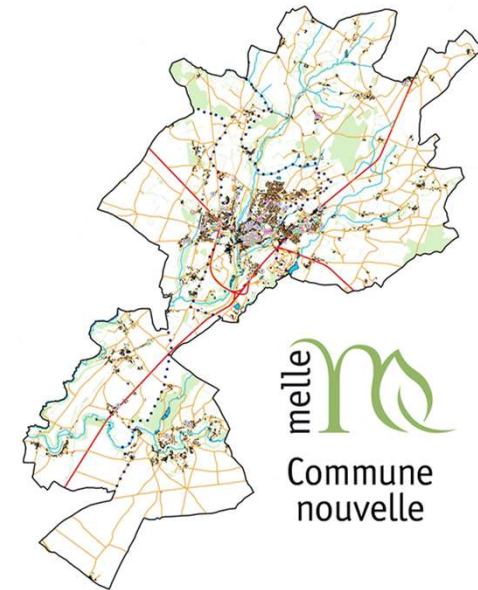
Acquisition de parcelles nues à Paizay le Tort

Il est proposé à l'assemblée, conformément à la négociation menée :

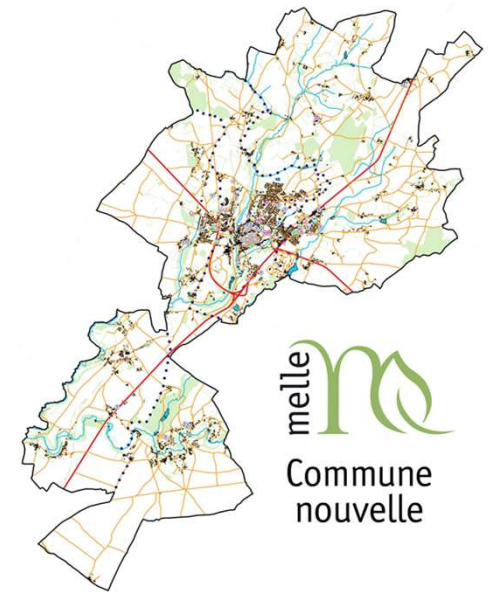
- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées **199 B 353, 199 B 1251** d'une contenance de 10 000 m²
- de dire que les frais d'actes et autres accessoires à la vente seront à la charge de la commune
- d'autoriser M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession par acte notarié



15/ SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) de la Boutonne : révision



1 – Contexte réglementaire et institutionnel



1 – Contexte réglementaire et institutionnel

Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)



En 2000, la directive-cadre sur l'eau (DCE) harmonise la réglementation européenne en matière de gestion de l'eau et instaure l'obligation de protéger et restaurer la qualité des eaux et des milieux aquatiques dans l'ensemble de l'Union européenne.



1 – Contexte réglementaire et institutionnel

Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA)

LEMA 2006

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques réforme plusieurs codes : environnement, collectivités territoriales

Son ambition :

Permettre d'atteindre les objectifs de la directive cadre européenne sur l'eau d'octobre 2000, en particulier améliorer les conditions d'accès à l'eau de tous et apporter plus de **transparence au fonctionnement** rénover l'organisation de la pêche en eau douce.

Deux avancées majeures sont apportées à notre législation :

La reconnaissance du droit à l'eau pour tous, dans la continuité de l'action internationale de la France la prise en compte de l'**adaptation au changement climatique dans la gestion des ressources en**



1 – Contexte réglementaire et institutionnel

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le SDAGE 2022-2027 : document de référence de la politique de l'eau pour les six prochaines années sur le **grand bassin versant Adour-Garonne**

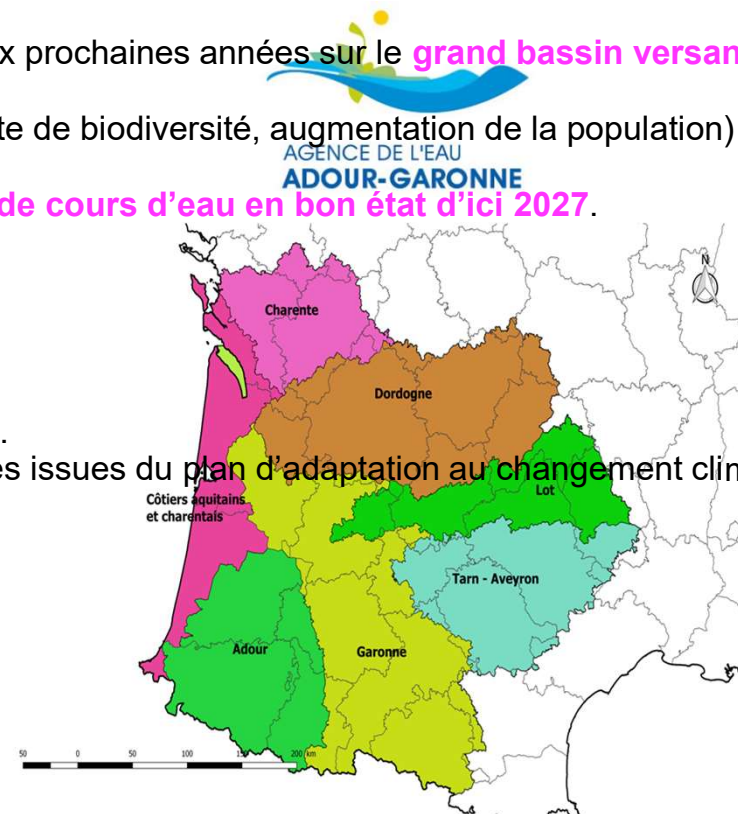
Face aux enjeux des changements globaux majeurs (changement climatique, perte de biodiversité, augmentation de la population) et de

Sur la base de l'état des lieux de 2019, l'ambition du SDAGE est d'atteindre **70% de cours d'eau en bon état d'ici 2027**.

Le SDAGE se fixe 4 catégories d'objectifs majeurs :

- créer les conditions de gouvernance favorables,
- réduire les pollutions,
- agir pour assurer l'**équilibre quantitatif** de la ressource en eau,
- préserver et restaurer les **fonctionnalités des milieux aquatiques et humides**.

Il intègre et complète, sous forme de principes fondamentaux d'action, les mesures issues du plan d'adaptation au changement climatique



1 – Contexte réglementaire et institutionnel

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Extrait du PAGD du SAGE Boutonne 2016 (page3)

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) doit répondre aux principes d'une **gestion équilibrée**



1 – Contexte réglementaire et institutionnel

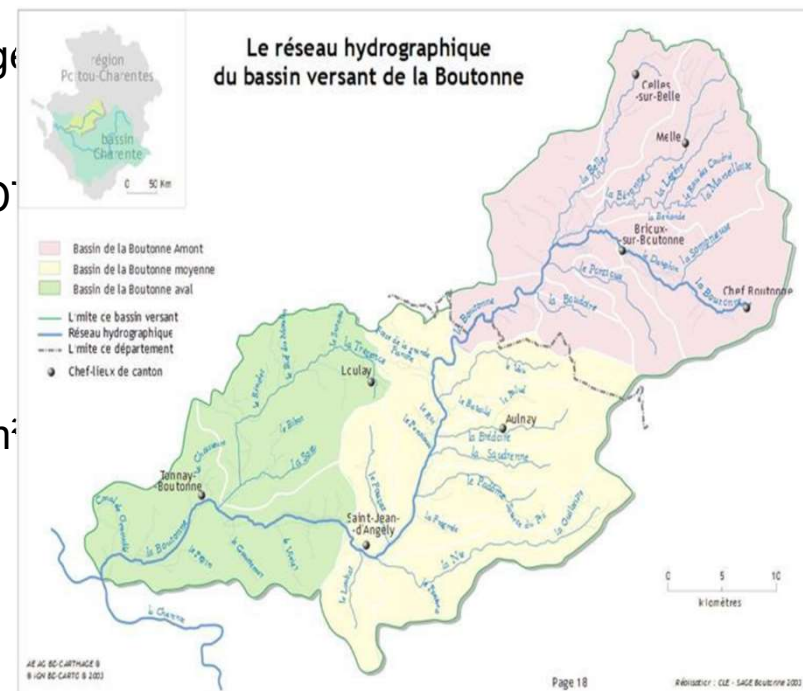
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

La CLE = Commission Locale de l'Eau, organe chargé de :

- collectivités (29 membres)
- usagers et associations (18 membres)
- institutions (11 membres : Préfectures, CA, CCI, DD...)

Echelle du bassin versant de la Boutonne :

- affluent de la Charente,
- 310 km cours d'eau,
- 1320 km² superficie de bassin versant (dont 500 km² en zone agricole)
- 130 communes,

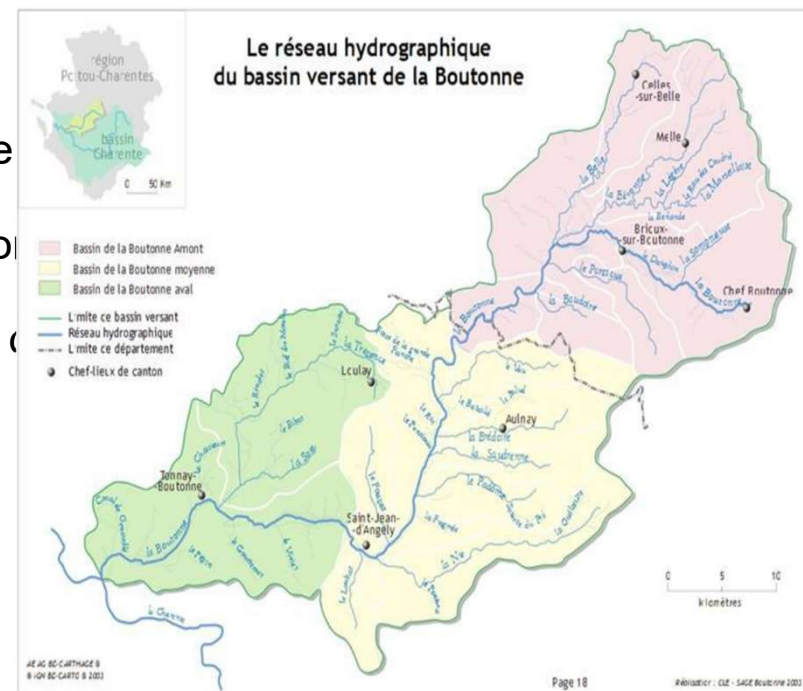


1 – Contexte réglementaire et institutionnel

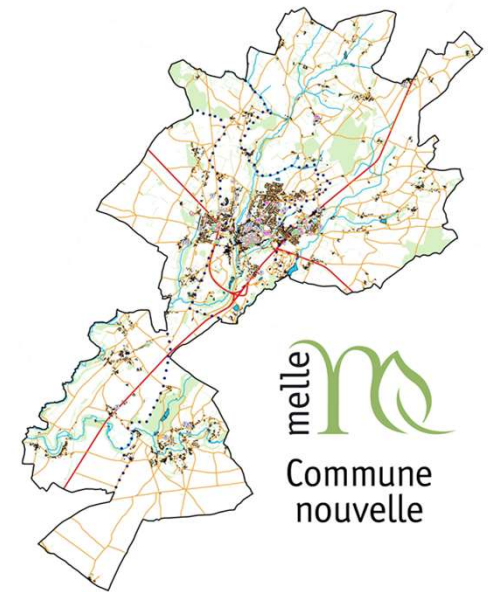
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Les documents du SAGE Boutonne :

- PAGD : Plan d'aménagement et de Gestion Durable
- Règlement : définit réglementairement les dispositions
- Rapport environnemental : restitue pour le public la



2 – Ce que dit le SAGE Boutonne



2 – Ce que dit le SAGE Boutonne

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) – Rapport environnemental -

Le SAGE a été approuvé dans sa première version le 9 décembre 2005, mais l'arrêté a été annulé.



Extrait de la Déclaration Environnementale du SAGE Boutonne (2008)

[...]

Un SAGE pour la préservation durable des ressources

En s'appuyant sur les études menées dans le cadre de l'élaboration du SAGE, la CLE a défini 6 priorités d'actions :

- restaurer les débits d'étiage sur la Boutonne et ses affluents
- préserver la qualité des nappes captives pour l'alimentation en eau potable
- se concentrer sur la répartition des efforts de réduction de pollution d'origines domestiques, agricoles et industrielles
- préserver et restaurer les écosystèmes aquatiques
- accompagner la régulation des écoulements en situation normale, de crues et d'étiage
- limiter les risques d'inondations sur la Boutonne amont et moyenne.

Pour fixer les orientations du SAGE, la CLE a choisi une stratégie de compromis qui s'inscrit dans l'esprit du développement durable. L'objectif de la CLE a été de préconiser des mesures permettant d'infléchir les tendances actuelles pour améliorer la qualité de l'



2 – Ce que dit le SAGE Boutonne

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) – PAGD -



Enjeu 1 : Gouvernance

Enjeu 2 : Gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques

Enjeu 3 : Gestion quantitative

Enjeu 4 : Gestion qualitative

Enjeu 5 : Les inondations



2 – Ce que dit le SAGE Boutonne

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) – PAGD -



Extrait du PAGD page 107 :

Déséquilibres quantitatifs et problématiques d'étiages sévères

L'état quantitatif des masses d'eau souterraines libres (FRFG 042 et FRFG 015) a été évalué mauvais dans l'état des lieux du SDAGE 2016-2021. Une influence directe des prélèvements effectués sur ces masses d'eau est à noter sur les débits des cours d'eau en relation. D'une manière générale, les cours d'eau du bassin versant sont très sensibles aux étiages, qui sont observés avec une sévérité accrue et sur des durées plus longues depuis une vingtaine d'années. Il est à noter que les affluents sont tout particulièrement sujets aux assecs.

[...]

Il est à noter que le bassin versant est intégralement situé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), c'est-à-dire qu'on y constate une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins. En outre, le bassin de la Boutonne est un bassin « à écart important » au sens de la circulaire du 3 août 2010.



2 – Ce que dit le SAGE Boutonne

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) – PAGD -



Extrait du PAGD page 108 :

Usages de l'eau sur le territoire du SAGE

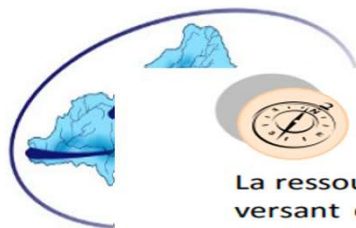
Les prélèvements sont globalement répartis entre trois usages principaux : eau potable, agriculture (irrigation), et industrie. En 2013, le total des prélèvements s'élevait à 16,1 millions de m³ dont environ : 12.3 millions de m³ (76 %) pour l'usage agricole, 2.4 millions de m³ (15 %) pour l'eau potable et 1,4 millions de m³ (9%) pour l'usage industriel. En termes d'évolution, les prélèvements agricoles oscillent depuis 2007 autour de 11 Mm³, avec des maximum à 12.5 Mm³ en 2008 et 2013 et des minimums sous les 10 Mm³ en 2007 et 2011). Les prélèvements pour l'AEP diminuent régulièrement depuis 2004 (environ 3.6 Mm³) pour se stabiliser depuis 2010 aux environs de 2.5 Mm³. Quant aux prélèvements industriels, ils sont relativement stables depuis 2005 (environ 1.4 Mm³)

À l'échelle du bassin versant, les prélèvements agricoles se concentrent majoritairement en nappes superficielles (majoritairement dans la nappe de l'Infra-Toarcien pour les prélèvements en Deux-Sèvres) et pendant la période estivale. Ils sont régulièrement soumis à des mesures de restriction mises en œuvre lorsque les seuils de gestion sont franchis.

2 – Ce que dit le SAGE Boutonne

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) – PAGD -

La répartition des usages de l'eau dans le PAGD, à travers la Disposition 44
[...]



Disposition 44 : Prioriser l'usage de la ressource pour l'eau potable

La ressource en eau pouvant être exploitée pour l'alimentation en eau potable est limitée à l'échelle du bassin versant et fait par ailleurs l'objet de problématiques en termes de qualité et de quantité. Elle est en effet également concernée par d'autres usages qui peuvent l'impacter quantitativement et qualitativement et, avec elle, l'usage d'alimentation en eau potable.

Sur le territoire du SAGE, la priorité d'usage de la ressource en eau est donnée à l'alimentation en eau potable. Toute augmentation des besoins pour l'alimentation en eau potable nécessite un ajustement des prélèvements des autres usages.

La Commission locale de l'eau rappelle que dans le cadre de leur instruction, les nouvelles demandes d'autorisation ou renouvellements d'autorisation de prélèvements pour l'irrigation, et notamment celles dans l'Infra-Toarcien, doivent prendre en compte les volumes substitués, conformément à la demande du SDAGE Adour-Garonne.

Tout nouveau prélèvement d'eau ou toute augmentation d'un prélèvement existant, soumis au régime de déclaration ou d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ou des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), effectué dans le périmètre du SAGE, est conditionné à des modalités particulières d'utilisation de la ressource, fixées dans la Règle 1 du règlement du SAGE.

Dans l'objectif d'assurer la satisfaction de l'usage AEP et la préservation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau, l'OUGC et les syndicats d'eau potable mettent en place des échanges réguliers - à minima tous les trimestres - en associant les services de l'Etat et la structure porteuse de SAGE. Un bilan annuel de ces échanges est réalisé auprès de la CLE.

R



2 – Ce que dit le SAGE Boutonne

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) – Règlement -



Le règlement contient 3 règles :

Règle n°1 : « modalités particulières applicables aux prélèvements en eau sur
Gestion quantitative

Règle n°2 : « limiter les rejets en phosphore des stations d'épuration de +2000

Règle n°3 : « respecter un débit de fuite maximum à l'échelle des projets »
Gestion qualitative

Prévention des inondations



2 – Ce que dit le SAGE Boutonne

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) – Règlement – approuvé en 2016



Contenu de la règle n°1 :

Les prélèvements en eaux souterraines (hors Infratoarcien) ou superficielles instruites en

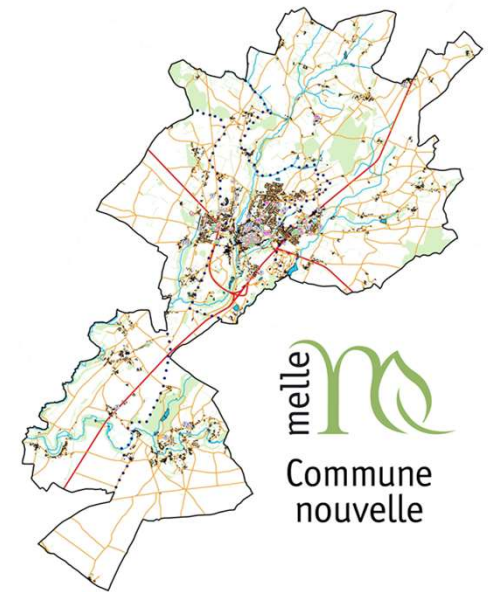
L'autorité administrative s'assure que la répartition des volumes par les différentes catég

- 23% pour l'alimentation en eau potable (soit 1,4 millions de m³).
- 62% pour l'irrigation (soit 3,8 millions m³)
- 15% pour l'industrie et autres (soit 0,9 millions m³)

Les déclarations et autorisations de prélèvements existantes hors alimentation en eau p



3 – Situation sur le bassin versant de la Boutonne



3 – Situation sur le BV Boutonne

État des lieux des prélèvements sur le bassin Boutonne

Répartition des prélèvements par usage

Source : <https://www.symbo-boutonne.fr/index.php/pour-en-savoir-plus/le-bassin-versant/les-usages-de-l-eau/la-repartition-des-prelevements-par-usage>

Par ordre d'intensité, d'un point de vue quantitatif ce sont les prélèvements de l'agriculture pour l'irrigation des cultures qui sont les plus importants (et concentrés sur 4 à 5 mois de l'année en été), puis la production d'eau potable (toute l'année, avec des pics en saison chaude) et de l'usage industriel (selon les process).

Pour le bassin de la Boutonne, la répartition des prélèvements pour ces usages est la suivante:

- Agriculture (irrigation) : 11 015 585 m³ sur 5 mois/an soit 73,10%
- Alimentation en eau potable : 2 613 480 m³/an soit 17,34%
- Industrie : 1 440 765 m³/an soit 9,56 %



3 – Situation sur le BV Boutonne

État des lieux des prélèvements sur le bassin Boutonne

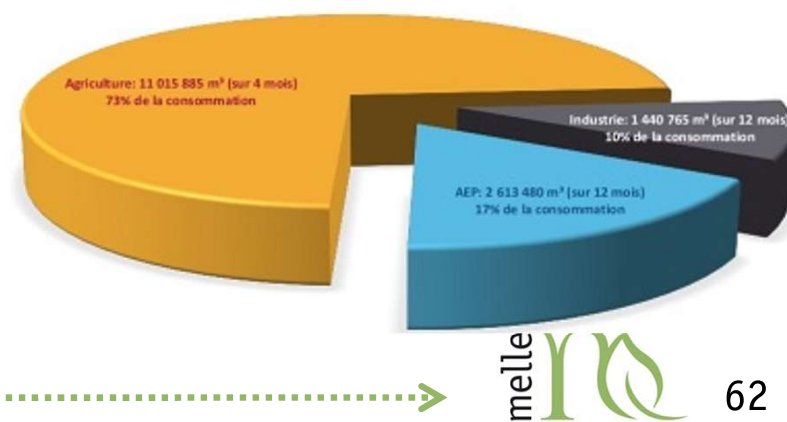
Répartition des prélèvements par usage

Source : <https://www.symbo-boutonne.fr/index.php/pour-en-savoir-plus/le-bassin-versant/les-usages-de-l-eau/la-repartition-des-prelevements-par-usage>

Par ordre d'intensité, d'un point de vue quantitatif ce sont les prélèvements de l'agriculture pour l'irrigation des cultures qui sont les plus importants (et concentrés sur 4 à 5 mois de l'année en été), puis la production d'eau potable (toute l'année, avec des pics en saison chaude) et de l'usage industriel (selon les process).

Pour le bassin de la Boutonne, la répartition des prélèvements pour ces usages est la suivante :

- Agriculture (irrigation) : **11 Mm3** sur 5 mois/an soit 73,10%
- Alimentation en eau potable : **2,6 Mm3**/an soit 17,34%
- Industrie : **1,4 Mm3**/an soit 9,56 %



3 – Situation sur le BV Boutonne

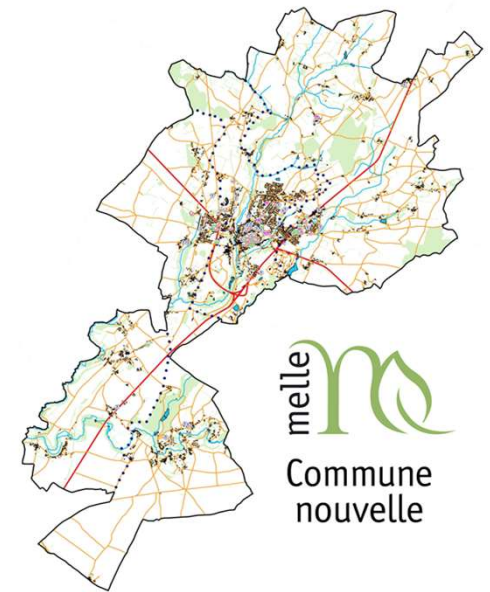
État des lieux des prélèvements sur le bassin Boutonne

Constat : la situation est loin des objectifs de volumes prélevables de la règle n°1 du SAGE

Agriculture	11 Mm3 sur 5 mois/an soit 73,10%	3,8 Mm3 soit 62%
Alimentation en eau potable	2,6 Mm3 /an soit 17,34%	1,4 Mm3 soit 23%
Industrie	1,4 Mm3 /an soit 9,56 %	0,9 Mm3 soit 15%
TOTAL/Objectif	15 Mm3	6,3 Mm3



4 – Ce que le SAGE met en œuvre pour atteindre l'objectif



4 – Ce que le SAGE met en œuvre

Un programme d'actions : Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau – PTGE -

Source : <https://www.symbo-boutonne.fr/index.php/le-projet-de-territoire>

« De nombreux efforts ont été consentis par la profession agricole mais ce n'est pas encore suffisant pour pouvoir atteindre

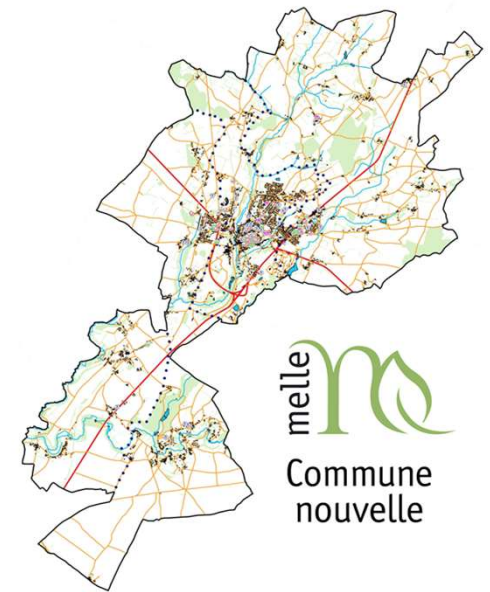
Plusieurs dispositions ont été mises en place pour résoudre le déséquilibre quantitatif dont l'établissement de volumes préle

- Promouvoir des économies d'eau en travaillant sur l'optimisation de l'efficacité de l'eau et l'accompagnement aux cha
- Favoriser le stockage et l'infiltration de l'eau dans le sol de manière naturelle,
- Sécuriser l'approvisionnement en eau avec la création de réserves de substitution pour un volume 6,03 Mm3,

Le projet de territoire a été validé par la CLE du SAGE Boutonne en juin 2016 et son programme d'actions s'applique sur la



5 – Révision du règlement du SAGE – objet de la présente délibération



5 – Objet de la présente délibération

Voter favorablement à la révision de la règle n°1 du SAGE

Boutonne revient à :

- x Proroger le délai de dérogation à l'atteinte des objectifs de prélèvements (volumes prélevables) : 2021 → 2027

- x Contribuer à :
 - autoriser à prélever dans le milieu superficiel et souterrain « hors infratoarcien » 3,8 Mm³
- ET
- Pour continuer à prélever 10 Mm³ chaque année, autoriser à prélever 6,03 Mm³ en période hivernale pour le remplissage des réserves de substitution (actions du PTGE initialement programmées entre 2016 et 2020)

- x Aller à l'encontre de la réglementation en vigueur en contribuant :
 - à l'assèchement des nappes, cours d'eau et zones humides,
 - à l'artificialisation de surfaces agricoles pour la construction de réserves de substitution,
 - à repousser les actions adaptatives aux changements climatiques.



SAGE de la Boutonne : révision partielle

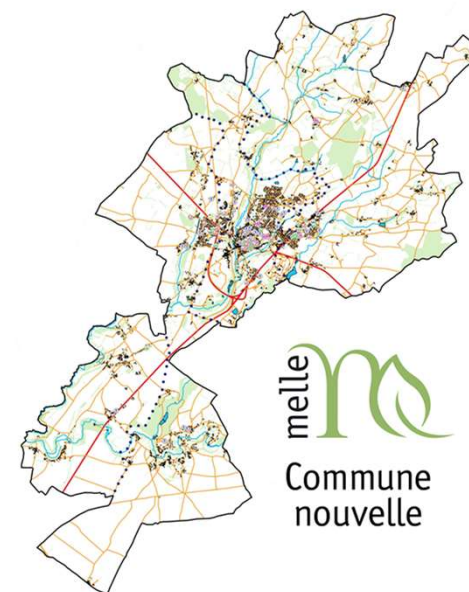
Considérant la position de la commune en faveur de la promotion d'une agriculture respectueuse

Considérant que le projet de révision de la Règle n°1 du SAGE Boutonne ne vise pas à soutenir

il est proposé à l'assemblée d'émettre un avis défavorable au projet de révision partielle



16/ Information Bilan moral et financier de la Biennale d'art contemporain



Bilan moral et financier de la Biennale d'art contemporain 2022

Il est proposé à l'assemblée de prendre connaissance du bilan



Annexe au point n°16

**BIENNALE INTERNATIONALE D'ART CONTEMPORAIN - 9^e ÉDITION
BILAN ARTISTIQUE, MORAL ET FINANCIER**

A/ LE PROJET ARTISTIQUE : *Les Rêves du Monde*

- 1) Four mémoire
- 2) 20 artistes - 32 œuvres

B/ MÉDIATION : ACCUEIL DU PUBLIC, VISITES COMMENTÉES

C/ RÉSIDENCES DE CRÉATION - PRODUCTION

D/ ARCHIBLOCK* : UN ATELIER OUVERT POUR JOUER À BÂTIR LES RÊVES DU MONDE

E/ WORKSHOP

F/ LA COMMUNICATION

G/ LA FRÉQUENTATION

- 1) Fréquentation globale
- 2) Visites par des établissements scolaires
- 3) Quels publics pour le Biennale de Melle

H/ LES PARTENAIRES ASSOCIÉS

I/ LE BILAN FINANCIER

- 1) 2008 à 2022 : Les dépenses
- 2) 2008 à 2022 : Les recettes
- 3) 2008 à 2022 : L'autofinancement communal

J/ L'ÉQUIPE DE LA BIENNALE 2022

A/ LE PROJET ARTISTIQUE : *Les Rêves du Monde*

- 1) Four mémoire

La 9^e Biennale internationale d'art contemporain de Melle s'est déroulée du 25 juin au 25 septembre 2022.

Conçue par le Fonds Régional d'Art Contemporain Poitou-Charentes (FRAC), à la demande de la Ville de Melle, l'exposition *Les Rêves du Monde* a été pensée comme une invitation au voyage immobile, propice à la rêverie et à l'imaginaire. Les œuvres de près de 30 artistes, principalement issues de la collection du FRAC Poitou-Charentes, ont été choisies, activées ou créées spécifiquement pour les monuments, espaces publics et sites paysagers de la ville.

Note d'intention de la 9^e édition rédigée par Alexandre Bobin, Directeur du FRAC Poitou-Charentes en charge du commissariat d'exposition.

Visiter *Les Rêves du Monde*, Biennale internationale d'art contemporain de Melle conçue par le Fonds Régional d'Art Contemporain Poitou-Charentes, c'est d'abord traverser les siècles en quelques pas d'un site d'exposition à l'autre. Vous parcourez, par exemple, 400 ans et 90 mètres de l'église Saint-Sovimer à l'hôtel de Médoc, 500 ans et 200 mètres jusqu'à la médiothèque, 900 ans et 500 mètres vers l'église Saint-Pierre, 700 ans et 200 mètres à destination du temple protestant.

Mieux ! Dans ces lieux et à l'extérieur, aux abords du chemin de la découverte, dans un vieux verger arboré, près d'un potager solidaire, dans le parc de la garenne, dans le kiosque... chaque œuvre contemporaine vous ouvre son monde singulier pour élargir vos horizons dans l'espace, dans le temps et ailleurs !

Avec les artistes et par leurs œuvres, vous plongerez dans la vie microscopique, observerez l'animation d'une place publique, complétez des énigmes visuelles, vous questionnez l'exotisme et la diversité, vous percevez la poésie du quotidien brouillé, vous volerez au-dessus du Mont Blanc, naviguerez sur des mers inconnues ou entre de mystérieuses constellations. Vous redécouvrez votre géographie et

Page 1 sur 6

la Biennale

Conseil municipal – 1^{er} mars 2023



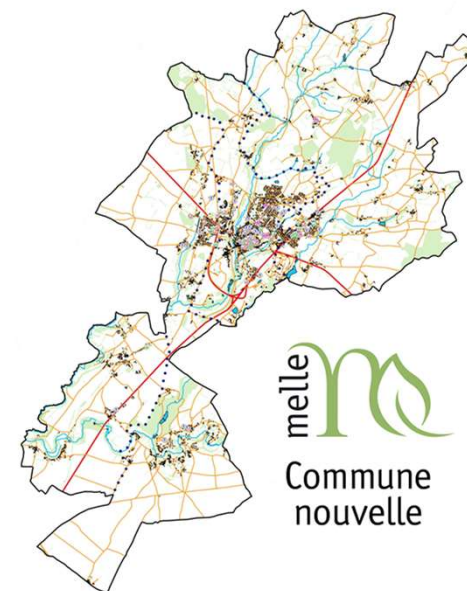
16/ Information

Bilan du

dispositif Pass

Année scolaire

2021-2022



Information Bilan du dispositif Pass 2021-2022

Par sa délibération n° 88 du 6 juillet 2022, l'assemblée a décidé le dispositif de

Il est proposé à l'assemblée de prendre connaissance du bilan de l'opération politique en



Information Bilan du dispositif Pass 2021-2022

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre d'ayant droit au dispositif	550	794	700
Nombre de « chèquiers pass » distribués	403	368	601
Nombre de « chèquiers pass » non réclamés	147	426	99
Nombre de « coupons pass » distribués	4030	3680	6010
Nombre de « coupons pass » utilisés	2086	2601	3431
% d'utilisation du dispositif	73,3 %	46,4 %	85,9 %



Information Bilan du dispositif Pass 2021-2022

BILAN DE L'UTILISATION DU PASS SPORT :

Le pourcentage d'utilisation des Pass'sport semble montrer que la moitié des enfants mellois (50,6%) ont pratiqué une activité sportive en club conventionné en 2021-2022. Ce chiffre est en progression. L'utilisation des Pass'sport est appréciée et est entrée dans les pratiques des familles.

BILAN DE L'UTILISATION DES PASS SPORT	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre de « pass sport » distribués	403	368	601
Nombre de « pass sport » utilisés	257	263	354
% d'utilisation des pass' sport sur les distribués	63,8 %	71,5 %	58,9 %
% d'utilisation des pass' sport sur les ayant droit	46,7 %	33,1 %	50,6 %



Information Bilan du dispositif Pass

BILAN DE L'UTILISATION DU PASS CULTURE :

Le pourcentage d'utilisation des Pass'culture est également en nette progression.

Cette année encore, les deux principaux partenaires concentrent un fort taux d'utilisation des Pass'culture (88,8 % pour le Matoulu et Cinémel). Cinémel a eu une forte progression due à la sortie de la crise sanitaire et des contraintes sanitaires qui étaient de rigueur dans les salles de Cinéma.

Le Pass'culture stimule toujours une activité de « consommation » ponctuelle (achat d'un livre, d'un ticket de cinéma...) que la forme des coupons (sept coupons de 5 €) favorise. L'utilisation des Pass'culture est appréciée et est entrée dans les pratiques des familles.

BILAN DE L'UTILISATION DES PASS CULTURE	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre de « pass culture » distribués	2 821	2 576	4 207
Nombre de « pass culture » utilisés	1 807	2 311	2 895
% d'utilisation des pass Culture sur les distribués	64 %	89,7 %	68,8 %
% d'utilisation des pass Culture sur les ayant droit	46,9 %	41,6 %	59,1 %



Information Bilan du dispositif Pass

BILAN DE L'UTILISATION DU PASS PATRIMOINE :

Le taux d'utilisation progresse doucement. Aucun Pass n'a été reçu par le Musée Monet & Goyon car l'entrée au musée était gratuite pour les moins de 18 ans.

BILAN DE L'UTILISATION DES PASS PATRIMOINE	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre de « pass Patrimoine » distribués	403	368	601
Nombre de « pass Patrimoine » utilisés	2	15	33
% d'utilisation des pass Patrimoine sur les distribués	0,5 %	4,1 %	5,5 %
% d'utilisation des pass Patrimoine sur les ayant droit	0,4 %	1,9 %	4,7 %



Information Bilan du dispositif Pass

BILAN DE L'UTILISATION DES PASS DECOUVERTE	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre de « pass découverte » distribués	403	368	601
Nombre de « pass découverte » utilisés	20	12	149
% d'utilisation des pass Découverte sur les distribués	4,96 %	3,26 %	24,79 %
% d'utilisation des pass Découverte sur les ayant droit	3,64 %	1,51 %	21,29 %



Information Bilan du dispositif Pass

BILAN FINANCIER DU DISPOSITIF PASS:

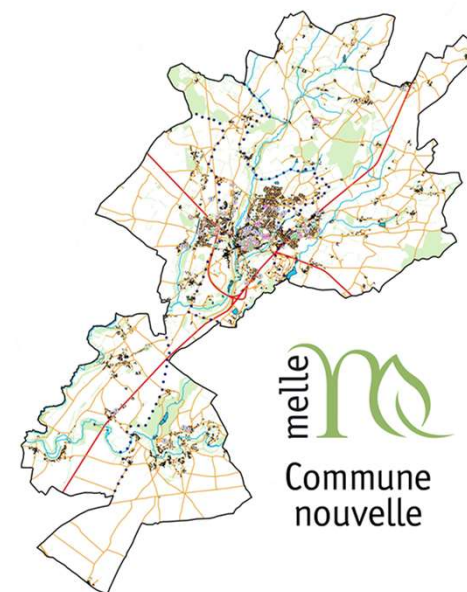
Le coût financier pour la ville est en forte augmentation du fait d'une utilisation plus importante, (+ 10 916,80 € lors de la saison 2020/2021).

Le coût de fabrication a également légèrement augmenté.

BILAN FINANCIER	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Dépense de fabrication pochettes + coupons	1 508,40 €	2 250,00 €	2 716,80 €
Gestion OSAPAM Pass' Sport (2€/ pass)	516,00 €	554,00 €	708,00 €
Remboursement Pass' Sport	8 995,00 €	9 205,00 €	12 390,00 €
Remboursement Pass' Culture	9 035,00 €	11 555,00 €	14 475,00 €
Remboursement Pass' Découverte	600,00 €	360,00 €	4 470,00 €
Remboursement Pass' Patrimoine	9,00 €	67,50 €	148,50 €
Dépense totale	20 663,40 €	23 991,50 €	34 908,30 €



18/ Commission de suivi du site Rhodia-Solvay : nomination du représentant



Commission de suivi du site Rhodia-Solvay

Une commission de suivi de site a été créée autour de l'établissement exploité par la société Rhodia Opérations implantée à Melle et Marcillé. En effet, celle-ci est une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation et installation seuil haut. Sont notamment portés à la connaissance de la commission : le bilan de l'Inspecteur des installations classées, le bilan de l'exploitant, les éventuels projets de modification des installations, toute modification du Plan particulier d'intervention (PPI), les projets d'exercice de sécurité civile pour tester ce Plan ainsi que les enseignements qui en auront été tirés.



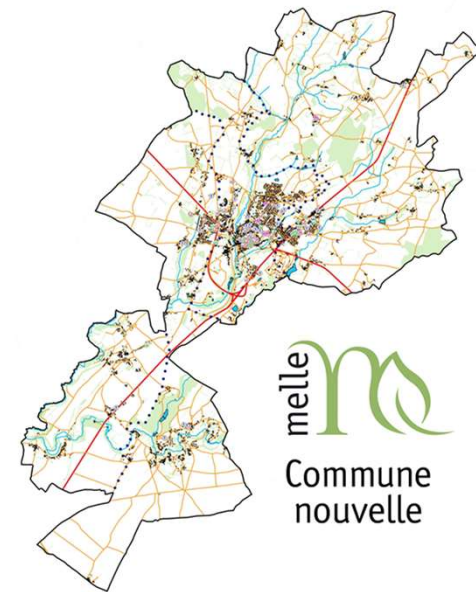
Commission de suivi du site Rhodia-Solvay

La commission est composée des collèges suivants : Administration de l'État, Élus des collectivités locales.
Les membres de la commission de suivi du site (CSS) ont été nommés pour une durée de cinq ans.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser M. le Maire à formuler la proposition de nomination suivante :



19/ Recrutement de vacataires pour la distribution des publications

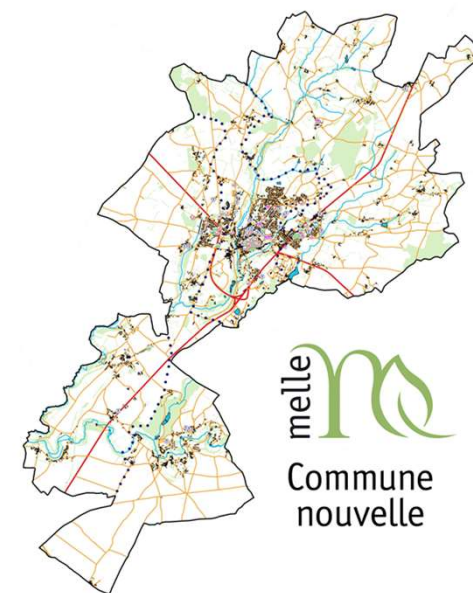


Recrutement de vacataires pour la distribution des publications

Considérant que la mission de distribution des publications municipales dans les boîtes à lettres des foyers de la Commune répond aux trois conditions requises, **il est proposé à l'assemblée :**

- **de recruter jusqu'à trois vacataires** pour effectuer la mission de distribution des publications communales dans les boîtes à lettres des foyers de la commune, à raison de maximum 10 vacations par année civile et pour les années 2023 et 2024 ;
- **de décider que chaque vacation, qui devra être réalisée au maximum sous trois jours ouvrables, de sorte de réduire au mieux le délai entre le début et la fin de la distribution, sera rémunérée sur la base d'un forfait brut de 455,13 € par personne, soit 300 € nets ;**
- **de dire que la commune mettra un ou des véhicules communaux** à la disposition des vacataires pour la durée de la mission ;
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;**
- de dire que M. le Maire, dans le cadre des pouvoirs qui sont les siens, est chargé de procéder au recrutement des vacataires ;
- de donner pouvoir à M. le Maire de signer les documents et actes afférents à cette décision.

20/ Service Propreté des bâtiments : création d'un emploi permanent à temps non complet



Service Propreté des bâtiments : création d'un emploi permanent à temps non complet

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;

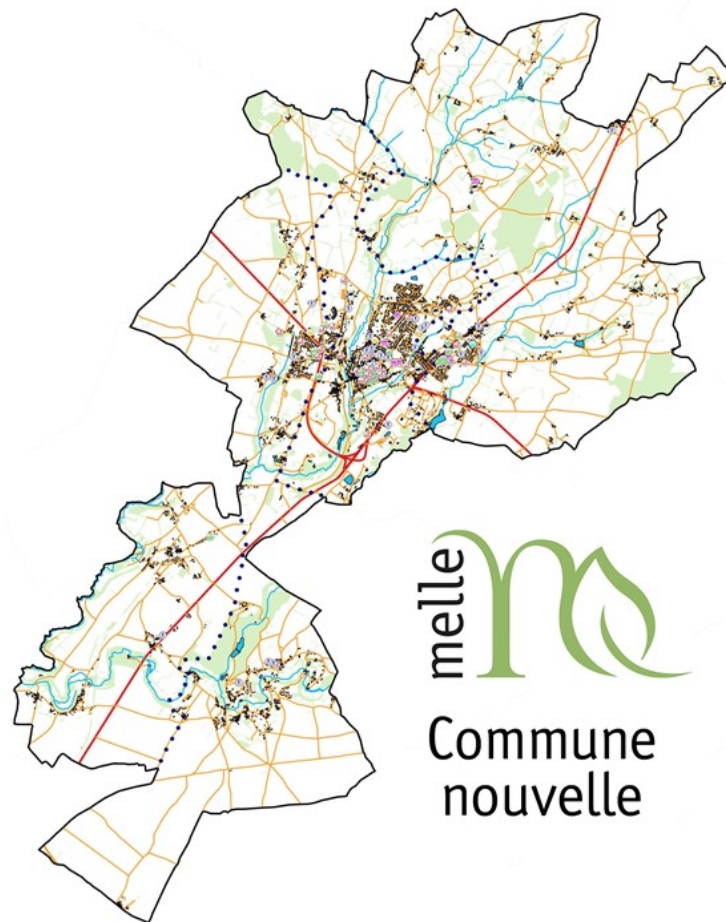
Vu le tableau des effectifs ; chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.



melle 



Quartier mairie
79500 MELLE
05 49 27 00 23
contact@ville-melle.fr
www.melle.fr



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

**Support au
Débat d'Orientations Budgétaires
pour l'année 2023**

Table des matières

Préambule.....	3
1. Les contextes.....	4
1.1. Le contexte international.....	4
1.2. Le contexte national.....	5
Les grands chiffres.....	5
Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2023.....	6
1.3. Le contexte territorial.....	8
La Région Nouvelle Aquitaine.....	8
Le Département des Deux-Sèvres.....	9
1.4. Le contexte local :.....	10
la Communauté de communes Mellois en Poitou.....	10
2. L'analyse rétrospective de la Commune nouvelle de Melle.....	12
2.1. La population.....	13
2.2. La structure des effectifs de la commune.....	14
2.3. La section de fonctionnement du budget général.....	15
Concernant les recettes de fonctionnement.....	15
Concernant les dépenses de fonctionnement.....	18
2.4. La section d'investissement du budget général.....	23
2.5. La santé financière de la commune fin 2022.....	25
3. Les Budgets annexes.....	28
3.1. Le Budget annexe Lotissements.....	28
3.2. Le Budget annexe Énergies renouvelables.....	29
4. Le projet 2023 dans le projet de mandat.....	30
4.1. Une année sous le signe de l'accueil et des énergies.....	30
4.2. Trouver les moyens de nos ambitions.....	33
4.3. Les projets spécifiques chaque délégation.....	35
Finances et Ressources humaines.....	35
Vie quotidienne.....	36
Environnement.....	37
Culture Éducation populaire - Jeunesse.....	37
Vie Citoyenne.....	38
Technique, énergie et Patrimoine bâti.....	39
Patrimoine végétal.....	39
Sports.....	40
Attractivité.....	40
Vie sociale & CCAS.....	41
Tourisme et Patrimoine.....	42
Communication.....	42
Aménagement.....	43

Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes** et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif ou simplement du budget prévisionnel.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dit loi « NOTRe » a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, **le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB)**, ce dernier décrit les contextes mondiaux, nationaux, régionaux et locaux, analyse la gestion des exercices précédents, reprend les engagements pluriannuels envisagés, les évolutions des taux de fiscalité locale, la structure et la gestion de la dette.¹

Le ROB est transmis au Préfet du Département et au Président de la Communauté de communes Mellois en Poitou, il fait aussi l'objet d'une publication.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget prévisionnel, voire au-delà pour certains programmes lourds.

Mais c'est aussi l'occasion d'informer les Conseillers municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités communales de financement.

¹ Conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

1. Les contextes

1.1. Le contexte international

Comprendre une situation économique est une question de regard, d'interprétation et de connaissance de celui que l'on écoute. Il est donc important de bien choisir ses interprètes, il vous est proposé ici de lire les regards sur le monde de Christian Chavagneux, journaliste d'Alternatives Économique et de Thomas Coutrot, économiste et membre d'Attac.

« **La situation économique actuelle est totalement inédite, et même déroutante.** Les économistes les plus honnêtes reconnaissent qu'ils « n'y comprennent plus rien ». Quelques exemples.

Après sa chute de 2020, le PIB a connu une reprise, mais sans dépasser le niveau atteint en 2019. En même temps, l'économie française créait 800 000 emplois, une hausse de 3 %.

80 % des entreprises se plaignent de difficultés de recrutement alors que les perspectives économiques, avec l'envol de l'inflation et la crise ukrainienne, sont peu encourageantes.

La productivité du travail a donc mécaniquement reculé entre 2019 et 2022, d'une façon inédite sur une période aussi longue. Aux États-Unis, où le chômage est retombé à un niveau très bas, elle a même baissé de 4 % en 2022. Les boussoles semblent dérégées. (...)

Il est bien difficile de prédire ce qui va se passer, tant les repères classiques sont brouillés. La désarticulation des chaînes de valeur internationales va-t-elle persister ou s'aggraver ? La guerre en Ukraine va-t-elle durer ? Les banques centrales vont-elles continuer à augmenter les taux d'intérêt, frappant ainsi les acteurs économiques (ménages, entreprises, États) les plus faibles ? Quelle sera l'ampleur de l'inévitable récession ? Quelles luttes sociales et politiques pourraient alors émerger ? **Le capitalisme avance désormais en terre inconnue.** »

Thomas Coutrot est économiste et membre d'Attac.

« Regardez les prévisions des grandes institutions internationales. Celles du FMI par exemple : sa patronne, Krystalina Giorgeva, a annoncé le 1er janvier « **une année plus dure que celle que nous venons de quitter** », avec un tiers de pays en récession, d'où son commentaire. Pas terrible... Et l'OCDE ? Dans ses dernières prévisions, elle annonce une croissance dans ses pays membres qui passe de 2,8 % en 2022 à 0,8 % en 2023. Bref, la cata.

Sauf que non. En regardant bien les prévisions du FMI, elles disent que la croissance de l'activité va passer de 1,7 % en 2022 à 2 % en 2023 dans les pays avancés, et de 4,4 % à 6,9 % pour les émergents. Quant à l'OCDE, ses chiffres prévoient que la zone passe d'une croissance de 0,4 % au dernier trimestre 2022 à 1,2 % à la fin 2023. **Tout bien compté, donc, l'environnement économique mondial va plutôt dans le bon sens cette année !**

Et encore : comme le fait remarquer l'éditorialiste du Financial Times, Chris Giles, les perspectives de l'OCDE font par exemple l'hypothèse d'un prix du gaz en Europe à 180 euros le mégawattheure quand les dernières prévisions le mettent à environ la moitié de ce niveau. Aucune des deux institutions ne pouvait, non plus, prévoir le retournement de la politique chinoise face au Covid et les impacts sur la croissance là-bas, sur nos exportations, sur le prix des matières premières, etc.

Bref, l'environnement international pourrait ne pas être si mauvais que cela pour la France ! »

Christian Chavagneux, Mensuel Alternatives économiques
Extrait de son éditorial du 9 janvier 2023

1.2. Le contexte national

Les grands chiffres

« Des bonnes nouvelles aussi pour la France

Des bonnes nouvelles ont été annoncées. **Sur l'inflation, par exemple : elle aurait été de « seulement » 5,9 % sur douze mois en décembre dernier**, contre 6,2 % en novembre, d'après les premières estimations de l'Insee. **Cela est dû au ralentissement de la hausse des prix de l'énergie, des produits frais et, dans une certaine mesure, des services.** (...)

Autre bonne nouvelle, l'emploi. D'après la dernière enquête Manpower, **41 % des patrons veulent embaucher au premier trimestre et 14 % veulent réduire leurs effectifs.** Les embauches sont surtout prévues dans les services : transport, logistique, automobile, finance, immobilier, technologies de l'information.

Globalement, les économistes ont du mal à comprendre pourquoi, [...] Ce qui ne les empêche pas de creuser plusieurs pistes : ralentissement voire une baisse de la productivité des salariés (liée au télétravail, à une démotivation générale, à l'alternance, etc.) ? Durée du travail plus faible qu'avant la crise ? Rétention de main-d'œuvre de la part des entreprises ?

Quoi qu'il en soit le résultat est là : compte tenu de l'environnement macroéconomique, la situation de l'emploi pourrait être pire.

Dernière bonne nouvelle : il n'y aurait pas de recul marqué de l'investissement des entreprises au premier semestre de cette année selon l'Insee, grâce au secteur des services et à une presque stabilité dans l'industrie.

Comment se fait-il qu'en pleine crise énergétique, les entreprises veulent continuer à embaucher et investir ? Selon la dernière enquête de conjoncture de la Banque de France, **un gros tiers (35 %) des entreprises déclare un impact « significatif », c'est-à-dire faible ou fort des prix de l'énergie sur leur activité, mais seulement 6 % un « impact fort ».** Moins d'une sur cinq déplore un impact fort sur ses marges. (...)

Les deux risques

Deux risques pèsent toutefois sur l'économie française.

Tout d'abord, les faucons allemands, hollandais et lettons pourraient pousser la Banque centrale européenne (BCE) à décider de hausses importantes et rapides des taux d'intérêt, ce qui aurait de quoi plomber sérieusement l'activité en Europe. Une inflation maîtrisée devrait pourtant calmer ces ardeurs. Lors de ses vœux 2023, le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, a lui-même appelé la BCE à agir « sans fétichisme des hausses trop mécaniques ».

Autre problème potentiel : l'action du gouvernement français. Se pliant également à l'exercice des vœux pour la nouvelle année, Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie, a parlé « d'ivresse de la dépense publique ». Alors que la France a besoin d'accroître ses dépenses en matière de santé, d'éducation, de justice, de recherche, sans oublier l'éléphant dans la pièce, la transition écologique, le ministre annonce clairement une politique budgétaire marquée par l'austérité !

L'énorme risque qui pèse sur l'économie française, c'est ce combo diabolique d'austérité budgétaire et de taux d'intérêt trop élevés. Le tout dans un environnement politique marqué par une réforme des retraites dont personne ne veut, et dont l'adoption au forceps pourrait empoisonner la vie des gens sur le long terme et le fonctionnement de l'économie à court terme.

La France pourrait donc passer 2023 sans que la crise ne pèse trop. Ce qui en décidera semblera dépendre de la dynamique de l'économie que des décisions de politique

Christian Chavagneux, Mensuel Alternatives économiques
Extrait de son éditorial du 9 janvier 2023

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2023

Au terme d'un parcours chaotique, la Loi de finances pour 2023 a été publiée au Journal officiel le 31 décembre. Tenu par le calendrier, le gouvernement a forcé l'allure de la discussion du projet de loi de finances (PLF) pour 2023 à coups de 49.3. Mais après l'examen par les parlementaires, il lui restait à franchir l'étape du Conseil constitutionnel. Ce qui fut fait assez aisément, dans une décision du 29 décembre, les Sages ont validé l'essentiel du texte, n'écartant que quelques dispositions, au motif qu'elles constituaient des cavaliers budgétaires.

Le texte contient plusieurs mesures en lien direct avec les finances locales. Les faits marquants sont la forte revalorisation des bases fiscales et la hausse inédite depuis plusieurs années de la DGF. Mais qui en seront les heureux destinataires, on ne le sait pas à ce jour. Pour le reste, changement de pied pour la Taxe d'aménagement et une confirmation de la disparition de la CVAE, ce qui confirme ce que les collectivités reprochent pourtant depuis déjà un moment à ce gouvernement, la perte d'autonomie financière des collectivités.

La Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) disparaît

Emmanuel Macron avait pris l'engagement lors de la campagne pour l'élection présidentielle de supprimer la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). En sachant que, suivant les arbitrages pris à la fin de l'été, la mesure sera mise en œuvre en deux ans (article 55).

La CVAE payée par les entreprises sera réduite de moitié en 2023, puis elle sera entièrement supprimée l'année suivante. La fiscalité sur les entreprises sera allégée au total de près de 8 milliards d'euros. Mais, dès 2023, les collectivités ne toucheront plus de recettes de CVAE. Les communes et leurs intercommunalités seront compensées intégralement par une fraction de TVA égale à la moyenne des montants de CVAE perçus entre 2020 et 2023.

La fiscalité

En matière de fiscalité locale, la loi pour 2023 prévoit une **extension du nombre des communes pouvant instaurer la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires**. En effet, cette faculté ne sera plus seulement réservée aux communes appartenant à une zone d'urbanisation continue de plus de 50.000 habitants.

Après avoir été rendu obligatoire par la Loi de finances pour 2022, **le partage de la taxe d'aménagement entre les communes et leur intercommunalité redevient facultatif dès cette année**.

Entrée en vigueur de la mise à jour des paramètres de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels est décalée de deux ans, de 2023 à 2025 (art. 103). Un report de deux années est également prévu pour la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (art. 106) : celle-ci ne sera prise en compte dans les bases d'imposition locale qu'en 2028 (au lieu de 2026).

Revalorisation forfaitaire de 7,1 % des valeurs locatives cadastrales fameuses valeurs locatives constituent la base de calcul de plusieurs taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB), le dernier levier fiscal important à la main des maires.

Dotation globale de fonctionnement : + 320 millions d'euros

En matière de dotations, 2023 amorce une augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF), après 12 années de gel ou de baisse. Avec les 320 millions d'euros supplémentaires engagés par l'État, la dotation forfaitaire des communes et la dotation de compensation des intercommunalités à fiscalité propre ne seront pas rabaissées. Au total, "95 % des communes" verront leur DGF "augmentée ou stabilisée" selon Bercy. Sur ce montant, 200 millions d'euros seront affectés à la croissance de la dotation de solidarité rurale (DSR) et 90 millions d'euros iront à l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Cependant, le total de cette enveloppe supplémentaire sera loin de compenser l'inflation, comme l'ont pointé les associations d'élus locaux.

Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) évolue

Concernant le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC, 1 milliard d'euros en 2023), deux décisions importantes ont été prises :

- la condition d'éligibilité liée à l'effort fiscal de l'ensemble intercommunal (celui-ci est dit "agrégé") est supprimée. Depuis 2016, l'effort fiscal devait être supérieur à 1. Sans la mesure, de nombreux ensembles intercommunaux perdraient le bénéfice du FPIC dans les prochaines années.

- mise en place d'une garantie de sortie progressive de l'éligibilité au reversement du FPIC sur 4 années (90%, 70%, 50% puis 25% du reversement perçu l'année précédant la perte d'éligibilité).

Le Fonds vert

La Loi de finances initiale 2023 (LFI) prévoit, par ailleurs, une enveloppe de 2 milliards d'euros en autorisation d'engagement et 500 millions d'euros en crédits de paiement pour le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, plus connu sous le nom de "fonds vert" (article 131).

Filet de sécurité et Amortisseur électricité

Pour "protéger la capacité des collectivités à investir face à la hausse des prix de l'énergie", un "soutien financier de 2,5 milliards d'euros" est déployé, via deux dispositifs :

- un filet de sécurité centré sur les dépenses énergétiques bénéficiera, sous certaines conditions, à l'ensemble des collectivités et de leurs groupements ;

- les collectivités qui ne sont pas éligibles aux tarifs réglementés pourront aussi compter sur l'"amortisseur électricité". Il s'agira d'une prise en charge partielle par l'État de la facture des collectivités, qui interviendra dès que le prix payé sur le contrat dépassera les 180 euros par MWh, dans la limite de 320 euros par MWh.

1.3. Le contexte territorial

La Région Nouvelle Aquitaine

« *Malgré toute mon expérience en la matière, je n'ai jamais eu autant de difficultés à boucler un budget...* », résume Alain Rousset, pourtant président du conseil régional d'Aquitaine puis de Nouvelle-Aquitaine depuis 1998.

Le budget 2023 voté les 15 et 16 décembre en séance plénière doit résoudre une équation inédite. **Sur un budget total de 3,5 milliards d'euros, l'inflation et la flambée des prix de l'énergie entraînent un surcoût de 185 millions d'euros** pour les finances régionales, dont 74 millions pour les lycées, 60 millions pour les trains et cars régionaux et 27 millions pour les frais financiers. **De quoi faire bondir les dépenses de fonctionnement de 9,5 %**. Sans ces surcoûts, l'évolution des dépenses de fonctionnement aurait été contenue à +0,9 %.

Du côté des recettes le budget 2023 progresse fortement grâce à la dynamique de la TVA, elles bondissent de 8,8 % sur un an. Une forte hausse qui ne permet pas d'encaisser la totalité de la hausse des dépenses, et dans le même temps, la région fait le choix de maintenir des investissements en hausse de 8 %, à 1,13 milliard d'euros.

« *Il ne faut surtout pas stopper l'investissement parce qu'il nous faut préparer l'avenir, accélérer les transitions et reconquérir notre souveraineté* », justifie Sandrine Derville. Conséquence : l'épargne brute devrait se dégrader de 3,25 % l'an prochain. Mais sans recettes nouvelles, la Région ne pourra absorber tous les chocs. L'emprunt n'étant pas une solution durable, il y a un risque réel pour l'investissement dès 2024. Alain Rousset milite pour que soit attribué aux régions un point de TVA supplémentaire, notamment pour prendre en comptes les investissements dans le ferroviaire, ou, pourquoi pas, les recettes d'une vignette carbone régionale sur les poids-lourds.

Le ferroviaire sera en effet l'une des priorités d'investissement de la collectivité en 2023 avec 186 millions d'euros pour, notamment, acheter 15 rames TER. Il sera aussi question de développement économique (340 millions d'euros), de formation professionnelle (500 millions d'euros), du projet Ferrocampus et de transition énergétique avec la feuille de route « 100 % gaz renouvelable en 2050 », les efforts en matière de géothermie dans les lycées et la construction de deux établissements en Gironde (200 millions d'euros) ou encore les contrats d'électricité de gré à gré pour les entreprises.

Sur le plan agricole, il est prévu de conditionner toutes les aides à des critères écologiques et sociaux tandis que la Région deviendra au 1er janvier 2023 l'autorité de gestion des aides aux installations pour les nouveaux agriculteurs.

Les chiffres définitifs du recensement mené en 2020 doivent être publiés à partir d'avril mais, déjà, les données récupérées par La Tribune sur la Nouvelle-Aquitaine prouvent que la région et le pays sont face à un péril annoncé. Dans la première région agricole d'Europe en terme de valeur économique (11,8 milliards en 2018), 40 % des agriculteurs aujourd'hui âgés de moins de 62 ans auront atteint l'âge légal de départ en retraite d'ici dix ans. Soit 19.500 des 50.000 personnes de ce groupe... Une véritable hémorragie.

Le Département des Deux-Sèvres

« L'année 2022 a eu son lot de rebondissements qui ont totalement bouleversé les prévisions établies il y a un an lors des Orientations budgétaires 22. La guerre en Ukraine et les fortes tensions sur les marchés, le virus Omicron et ses effets sur l'activité, la campagne présidentielle et ses mesures « généreuses », ont balayé en quelques mois ce qui semblait acquis en début d'année.

La prévision budgétaire pour l'année prochaine est donc pleine d'incertitudes. Le contexte inflationniste nous incite à la prudence car l'impact de celui-ci sur les dépenses de fonctionnement est très difficile à mesurer pour les douze prochains mois.

Cette situation nous conduit à engager plusieurs chantiers de refonte de politiques structurelles afin d'améliorer la performance des services rendus au public. C'est le cas notamment des politiques publiques de l'enfance, de la transformation de l'offre résidentielle et de services aux personnes en perte d'autonomie ainsi que de la redéfinition du parcours de l'usager en matière d'insertion.

Cette situation nous amène également à engager au plus vite nos projets en matière de sobriété énergétique, tant pour nos propres besoins que dans le cadre de nos politiques territoriales.

Le Département doit à la fois réduire sa consommation globale d'énergies et développer sa capacité à produire de l'électricité pour sa propre consommation.

L'année 2023 sera consacrée à la rédaction du « plan collègue 2050 » dans toutes ses composantes, du sujet bâtiminaire à la restauration scolaire, en passant par les questions liées aux énergies et la maintenance ainsi qu'au numérique et aux conditions d'apprentissage. Des choix cruciaux seront à opérer dès le premier semestre concernant la future carte scolaire des collèges et l'implantation territoriale de nos collèges, au regard des enjeux de proximité et de maîtrise des coûts de fonctionnement des établissements. Dans ce cadre, le projet d'internat d'excellence sera engagé avec pour perspective une ouverture avant la fin du mandat départemental.

Dans cette période troublée à l'issue incertaine, le Département doit renforcer encore son rôle de proximité, au côté des communes, pour assurer une stabilité et la cohésion sociale. Dans cet esprit, la présence territoriale des Services du Département sera renforcée pour être davantage à l'écoute des personnes en difficulté et des acteurs économiques et sociaux de terrain. »

Coralie Dénoués
Présidente du Conseil Départemental des Deux-Sèvres
le 28 novembre 2022

1.4. Le contexte local :

la Communauté de communes Mellois en Poitou

Les communes de Mellois en Poitou et la Communauté de Communes composent le bloc communal.

Les interactions sont fortes et deux adjoints de la commune en sont vice-président.

Pour autant, les relations ne suivent pas un long fleuve tranquille. Notre commune est en attente dans de nombreux domaines, comme beaucoup de communes mais elle a aussi les attentes légitimes d'une commune centre. Nous avons à plusieurs reprises affirmer que la politique communautaire devait se tourner prioritairement vers l'équité plutôt que trop souvent s'enfermer dans l'égalitarisme.

Le budget 2023

Le budget 2022 ne dégage pas la Capacité autofinancement (CAF) nécessaire pour envisager un Plan pluriannuel d'investissements (PPI) à la hauteur de ce qui est prévu ou nécessaire. Le budget primitif 2023 a donc été bouclé par une reprise sur la provision Projet de territoire et par des efforts faits dans les services (division par deux des moyens techniques ... écoles ...).

A l'amorce des travaux pour établir le budget supplémentaire 2023, les contraintes pourraient se desserrer, grâce à la hausse des bases fiscales, l'évaluation de l'amortisseur électricité sur les dépenses de 2022, l'utilisation du ticket modérateur (dont la reprise par l'état est toujours en attente).

Pacte fiscal

Après des mois de travail, des pistes de « résolution de l'histoire » ont été adoptées en Conseil communautaire en septembre 2022. Une grande majorité (sauf trois) des communes du Mellois ont délibéré un accord de principe l'accompagnant souvent de conditions de majorité ou d'unanimité des communes concernées. Nous l'avons délibéré en conseil municipal le 30 novembre 2022.

Le texte délibéré par ces instances, demandant aux communes du Mellois d'abandonner une part de leurs attributions de compensation pose plusieurs conditions pour être converti en délibération définitive dont entre autre :

- un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) visible (permettant à ces communes de l'« ancien mellois » de voir les fruits de leur épargne et de leur fiscalité communautaire),
- un travail sur les bases fiscales inéquitables dans le territoire (de moins en moins élevées à la mesure que l'on s'approche de Niort),
- une reconnaissance de la très forte contributions fiscales des communes du Mellois tant que le lissage des taux n'est pas arrivé à son terme,
- un travail sur l'harmonisation des compétences.

En réunion le 4 janvier 2023, les maires du Mellois ont confirmé leur souhait mais au regard du peu d'avancées et de visibilité sur les conditions, ont convenu qu'il serait difficile de délibérer dans l'urgence sans remettre en question les accords de principe.

Pour autant, le groupe Pacte fiscal a majoritairement souhaité que les communes prennent une délibération avant le 20 mars 2023.

Compétences et Attributions de compensation

En 2022, le premier Pacte fiscal a été poursuivi diminuant les Attributions de compensation de 14 000 €.

Une erreur a été corrigée sur l'écrêtement de la part départementale diminuant les AC de plus de 60 000 €

Il a été délibéré le retour de la compétence SDIS vers les communes : elle sera assumée par la commune à partir du deuxième trimestre 2023, compensée par la communauté de communes sur la base du montant 2022. La cotisation au SDIS va augmenter de plus de 6 % en 2023.

Une réflexion sur les compétences doit être menée en 2023, l'objectif étant à la fois d'harmoniser les compétences à l'échelle de la communauté mais aussi d'analyser quel est la meilleure échelle pour administrer chacune des compétences.

Service d'urbanisme intercommunal

En 2022, une hausse du tarif a été décidée pour financer le service sur un périmètre constant.

Le coût s'est donc élevé pour toutes les communes adhérentes.

Nous avons choisi d'élargir le périmètre d'instruction des documents d'urbanisme de la commune, le coût sera donc à nouveau plus élevée 2023.

Déploiement de la collecte des déchets

2022 et ce début 2023 ont permis d'identifier des lieux d'implantation pour l'ensemble de la commune. Le déploiement aura lieu en avril et mai prochains.

Ce déploiement aura un coût pour la commune, en particulier pour l'intégration des bacs dans l'environnement.

L'aménagement du territoire

L'année 2022 a été consacrée au diagnostic du PLUi-H (Plan local d'urbanisme intercommunal – volet Habitat). La rédaction du PADD (Projet d'Aménagement Durable) du PLUiH va être menée en 2023, comme la rédaction du DOO (Document d'orientations et d'objectifs).

L'inventaire des zones humides est en cours.

Le Plan Paysage verra sa conclusion avec la rédaction de fiches actions.

Projet de territoire

La stratégie a été travaillée dans un environnement résistant mais votée en janvier.

On aborde actuellement la rédaction du programme d'actions dont notre commune attend beaucoup.

Animation du territoire

La communauté comme la commune sont en attente d'un projet renouvelé des Mines d'Argent.

Il vient doucement, il faudra alors que toutes et tous s'y engagent.

Une forte attente est l'engagement dans le CIAP (Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine). Le 28 mars 2022, la CC a délibéré pour étudier l'installation de cet équipement dans l'hôtel de Ménoc, cette démarche n'est à ce jour pas perçue comme très volontariste.

2. L'analyse rétrospective de la commune nouvelle de Melle

La commune nouvelle de Melle qui réunit dans une même destinée les communes déléguées de Mazières sur Béronne, Melle, Paizay le Tort, St Léger de la Martinière et St Martin lès Melle, a été créée le 1^{er} janvier 2019. Elle a donc désormais quatre années pleines d'existence qui n'ont pas été qu'un long fleuve tranquille :

- L'année 1 (2019) a permis aux près de 70 agents municipaux et aux 65 élus qui composaient le Conseil municipal de faire plus ample connaissance, puis de commencer à comprendre certains enjeux et à commencer à organiser un mode de fonctionnement.
- L'année 2 (2020) a été marquée à la fois par le renouvellement du Conseil municipal et par l'apparition de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.
- L'année 3 (2021) a été la première année pleine de fonctionnement de la nouvelle équipe municipale, et a été marquée par un mouvement important de personnel (départs à la retraite, mutations, créations de postes) sur un fond permanent d'épidémie.
- L'année 4 (2022) a connu une réelle augmentation des réalisations de l'équipe municipale dans un contexte de ressources humaines qui n'est cependant pas encore stabilisé : le manque d'attractivité de la Fonction publique territoriale, à Melle comme au niveau national, se fait durement ressentir. Les recrutements sont de plus en plus difficiles et certains postes restent vacants plus longtemps. Ce qui n'est pas sans incidence pour les personnels en place.

Quatre exercices comptables pleins permettent de commencer à entrevoir des évolutions financières. Cependant, les analyses et conclusions définitives restent fragiles.

Malgré cela, la Commune a désormais une meilleure connaissance des deux piliers fondamentaux, ses moyens humains et ses moyens financiers qui lui permettent de mieux envisager son développement conformément à la politique municipale

2.1. La population

Les moyens financiers de la commune dépendent de sa population. Ramener certaines données à l'unité « € par habitant » lui permet de se comparer aux moyennes des communes de la même strate démographique.

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population à l'échelle nationale. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement ... **Cette donnée n'est cependant pas celle qui est utilisée par l'État pour établir la population légale.**

En effet, depuis janvier 2004, le recensement de la population des communes de moins de 10 000 habitants a lieu tous les cinq ans (soit un commune sur cinq chaque année) : cela ne permet pas d'arrêter la population réelle à un instant T.

Les cinq communes qui composent Melle sont devenues Commune nouvelle le 1er janvier 2019. Leur recensement respectif avait eu lieu à différents moments passés. **Pour arrêter une population légale au 1er janvier 2019, l'INSEE avait réalisé une extrapolation à partir des chiffres du dernier recensement et du nombre d'années restant à courir jusqu'à la création de la Commune nouvelle.**

Du fait de la crise sanitaire, les communes qui devaient être recensées en 2021 ne l'ont pas été . C'est le cas de Melle. Le recensement a été reporté d'une année : il s'est donc déroulé en 2022.

Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, l'INSEE a calculé, pour chacune d'elles, des populations à une même date de référence. La méthode retenue consiste à produire, pour chaque commune, une population prenant effet juridique le 1er janvier 2023 mais calculée en se référant à « l'année-milieu » des cinq années, soit le 1er janvier 2020.

Population municipale recensée : 6 017 Population comptée à part : 301
 Population totale recensée : 6 318 La population légale simulée par l'INSEE 6 502

	2022	2021	2020	2019
<u>Pop. INSEE au 1er janvier (= populat° légale) :</u>	6 502	6 529	6 540	6 623
Comparaison avec l'année précédente :	-0,41 %	-0,17 %	-1,25 %	

La population INSEE est la référence pour les comparaisons avec la moyenne des communes de la strate

<i>Résidences secondaires</i>	135	133	131	127
<i>Places de caravanes après majoration</i>	32	32	32	16
<i>Soit une population DGF =</i>	6 669	6 694	6 703	6 766

La population DGF est utilisée par l'État en matière d'analyse fiscale

De la population légale établie par l'INSEE découle la participation de l'État au budget des communes. Depuis 2019, la population légale de Melle, établie par l'INSEE, s'érode chaque année légèrement. L'événement le plus marquant pour expliquer cette baisse, légère mais continue, est l'impact de la destruction de logements sociaux par la société IAA et dont les terrains commencent tout juste à être vendu ou re-bâti.

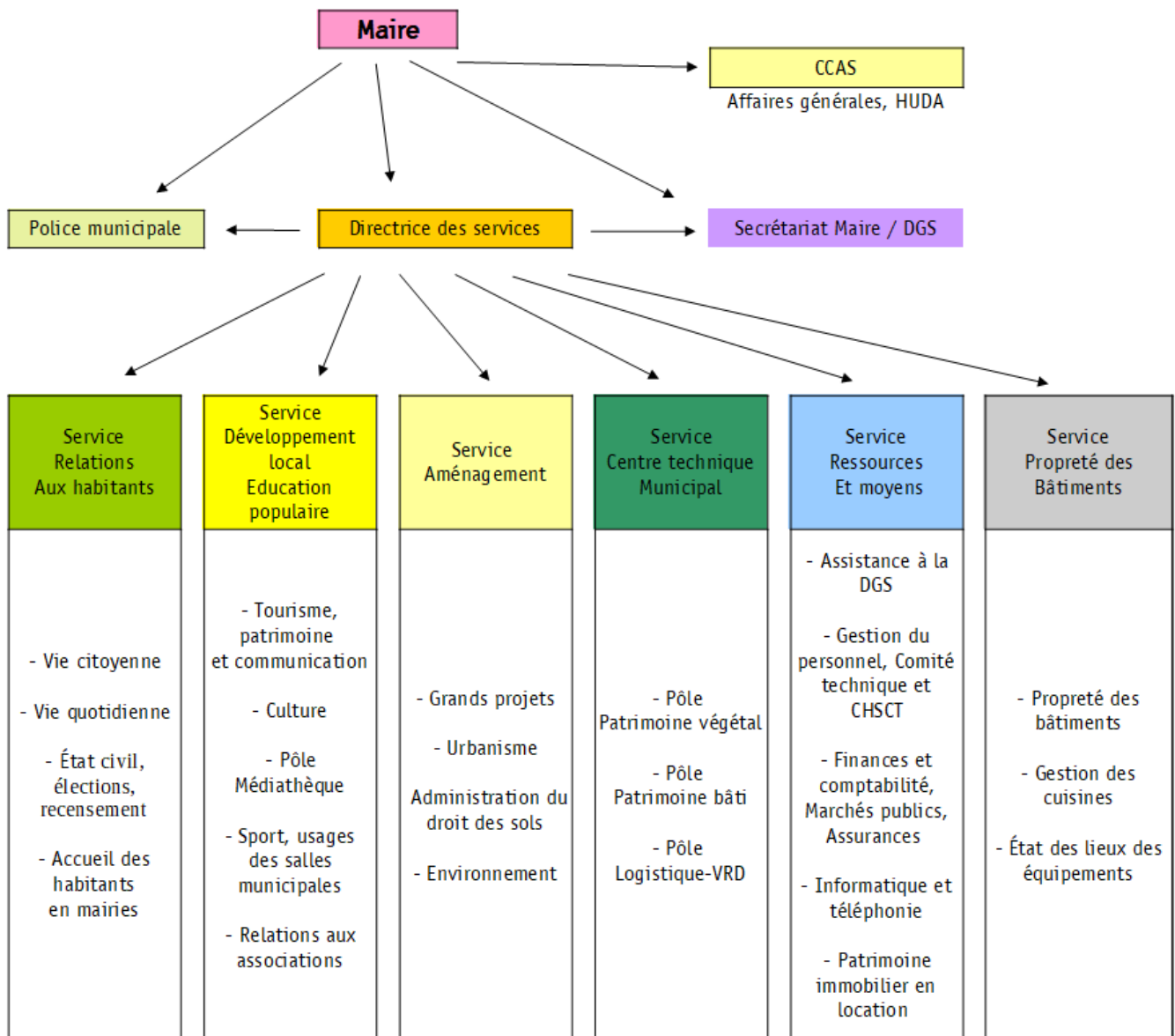
2.2. La structure des effectifs de la commune

Au 31 décembre 2022, les agents communaux sont 74 : 68 sont sur des postes permanents, 2 sur des postes non permanents, 4 sont apprentis ; auxquels s'ajoutent trois contractuelles de droit public dans le cadre de la filière médico-sociale rémunérées par le Centre communal d'action sociale.

Filière	Femmes	Hommes	Total
technique :	11	37	48
administrative :	18	1	19
culturelle :	3	1	4
Police :	0	1	1
sportive :	0	1	1
animation :	0	1	1
Total :	32	42	74
	43%	57%	100%

Au cours de l'année 2022, la commune a créé le service « Propreté des bâtiments » et recruté son Responsable. La structure de l'organigramme a donc été aboutie.

Vue synthétique et générale de la configuration des services existants :



2.3. La section de fonctionnement du budget

Plus que le total général, c'est le sous total « Gestion des services », tant en dépense qu'en recette, qui est un premier bon niveau d'analyse pour comprendre certaines évolutions. En effet, il exclut des opérations plus exceptionnelles ou bien des opérations dites « d'ordre » entre les deux sections de fonctionnement et d'investissement.

Il est à noter que le solde de gestion a diminué en 2021 (-13%) et plus fortement en 2022 (-28,1%) : les recettes de gestion évoluent moins vite que les dépenses de gestion.

Par comparaison avec les communes de sa strate, les recettes de gestion de la commune ont plus fortement diminué en 2020 mais se sont mieux ressaisies en 2021 : elles suivent les mêmes courbes tendanciennes.

<i>en milliers d'euros</i>	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Dépenses de gestion	4 767	4 542	5 351	6 019
Comparaison avec n-1		-4,7 %	17,8 %	12,5 %
Recettes de gestion	6 571	6 406	6 972	7 184
Comparaison avec n-1		-2,5 %	8,8 %	3,0 %
Solde	1 804	1 864	1 621	1 165
Comparaison avec n-1		3,3 %	-13,0 %	-28,1 %

Concernant les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement	2022	2021	2020	2019
TOTAL	7 354	7 133	6 985	7 048
Atténuation de charges de personnel-013	178	126	50	140
Produits des services -70	206	166	198	214
Impôts et taxes - 73	3 861	3 826	3 736	3 706
<i>dont contribut° directes - 73111</i>	<i>1 544</i>	<i>1 438</i>	<i>1 422</i>	<i>1 395</i>
<i>dont attribution de compensation < CCMP – 73211</i>	<i>1 430</i>	<i>1 508</i>	<i>1 522</i>	<i>1 537</i>
Dotations et participations - 74	2 503	2 440	2 016	2 051
<i>dont Dotations - 741</i>	<i>1 469</i>	<i>1 461</i>	<i>1 418</i>	<i>1 368</i>
<i>dont FCTVA sur dép de fonctt - 744</i>	<i>132</i>	<i>74</i>	<i>86</i>	<i>101</i>
<i>dt DCRTP - 748313</i>	<i>250</i>	<i>250</i>	<i>250</i>	<i>263</i>
Autres produits de gestion courante - 75	435	415	406	459
TOTAL GESTION DES SERVICES	7 183	6 973	6 406	6 570
Produits financiers - 76	1	13	-	-
Produits exceptionnels - 77	118	53	128	394
TOTAL RECETTES REELLES	7 302	7 039	6 534	6 964
Op° d'ordre entre sections - 042	52	94	451	84

Les évolutions notables des recettes de fonctionnement en 2022 par rapport à 2021, en valeur ou en taux, sont les suivantes :

Chapitre 13 « Atténuations de charges de personnel »

Ce chapitre connaît toujours une évolution aléatoire : en effet, indemnités journalières perçues en fonction des arrêts maladie régularisations d'une année sur l'autre.

Chapitre 70 « Produits des services »

Ce chapitre regroupe les recettes que la commune génère elle-même en rendant des services contre paiement (par exemple : cotisations des adhérents à la médiathèque, billetteries lors de spectacles ...). **Les recettes se sont élevées de 40 000 €, les faits principaux :**

- Redevance d'occupation du domaine public a été supérieure de 22 300 € à celle de 2021.
- Rattrapage 2021 et 2022 de redevance de la part de l'exploitant de la ferme éolienne de Paizay le Tort pour 28 000 €. Une convention signée en 2012 pour 40 ans apporte une redevance annuelle pour occupation du domaine public en vue de la construction, de l'entretien et du démantèlement des éoliennes en question.
- Remboursement de frais de la Communauté de communes à la commune de 19 000 € en plus pour les frais générés par l'occupation de la salle Jacques Prévert transformée en centre de vaccination.

Chapitre 73 « Impôts et taxes »

La hausse des recettes en Impôts et taxes est limitée malgré une augmentations des bases :

- Hausse de 3,4 % des bases fiscales permettant un accroissement de 106 000 € des recettes de Taxe Foncière
- Le Conseil communautaire a décidé avec l'accord des communes du **non-versement de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** après le vote du budget prévisionnel : la recette de 21 000 € initialement envisagée n'a donc pas été encaissée.
- Baisse des attributions de compensations de 78 000 € (voir contexte communautaire)
- **La recette de taxes additionnelles aux droits de mutation évolue fortement (+ 41 000 €) ce qui traduit une forte activité immobilière dans la commune.**

Le potentiel fiscal est le produit fiscal théorique de la commune si elle appliquait les taux moyens nationaux à ses propres bases nettes d'imposition.

Le potentiel fiscal par habitant de Melle est très inférieur à celui des communes de sa strate en raison de bases fiscales plus faibles :

<i>source : fiche DGF</i>	2022	2021	2020	2019
Potentiel fiscal Melle	5 505	5 469	5 354	5 207
Population DGF	6,669	6,694	6,703	6,766
RATIO N°14 – Potentiel fiscal par hbt	825 €	817 €	799 €	770 €
RATIO N°14 – MOYENNE STRATE	955 €	959 €	949 €	931 €

L'effort fiscal permet d'évaluer la pression fiscale sur la commune (produit des taxes sur le potentiel fiscal). L'effort fiscal de la commune est plus élevé que celui des communes de la strate mais son évolution est contenue :

source fiche DGF	2022	2021	2020	2019
Effort fiscal Commune	1,69	1,69	1,79	1,59
Comparaison avec n-1	0,3 %	-6,1 %	13,1 %	
Effort fiscal moyen de la strate	1,19	1,16	1,15	1,15
Comparaison avec n-1	2,2 %	0,9 %	0,3 %	

La part des logements sociaux à Melle est supérieure à celle des communes de sa strate démographique au niveau national ; le revenu imposable par habitant est inférieur à Melle :

Logements et revenus (source fiche DGF)	2022	2021	2020	2019
Nombre de logements TH dans la commune	3 122	3 126	3 108	3 117
Nombre de logements sociaux	583	586	588	630
Part des logements sociaux – Commune	18,7 %	18,7 %	18,9 %	20,2 %
Part des logements sociaux – Strate	14,5 %	14,6 %	14,5 %	14,2 %
Nbre bénéficiaires aides au logement	1 097	1 253	1 262	1 311
Revenu imposable par hbt – Commune	13 059 €	13 035 €	12 582 €	12 153 €
Revenu imposable par hbt – Strate	15 872 €	15 692 €	15 181 €	14 862 €

Chapitre 74 « Dotations et participations »

Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA² - article 744) sur les dépenses de fonctionnement acquittées par la commune dépend du volume de travaux lourds de maintenance réalisés qui enrichissent le patrimoine de la collectivité (domaine de la voirie et des bâtiments principalement) : il a été de 74 000 € en 2021 et de près de 132 000 € en 2022. La dépenses importante du chantier de reconstruction du rempart de Saint Savinien en est la raison.

Article 74718 « Autres participations de l'État »

Il connaît une forte évolution par rapport à 2021 :

- Subventions de 60 000 € pour la rénovation énergétique des hébergements HUDA (Hébergements d'urgence des demandeurs d'asile) et
- Subvention de 179 000 € pour les travaux de réfection des remparts de St Savinien

Article 7478 « Participation d'autres organismes »

- Mécénats de la Biennale pour 30 000 €
- État, imputation erronée mais réelle de 30 000 €.

Chapitre 75 « Autres recettes de gestion courante »

La location des immeubles (article 752) rapporte 20 000 € de plus que l'an passé ce qui traduit un bon taux d'occupation des habitations, bureaux et commerces communaux.

Chapitre 76 « Produits financiers »

La commune se fait rembourser par son budget annexe Énergies renouvelables les emprunts qu'elle a contractés en son temps pour les panneaux photovoltaïques du Centre technique municipal et de la

² Le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est un remboursement par l'État, à un taux forfaitaire, d'une partie de la TVA que les collectivités paient sur leurs investissements et sur certaines dépenses de fonctionnement. En effet, les collectivités et leurs groupements ne sont pas considérés comme des assujettis à la TVA pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

Maison des Assistantes maternelles. En 2021, une régularisation précédentes qui n'avait pas lieu d'être répétée en 2022, ce qui exp sembler faible (- 12 700 € de recettes) mais qui est en réalité une année « normale ».

Chapitre 77 « Produits exceptionnels »

Ce chapitre connaît une augmentation de 60 000 € par rapport à l'an passé pour deux raisons principales :

- des mandats que la commune avait émis dans le passé ont été annulés (article 773) : plus particulièrement, il s'agit de l'annulation d'une partie du soutien Covid que la commune avait versé à la Communauté de communes en 2021 ;
- la commune a vendu un certain nombre de biens (article 775) : un logement à St Léger a été vendu à son locataire, des véhicules techniques, deux véhicules électriques en panne qui ne pouvaient être réparés (de marque Mia) ainsi que du petit matériel obsolète.

Concernant les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement	2022	2021	2020	2019
TOTAL GENERAL	6 873	5 919	5 738	5 723
Charges à caractère général - 011	2 809	2 440	1 901	2 078
Charges de personnel - 012	2 796	2 562	2 346	2 362
Atténuation de produits - 014	-	-	-	1
Autres charges de gestion courante - 65	414	349	295	327
dont subventions versées - 6573 et 6574	185	148	84	117
TOTAL GESTION DES SERVICES	6 019	5 351	4 542	4 768
Charges financières - 66	74	85	96	115
Charges exceptionnelles - 67	253	14	40	89
TOTAL DEPENSES REELLES	6 346	5 450	4 678	4 972
Provisions - 68	4			
Op° d'ordre entre sections - 042	523	469	1 060	751

A Melle, la dépense réelle de fonctionnement par habitant est inférieure à celle des communes de la même strate au niveau national. Elle a diminué plus fortement en 2020 par rapport à 2019 ; mais elle a augmenté plus fortement en 2021 par rapport à 2020, idem pour 2022 :

<i>en milliers d'euros et d'habitants</i>	2022	2021	2020	2019
Dépenses réelles de fonctionnement	6 346	5 450	4 678	4 972
Population	6,50	6,53	6,54	6,62
RATIO N°1	975 €	835 €	715 €	751 €
Comparaison avec l'année précédente	16,8 %	16,7 %	-4,7 %	
RATIO N°1 – MOYENNE STRATE / NTNL	<i>inc</i>	1 043 €	1 014 €	1 037 €
Comparaison avec l'année précédente		2,9 %	-2,2 %	

En 2020 et 2021, la part des dépenses réelles que la commune consacre aux dépenses de personnel ne suit pas la même courbe que celle des communes de sa strate démographique au niveau national, mais reste cependant en deçà de celles-ci :

	2022	2021		
Dépenses de personnel - chapitre 012	2 748	2 379	1 838	2 010
Dépenses réelles de fonctionnement	6 346	5 450	4 678	4 972
RATIO N°3	43,3 %	43,7 %	39,3 %	40,4 %
Comparaison avec l'année précédente	-0,8 %	11,1 %	-2,8 %	
RATIO N°3 – MOYENNE STRATE	<i>inc</i>	58,0 %	58,0 %	56,5 %
Comparaison avec l'année précédente		0,0 %	2,7 %	

L'inflation impacte le niveau de dépenses à projets égaux. Pour mémoire, les taux d'inflation ont été les suivants : 1,1% en 2019 ; 0,5% en 2020 ; 1,6% en 2021 ; 5,2 % en 2022.

Chapitre 11 « Charges à caractère général »

Ce seul chapitre représente à lui seul près de la moitié des dépenses de gestion de la commune.

Sous chapitre 60 « Achats et variations des stocks »

Article 60612 « Énergie-Électricité »

Nous avons anticipé la hausse des dépenses d'énergie que nous avons réussi à contenir en mettant en place un plan de sobriété efficace.

Article 60632 « Fournitures de petit équipement »

Nos agents municipaux artisans ont œuvré à l'installation de la Biennale d'art contemporain : cela s'est traduit pas beaucoup de temps passé pour une installation qui n'a pas généré des achats à un niveau très important.

De plus, la mise en œuvre de nouveaux contrats de maintenance doublée de nouvelles compétences techniques parmi les agents municipaux commencent à produire leurs fruits : les actions préventives menées diminuent la nécessité de remplacer de nombreux petits matériels.

Sous chapitre 61 « Services extérieurs »

Article 615231 « Entretien des voiries »

Cet article comptabilise la reconstruction du rempart de l'église St Savinien, ainsi que le marché à bons de commande des travaux de voirie, qui aura été tenu avec une dépense de 360 000 € contre 392 000 € en 2021.

Focus sur la réfection des remparts de St Savinien :

	Exercice 2021	Exercice 2022	Total
Maîtrise d'oeuvre	12 523,90 €	30 219,98 €	42 743,88 €
Travaux	0,00 €	428 707,61 €	428 707,61 €
Total	12 523,90 €	458 927,59 €	471 451,49 €
Subvention Etat	0,00 €	179 315,00 €	179 315,00 €
Autofinancement	12 523,90 €	279 612,59 €	292 136,49 €

Article 6188 « Autres frais divers »

Le dispositif des Pass' en faveur des jeunes a généré une dépense de 38 600 €) : leur utilisation a fortement augmenté et le périmètre d'utilisation a été étendu.

Sous chapitre 62 « Autres services extérieurs »

On retrouve ici en 2022 les dépenses nécessaires à la tenue de la Biennale d'art contemporain 2022 pour 102 000 €. Elles avaient été budgétées initialement à l'article 6232 puis ont été exécutées en fonction de leur nature dans plusieurs articles de ce sous-chapitre. S'expliquent ainsi, la sous-réalisation de l'article 6232 mais la sur-réalisation des lignes Honoraires, Publications, Transport de biens et Réceptions

Article 62876 « Remboursements au groupement à fiscalité propre de rattachement »

Est imputée ici la prestation d'instructions de dossiers d'urbanisme par Sui (Service urbanisme intercommunal) qui avait été budgétée sur une autre ligne et dont le montant s'est fortement élevé à la suite d'une révision des tarifs par la Communauté de communes permettant de réellement prendre en charge le service.

Chapitre 12 «Dépenses de personnel »

Il convient, à l'occasion d'une analyse de l'évolution de la masse salariale, de prendre en compte aussi bien les dépenses que les recettes. Le chapitre 012 ne retrace que les dépenses brutes de personnel ; le chapitre 013 regroupe les recettes venant compenser ces dépenses : l'ensemble constitue les dépenses nettes de personnel.

Les dépenses nettes de personnel (en K€)	2022	2021	2020	2019
Dépenses de personnel - chapitre 012	2 796	2 562	2 346	2 362
Comparaison avec l'année précédente	9,1 %	9,21 %	-0,68 %	
Atténuation charges de personnel - chapitre 013	178	126	50	140
Comparaison avec l'année précédente	41,3 %	152,00 %	-64,29 %	
TOTAL NET	2 618	2 436	2 296	2 222
Comparaison avec l'année précédente	7,5 %	6,10 %	3,33 %	
<i>Màd° de personnel remboursées - chap 70 partiel</i>	96	48	50	74
<i>Màd° de prsnnl technq - mdthq -> CCMP ; service de ménage vendu aux locataires des Remparts ; divers autre ponctuel</i>				
TOTAL NET	2 522	2 388	2 246	2 148
Comparaison avec l'année précédente	5,6 %	6,32 %	4,56 %	

Par rapport à 2021, le chapitre 12 a connu une évolution brute d'un peu plus de 230 000 € mais de 134 000 € en solde net.

L'évolution des dépenses de personnel en 2022 traduit notamment trois faits majeurs :

- **le Glissement Vieillesse Technicité** (depuis les années 2000, l'effet automatique du vieillissement et d'une plus grande technicité est globalement de l'ordre de 2 % par an), on peut donc l'estimer à + 50 000 €) ;
- **la tenue de la Biennale d'art contemporain** (+ 55 400 € de dépenses pour les médiateurs et la coordinatrice) ;
- **la revalorisation du point d'indice décidée par le gouvernement** avec une application en juillet 2022, soit + 28 300 € pour la période allant de juillet à décembre 2022.

Le chapitre 013 « Atténuation de charges » regroupe les remboursements sur la rémunération du personnel au profit de la commune :

- des indemnités journalières : la commune verse son traitement maladie et perçoit à la place de l'agent les indemnités journalières 2022 plus de 75 000 € d'indemnités journalières de plus qu'en 2021 ;
- des régularisations de cotisations : il arrive que certains organismes remboursent à la commune des sommes trop perçues l'année précédente ;
- des participations financières de l'État à l'emploi de Contrats aidés et/ou d'apprentis.

Par ailleurs, la commune perçoit certaines sommes en paiement de certains services qu'elle rend :

- le Centre communal d'action sociale (CCAS) bénéficie, contre paiement, du traitement de sa comptabilité et de la gestion de son personnel par le service communal Ressources et moyens ;
- dans le cadre de l'exercice de sa compétence scolaire, la Communauté de communes Mellois en Poitou bénéficie, contre paiement, de la mise à disposition d'agents de la médiathèque et d'agents du Centre technique municipal ;
- la commune met son personnel à disposition d'autres organismes et particuliers (animations, prestations de ménage).

L'extrait ci-dessous montre que la plus grosse augmentation se situe dans les lignes consacrées au personnel non titulaire (+ 126 000 €) : agents Biennale et recrutements d'agents pour compenser certaines absences longues.

	CA 2021	CA 2022	
art 64111 - Personnel titulaire - rémunérat°/indemnités	1 490 921,31	1 543 448,96	57 527,65 €
art 64114 - Personnel titulaire -inflation		5 000,00	
Art 64131-Personnel non titulaire - rémunération	171 736,74	297 457,58	126 620,84 €
Art 64134-Personnel non titulaire - inflation		900,00	
Art 64162 - Emplois d'avenir/Contrat PEC	7 662,52	13 308,30	5 745,78 €
Art 64164 - Emplois d'avenir/Contrat PEC - inflation		100,00	
Art 64171 - Rémunération des apprentis	38 699,35	34 348,30	-3 951,05 €
Art 64172 - Rémunération des apprentis- inflation		400,00	
Art 6451 - Cotisations patronales Urssaf	233 465,73	237 608,98	
Art 6453 - Cotisations patronales - Caisses de retraite	425 934,52	463 280,00	46 785,90 €
Art 6454 - Cotisations patronales Assedic	7 120,42	12 417,59	
Art 6455 - Assurance	89 724,96	77 321,20	-12 403,76 €
Art 6456 - Fonds national SFT	574,00	0,00	-574,00 €
Art 6474 - Œuvres sociales (CPLC/CNAS)	15 910,40	15 094,80	-815,60 €
6475 - Médecine du travail	532,26	5 962,44	5 430,18 €
Sous total chapitre 64 Charges de personnel	2 482 282,21	2 706 648,15	224 365,94 €

La dépense nette de personnel par habitant de la commune est inférieure :

- à celle des communes de même strate démographique (5 000 à 10 000 habitants) dans le Département (8 communes de comparaison) ;
- à celle des communes de même strate démographique dans la région Nouvelle Aquitaine (117 communes) ;
- à celle des communes de même strate démographique de la France (1 154 communes).

Dép nettes de personnel par hbt en 2021			
Melle	Deux-Sèvres	Nvlle Aquitne	France
373 €	393 €	550 €	553 €

Chapitre 65 « Autres frais de gestion courante »

Elus	2019	2020	2021	2022	Moyenne annuelle
Indemnités	197 983,01	188 456,34	177 125,02	180 376,70	185 985,27
Frais de mission	0,00	2,26	425,90	3 316,49	936,16
Cotisation retraite	9 720,79	10 315,34	8 592,55	16 114,77	11 185,86
Cotis° sécurité soc.	0,00	2 973,65	7 736,73	11 733,51	5 610,97
Formations	153,00	5 403,20	2 923,00	3 443,87	2 980,77
	207 856,80	207 150,79	196 803,20	214 985,34	206 699,03

Les indemnités des élus ont suivi l'évolution de l'indice.

Les élus se forment et suivent leurs projets ce qui explique l'élévation des frais de mission et de la formation.

Article 657351 « Versement au groupement à fiscalité propre »

En 2021, un versement de 65 400 € a été voté par le conseil municipal pour abonder le Fonds financier COVID créé par la Communauté de communes et destiné à venir en aide aux entreprises en difficulté. Cette dépense revêtait un caractère exceptionnel ce qui explique la forte baisse de dépense à cet article. Ce fonds n'a pas été entièrement consommé : 35 535 € ont été reversés à la Commune en 2022 par la Communauté de communes (recette de fonctionnement – article 773).

Article 6574 « Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé »

Dépense de 130 120 € à cet article auquel il faut ajouter l'article 6745 « Subventions exceptionnelles » pour 39 350 €

	2019	2020	2021	2022	Moy. Annuelle
Subv° de fonctionnement	58 770,00	62 695,00	47 165,00	130 120,00	74 687,50
Subventions ponctuelles	31 750,00	19 000,00	1 350,00	39 350,00	22 862,50
TOTAL	90 520,00	81 695,00	48 515,00	169 470,00	97 550,00
<i>Comparaison avec n-1</i>		-9,7 %	-40,6 %	249,3 %	

Du fait d'une incompréhension avec le Trésor Public, un bordereau de subventions votées par le Conseil municipal n'a pas pu être pris en charge à temps en toute fin d'année 2021.

Sans cela, et conformément aux subventions votées, la dépense en 2021 à l'article 6574 aurait été de 82 635 € et à l'article 6745 de 18 300 € soit un total de 100 935 € (contre respectivement 62 695 € et 19 000 € pour un total 81 695 € en 2020).

La dépense traduit la volonté de l'équipe municipale de s'adapter au fonctionnement des associations : en effet, certaines fonctionnent en année civile et d'autres en année scolaire, ce qui se traduit en 2022 par une « double année » de versement.

2.4. La section d'investissement du budget général

	2022	2021	2020	2019
Dépenses d'investissement	2 311	1 611	1 982	1 788
<i>dont dépenses d'équipement</i>	1 889	973	977	1 057
<i>dont remboursements d'emprunts</i>	368	381	395	414
<i>dont amortissmt des subvent° d'éqpmt versées</i>	3	4	11	29
<i>dont opérat° patrim. (entrées/sorties inventaire)</i>	3	-	392	25
<i>dont avance à budget annexe</i>	-	-	101	229
Recettes d'investissement	1 555	1 715	2 370	3 301
<i>dont FCTVA</i>	280	185	302	734
<i>dont emprunts et dettes assimilées</i>	-	-	-	-
<i>dont amortissements des dép d'équipement</i>	463	452	552	405
<i>dont subvent° d'investissement reçues</i>	276	454	11	849
<i>dont rembrsmnt avance à budget annexe ou CCAS</i>	48	97	-	-
<i>dont opérat° patrim. (entrées/sorties inventaire)</i>	60	3	16	134
<i>dont excédent de fonctionnement capitalisé</i>	400	488	915	916

Le décalage dans le temps entre le financement par la commune des travaux et la perception des subventions invite à la plus grande prudence en matière d'analyse comparative dans le temps.

Les dépenses sont financées par des subventions (principalement État, Région, Département). Le reste est autofinancé par la commune grâce à ses amortissements, à la compensation de TVA que la commune perçoit en contre partie de ses investissements (FCTVA), et aux excédents passés qu'elle a affectés au financement de ses opérations.

Un certain nombre de dépenses et de recettes ne sont pas soldées à la date du 31 décembre 2022 : ce sont les restes-à-réaliser que la commune a engagés avant le 31 décembre (signature de devis, de contrats, de bons de commandes, de marchés de travaux ...). Ces sommes sont minorées de ressources certaines à venir (subventions notifiées à la commune, principalement).

Le solde de ces restes à réaliser s'élève à 1 623 000 € que la commune finance par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement qu'elle a dégagé en 2022.

Investissements significatifs 2022							
Ce tableau récapitule à quels investissements significatifs 2022 les deux tiers du résultat 2021 ont été employés (ça n'est donc pas le bilan financier de chacune des opérations)							
	Dépenses			Recettes			Autofi 22
	exercice 22	RàR	Total	exercice 22	RàR	Total	
Travaux de voirie	438 000 €	401 000 €	839 000 €	-00 €	-00 €	-00 €	839 000 €
Eclairage public	245 000 €	145 000 €	390 000 €			-00 €	390 000 €
Mat. et véhicules techniques	127 000 €	203 000 €	330 000 €	-00 €	-00 €	-00 €	330 000 €
Acquisition ex-"Vétimarché"	-00 €	240 000 €	240 000 €	-00 €	-00 €	-00 €	240 000 €
Mise en valeur des halles	306 000 €	135 000 €	441 000 €	47 000 €	175 000 €	222 000 €	219 000 €
Rénovation salle Le Méliès	243 000 €	49 000 €	292 000 €	26 000 €	60 000 €	86 000 €	206 000 €
Equipements sportifs	123 000 €	22 000 €	145 000 €	-00 €	-00 €	-00 €	145 000 €
Œuvre d'art Eglise St Pierre	-00 €	200 000 €	200 000 €	100 000 €	-00 €	100 000 €	100 000 €
Aménagement mairie	-00 €	80 000 €	80 000 €	-00 €	-00 €	-00 €	80 000 €
Quartier culturel et créatif	-00 €	96 000 €	96 000 €	-00 €	50 000 €	50 000 €	46 000 €
FCTVA 2022 - solde	-00 €	-00 €	-00 €	80 000 €	-00 €	80 000 €	-80 000 €
	1 482 000 €	1 571 000 €	3 053 000 €	253 000 €	285 000 €	538 000 €	2 515 000 €

2.5. La santé financière de la commune

Depuis sa création (1er janvier 2019), le budget général annuel de la Commune nouvelle de Melle s'exécute sur la base d'une recette moyenne totale annuelle :

- de 7 130 000 € en fonctionnement,
- de 2 235 000 € en investissement.

Retrouvez le tableau ci-contre dans >>> les documents budgétaires.

Section Fonctionnement		
Dépenses	A	6 872 856,75
Recettes	B	7 355 443,83
Résultat comptable 2022	$C = B - A$	482 587,08
Résultat antérieur reporté	D	4 024 726,35
Résultat de la section de fonctionnement	$E = C + D$	4 507 313,43

Section Investissement		
Dépenses	F	2 310 536,91
Recettes	G	1 555 094,26
Résultat comptable 2022	$H = G - F$	-755 442,65
Résultat antérieur reporté	I	713 439,53
Résultat de la section d'investissement	$J = H + I$	-42 003,12

Restes-à-réaliser en dépenses	K	2 119 461,00
Restes-à-réaliser en recettes	L	537 887,00
Solde des restes-à-réaliser	$M = L - K$	-1 581 574,00
Financement nécessaire par la section de fonctionnement	$N = J + M$	-1 623 577,12
Résultat final de la section de fonctionnement	$O = E + N$	2 883 736,31

Le résultat du budget général 2022 s'établit comme suit :

Compte administratif		2019	2020	2021	2022
Section de fonctionnement - Section de fonctionnement – Section de fonctionnement					
Dépenses	A	5 722 810,36	5 737 695,48	5 918 699,10	6 872 856,75
Recettes	B	7 049 129,78	6 985 516,27	7 131 677,20	7 355 443,83
Résultat comptable	$C = B - A$	1 326 319,42	1 247 820,79	1 212 978,10	482 587,08
Résultat antérieur reporté	D	2 114 890,09	2 452 628,57	3 212 058,72	4 024 726,35
Résultat budgétaire (= cumulé)	$E = C + D$	3 441 209,51	3 700 449,36	4 425 036,82	4 507 313,43
Résultats de fonctionnement des Budgets annexes clos	F	-73 655,53			
Résultat de la section de fonctionnement	$G = E + F$	3 367 553,98	3 700 449,36	4 425 036,82	4 507 313,43

Section d'investissement - Section d'investissement – Section d'investissement					
Dépenses	H	1 787 814,21	2 020 800,07	1 610 775,22	2 310 536,91
Recettes	I	3 300 620,14	2 511 441,84	1 715 185,39	1 555 094,26
Résultat comptable	$J = H + I$	1 512 805,93	490 641,77	104 410,17	-755 442,65
Résultat antérieur reporté	K	-1 394 800,67	118 387,59	609 029,36	713 439,53
Résultat budgétaire (= cumulé)	$L = J + K$	118 005,26	609 029,36	713 439,53	-42 003,12
Résultats de fonctionnement des Budgets annexes clos	M	382,33			
Résultat de la section d'investissement	$N = L + M$	118 387,59	609 029,36	713 439,53	-42 003,12

Restes-à-réaliser en dépenses	O	1 606 390,00	1 456 620,00	1 497 850,00	2 119 461,00
Restes-à-réaliser en recettes	P	573 077,00	359 200,00	384 100,00	537 887,00
Solde des restes-à-réaliser	$Q = P - O$	-1 033 313,00	-1 097 420,00	-1 113 750,00	-1 581 574,00
Financement par la section de fonctionnement	$R = N + Q$	-914 925,41	-488 390,64	-400 310,47	-1 623 577,12

Résultat final de la section de fonctionnement	$S = G + R$	2 452 628,57	3 212 058,72	4 024 726,35	2 883 736,31
---	-------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

En 2022, La section de fonctionnement dégage un résultat de 4,5 millions d'euros.

La commune est engagée pour 1 623 000 € d'investissements restant à réaliser.

Le résultat final s'établit donc à la différence entre ces deux sommes, soit près de 2,9 millions d'euros dont la commune dispose pour financer le fonctionnement de la collectivité, rembourser en capital et intérêts ses emprunts en cours et les projets d'investissement nouveaux.

A cette somme viendra s'ajouter l'excédent escompté que l'exercice comptable 2023 produira.

La commune se doit de dégager une capacité à financer son activité et
En 2022, cette CAF (capacité d'autofinancement) a fortement diminué.
explications.

Certaines sont conjoncturelles ou exceptionnelles :

- la reconstruction du rempart de St Savinien assumée en fonctionnement avec une dépense nette de 279 000 €,
- la tenue d'une Biennale avec un budget de 170 000 € de dépenses,
- le montant des subventions versées est de 169 000 € versement de 2021 réalisé en 2022 et double versement de 2022 pour certaines structures. Une dépense de 50 000 € supérieure à une année classique.

D'autres plus structurelles :

- la baisse des Attributions de compensation versées par la Communauté de commune avec la correction de la part départementale (-65 000 €) et la suppression de la Dotation de Solidarité Communautaire (-21 000 €) qui ont neutralisé la progression des recettes fiscales de la Taxe foncière (bases en progression de 3,4%),
- la hausse nette des dépenses de personnel dont 78 000 € sont liés au GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité) et à la progression de la valeur de l'indice servant de base à la rémunération,
- L'élévation du coût des énergies nécessaires au fonctionnement des bâtiments et des véhicules.

Les données de comparaison 2022 avec les communes de notre strate ne sont pas encore connues.

Jusqu'à 2021, la CAF communale était bien supérieure à celle des communes de sa strate démographique tant au niveau départemental qu'au niveau national grâce notamment à une dette en constante diminution. En effet, la commune nouvelle n'a pas eu recours à l'emprunt depuis 2019 mais a fait le choix de puiser dans ses réserves pour financer ses investissements :

Constitution de l'autofinancement (en K€)	2022	2021	2020	2019
Résultat net de l'exercice	481	1 214	1 247	1 325
Epargne brute (CAF brute)	926	1 647	1 783	1 567
Remboursement du capital de la dette	368	381	395	414
Epargne nette (CAF nette)	558	1 266	1 388	1 153

	2022	2021	2020	2019
CAF nette par habitant	86 €	194 €	212 €	174 €
CAF nette par habitant - moyenne strate Ntnl	inc	128 €	117 €	115 €
CAF nette par habitant - moyenne strate Déprmtl	inc	123 €	140 €	127 €

Le taux d'épargne informe sur la solvabilité de la commune (bonne si le ratio est supérieur à 15 % ; convenable entre 9 % et 14%) :

	2022	2021	2020	2019
Épargne brute (= CAF brute)	926	1 647	1 783	1 567
Recettes réelles de fonctionnement	7 302	7 039	6 534	6 964
RATIO N° 18	12,7 %	23,4 %	27,3 %	22,5 %

La solvabilité de la commune a diminué : la part des recettes de consacrée à l'investissement ou au remboursement de la dette a dim reste très convenable.

Parallèlement, la charge de la dette diminue chaque année :

	2022	2021	2020	2019
Etat de la dette au 31 décembre	2 919	3 280	3 640	4 015
Remboursement annuité (capital et intérêts)	444	468	499	525
Emprunts contractés dans l'année	-	-	-	-

La charge de la dette municipale est inférieure à celle des communes de sa strate démographique :

	2022	2021	2020	2019
Encours de la dette	2 919	3 280	3 640	4 015
Population	6,50	6,53	6,54	6,62
RATIO N°26	449 €	502 €	557 €	606 €
RATIO N°26 – MOYENNE STRATE	inc	775 €	802 €	828 €

Si la commune consacrait tous ces efforts au remboursement de sa dette, il lui faudrait 3,2 années pour l'épuiser :

	2022	2021	2020	2019
Encours de la dette	2 919	3 280	3 640	4 015
CAF brute	926	1 647	1 783	1 567
RATIO N°29	3,2	2,0	2,0	2,6

Ce ratio se dégrade : la capacité d'autofinancement de la commune ayant diminué, il lui faudrait plus de temps pour rembourser sa dette malgré une diminution du capital restant dû et une absence d'emprunts contractés depuis quatre ans. La commune a donc puisé dans ses réserves.

Ce ratio reste cependant bon et envoie un bon signal aux banques dans le cas d'une recours souhaité à l'emprunt.

Par ailleurs, la commune dispose d'un fonds de roulement suffisant qui lui permet de faire face aux décalages entre dates d'encaissement et décaissement :

	2022	2021	2020	2019
Fonds de roulement en fin d'exercice	inc	5 138 K€	4 039 K€	3 486 K€
par habitant – Commune		787 €	659 €	526 €
par habitant – strate Département		328 €	364 €	295 €
par habitant – strate National		388 €	347 €	311 €

La dette communale est composée de 22 emprunts qui sont tous à taux fixe, pour un capital restant dû au 31 décembre 2022 s'élevant à 2 919 000 €. La commune ne dispose pas d'emprunts structurés. Deux emprunts ont pris fin en 2022 (qui « libèrent » 27 000 € de capital et 1 800 € d'intérêts).

3. Les Budgets annexes

3.1. Le Budget annexe Lotissements

Le Budget annexe Lotissements a été créé en 2019 : il est la somme des projets préexistants à la Commune nouvelle : à Mazières (Charzay), Melle (Fosse aux Chevaux), St Léger (Les deux étangs) et St Martin (La Faitivère).

Les travaux du lotissement La Faitivère sont à présent terminés : 37 000 € de dépenses d'aménagement y ont été réalisées ou engagées en 2022.

La valeur du stock de terrains de ce budget annexe fin 2022 s'élève à près de 1,4 millions d'euros.

On distingue les opérations de lotissements dans un budget annexe et non pas dans le budget général car les biens destinés à la vente n'ont pas à intégrer le patrimoine de la commune. Cela permet de distinguer et évaluer le risque financier supporté par la collectivité.

Il en résulte qu'en cas de déficit, la commune peut librement subventionner son budget annexe Lotissements. De même que l'excédent peut librement être reversé au budget général.

Pour le suivi des opérations d'aménagement de terrains, une comptabilité de stocks est obligatoire.

Chaque année, on établit la valeur du stock au 1^{er} janvier et sa valeur au 31 décembre.

L'opération n'est finalement équilibrée qu'au moment de la vente. Dans l'attente de la commercialisation des lots, il y a lieu d'emprunter ou bien que le budget général alimente le budget Lotissements par une avance remboursable.

Section Fonctionnement			
Dépenses	A		1 522 862,26
Recettes	B		1 469 544,81
Résultat comptable 2022	$C = B - A$		-53 317,45
Résultat antérieur reporté	D		691 632,61
Résultat budgétaire (= cumulé)	$E = C + D$		638 315,16

Section Investissement			
Dépenses	F		1 407 043,81
Recettes	G		1 485 854,20
Résultat comptable 2022	$H = G - F$		78 810,39
Résultat antérieur reporté	I		-526 627,04
Résultat budgétaire (= cumulé)	$J = H + I$		-447 816,65

Résultat final de la sect° de fonctionnement	190 498,51
---	-------------------

3.2. Le Budget annexe Énergies renouvelables

Le Budget annexe Énergies renouvelables trace les opérations comptables liées à la production et la vente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques situés sur le Centre technique municipal (Commune déléguée de Melle) et le Relais d'assistantes maternelles (Commune déléguée de St Martin lès Melle).

En 2022, le budget annexe a payé pour avoir le droit de vendre son énergie (redevance de 452 €). Il a aussi acquitté un impôt : la Cotisation foncière des entreprises (CFE) pour 172 €. Il a remboursé au budget général des intérêts pour l'emprunt que les budgets généraux de Melle et St Martin avaient contractés en leur temps pour réaliser les panneaux photovoltaïques (1 128 €). Il a amorti son patrimoine (6 697 €).

Il a été vendu pour 6 507 € d'électricité, soit la moitié moins qu'en 2021 : un dysfonctionnement a mis le système hors tension pendant quatre mois. La réception désormais quotidienne du bilan de production permet une meilleure surveillance du système. Cette panne génère un petit déficit exceptionnel de la section de fonctionnement de 442 € qui cumulé à celui de 2021 (du fait du rattrapage de plusieurs années d'amortissements), le porte à 5 223 €.

Il n'y a pas eu d'investissements nouveaux en 2022. Mais la section d'investissement a remboursé au Budget général des avances et du capital d'emprunt qu'elle avait perçues de la part du Budget général (à hauteur de 52 500 €) et les subventions perçues dans le passé ont été amorties (1 500 €). La section d'investissement dispose d'un excédent suffisant pour financer les restes-à-réaliser 2022.

Section Fonctionnement			
Dépenses	A		8 448,99
Recettes	B		8 006,91
Résultat comptable 2022	C = B-A		-442,08
Résultat antérieur reporté	D		-4 781,17
Résultat de la section de fonctionnement	E = C+D		-5 223,25

Section Investissement			
Dépenses	F		53 972,95
Recettes	G		6 697,00
Résultat comptable 2022	H=G-F		-47 275,95
Résultat antérieur reporté	I		160 059,92
Résultat de la section d'investissement	J = H + I		112 783,97

Restes-à-réaliser en dépenses	K		5 460,00
Restes-à-réaliser en recettes	L		0,00
Solde des Restes-à-réaliser	M = L-K		-5 460,00

4. Le projet 2023 dans le projet de mandat

Le projet municipal est la traduction du programme de la liste Cinq Comm'Une déployé sur la durée du mandat. Ce programme a été rédigé selon quatre grandes thématiques : l'aménagement, les économies, l'accueil et la vie sociale, la vie démocratique et citoyenne au service d'une vision transversale.

4.1. Une année sous le signe de l'accueil et des énergies

Pour ce nouvel exercice, nous allons naviguer à vue. Selon que l'on interprète les contextes internationaux et nationaux avec les yeux des institutions sous le prisme exclusif de la croissance, ou celui d'économistes regardant le monde au travers de sa dimension finie et humaine.

L'environnement a fait preuve jusqu'à maintenant, face aux crises successives, d'une résilience contrainte, mais la productivité des hommes et des femmes qui l'agitent a atteint un plafond au point de refluer, lassés qu'ils sont par le toujours plus et toujours plus vite.

La planète est épuisée, l'humain l'est tout autant : il est plus que jamais urgent de prendre d'autres chemins. Le monde a des limites qu'on ne peut plus allègrement et inconsciemment chercher chaque année à franchir. Si beaucoup rechignent à assumer politiquement la notion de décroissance, il faut admettre que économiquement et politiquement, elle s'impose petit à petit.

Sobriété et modération sont devenues des incitations courantes dans le répertoire des propositions opposées au modèle consumériste dominant. Au-delà des cercles écologistes, elles suscitent majoritairement la méfiance, notamment à cause des connotations de sacrifice et de privation qu'elles véhiculent. Mais d'autres discours sont développés, d'autres expériences sont menées qui fonctionnent et qui tendent à montrer, quand leurs porteurs ont un accès aux grands médias et bénéficient de réseaux militants pour les diffuser, que l'espoir d'un monde vivable par tous et pour tous n'est pas une utopie.

Les collectivités territoriales et locales qui nous environnent ont toutes prévu en fin d'année dernière un exercice 2023 certes volontariste mais sans visibilité réelle, exprimant des difficultés jamais rencontrées pour équilibrer leur budget.

Voilà quatre années que nos cinq communes sont devenues les cinq communes déléguées de la Commune nouvelle de Melle. C'est une aventure passionnante. Dire qu'elle est simple serait mentir.

Une aventure passionnante que de composer avec l'histoire de chacune de nos collectivités pour inventer et fabriquer un avenir commun.

A cette échelle communale, il nous faut dépasser la morosité ambiante et bel et bien assumer un programme que nous aurons mis une année à réfléchir puis deux années à initier et à planifier.

Cette planification a pris le visage de plusieurs études dont les conclusions seront exposées lors de ce premier semestre et dont les actions, quand elles ne sont pas déjà initiées vont se déployer concrètement à partir de cette année et projeter notre collectivité dans les quinze années à venir.

La première est une "Étude Globale de Revitalisation" menée avec le bureau d'étude EntreLieux, qui doit, à l'échelle de la Commune nouvelle, nous positionner comme centralité territoriale, organiser les projets structurants, définir un schéma de déplacement favorisant les mobilités douces et proposer une dynamique de signalétique et de jalonnement.

Le diagnostic a été mené jusqu'en septembre dernier, s'appuyant sur de nombreuses réunions associant élus et habitants mais aussi sur l'immersion du bureau d'étude dans de nombreux partenaires. Deux assemblées citoyennes et plusieurs balades ont permis d'associer celles et ceux qui le souhaitent, en particulier au futur schéma de déplacement.

La stratégie est définie ; elle s'appuie sur un récit, celui du papillon dont le cycle de vie et la forme sont de forts symboles pour notre commune, comme pour nos cinq communes déléguées.

Nous entrons maintenant dans un nouveau cycle de travail pour rédiger et hiérarchiser les actions.

Parmi celles-ci : l'aménagement de nos entrées de bourgs, un projet pour le quartier de la gare, une hiérarchisation de notre réseau routier pour l'adapter aux nouvelles mobilités, l'aménagement du centre bourg au service de ses vitalités économiques et touristiques mais aussi pour le bien-être de toutes celles et ceux qui le pratiquent au quotidien.

Tout au long du mois de mars, la population est invitée à quatre réunions, dédiées à quatre secteurs définis par Entrelieux et pour lesquels elle pourra encore apporter ses contributions et amender celles proposées.

L'ensemble du programme d'actions, à court comme à moyen et long termes sera présenté lors d'une très importante assemblée citoyenne le 13 mai prochain.

La seconde étude est celle de projet d'ÉcoQuartier Culturel et Créatif de Ménoc, mené avec le bureau d'étude Troisième pôle, qui doit nous permettre de développer le centre-bourg autour de son centre historique et organiser une dynamique partagée avec les acteurs de la culture, de la création, du commerce, du patrimoine et de l'environnement. Une véritable dynamique collective où l'économie, l'habitat et la nature bénéficieront d'accompagnements spécifiques.

Il s'agit là clairement d'une approche « tiers-lieux », souple et hybride mais à l'échelle d'un quartier, pour agir sur l'ensemble du centre bourg. La commune se concentre sur l'aménagement de l'Hôtel de Ménoc pour faire vivre son objectif d'« habiter le patrimoine ». D'ici l'été, y sera aménagée une Micro-Folie, espace multimédia conçu par la Cité des Sciences et la Réunion des Musées Nationaux.

La Communauté de Communes a acté le fait d'y étudier l'installation du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine du Pays d'Art et d'Histoire. La Société Archéo et Spéléo du Mellois pourra y travailler dans des espaces renouvelés pour mettre en valeur le dépôt de fouilles.

Il s'agit là d'un bouton lanceur qui ouvre des perspectives, qui impulse déjà une spirale d'initiatives portées par de nombreux acteurs. Le compagnonnage des habitants, d'acteurs artistiques et culturels, d'entrepreneurs, de citoyennes et de citoyens prompts à tisser, associer, inventer des modes de faire, est particulièrement convoquée. Près de 100 d'entre eux ont déjà contribué depuis la première édition de Ménoc Plage.

Un autre travail discret mais tout aussi important a été mené, en interne celui-ci, par le groupe Agriculture de la commission Environnement : la définition de notre stratégie foncière agricole.

La protection de notre environnement est un enjeu fort du mandat : son exploitation doit donc aussi faire l'objet de toute notre attention.

Parce qu'être attentif aux espaces naturels et agricoles, c'est :

- préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques,
- conserver et valoriser les éléments du paysage,
- protéger la biodiversité (trames verte et bleue, réserves de biodiversités),
- appliquer de façon pertinente les outils de réglementation du droit des sols,
- soutenir une agriculture durable et autonome et des pratiques respectueuses de la profession et du milieu,
- relocaliser la consommation alimentaire et l'activité économique issues des produits du foncier (bois, énergie, matériaux).

Voilà une route presque tracée pour aménager au mieux notre territoire. Il ne s'agit pas là d'en faire toujours et encore plus mais de faire différemment, ce qui demande une énergie débordante.

Nous aurons utilisé beaucoup, voire trop d'énergie fossile pour en arriver à un autre changement : celui d'un modèle de vie tolérable pour toutes et tous. Il nous faut désormais mobiliser collective pour un autre changement : celui d'un modèle de vie tolérable pour toutes et tous. Le travail que nous allons devoir mener sur le PLUi-H (Plan local d'urbanisme intercommunal – volet Habitat) en sera un maillon indispensable puisque après avoir sans compter consommé des espaces naturels, il nous faut désormais réfléchir à les économiser et même mieux à en reconstituer. Tous nos projets d'aménagement prendront en compte la notion urbanisme circulaire³, de reconstruction de la ville sur la ville et de reconquête des espaces naturels.

Dans nos multiples et légitimes relations avec l'État, il y a aussi l'accueil d'un HUDA, un Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile. Notre commune a décidé en 2021 d'adhérer à l'ANVITA, l'Association nationale des villes et territoires accueillants dont voici les premiers mots de la charte : *« La crise de l'accueil des migrant.e.s est avant tout une crise des valeurs mises à mal par les politiques nationales et européennes empêchant, coûte que coûte, les arrivées en Europe de personnes ayant fui leur pays. Celles-ci sont pourtant inéluctables en raison des conflits, de la pauvreté et du changement climatique. Elles sont inhérentes au droit à la mobilité.*

En France, comme le signalent de nombreuses associations ou encore la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), les droits fondamentaux des personnes migrantes ne cessent d'être restreints. Le combat des associations pour faire valoir ces droits en est un exemple criant comme celui des positions prises par la Défenseuse des Droits. »

Depuis maintenant un an, plus aucun des réfugiés accueillis à Melle, malgré des situations parfois dramatiques, ne s'est vu attribuer le droit d'asile ou simplement un titre de séjour. Ce durcissement nous questionne alors même que nombre d'entre eux se socialisent, apprennent la langue française et qu'à priori ce ne sont pas les emplois qui manquent. Une fois déboutées, plus personne ne prend en charge ou ne porte attention à ces personnes en situation d'abandon en dehors de notre population qui, elle, connaît encore le sens du mot fraternité.

Nous aurons cette année à soutenir et à travailler avec les associations et collectifs qui prennent le relais et qui permettent à la France de conserver au regard de ces enjeux, un peu de dignité.

Et accueillir l'autre n'est pas un geste anodin, il est chargé de sens. Aussi faut-il restituer ce sens à cette démarche s'il venait à faire défaut. Il ne s'agit pas de chercher dans le passé des solutions aux problèmes d'aujourd'hui, mais de relever qu'en toute époque, même critique, notre devoir est de faire entendre notre voix, exprimer notre originalité et proposer d'ouvrir des chemins qui, même s'ils sont incertains et marqués par la fragilité, maintiennent dans la société l'utopie de "l'accueil de l'étranger".

Il s'agit donc cette année d'affirmer notre projet d'accueil et de faire infuser ce qui le fonde dans toutes nos politiques.

Accueillir celles et ceux qui défendent l'eau comme commun.

Accueillir une économie créative portée par des entrepreneurs aux codes parfois déroutant.

Accueillir celles et ceux qui, éloignés de l'emploi, ne cherchent pourtant qu'à y goûter comme tout autre.

Accueillir des populations nouvelles dans la multitude de logements vacants.

Accueillir les initiatives nouvelles, non comme des remplaçantes de celles qui s'essouffent, mais comme leur prolongement.

Accueillir dans un camping humanisé et non réduit à une barrière commandée par une carte bleue.

Accueillir celle ou celui que le système de santé a éloigné des soins ...

Accueillir, accueillir, accueillir ...

C'est au service de tels projets que les élus Cinq Comm'Une ont choisi de faire évoluer leur gouvernance. Les projets sont devant nous, prêts à prendre leur essor. Nous les libérerons d'ici l'été qui vient de leur suivi par commission pour les inscrire dans des dynamiques de « Groupes projet ».

³ L'urbanisme circulaire est un modèle alternatif inspiré des principes de l'économie circulaire appliqués à la fabrique de la ville. C'est un appel à inverser les priorités en allant chercher la réponse à nos besoins de développement urbain dans l'emprise de la ville déjà là.



Chacune et chacun est dès maintenant invité·e à venir verser son énergie en fonction de ses affinités. Soyez certains qu'elle sera accueillie du mieux possible pour l'un ou l'autre.

Voilà le cadre politique qui vous est proposé pour engager les moyens financiers et humains de la commune pour l'année qui vient. Vous pouvez en découvrir les pistes concrètes dans le chapitre des « projets spécifiques à chaque délégation ».

4.2. Trouver les moyens de nos ambitions

Les objectifs de 2022 à pérenniser

Comme annoncé dès le DOB 2022, les incertitudes des différents contextes nationaux, territoriaux et communautaires nous ont fait anticiper un abaissement de notre Capacité d'autofinancement (CAF) nette que nous souhaitions pérenniser à hauteur de 800 000 €.

Elle est cette année d'un peu plus de 500 000 € pour les raisons exceptionnelles exposées plus haut. Cet objectif de 800 000 € peut et doit donc continuer d'être notre cible à moyen terme.

La bonne santé financière de la commune nous a permis cette année d'autofinancer nos projets sans que notre excédent cumulé ne passe en dessous de la barre des deux millions d'euros conformément à notre engagement du DOB 2022. Il est cette année de plus de 2 800 000 €.

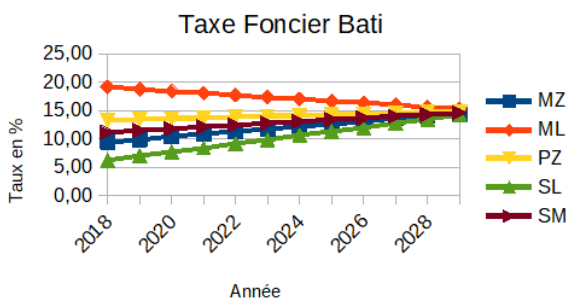
L'année 2023 verra certains projets financés en ayant recours à l'emprunt.

Des taux d'imposition inchangés, nos engagements tenus

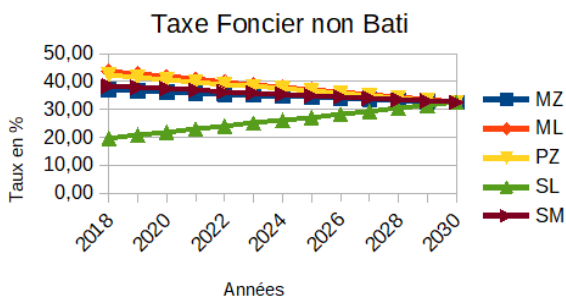
Comme nous nous y sommes engagés, nos taux d'imposition ne changeront pas.

Le taux moyen pondéré demeure : soit 14,92% pour la Taxe foncière sur le bâti et 30,52% pour la Taxe sur le foncier non bâti.

Pour autant, afin de suivre l'inflation, l'État a décidé de revaloriser les bases de 7,1 % pour 2023 : cette hausse nous permet d'anticiper des recettes fiscales supplémentaires de plus de 200 00 €.



	MZ	ML	PZ	SL	SM
2018	9,45	19,14	13,30	6,28	11,18
2019	9,91	18,79	13,44	7,00	11,49
2020	10,36	18,44	13,57	7,72	11,80
2021	10,82	18,09	13,71	8,44	12,11
2022	11,27	17,73	13,84	9,16	12,43
2023	11,73	17,38	13,98	9,88	12,74
2024	12,18	17,03	14,11	10,60	13,05
2025	12,64	16,68	14,25	11,32	13,36
2026	13,10	16,33	14,38	12,04	13,67
2027	13,55	15,98	14,52	12,76	13,98
2028	14,01	15,62	14,65	13,48	14,30
2029	14,46	15,27	14,79	14,20	14,61
2030	14,92	14,92	14,92	14,92	14,92



	MZ	ML	PZ	SL	SM
2018	37,01	43,69	42,32	19,74	38,42
2019	36,64	42,76	41,50	20,81	37,93
2020	36,26	41,83	40,69	21,87	37,44
2021	35,89	40,90	39,87	22,94	36,95
2022	35,51	39,97	39,05	24,00	36,45
2023	35,14	39,04	38,24	25,07	35,96
2024	34,76	38,11	37,42	26,13	35,47
2025	34,39	37,17	36,60	27,20	34,98
2026	34,02	36,24	35,79	28,26	34,49
2027	33,64	35,31	34,97	29,33	34,00
2028	33,27	34,38	34,15	30,39	33,50
2029	32,89	33,45	33,34	31,46	33,01
2030	32,52	32,52	32,52	32,52	32,52

Quel pacte pour le bloc communal ?

Comme vu précédemment, les dotations et attributions de la la communauté de communes ont été sensiblement réduites en 2022. A l'effet du Pacte fiscal intercommunal de 2018 de 15 000 € se sont ajoutées une correction d'erreur en notre faveur de plusieurs années et la suppression de la Dotation de solidarité communautaire (DSC).

Le Pacte fiscal intercommunal, en réflexion depuis maintenant deux ans, prévoit de reprendre en 2023, et de façon définitive, 216 000 € d'attributions de compensation à notre commune. En contrepartie, la Communauté de communes envisage de baisser la fiscalité, ce qui dans sa situation financière actuelle, paraît assez paradoxal. Comme beaucoup d'autres communes du Mellois, nous serions prêts à y consentir mais nous souhaitons voir les conditions délibérées par la Communauté de communes devenir tangibles.

Pour cette raison, en dépit de la demande de la Communauté de communes, nous ne délibérerons pas avant le 20 mars 2023 (date butoir) pour confirmer la délibération de principe prise le 30 novembre 2022 : il est trop tôt.

La Communauté de communes a choisi de rendre aux communes la compétence SDIS qu'elle avait prise en 2018. Cette contribution s'élevait en 2018 à 160 000 €, assumée par nos communes déléguées. En 2022, elle s'élève à 193 000 € : c'est la somme que va nous rétrocéder la Communauté de communes en 2023 sous forme d'attribution de compensation pour assumer une charge qui sera en élévation de 6 % en 2023, soit un peu plus de 200 000 €.

Incertitudes sur le coût de l'énergie

Le coût de l'électricité a presque triplé en ce début d'année 2023. Cela rend très difficile la prévision budgétaire dans ce domaine et impactera fortement le budget. Il nous faudra continuer à rechercher des sources d'économie et à nous orienter le plus possible vers des ressources énergétiques résilientes. Si nous nous y engageons, nous devons assumer des coûts d'investissement qui n'auront probablement pas d'impacts visibles immédiats sur notre fonctionnement. Nous allons rechercher le plus d'accompagnement possible dans ce domaine.

Maintenir notre niveau de subvention afin de consolider notre tissu associatif

Concernant les Participations et Subventions versées par la commune, nous reviendrons à une année normale qui devrait nous permettre de prévoir et de stabiliser la dépense à hauteur de 120 000 €, la distinction entre les subventions de fonctionnement et les subventions exceptionnelles disparaissant avec la nomenclature comptable M57 que la commune adopte le 1^{er} janvier 2023.

Rechercher le maximum d'accompagnement financier

Nous maintenons notre niveau d'aide aux associations : il nous faut de notre coté accroître nos ressources en subventions. Notre statut de Petite Ville de Demain et la nature de nos projets doivent nous permettre de financer au mieux les projets d'aménagement, de rénovation énergétique et plus généralement de revitalisation de notre commune. Les projets seront aussi priorisés en fonction de leur capacité à être cofinancés.

4.3. Les projets spécifiques chaque délégation

Finances et Ressources humaines

Plusieurs mesures ont été prises en 2022 par l'État en faveur des agents de la catégorie C : reclassement, accélération du déroulé de carrière (bonification d'ancienneté, durée entre deux échelons réduite), modification des grilles, reclassement de certains agents relevant de la filière médico-sociale de la catégorie C en catégorie B. Nous serons bien entendu impactés mais il est difficile ce jour de dire à quelle hauteur. Ce sera pour autant sûrement possible pour le budget prévisionnel.

Les cinq communes déléguées avaient avant 2019 des fonctionnements et des niveaux de primes issus de leur propre histoire. La création de la Commune nouvelle a conduit à mener un Dialogue social complet dans le courant 2019 dans le cadre du Comité technique afin d'harmoniser les pratiques. Au regard de l'évolution des services et des effectifs, et afin de satisfaire de nouvelles exigences réglementaires, il convient de lancer un nouveau Dialogue social avec les représentants du personnel (Lignes directrices de gestion, Protection sociale complémentaire ...).

Service Ressources et Moyens

Une nouvelle Responsable de service prend ses fonctions début mars après que le poste aura été vacant pendant six mois. Cette arrivée va constituer un nouvel appel d'air à un moment charnière. En effet, d'une part, le Conseil municipal a voté en 2022 en faveur de la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023. Elle s'imposera à toutes les communes le 1^{er} janvier 2024. L'année 2023 sera donc une année de rodage pour les agents du service : il va être difficile de se défaire de certains automatismes qui faisaient gagner du temps et de devoir en adopter de nouveaux. D'autre part, à la suite des élections professionnelles de décembre 2022, il convient d'instaurer un nouveau dialogue social : la production de données en matière de richesses humaines constituera la base des échanges à venir, après quatre années de fonctionnement de la commune nouvelle.

Service Relation aux habitants

Ce service ne vivra pas d'évolution majeure. Pour autant, cette année, la poursuite de la mise en place du Guichet unique et le maintien de notre demande auprès de la communauté de communes de déployer France Services à Melle pourrait l'impacter. L'évolution des outils de travail logiciels s'avère nécessaire et sera initiée cette année.

Service Développement Local-Éducation Populaire (DLEP)

La Responsable de service ayant fait valoir un droit à disponibilité pendant un an, un remplaçant prend ses fonctions en avril. Le service, à la fin de l'année 2022, a été conforté par 40% d'un temps plein en assistance administrative.

Service Aménagement

Le service, à la fin de l'année 2022, a été conforté par 60% d'un temps plein en assistance administrative (le même agent que pour le service DLEP – cf supra). L'instruction des documents d'urbanisme est en partie déléguée depuis ce début d'année 2023 au Service d'Urbanisme intercommunal. Comme prévu, le temps ainsi libéré pour l'agent concerné sera mis à profit pour suivre les conséquences de la dynamique immobilière et foncière (évaluations domaniales, conseil aux habitants, ...) mais aussi la mise en place efficiente de la police de l'urbanisme.

Service Propreté des bâtiments

Le service s'est doté d'un Responsable qui a pris ses fonctions en novembre 2022. Le service se structure dans différents domaines : gestion des stocks, optimisation des emplois du temps, plus grande utilisation de produits d'entretien non nocifs, meilleure circulation de l'information avec le Centre technique municipal pour les besoins en maintenance et réparations, ... Deux départs en retraite d'agents qui travaillaient parallèlement dans le domaine scolaire géré par la Communauté de communes sont sur le point d'être remplacés.

Service Centre Technique Municipal

Le service composé de trois Pôles (Pôle Patrimoine végétal, Pôle Patrimoine bâti, Pôle Logistique-VRD) est structuré et au complet. Pas d'évolutions notables envisagées même si les récents départs en retraite vont permettre de légèrement réorganiser les compétences et les équipes. L'évolution des outils de travail logiciels s'avère nécessaire et sera initiée cette année.

Vie sociale et CCAS

L'explosion des besoins sociaux est manifeste. Le passage en Commune nouvelle a offert un service autrefois différemment rendu à près de la moitié de notre population. La situation sociale générale et le contexte sanitaire n'ont fait qu'accélérer les choses. Le recrutement d'un travailleur social est en cours.

Police municipale

Notre garde-champêtre, figure locale ancrée dans notre paysage mellois depuis plusieurs décennies, est sur le point de partir à la retraite. Son remplacement est bien entendu indispensable.

Vie quotidienne

Finaliser l'étude de faisabilité d'un Centre de santé

Depuis plusieurs mois, la commission Vie Quotidienne planche sur l'installation d'un Centre de Santé. La commune est accompagnée par la Fabrique des Centres de Santé. La rencontre avec les partenaires, ARS, CPAM, hopital, CPTS est en cours. La municipalité souhaiterait que le Centre de Santé puisse voir le jour en 2024. Plusieurs communes voisines sont intéressées par l'installation de ce Centre de Santé.

Les cérémonies patriotiques évoluent

Une cérémonie autour de la Résistance aura lieu le vendredi 22 septembre au cours de la matinée. La stèle de la résistance se trouve au Centre Technique Municipal où elle est nettoyée et embellie pour être ré-installée à côté du monument aux morts, près de la médiathèque. Les écoles, collège et lycées sont sollicités pour travailler sur la Résistance. Nous œuvrons en étroite collaboration avec le Centre Régional Résistance et Libertés (CRRL) avec lequel ont été organisées plusieurs réunions.

Harmonisation logicielle des cimetières

Actuellement, un gros travail d'harmonisation logicielle des cimetières est conduit à la mairie. Le règlement des cimetières est terminé. Il s'agit maintenant de tout harmoniser.

La mobilité, un travail de longue haleine

Depuis le mois de novembre 2022, la commission Vie Quotidienne travaille sur le dossier concernant la navette municipale et la mobilité. Après avoir effectué le trajet habituel certaines demi-journées de la semaine, certains points d'arrêt ont été enlevés et la réflexion actuelle porte sur le parcours de la navette municipale en tenant compte de chaque commune déléguée. La mobilité est un dossier vaste à étudier et la commission propose plusieurs axes de réflexion possibles. Il est délicat de quantifier la demande de la population. Lors de l'Analyse des Besoins Sociaux conduite par le CCAS, nombreuses sont les personnes qui évoquent la mobilité sur le territoire. Ce dossier demandera la participation de la population.

Environnement

Plan d'action de la Stratégie foncière agricole

La Stratégie foncière agricole a été définie en 2022. Elle se déploie autour de six axes.

L'année 2023 sera l'occasion de la coordonner avec l'ensemble de nos politiques touchant au foncier :

- conserver et valoriser les éléments du paysage
- soutenir une agriculture durable et autonome, et des pratiques respectueuses de la profession et du milieu
- relocaliser la consommation alimentaire et l'activité économique issues des produits du foncier (bois, énergie, matériaux)
- protéger la biodiversité (trames verte et bleue, réserves de biodiversité)
- préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques
- appliquer de façon pertinente les outils de réglementation du droit des sols.

Fête de l'arbre

Menée une première fois en 2021, elle devient une Biennale en alternance avec la Biennale d'Art Contemporain. Elle permettra cette année de recevoir un personnage référence dans le domaine des arbres, Francis Hallé.

Restitution des inventaires vers le projet des Réserves de biodiversité communale (RBC)

Des inventaires ont été menés depuis 2021 : 2023 sera l'occasion de les restituer pour une meilleure connaissance partagée de la diversité biologique de notre territoire. Les conclusions devront nous permettre de hiérarchiser la mise en place des Réserves de Biodiversité Communale déjà identifiées.

Mise en œuvre d'un projet à La Genellerie

Cette ferme municipale située sur la commune déléguée de St Martin lès M. a été visitée par plusieurs porteurs de projet, en particulier dans le domaine du maraîchage. Certains sont compatibles avec le lieu et doivent maintenant s'organiser avec la commune pour l'investir.

Versement au PDIPR des travaux sur les chemins de randonnée

Dans le cadre de la stratégie foncière, un recensement des chemins de randonnée a été réalisé qui va être cette année versé au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Culture Éducation populaire - Jeunesse

Après avoir engagé différents projets dans le contexte parfois chaotique de la pandémie, il s'agira d'inscrire notre politique en faveur de l'art contemporain dans un programme global et pluriannuel. La Biennale internationale d'art contemporain est positionnée comme le point d'orgue d'un programme d'actions visant à soutenir la création contemporaine, à renforcer l'éducation artistique et culturelle des jeunes, à renforcer les actions de sensibilisation et de découverte des arts pour tous les publics. Le choix d'un commissariat artistique pour la Biennale 2024 sera engagé dès cette année pour organiser au mieux le lien entre programmation et médiation : dispositif Art et monde du travail en cours, projets de résidences pour 2023-2024.

La commande publique de l'église Saint-Pierre sera engagée cette année pour aboutir au premier semestre 2024.

Enfin, l'ouverture de la Microfolie, musée numérique, dans l'hôtel de Ménoc complétera cette démarche orientée vers la création par un outil précieux de médiation tous publics.

En matière de spectacle vivant, la politique d'accueil en résidence précisée en s'appuyant sur de premières collaborations engagées articulée avec les partenariats de programmation existants – Moulin du Roc et Scènes Nomades.

La création d'un appel à projet Jeunes pour soutenir les actions initiées et portées par des jeunes sera construite dans le cadre d'un groupe-projet ouvert aux partenaires institutionnels, aux jeunes et aux habitants motivés.

Enfin, 2023 verra l'étude sur la requalification du quartier Ménoc en Eco-quartier culturel et créatif aboutir et pourra amener la commune à engager des acquisitions/requalifications dans le quartier.

Vie Citoyenne

Continuité des Assemblées citoyennes et Rencontres élus/habitants

Après avoir affiné les modalités d'association de la population dans les différentes politiques de la commune, force est de constater que diverses rencontres avec les habitants ont fait leur preuve. Ainsi, les assemblées citoyennes trouvent leur rythme, à raison de trois par an, sur des thématiques variées en accord avec les politiques municipales. Après le sujet des économies d'énergies dans la commune, début février qui a fortement mobilisé, ce sera la clôture du schéma de déplacement en mai. La dernière se déroulera à l'automne.

Les rencontres 2022 élu·es/habitant·es ont trouvé un public au plus proche des citoyens dans leur bourg, leur quartier. Elles seront assurément reconduites, car elles permettent aux habitants d'aborder tous les sujets qui les intéressent, mais aussi aux élus d'aller écouter les concitoyens afin de leur apporter des éléments de réponses et de compréhension sur les choix opérés.

Observatoire de l'action municipale

Cette instance qui a vu le jour en début d'année 2022 a pour mission d'évaluer le respect des engagements de la liste élue, tant sur les réalisations que sur l'esprit et les valeurs énoncés lors de l'élection de mars 2020. Le programme publié lors des élections est la référence de l'instance.

Il évalue en particulier la participation citoyenne effective. Un premier rapport a été élaboré par le groupe et sera présenté lors d'un prochain conseil municipal par les membres de l'instance.

Tous s'en Mêlent #3

L'événement fédérateur, « Tous s'en Mêlent », né de la toute première assemblée citoyenne, proposera sa troisième édition. Habitants et associations sont invités à contribuer à sa réussite en organisant les festivités.

Cette année tient compte du bilan des deux dernières éditions, et deux lieux accueilleront les animations (au lieu de trois les deux années précédentes) : Mazières sur Béronne (La Torserie) et Saint-Martin lès Melle (stade). Le fil rouge de cette rencontre, construit ensemble, met à l'honneur le partage (recettes autour de plats et du goût), la rencontre (entre associations, inter-âge, avec des publics divers), les jeux pour tous, l'envie de ralentir et prendre le temps, notamment au gré du cheminement via la voie V93 à vélo, à pied, à cheval...

Renouvellement de la gouvernance

Les commissions se sont constituées à l'automne 2020, afin de permettre aux citoyens de participer à la vie de la commune. Composées d'élus et d'habitants, l'engagement citoyen était de trois ans. Alors que se profile le renouvellement des membres citoyens, les élus ont réfléchi à une nouvelle forme de gouvernance. Formés par l'association « Fréquence Communes », ils ont opté pour davantage piloter des projets où élus et habitants pourront s'impliquer. Cette nouvelle organisation prendra forme progressivement courant 2023 pour certains projets.

Technique, énergie et Patrimoine bâti

Mise en place d'outils de gestion

- Liaison entre SOGELINK (réponses aux DICT) et SIGIL pour intégrer directement les plan
- Démultiplier l'outil de réponses aux arrêtés de voiries aux différents services concernés de la mairie.
- Mettre en place un logiciel d'aide à la gestion des activités du CTM et de la programmation du personnel et des matériels. Ce logiciel va aussi nous permettre d'avoir un meilleur suivi de nos chantiers, de gérer l'ensemble des opérations récurrentes.

Voirie

Le marché d'entretien de la voirie de la commune mis en place au début du mandat est à échéance : un nouveau marché va démarrer en avril-mai pour une durée de trois ans. La maîtrise d'œuvre a, elle aussi, été renouvelée en fin d'année 2022. L'ensemble nous permet d'améliorer notre réseau routier.

Réseau

- Fiabiliser l'alimentation électrique, augmenter la discrétion visuelle des réseaux de la ville de Melle dans le cadre du renouvellement de la convention avec ENEDIS par la mise en place d'un Plan pluriannuel d'investissements (PPI) par tranche de 5 ans. Le projet envisage le remplacement de vieux câbles 20 000V et l'enfouissement de différents points sur le réseau posé en façade (perchoirs à pigeons).
- Achever de déployer la fibre sur la commune déléguée de Melle par la réalisation de chantiers d'enfouissement des différents réseaux en partenariat avec les autres concessionnaires afin de lever les interdictions techniques. Début de déploiement sur la commune déléguée de St Martin.
- Réalisation du dossier « élargissement de la route de Baudroux » : l'étude est terminée et l'appel à candidats débute en mars.

Transition et sobriété énergétiques :

- Poursuivre le remplacement des anciennes lampes d'éclairage public par des LED sur les candélabres du centre ville, finir l'équipement en horloges télécommandées qui nous permettront de mettre en œuvre facilement une politique d'allumage et d'extinction.
- Après avoir identifié les bâtiments les plus énergivores sur la commune déléguée de Melle, lancer les actions pour diminuer les consommations avec l'aide de bureaux d'études et EDF, ainsi que préparer les dossiers de demandes d'aides financières. (ex : logements Jacques Prévert)
- Rénover un deuxième logement Impasse du Feu. Le projet étant jugé trop chronophage pour les techniciens du CTM, un partenariat pourrait être construit avec l'Association intermédiaire du Pays Mellois (AIPM).
- Finaliser l'installation de systèmes de programmation du chauffage et de l'éclairage des bâtiments ouverts aux administrés et associations. Montage des dossiers de subventions avec le SIEDS.

Patrimoine végétal

L'équipe est désormais stabilisée et complète, l'ensemble des espaces municipaux mieux connus. Cette année sera mise à profit pour choisir et généraliser les plans de gestion les plus adaptés à nos différents espaces.

La commune possède un patrimoine arboré qu'il est nécessaire d'entretenir. Elle va travailler avec des partenaires comme le lycée agricole qui doit entretenir plusieurs dizaines de kilomètres de haies pour

étudier la faisabilité de s'appuyer sur le bois énergie pour chauffer ses bâtiments avec des ressources renouvelables et locales.

Les serres municipales dites « serres Sillon » situées Chemin de la Noblette sont très anciennes, trop difficiles à rénover et non adaptées à nos besoins. Le pôle Patrimoine végétal travaille à l'installation de serres à proximité immédiate du CTM.

L'entretien de nos cimetières est une tâche complexe et difficile : l'équipe d'élus et agents a commencé à envisager la végétalisation des parties minéralisées. Deux de nos cimetières pourraient être concernés cette année.

Sports

Après avoir engagé différents projets dans le contexte de la pandémie, la crise énergétique a nécessité d'orienter la rénovation ou la création d'équipements sportifs vers des travaux vertueux en faveur des économies d'énergie comme la réalisation de l'éclairage du stade de Beausoleil qui permettra de pouvoir par la même occasion lors de la saison prochaine soulager l'utilisation sur les terrains du Pinier.

Cette année 2023 verra la fin des études et le commencement des travaux de la salle Saint Jo tant attendue par les utilisateurs pour la fin d'année. En complément des travaux d'énergie dans cet équipement, nous utiliserons des matériaux bio-sourcés tel que le chanvre entre autre.

La politique du sport ne se réduisant pas à la rénovation d'équipements bâtimentaires, un groupe de travail (dont la nécessité s'est révélée suite à une réunion citoyenne) œuvrera cette année en faveur de la rénovation et la modernisation du skate parc.

La crise sanitaire étant aujourd'hui derrière nous, cela permettra d'organiser ou d'accompagner des associations pour la réalisation de manifestations sportives sur notre territoire. Cette année 2023, deux grandes manifestations sont programmées. En effet, nous avons accepté de recevoir le Tour cycliste 79, le 16 juillet 2023, d'une part. D'autre part, à l'occasion de la Coupe du monde de rugby, le ROC (Rugby club mellois) en partenariat avec le Conseil départemental organisera des actions sur deux jours pour faire connaître cette discipline et mettre avant les valeurs du rugby auprès des enfants et des adultes.

Attractivité

Suivi des projets économiques d'installation et de développement

De nombreuses demandes sont faites à la commune pour des installations commerciales. N'ayant pas de réserves foncières dans ce domaine, nous devons travailler avec les bailleurs privés pour que les espaces disponibles s'adaptent aux besoins.

Anticipation départ Rempart et renouvellement parc locatif économique

Notre potentiel locatif orienté vers le tertiaire est amené à se redéployer au regard des projets d'installation de nos locataires et des besoins exprimés. Le site Les Remparts pourrait être progressivement mis à disposition de la communauté de communes. Nous travaillons donc à reconstituer ce patrimoine qui permet à la fois de maintenir des ressources importantes pour la commune et de faire vivre de façon dynamique les activités concernées.

Projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

Ce projet initié il y a deux ans verra son dépôt auprès du Fonds d'expérimentation en fin de printemps. L'association Les Ateliers du Mellois est créée, les anciens cours d'acquisition par la commune, un manager recruté. Les activités, et en particulier la ressourcerie-recyclerie, devraient voir le jour cette année.

Vie sociale & CCAS

Le CCAS poursuivra son action, accompagné par la commune :

- Poursuivre l'accompagnement et la qualification du personnel notamment par le renforcement de l'équipe et le développement du travail d'accompagnement social avec le recrutement d'un poste d'Éducateur
- Finaliser l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) qui sera présentée au printemps 2023
- Poursuivre le travail engagé sur le règlement des aides facultatives notamment en l'adaptant à la hausse du coût de l'énergie
- Poursuivre notre politique d'accueil, d'hospitalité et de solidarité auprès des demandeurs d'asile

En 2023, nous poursuivons notre travail avec les associations solidaires agissant sur Melle (Croix Rouge, Secours Populaire, Secours Catholique, Entraide protestante/Béquille solidaire, Resto du Cœur), de réflexion sur la réalisation de nouveaux locaux pour les accueillir. Enfin, «Urgence meubles» qui est un collectif de bénévoles qui gère, pour le compte du CCAS, des dons et la redistribution de meubles, déménagera de l'entrepôt rue Jules Ferry pour rejoindre les bâtiments dédiés à l'association Les Ateliers du Mellois.

Le guichet unique au service de la solidarité numérique melloise

La Commune de Melle accueille depuis 2021, au sein du Service Relations aux Habitants, un Conseiller numérique qui accompagne les habitants dans leurs démarches administratives et numériques. Dans le cadre du Guichet unique travaillé par la Commission Action sociale, le Conseiller Numérique a tout de suite été positionné comme animateur du réseau informel associant les acteurs numériques et solidaires de la Commune.

En 2023, il est donc envisagé de renforcer ce réseau via l'implication active du Conseiller numérique, afin de pouvoir répondre au mieux aux habitants (démarches administratives, techniques, formations numériques...).

Il s'agira donc de négocier avec la Communauté de Communes afin qu'elle reconnaisse et légitime ce travail, et accompagne la Commune de Melle dans l'animation du réseau des acteurs du numérique de la commune, au même titre qu'un France Services.

De l'HUDA (Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile) vers un accueil solidaire et respectueux du droit des personnes

A Melle, comme l'engage sa convention avec l'État, l'HUDA accueille des demandeurs d'asile et les accompagne dans leurs démarches. Celles-ci aboutissent, la plupart du temps et de plus en plus rapidement, à une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF). Ce temps très rapide passé sur notre commune par les personnes exilées ne permet plus d'assurer un accueil digne et solidaire comme nous nous y sommes engagés en adhérant à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA).

Ainsi, nous envisageons pour 2023, dans le prolongement du travail effectué par l'HUDA, de lancer avec les associations et acteurs concernés, un travail visant la mise en œuvre sur notre commune d'un

accueil digne et solidaire des personnes étrangères, en prenant en compte cet objectif fort d'hospitalité : l'habitat, la santé, la scolarisation, l'éducation, la protection des plus vulnérables...

Tourisme et Patrimoine

Finalisation de la réflexion et mise en œuvre d'un nouvel accueil au camping

Nous faisons le choix d'installer de nouveaux types d'hébergement au camping : nous allons donc en récupérer la gestion à l'issue de la saison 2023.

Finalisation de la documentation touristique

En complément des documents édités en 2022, un plan de la ville vient d'être édité. Une documentation liée à notre statut de Petite Cité de Caractère va voir le jour cette année.

Journée Européenne du Patrimoine sur le thème de la résistance

En lien avec la Commission Vie Quotidienne, les Journées Européennes du Patrimoine auront pour thème la résistance.

Accompagnement du transfert de Monet&Goyon

L'association se redynamise et reprend cet été la gestion du musée après deux années de gestion par la commune. De nouveaux projets vont voir le jour pour faire de cette collection un vrai patrimoine vivant.

Accompagnement au renouvellement du projet des Mines d'Argent

L'association a mené une étude DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) tout au long de l'année 2022 : elle envisage donc désormais un projet de rénovation muséographique. Elle sera accompagnée par la Commune, la Communauté de communes et par l'Office de tourisme.

Chantier international de rénovation du patrimoine

Le chantier international permettra cet été de rénover le lavoir de la Torserie à Mazières sur Béronne.

Communication

Journal municipal « Vivre à Melle »

Le journal municipal d'information « Vivre à Melle », édité chaque saison, soit quatre fois par an, est apprécié de par sa qualité visuelle, son format, son graphisme et permet aux habitants de suivre la mise en œuvre du projet municipal et son évolution.

Son dispositif de distribution, s'appuyant sur des ressources locales, évolue en 2023 par le recrutement de deux à trois vacataires.

Melle estivale

Édité en lien avec l'Office du Tourisme, l'élaboration du guide des animations nécessite une collaboration serrée entre la commune et les associations pour réunir les informations et en assurer la promotion dans les meilleurs délais. 750 exemplaires sont imprimés et diffusés.

La voie numérique sera privilégiée, et en ce sens, dans l'édition papier, il sera demandé à chaque association de communiquer un lien vers son site et/ou vers celui de la ville.

La refonte du site internet

La phase de pré-refonte a été lancée avec le bureau Sémaphore :

– Analyse statistique du site actuel

- Interviews des élus et salariés en vue de récolter leur pratique du site
 - Enquête auprès d'un panel d'habitants utilisateurs
 - Restitution et préconisations sur l'évolution du site.
- Phase de refonte à suivre en 2023 pour finalisation du nouveau site.

Présence numérique

Notre présence sur les réseaux Facebook, Twitter et Instagram donne une bonne visibilité de la ville de Melle à toutes les générations.

Radio locale D4B

Le partenariat avec la radio locale associative D4B permet une communication élargie des actions et événements menés par la municipalité.

Le « Mag » de la ville de Melle est étoffé depuis janvier 23 par une nouvelle émission « Le maire répond à vos questions » au rythme de la parution du Vivre à Melle. Les habitants peuvent interpeller le Maire sur un sujet traité dans le journal d'information ou entendu sur les ondes.

Affichage réglementaire

la mise en œuvre d'un outil numérique permettant de réaliser l'affichage légal ainsi que l'ensemble de la communication interne, externe, touristique, événementiel est à l'étude.

La communication interne

La mise en place de la newsletter interne « 5 minutes ensemble » diffusée depuis le 1er trimestre 2022 est reconduite. Elle permet d'informer chacun sur la vie interne de la mairie : informations sur les événements portés par la ville, les droits des salariés, les carrières, les départs et arrivées des agents. Elle assure un lien apprécié entre tous les personnels des services et les élus.

Aménagement

Déploiement de la collecte des déchets

Il va être réalisé entre la fin avril et début mai. Nous allons solliciter les retours des habitants afin de confirmer ou de faire évoluer les lieux d'implantations jusqu'en octobre. A la suite de ces échanges, les différents lieux seront progressivement aménagés et intégrés dans leur environnement.

Aboutissement de l'Étude Globale de Revitalisation

Ateliers participatifs et assemblées citoyennes seront organisés en mars et en mai pour aboutir à un Schéma de déplacement, à mettre en œuvre sur les dix années à venir.

Nous aurons aussi en main un Plan de référence regroupant et organisant dans le temps les projets d'aménagement de la commune.

Aboutissement de l'étude EcoQCC et mise en œuvre de la Micro-Folie

Évoquée au paragraphe Culture Éducation populaire, cette étude trouvera son aboutissement le 3 juin prochain. Elle associe près de 100 participants, habitants, entrepreneurs, créatifs, ... Elle doit permettre de planifier l'aménagement du centre-ville en mettant en lien celles et ceux qui y habitent avec celles et ceux qui y travaillent ou vont y implanter leur activité. L'hôtel de Ménoc et le square, seront les déclencheurs d'une dynamique économique et écologique.

Suivi du PLUi-H

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal – volet Habitat doit aboutir en 2025.

Le diagnostic a été réalisé en 2022. En 2023, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) va définir les objectifs d'aménagement du territoire.

Nous allons donc dès cette année travailler au futur zonage de notre commune.

Renouvellement SPR

Le SPR (Site Patrimonial Remarquable) est le zonage protégé et dont le règlement et son zonage doivent être validés par l'Architecte des Bâtiments de France. Ce règlement et son zonage doivent être renouvelés cette année.

Police de l'urbanisme


L'instruction des documents d'urbanisme déposés en mairie seront désormais instruits par le SUI (Service d'Urbanisme Intercommunal). Le temps de travail ainsi dégagé permettra au personnel municipal de faire vivre une police de l'urbanisme qui s'appuie sur le conseil aux usagers et habitants mais qui mette aussi en œuvre les moyens de faire respecter les règles d'urbanisme. C'est le garant d'un environnement cohérent.

Maîtrises d'ouvrage

Plusieurs projets seront entamés et menés au long de l'année 2023 : le ré-aménagement de l'ancien restaurant de Paizay le Tort, la rénovation énergétique et le ré-aménagement de la salle Saint Jo Sports, le réaménagement de la mairie de Melle, l'extension de la Maison des assistantes maternelles de Saint Martin lès Melle.

Rapport d'analyse

Envoyé en préfecture le 20/03/2023
Reçu en préfecture le 20/03/2023
Publié le 21/03/2023
ID : 079-200081511-20230301-D2023_019-BF



Identification du flux : 2022- 079024- 201- 00- 09- -2023/3/14-10:57:47
Commune de MELLE- Commune de MELLE- 2022- Compte Administratif

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Anomalie(s) rencontrée(s) :

Contrôle: FCT_ASPECT_REGLEMENTAIRE_RAR_ORDRE - Veuillez vérifier les lignes budgétaires suivantes qui ne respectent pas cette règle :
Règle fonctionnelle: Les articles utilisés en ordre (68x, 78x...) ne peuvent pas avoir de restes à réaliser.

1 erreur

- Les lignes budgétaires avec la nature 204421 utilisée en ordre doivent être corrigées.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - Commune de MELLE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20008151100012

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : Commune de MELLE (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	41
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	51
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	88
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	122
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	126
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	127
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	128
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	129
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	130
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	131
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	132
A4 - Etat des provisions	133
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	134
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	135
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	137
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	139
A10.3 - Opérations liées aux cessions	140
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	141
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	144
A11 - Etat des travaux en régie	145
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	147
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	150
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	151



Sans Objet
Sans Objet

- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	152
C1.2 - Actions de formation des élus	155
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	156
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	157
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	158
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	160
D2 - Arrêté et signatures	161

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE
79216174Commune de MELLE
Commune de MELLE

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	6623
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	133
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	175.27	
2	Produit des impositions directes/population	79.12	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	134.47	
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population	475.77	
6	DGF/population	45.41	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	44.39	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	154.45	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	353.82	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**POUR MEMOIRE⁽¹⁾**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) budgétaires .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	6 872 856,75	G	7 355 443,83
	Section d'investissement	B	2 310 536,91	H	1 555 094,26
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	4 024 726,35 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	713 439,53 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	9 183 393,66	= G+H+I+J	13 648 703,97
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	2 119 461,00	L	537 887,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	2 119 461,00	= K+L	537 887,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	6 872 856,75	= G+I+K	11 380 170,18
	Section d'investissement	= B+D+F	4 429 997,91	= H+J+L	2 806 420,79
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	11 302 854,66	= G+H+I+J+K+L	14 186 590,97

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 2 119 461,00	L 537 887,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	300,00	80 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	457 887,00
16	Emprunts et dettes assimilées	850,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
0019	Opération d'équipement n° 0019	145 000,00	
0091	Opération d'équipement n° 0091	435 000,00	
0093	Opération d'équipement n° 0093	600 000,00	
0099	Opération d'équipement n° 0099	9 100,00	
0100	Opération d'équipement n° 0100	203 200,00	
0106	Opération d'équipement n° 0106	51 800,00	
0107	Opération d'équipement n° 0107	240 000,00	
0116	Opération d'équipement n° 0116	22 000,00	
0135	Opération d'équipement n° 0135	200 000,00	
0140	Opération d'équipement n° 0140	4 700,00	
0196	Opération d'équipement n° 0196	3 500,00	
0205	Opération d'équipement n° 0205	1 200,00	
0207	Opération d'équipement n° 0207	80 000,00	
0212	Opération d'équipement n° 0212	26 800,00	
0214	Opération d'équipement n° 0214	96 000,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 389 800,00	2 808 691,50	0,00	0,00	581 108,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 992 880,00	2 795 794,89	0,00	0,00	197 085,11
014	Atténuations de produits	500,00	332,00	0,00	0,00	168,00
65	Autres charges de gestion courante	426 500,00	414 405,53	0,00	0,00	12 094,47
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 809 680,00	6 019 223,92	0,00	0,00	790 456,08
66	Charges financières	82 000,00	74 241,46	0,00	0,00	7 758,54
67	Charges exceptionnelles	268 745,00	252 826,25	0,00	0,00	15 918,75
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	10 000,00	3 990,93			6 009,07
022	Dépenses imprévues	440 996,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 611 421,00	6 350 282,56	0,00	0,00	1 261 138,44
023	Virement à la section d'investissement (2)	2 981 452,35				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	464 000,00	522 574,19			-58 574,19
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 445 452,35	522 574,19			2 922 878,16
TOTAL		11 056 873,35	6 872 856,75	0,00	0,00	4 184 016,60
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	90 000,00	178 153,40	0,00	0,00	-88 153,40
70	Produits services, domaine et ventes div	191 700,00	206 105,34	0,00	0,00	-14 405,34
73	Impôts et taxes	3 728 303,00	3 861 089,71	0,00	0,00	-132 786,71
74	Dotations et participations	2 524 314,00	2 503 086,79	0,00	0,00	21 227,21
75	Autres produits de gestion courante	401 000,00	435 484,12	0,00	0,00	-34 484,12
Total des recettes de gestion courante		6 935 317,00	7 183 919,36	0,00	0,00	-248 602,36
76	Produits financiers	1 130,00	1 138,21	0,00	0,00	-8,21
77	Produits exceptionnels	42 600,00	118 391,05	0,00	0,00	-75 791,05
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 979 047,00	7 303 448,62	0,00	0,00	-324 401,62
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	53 100,00	51 995,21			1 104,79
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		53 100,00	51 995,21			1 104,79
TOTAL		7 032 147,00	7 355 443,83	0,00	0,00	-323 296,83
Pour information		(3) 4 024 726,35				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	6 657 921,58	1 888 524,36	2 118 300,00	2 651 097,22
	Total des dépenses d'équipement	6 657 921,58	1 888 524,36	2 118 300,00	2 651 097,22
10	Dotations, fonds divers et réserves	300,00	0,00	300,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	371 500,00	369 909,73	850,00	740,27
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	371 800,00	369 909,73	1 150,00	740,27
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 029 721,58	2 258 434,09	2 119 450,00	2 651 837,49
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	53 100,00	51 995,21		1 104,79
041	Opérations patrimoniales (1)	121,00	107,61		2,39
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	53 221,00	52 102,82		1 107,18
	TOTAL	7 082 942,58	2 310 536,91	2 119 461,00	2 652 944,67
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 079 712,00	275 105,32	457 887,00	346 719,68
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	650 000,00	0,00	0,00	650 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 027,81	0,00	-1 027,81
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 729 712,00	276 133,13	457 887,00	995 691,87
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	738 528,23	300 806,99	80 000,00	357 721,24
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	400 310,47	400 310,47	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	2 688,92	0,00	311,08
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	52 500,00	52 472,95	0,00	27,05
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	1 194 338,70	756 279,33	80 000,00	358 059,37
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 924 050,70	1 032 412,46	537 887,00	1 353 751,24
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	2 981 452,35			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	464 000,00	522 574,19		-58 574,19
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	107,61		-107,61
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 445 452,35	522 681,80		2 922 770,55
	TOTAL	6 369 503,05	1 555 094,26	537 887,00	4 276 521,79

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis
	Pour information	(2) 713 439,53	
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 808 691,50		2 808 691,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 795 794,89		2 795 794,89
014	Atténuations de produits	332,00		332,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	414 405,53		414 405,53
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	74 241,46	0,00	74 241,46
67	Charges exceptionnelles	252 826,25	60 009,04	312 835,29
68	Dot. aux amortissements et provisions	3 990,93	462 565,15	466 556,08
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		6 350 282,56	522 574,19	6 872 856,75
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	3 047,00	3 047,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	369 909,73	0,00	369 909,73
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 888 524,36		1 888 524,36
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		2 559,04	2 559,04
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	107,61	107,61
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	46 389,17	46 389,17
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 258 434,09	52 102,82	2 310 536,91
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	178 153,40		178 153,40
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	206 105,34		206 105,34
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		46 389,17	46 389,17
73	Impôts et taxes	3 861 089,71		3 861 089,71
74	Dotations et participations	2 503 086,79		2 503 086,79
75	Autres produits de gestion courante	435 484,12	0,00	435 484,12
76	Produits financiers	1 138,21	0,00	1 138,21
77	Produits exceptionnels	118 391,05	5 606,04	123 997,09
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		7 303 448,62	51 995,21	7 355 443,83
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				4 024 726,35

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	300 806,99	0,00	300 806,99
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	400 310,47		400 310,47
13	Subventions d'investissement	275 105,32	0,00	275 105,32
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 688,92	0,00	2 688,92
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		15 383,14	15 383,14
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	1 027,81	44 733,51	45 761,32
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	52 472,95	0,00	52 472,95
28	Amortissement des immobilisations		462 565,15	462 565,15
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		1 032 412,46	522 681,80	1 555 094,26
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				713 439,53

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 389 800,00	2 808 691,50	0,00	0,00	581 108,50
60611	Eau et assainissement	49 000,00	42 316,24	0,00	0,00	6 683,76
60612	Energie - Electricité	364 000,00	343 224,64	0,00	0,00	20 775,36
60618	Autres fournitures non stockables	3 200,00	2 736,97	0,00	0,00	463,03
60621	Combustibles	5 000,00	5 782,57	0,00	0,00	-782,57
60622	Carburants	90 000,00	79 799,49	0,00	0,00	10 200,51
60624	Produits de traitement	12 700,00	9 388,05	0,00	0,00	3 311,95
60628	Autres fournitures non stockées	2 200,00	6 146,64	0,00	0,00	-3 946,64
60631	Fournitures d'entretien	14 500,00	20 433,25	0,00	0,00	-5 933,25
60632	Fournitures de petit équipement	304 000,00	266 213,45	0,00	0,00	37 786,55
60633	Fournitures de voirie	66 000,00	66 908,25	0,00	0,00	-908,25
60636	Vêtements de travail	16 000,00	11 010,82	0,00	0,00	4 989,18
6064	Fournitures administratives	4 500,00	3 967,11	0,00	0,00	532,89
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	10 000,00	11 486,77	0,00	0,00	-1 486,77
611	Contrats de prestations de services	157 000,00	147 831,38	0,00	0,00	9 168,62
6135	Locations mobilières	26 500,00	23 082,93	0,00	0,00	3 417,07
61521	Entretien terrains	18 500,00	9 339,96	0,00	0,00	9 160,04
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	108 000,00	24 435,12	0,00	0,00	83 564,88
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	94 000,00	66 858,82	0,00	0,00	27 141,18
615231	Entretien, réparations voiries	978 000,00	836 590,77	0,00	0,00	141 409,23
615232	Entretien, réparations réseaux	113 800,00	88 300,12	0,00	0,00	25 499,88
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	16 856,67	0,00	0,00	-6 856,67
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	8 493,74	0,00	0,00	-8 493,74
6156	Maintenance	111 000,00	116 248,69	0,00	0,00	-5 248,69
6161	Multirisques	46 700,00	44 092,33	0,00	0,00	2 607,67
6168	Autres primes d'assurance	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
617	Etudes et recherches	172 000,00	4 857,61	0,00	0,00	167 142,39
6182	Documentation générale et technique	4 900,00	4 060,00	0,00	0,00	840,00
6184	Versements à des organismes de formation	44 500,00	7 242,84	0,00	0,00	37 257,16
6188	Autres frais divers	30 000,00	49 858,00	0,00	0,00	-19 858,00
6226	Honoraires	44 000,00	74 702,09	0,00	0,00	-30 702,09
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	337,03	0,00	0,00	-337,03
6231	Annonces et insertions	2 500,00	3 211,77	0,00	0,00	-711,77
6232	Fêtes et cérémonies	219 000,00	82 692,08	0,00	0,00	136 307,92
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	5 452,72	0,00	0,00	-2 452,72
6237	Publications	30 000,00	50 586,62	0,00	0,00	-20 586,62
6238	Divers	500,00	2 478,80	0,00	0,00	-1 978,80
6241	Transports de biens	2 000,00	6 933,31	0,00	0,00	-4 933,31
6247	Transports collectifs	1 000,00	1 140,00	0,00	0,00	-140,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	6 793,68	0,00	0,00	-4 793,68
6257	Réceptions	14 000,00	51 552,21	0,00	0,00	-37 552,21
6261	Frais d'affranchissement	9 000,00	11 971,20	0,00	0,00	-2 971,20
6262	Frais de télécommunications	58 000,00	57 833,74	0,00	0,00	166,26
627	Services bancaires et assimilés	100,00	49,03	0,00	0,00	50,97
6281	Concours divers (cotisations)	22 200,00	15 452,08	0,00	0,00	6 747,92
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	2 000,00	1 679,51	0,00	0,00	320,49
6283	Frais de nettoyage des locaux	28 000,00	4 201,20	0,00	0,00	23 798,80
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	300,00	28 488,22	0,00	0,00	-28 188,22
62878	Remb. frais à d'autres organismes	25 000,00	21 756,83	0,00	0,00	3 243,17
6288	Autres services extérieurs	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
63512	Taxes foncières	63 000,00	62 035,00	0,00	0,00	965,00
63513	Autres impôts locaux	500,00	426,00	0,00	0,00	74,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	200,00	1 355,15	0,00	0,00	-1 155,15
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 992 880,00	2 795 794,89	0,00	0,00	197 085,11
6218	Autre personnel extérieur	42 000,00	31 296,69	0,00	0,00	10 703,31
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 500,00	7 809,65	0,00	0,00	690,35
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	37 200,00	30 591,21	0,00	0,00	6 608,79
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	80,00	42,07	0,00	0,00	37,93
64111	Rémunération principale titulaires	1 686 000,00	1 543 448,93	0,00	0,00	142 551,07
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
64116	Indemnités préavis, licenciement titul.	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
64131	Rémunérations non tit.	237 000,00	297 457,58	0,00	0,00	-60 457,58
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	900,00	900,00	0,00	0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	19 500,00	13 308,30	0,00	0,00	6 191,70
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	42 600,00	34 348,30	0,00	0,00	8 251,70
64172	Apprentis indemnité inflation	400,00	400,00	0,00	0,00	0,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ouverts)			
			Mandats émis	Charges rattachées	réaliser au 31/12	Crédits annulés
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	315 200,00	237 608,98	0,00	0,00	77 591,02
6453	Cotisations aux caisses de retraites	445 600,00	463 280,00	0,00	0,00	-17 680,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	11 800,00	12 417,59	0,00	0,00	-617,59
6455	Cotisations pour assurance du personnel	112 500,00	77 321,20	0,00	0,00	35 178,80
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	17 000,00	15 094,80	0,00	0,00	1 905,20
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 700,00	5 962,44	0,00	0,00	-3 262,44
6478	Autres charges sociales diverses	1 600,00	19 407,15	0,00	0,00	-17 807,15
014	Atténuations de produits	500,00	332,00	0,00	0,00	168,00
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	0,00	332,00	0,00	0,00	-332,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
65	Autres charges de gestion courante	426 500,00	414 405,53	0,00	0,00	12 094,47
6531	Indemnités	180 000,00	180 376,70	0,00	0,00	-376,70
6532	Frais de mission	2 500,00	3 316,49	0,00	0,00	-816,49
6533	Cotisations de retraite	11 200,00	16 114,77	0,00	0,00	-4 914,77
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	11 700,00	11 733,51	0,00	0,00	-33,51
6535	Formation	11 200,00	3 443,87	0,00	0,00	7 756,13
6541	Créances admises en non-valeur	10 300,00	0,00	0,00	0,00	10 300,00
6542	Créances éteintes	11 400,00	11 633,61	0,00	0,00	-233,61
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	2 700,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
65548	Autres contributions	0,00	2 665,33	0,00	0,00	-2 665,33
657362	Subv. fonct. CCAS	55 000,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	130 500,00	130 120,00	0,00	0,00	380,00
65888	Autres	0,00	1,25	0,00	0,00	-1,25
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		6 809 680,00	6 019 223,92	0,00	0,00	790 456,08
66	Charges financières (b)	82 000,00	74 241,46	0,00	0,00	7 758,54
66111	Intérêts réglés à l'échéance	83 000,00	75 313,48	0,00	0,00	7 686,52
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 000,00	-1 072,02	0,00	0,00	72,02
67	Charges exceptionnelles (c)	268 745,00	252 826,25	0,00	0,00	15 918,75
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	223 245,00	202 945,00	0,00	0,00	20 300,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	10 531,25	0,00	0,00	-5 531,25
6745	Subv. aux personnes de droit privé	40 000,00	39 350,00	0,00	0,00	650,00
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	10 000,00	3 990,93	0,00	0,00	6 009,07
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	10 000,00	3 990,93	0,00	0,00	6 009,07
022	Dépenses imprévues (e)	440 996,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		7 611 421,00	6 350 282,56	0,00	0,00	1 261 138,44
023	Virement à la section d'investissement	2 981 452,35	0,00			2 981 452,35
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	464 000,00	522 574,19			-58 574,19
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	44 625,90			-44 625,90
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	15 383,14			-15 383,14
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	464 000,00	462 565,15			1 434,85
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 445 452,35	522 574,19			2 922 878,16
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 445 452,35	522 574,19			2 922 878,16
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		11 056 873,35	6 872 856,75	0,00	0,00	4 184 016,60
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	11 256,81
Montant des ICNE de l'exercice N-1	12 328,83
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 072,02

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	90 000,00	178 153,40	0,00	0,00	-88 153,40
6419	Remboursements rémunérations personnel	90 000,00	178 153,40	0,00	0,00	-88 153,40
70	Produits services, domaine et ventes div	191 700,00	206 105,34	0,00	0,00	-14 405,34
70311	Concessions cimetières (produit net)	7 500,00	5 040,00	0,00	0,00	2 460,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	42 200,00	36 373,44	0,00	0,00	5 826,56
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	51,75	0,00	0,00	-51,75
7062	Redevances services à caractère culturel	8 000,00	11 530,40	0,00	0,00	-3 530,40
70632	Redevances services à caractère loisir	7 300,00	6 265,00	0,00	0,00	1 035,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 000,00	1 756,00	0,00	0,00	244,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	12 000,00	12 159,38	0,00	0,00	-159,38
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	35 000,00	31 179,95	0,00	0,00	3 820,05
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	1 000,00	483,00	0,00	0,00	517,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	5 700,00	9 258,41	0,00	0,00	-3 558,41
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	23 000,00	39 917,65	0,00	0,00	-16 917,65
70878	Remb. frais par d'autres redevables	48 000,00	52 090,36	0,00	0,00	-4 090,36
73	Impôts et taxes	3 728 303,00	3 861 089,71	0,00	0,00	-132 786,71
73111	Impôts directs locaux	1 518 000,00	1 544 491,00	0,00	0,00	-26 491,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	24 000,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	34 081,00	0,00	0,00	-34 081,00
73211	Attribution de compensation	1 430 000,00	1 429 828,00	0,00	0,00	172,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	21 000,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
73218	Autres fiscalités revers entre coll.	0,00	25 225,00	0,00	0,00	-25 225,00
73221	FNGIR	455 253,00	455 253,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	62 000,00	66 826,00	0,00	0,00	-4 826,00
7336	Droits de place	18 000,00	20 576,55	0,00	0,00	-2 576,55
7351	Taxe consommation finale d'électricité	70 000,00	75 368,77	0,00	0,00	-5 368,77
7362	Taxes de séjour	50,00	103,00	0,00	0,00	-53,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	130 000,00	209 337,39	0,00	0,00	-79 337,39
74	Dotations et participations	2 524 314,00	2 503 086,79	0,00	0,00	21 227,21
7411	Dotation forfaitaire	850 000,00	869 599,00	0,00	0,00	-19 599,00
74121	Dotation de solidarité rurale	420 000,00	489 586,00	0,00	0,00	-69 586,00
74127	Dotation nationale de péréquation	115 000,00	109 976,00	0,00	0,00	5 024,00
744	FCTVA	155 000,00	131 640,00	0,00	0,00	23 360,00
74718	Autres participations Etat	107 600,00	261 276,74	0,00	0,00	-153 676,74
7472	Participat° Régions	263 945,00	10,51	0,00	0,00	263 934,49
7473	Participat° Départements	22 000,00	20 021,54	0,00	0,00	1 978,46
74751	Participat° GFP de rattachement	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
7478	Participat° Autres organismes	30 000,00	60 000,00	0,00	0,00	-30 000,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	249 993,00	249 993,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	288 396,00	288 588,00	0,00	0,00	-192,00
7484	Dotation de recensement	11 300,00	11 316,00	0,00	0,00	-16,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	8 580,00	11 080,00	0,00	0,00	-2 500,00
75	Autres produits de gestion courante	401 000,00	435 484,12	0,00	0,00	-34 484,12
752	Revenus des immeubles	400 000,00	434 170,45	0,00	0,00	-34 170,45
757	Redevances versées par fermiers, conces.	1 000,00	1 311,50	0,00	0,00	-311,50
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	2,17	0,00	0,00	-2,17
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		6 935 317,00	7 183 919,36	0,00	0,00	-248 602,36
76	Produits financiers (b)	1 130,00	1 138,21	0,00	0,00	-8,21
76233	Remb. intérêts emprunts BA, régies auton	1 130,00	1 128,33	0,00	0,00	1,67
7688	Autres	0,00	9,88	0,00	0,00	-9,88
77	Produits exceptionnels (c)	42 600,00	118 391,05	0,00	0,00	-75 791,05
7714	Recouvrtr créances admises en non valeur	0,00	69,37	0,00	0,00	-69,37
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	40 600,00	56 675,36	0,00	0,00	-16 075,36
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	57 450,00	0,00	0,00	-57 450,00
7788	Produits exceptionnels divers	2 000,00	4 196,32	0,00	0,00	-2 196,32
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		6 979 047,00	7 303 448,62	0,00	0,00	-324 401,62
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	53 100,00	51 995,21			1 104,79
722	Immobilisations corporelles	50 000,00	46 389,17			3 610,83
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	2 559,04			-2 559,04
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 100,00	3 047,00			53,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00



Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (0)			
			Titres émis	Pro rattachés	réaliser au 31/12	Crédits annulés
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	53 100,00	51 995,21			1 104,79
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	7 032 147,00	7 355 443,83	0,00	0,00	-323 296,83
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	4 024 726,35				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
0019	Opération d'équipement n° 0019 (2)	394 200,00	245 195,77	145 000,00	4 004,23
0059	Opération d'équipement n° 0059 (2)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
0091	Opération d'équipement n° 0091 (2)	1 944 730,00	706 400,22	435 000,00	803 329,78
0093	Opération d'équipement n° 0093 (2)	1 914 400,00	438 146,54	600 000,00	876 253,46
0099	Opération d'équipement n° 0099 (2)	44 730,00	35 531,15	9 100,00	98,85
0100	Opération d'équipement n° 0100 (2)	344 900,00	127 160,15	203 200,00	14 539,85
0101	Opération d'équipement n° 0101 (2)	83 900,00	76 725,96	0,00	7 174,04
0106	Opération d'équipement n° 0106 (2)	85 300,00	30 476,68	51 800,00	3 023,32
0107	Opération d'équipement n° 0107 (2)	401 700,00	1 850,00	240 000,00	159 850,00
0116	Opération d'équipement n° 0116 (2)	322 700,00	122 789,30	22 000,00	177 910,70
0135	Opération d'équipement n° 0135 (2)	201 500,00	1 500,00	200 000,00	0,00
0140	Opération d'équipement n° 0140 (2)	23 000,00	13 149,41	4 700,00	5 150,59
0142	Opération d'équipement n° 0142 (2)	124 800,00	17 286,63	0,00	107 513,37
0196	Opération d'équipement n° 0196 (2)	62 500,00	11 221,03	3 500,00	47 778,97
0205	Opération d'équipement n° 0205 (2)	5 561,58	0,00	1 200,00	4 361,58
0207	Opération d'équipement n° 0207 (2)	467 000,00	0,00	80 000,00	387 000,00
0212	Opération d'équipement n° 0212 (2)	68 000,00	41 131,18	26 800,00	68,82
0214	Opération d'équipement n° 0214 (2)	114 000,00	17 938,34	96 000,00	61,66
0215	Opération d'équipement n° 0215 (2)	50 000,00	2 022,00	0,00	47 978,00
Total des dépenses d'équipement		6 657 921,58	1 888 524,36	2 118 300,00	2 651 097,22
10	Dotations, fonds divers et réserves	300,00	0,00	300,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	300,00	0,00	300,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	371 500,00	369 909,73	850,00	740,27
1641	Emprunts en euros	368 500,00	343 453,79	0,00	25 046,21
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	2 028,55	850,00	121,45
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	24 427,39	0,00	-24 427,39
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		371 800,00	369 909,73	1 150,00	740,27
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		7 029 721,58	2 258 434,09	2 119 450,00	2 651 837,49
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	53 100,00	51 995,21		1 104,79
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	3 100,00	3 047,00		53,00
13911	Etat et établissements nationaux	500,00	500,00		0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	100,00	47,00		53,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	2 500,00	2 500,00		0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	2 559,04		-2 559,04
	Charges transférées (6)	50 000,00	48 948,21		1 051,79
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	2 559,04		-2 559,04
21311	Hôtel de ville	0,00	4 569,60		-4 569,60
21318	Autres bâtiments publics	50 000,00	41 819,57		8 180,43
041	Opérations patrimoniales (7)	121,00	107,61		2,39
204412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	110,00	0,00		110,00
204421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	11,00	107,61		-107,61
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		53 221,00	52 102,82		1 107,18
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		7 082 942,58	2 310 536,91	2 119 461,00	2 652 944,67
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					



- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.
- (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Dont 192.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 079 712,00	275 105,32	457 887,00	346 719,68
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	440 000,00	100 000,00	85 000,00	255 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	211 112,00	0,00	0,00	211 112,00
1323	Subv. non transf. Départements	394 800,00	46 483,00	85 000,00	263 317,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	33 800,00	5 712,32	37 887,00	-9 799,32
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	91 157,00	250 000,00	-341 157,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	31 753,00	0,00	-31 753,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	650 000,00	0,00	0,00	650 000,00
1641	Emprunts en euros	650 000,00	0,00	0,00	650 000,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 027,81	0,00	-1 027,81
2151	Réseaux de voirie	0,00	1 027,81	0,00	-1 027,81
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 729 712,00	276 133,13	457 887,00	995 691,87
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 138 838,70	701 117,46	80 000,00	357 721,24
10222	FCTVA	732 217,23	280 009,96	80 000,00	372 207,27
10226	Taxe d'aménagement	6 311,00	20 797,03	0,00	-14 486,03
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	400 310,47	400 310,47	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
1383	Subv non transf Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	2 688,92	0,00	311,08
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	52 500,00	52 472,95	0,00	27,05
274	Prêts	0,00	35 316,47	0,00	-35 316,47
27631	Créance Etat et établissements nationaux	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00
27638	Créance Autres établissements publics	48 000,00	17 156,48	0,00	30 843,52
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		1 194 338,70	756 279,33	80 000,00	358 059,37
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 924 050,70	1 032 412,46	537 887,00	1 353 751,24
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 981 452,35			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	464 000,00	522 574,19		-58 574,19
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	15 383,14		-15 383,14
2115	Terrains bâtis	0,00	21,65		-21,65
2132	Immeubles de rapport	0,00	40 873,59		-40 873,59
2135	Installations générales, agencements	0,00	1 500,98		-1 500,98
2182	Matériel de transport	0,00	566,28		-566,28
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 663,40		-1 663,40
2802	Frais liés à la réalisation des document	1 156,00	1 156,00		0,00
28031	Frais d'études	2 364,00	2 364,00		0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	1 984,00	1 984,00		0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	84 120,00	84 120,00		0,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	26,00	26,00		0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 984,30	4 984,30		0,00
28132	Immeubles de rapport	117 668,40	115 398,37		2 270,03
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	794,00	794,00		0,00
28152	Installations de voirie	16 911,00	16 910,87		0,13
281531	Réseaux d'adduction d'eau	73,00	73,00		0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	8 220,60	8 220,54		0,06
281571	Matériel roulant	14 663,00	14 662,80		0,20
281578	Autre matériel et outillage de voirie	5 482,00	6 158,24		-676,24
28158	Autres installat°, matériel et outillage	45 373,60	45 501,58		-127,98
281757	Matériel, outillage voirie (m. à dispo)	676,30	0,00		676,30
28181	Installations générales, aménagt divers	2 835,30	2 835,28		0,02
28182	Matériel de transport	81 358,80	81 066,67		292,13

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis		
28183	Matériel de bureau et informatique	24 353,00	24 553,98		-200,98
28184	Mobilier	4 016,20	4 016,17		0,03
28188	Autres immo. corporelles	46 940,50	47 739,35		-798,85
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 445 452,35	522 574,19		2 922 878,16
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	107,61		-107,61
2111	Terrains nus	0,00	107,61		-107,61
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 445 452,35	522 681,80		2 922 770,55
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		6 369 503,05	1 555 094,26	537 887,00	4 276 521,79
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		713 439,53			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0019 (1)

LIBELLE : Eclairage public

Pour vote Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		394 200,00	A 245 195,77	145 000,00	4 004,23	B 306 465,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	394 200,00	245 195,77	145 000,00	4 004,23	306 465,00
21534	Réseaux d'électrification	394 200,00	245 195,77	145 000,00	4 004,23	306 465,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		83 800,00	C 5 712,32	37 887,00	40 200,68	D 0,00
13	Subventions d'investissement	83 800,00	5 712,32	37 887,00	40 200,68	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	33 800,00	5 712,32	37 887,00	-9 799,32	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-239 483,45	D - B	-306 465,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0059 (1)
LIBELLE : Médiathèque

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		5 000,00	A 0,00	0,00	5 000,00	B 19 106,15
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	19 106,15
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	19 106,15
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-19 106,15

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0091 (1)

LIBELLE : Bâtiments communaux

Pour vote Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 944 730,00	A 706 400,22	435 000,00	803 329,78	B 1 119 926,37
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 944 730,00	706 400,22	435 000,00	803 329,78	1 119 926,37
21311	Hôtel de ville	0,00	24 141,71	0,00	-24 141,71	28 574,04
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00	0,00	0,00	143 265,89
21318	Autres bâtiments publics	1 840 500,00	587 527,13	435 000,00	817 972,87	736 405,16
2132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	23 420,51
2138	Autres constructions	0,00	7 253,66	0,00	-7 253,66	22 690,15
2151	Réseaux de voirie	41 000,00	0,00	0,00	41 000,00	61 196,69
2152	Installations de voirie	0,00	26 079,00	0,00	-26 079,00	26 079,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	43 787,78	0,00	-43 787,78	43 787,78
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	1 332,48
2184	Mobilier	15 500,00	0,00	0,00	15 500,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	47 730,00	17 610,94	0,00	30 119,06	33 174,67
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	591 112,00	C 107 747,00	185 000,00	298 365,00	D 0,00	
13	Subventions d'investissement	591 112,00	107 747,00	185 000,00	298 365,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	191 000,00	0,00	0,00	191 000,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	176 112,00	0,00	0,00	176 112,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	224 000,00	46 483,00	45 000,00	132 517,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	61 264,00	140 000,00	-201 264,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-598 653,22	D - B	-1 119 926,37

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0093 (1)

LIBELLE : Voirie

Pour vote Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 914 400,00	A 438 146,54	600 000,00	876 253,46	B 1 500 631,56
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 914 400,00	438 146,54	600 000,00	876 253,46	1 500 631,56
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	25 400,00	5 777,15	1 200,00	18 422,85	14 086,07
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	61 555,20	0,00	-61 555,20	61 555,20
2151	Réseaux de voirie	1 889 000,00	341 517,59	598 800,00	948 682,41	1 325 001,80
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	396,66
21534	Réseaux d'électrification	0,00	2 250,20	0,00	-2 250,20	63 146,49
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	26 282,40	0,00	-26 282,40	30 805,45
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	764,00	0,00	-764,00	5 639,89
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	102 800,00	C 32 780,81	35 000,00	35 019,19	D 0,00	
13	Subventions d'investissement	102 800,00	31 753,00	35 000,00	36 047,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	62 800,00	0,00	0,00	62 800,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	20 000,00	-20 000,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	31 753,00	0,00	-31 753,00	0,00
1383	Subv non transf Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 027,81	0,00	-1 027,81	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	1 027,81	0,00	-1 027,81	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-405 365,73	D - B	-1 500 631,56

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0099 (1)

LIBELLE : Matériel administratif

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		44 730,00	A 35 531,15	9 100,00	98,85	B 130 316,91
20	Immobilisations incorporelles	3 200,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	3 200,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	41 530,00	35 531,15	9 100,00	-3 101,15	130 316,91
21311	Hôtel de ville	7 200,00	0,00	0,00	7 200,00	35 202,05
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	8 614,80
2183	Matériel de bureau et informatique	28 680,00	31 938,92	9 100,00	-12 358,92	82 907,83
2184	Mobilier	5 650,00	3 592,23	0,00	2 057,77	3 592,23
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-35 531,15	D - B	-130 316,91

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0100 (1)
LIBELLE : Matériel technique

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		344 900,00	A 127 160,15	203 200,00	14 539,85	B 294 529,82
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	344 900,00	127 160,15	203 200,00	14 539,85	294 529,82
21318	Autres bâtiments publics	0,00	4 139,46	0,00	-4 139,46	4 139,46
2152	Installations de voirie	20 000,00	6 279,15	2 200,00	11 520,85	34 503,36
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	324 900,00	113 837,66	13 300,00	197 762,34	252 983,12
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	187 700,00	-187 700,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 903,88	0,00	-2 903,88	2 903,88
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-127 160,15	D - B	-294 529,82

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0101 (1)

LIBELLE : Matériel de transport

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		83 900,00	A 76 725,96	0,00	7 174,04	B 416 124,04
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	83 900,00	76 725,96	0,00	7 174,04	416 124,04
2182	Matériel de transport	83 900,00	76 725,96	0,00	7 174,04	416 124,04
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-76 725,96	D - B	-416 124,04

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0106 (1)

LIBELLE : Etudes

Pour vote Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		85 300,00	A 30 476,68	51 800,00	3 023,32	B 30 476,68
20	Immobilisations incorporelles	85 300,00	28 376,68	51 800,00	5 123,32	28 376,68
2031	Frais d'études	85 300,00	28 376,68	51 800,00	5 123,32	28 376,68
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 100,00	0,00	-2 100,00	2 100,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	2 100,00	0,00	-2 100,00	2 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		30 000,00	C 0,00	30 000,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	30 000,00	-30 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-30 476,68	D - B	-30 476,68

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0107 (1)

LIBELLE : Immeubles

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		401 700,00	A 1 850,00	240 000,00	159 850,00	B 7 206,27
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	401 700,00	1 850,00	240 000,00	159 850,00	7 206,27
2111	Terrains nus	401 700,00	1 850,00	240 000,00	159 850,00	7 206,27
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-1 850,00	D - B	-7 206,27

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0116 (1)

LIBELLE : Equipement sportif

Pour vote Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		322 700,00	A 122 789,30	22 000,00	177 910,70	B 341 998,79
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	322 700,00	122 789,30	22 000,00	177 910,70	341 998,79
21318	Autres bâtiments publics	272 550,00	48 819,76	15 500,00	208 230,24	252 176,05
21534	Réseaux d'électrification	0,00	39 382,32	0,00	-39 382,32	39 382,32
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	3 212,40	0,00	-3 212,40	3 212,40
2188	Autres immobilisations corporelles	50 150,00	31 374,82	6 500,00	12 275,18	47 228,02
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	58 000,00	C 29 893,00	80 000,00	-51 893,00	D 0,00	
13	Subventions d'investissement	58 000,00	29 893,00	80 000,00	-51 893,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	58 000,00	0,00	0,00	58 000,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	29 893,00	80 000,00	-109 893,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-92 896,30	D - B	-341 998,79

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0135 (1)

LIBELLE : OEUVRE D ART oeuvre d'art

Pour vote Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		201 500,00	A 1 500,00	200 000,00	0,00	B 1 500,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	201 500,00	1 500,00	200 000,00	0,00	1 500,00
2161	Oeuvres et objets d'art	201 500,00	1 500,00	200 000,00	0,00	1 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	110 000,00	C 100 000,00	0,00	10 000,00	D 0,00	
13	Subventions d'investissement	110 000,00	100 000,00	0,00	10 000,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	98 500,00	D - B	-1 500,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0140 (1)

LIBELLE : Matériel d'animation

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		23 000,00	A 13 149,41	4 700,00	5 150,59	B 56 129,47
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	23 000,00	13 149,41	4 700,00	5 150,59	56 129,47
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	7 629,22
2188	Autres immobilisations corporelles	23 000,00	13 149,41	4 700,00	5 150,59	48 500,25
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-13 149,41	D - B	-56 129,47

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0142 (1)

LIBELLE : Equipement touristique

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		124 800,00	A 17 286,63	0,00	107 513,37	B 44 540,99
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	124 800,00	17 286,63	0,00	107 513,37	44 540,99
21318	Autres bâtiments publics	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	59 100,00	8 935,75	0,00	50 164,25	24 601,17
2188	Autres immobilisations corporelles	40 700,00	8 350,88	0,00	32 349,12	19 939,82
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-17 286,63	D - B	-44 540,99

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0196 (1)
LIBELLE : Salle de colloques

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		62 500,00	A 11 221,03	3 500,00	47 778,97	B 28 514,83
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	62 500,00	11 221,03	3 500,00	47 778,97	28 514,83
2188	Autres immobilisations corporelles	62 500,00	11 221,03	3 500,00	47 778,97	28 514,83
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-11 221,03	D - B	-28 514,83

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0205 (1)
LIBELLE : HOPITAL RECONVERSION

Pour vote Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		5 561,58	A 0,00	1 200,00	4 361,58	B 475 038,05
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 561,58	0,00	1 200,00	4 361,58	475 038,05
2151	Réseaux de voirie	5 561,58	0,00	1 200,00	4 361,58	444 259,62
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	990,59
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	29 787,84
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECVTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	40 000,00	C 0,00	40 000,00	0,00	D 0,00	
13	Subventions d'investissement	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-475 038,05

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0207 (1)
LIBELLE : ACCESSIBILITE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		467 000,00	A 0,00	80 000,00	387 000,00	B 82 877,78
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	467 000,00	0,00	80 000,00	387 000,00	82 877,78
21311	Hôtel de ville	382 000,00	0,00	80 000,00	302 000,00	77 363,78
21318	Autres bâtiments publics	85 000,00	0,00	0,00	85 000,00	5 514,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses		C - A	0,00	D - B	-82 877,78

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0212 (1)
LIBELLE : ATELIERS BAUDROU

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		68 000,00	A 41 131,18	26 800,00	68,82	B 57 767,85
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	68 000,00	41 131,18	26 800,00	68,82	57 767,85
21318	Autres bâtiments publics	68 000,00	41 131,18	26 800,00	68,82	57 425,85
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	342,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-41 131,18	D - B	-57 767,85

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0214 (1)
LIBELLE : QUARTIER CULTUREL CREATIF MICROFOLIE A MENOC

Pour vote Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		114 000,00	A 17 938,34	96 000,00	61,66	B 17 938,34
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	114 000,00	17 938,34	96 000,00	61,66	17 938,34
21318	Autres bâtiments publics	114 000,00	17 490,00	96 000,00	510,00	17 490,00
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	448,34	0,00	-448,34	448,34
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		64 000,00	C 0,00	50 000,00	14 000,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	64 000,00	0,00	50 000,00	14 000,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	64 000,00	0,00	30 000,00	34 000,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	10 000,00	-10 000,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	10 000,00	-10 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-17 938,34	D - B	-17 938,34

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0215 (1)
LIBELLE : SAINT JO SPORT

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		50 000,00	A 2 022,00	0,00	47 978,00	B 2 022,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	2 022,00	0,00	47 978,00	2 022,00
21318	Autres bâtiments publics	50 000,00	2 022,00	0,00	47 978,00	2 022,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-2 022,00	D - B	-2 022,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	395 114	276 409	0	0	732 679	126 959	0	0	7 973	719 299	0	2 258 434
- Equipements municipaux (2)		276 409	0	0	732 679	126 959	0	0	7 254	719 299	0	1 888 524
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	395 114											395 114
Dépenses d'ordre	52 103											52 103
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	447 217	276 409	0	0	732 679	126 959	0	0	7 973	719 299	0	2 310 537
Total recettes	2 021 465	0	0	0	173 264	29 893	0	0	2 689	41 223	0	2 268 534
Solde d'investissement	1 574 248	-276 409	0	0	-559 415	-97 066	0	0	-5 284	-678 076	0	-42 003
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	445 861	319 100	0	0	586 300	22 000	0	0	0	746 200	0	2 119 461
Total RAR recettes	110 000	0	0	0	235 000	80 000	0	0	0	112 887	0	537 887
SOLDE RAR investissement	-335 861	-319 100	0	0	-351 300	58 000	0	0	0	-633 313	0	-1 581 574

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	1 526 573	3 206 118	103 998	20 546	917 447	206 680	84 034	40 495	108 356	643 353	15 258	6 872 857
Total recettes	10 593 250	52 486	0	33 604	167 471	49 198	27 157	0	421 726	6 334	28 944	11 380 170
Solde de fonctionnement	9 066 678	-3 153 632	-103 998	13 058	-749 976	-157 482	-56 877	-40 495	313 370	-637 019	13 686	4 507 313
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement		893 078	595 509	0	0	1 318 979	148 959	0	0	7 973	1 465 499	0	4 429 998
Dépenses réelles		840 964	595 509	0	0	1 318 979	148 959	0	0	7 973	1 465 499	0	4 377 884
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300
10226	Taxe d'aménagement	300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	370 040	0	0	0	0	0	0	0	720	0	0	370 760
1641	Emprunts en euros	343 454	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	343 454
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 159	0	0	0	0	0	0	0	720	0	0	2 879
1678	Autres emprunts et dettes	24 427	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 427
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		470 624	595 509	0	0	1 318 979	148 959	0	0	7 254	1 465 499	0	4 006 824
0019	Eclairage public	0	0	0	0	51 279	0	0	0	0	338 916	0	390 196
0091	Bâtiments communaux	8 212	0	0	0	1 053 072	2 148	0	0	7 254	70 714	0	1 141 400
0093	Voirie	764	0	0	0	0	0	0	0	0	1 037 383	0	1 038 147
0099	Matériel administratif	0	44 631	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 631
0100	Matériel technique	0	326 221	0	0	4 139	0	0	0	0	0	0	330 360
0101	Matériel de transport	0	76 726	0	0	0	0	0	0	0	0	0	76 726
0106	Etudes	0	0	0	0	82 277	0	0	0	0	0	0	82 277
0107	Immeubles	241 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	241 850
0116	Equipement sportif	0	0	0	0	0	144 789	0	0	0	0	0	144 789
0135	oeuvre d'art	201 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	201 500
0140	Matériel d'animation	17 849	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 849
0142	Equipement touristique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 287	0	17 287



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, économique			
											environnement			
0196	Salle de colloques	0	0	0	0	14 721	0	0	0	0	0	0	0	14 721
0205	HOPITAL RECONVERSION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 200	0	1 200
0207	ACCESSIBILITE	0	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000
0212	ATELIERS BAUDROU	0	67 931	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67 931
0214	QUARTIER CULTUREL CREATIF	448	0	0	0	113 490	0	0	0	0	0	0	0	113 938
0215	SAINT JO SPORT	0	0	0	0	0	2 022	0	0	0	0	0	0	2 022
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		52 114	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52 114
040	Opérat° ordre transfert entre sections	51 995	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 995
13911	Etat et établissements nationaux	500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	47	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	2 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 500
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	2 559	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 559
21311	Hôtel de ville	4 570	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 570
21318	Autres bâtiments publics	41 820	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 820
041	Opérations patrimoniales	119	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	119
204421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	119	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	119
001Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes d'investissement		2 131 465	0	0	0	408 264	109 893	0	0	2 689	154 110	0	2 806 421
Recettes réelles		895 343	0	0	0	408 264	109 893	0	0	2 689	154 110	0	1 570 299
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	781 117	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	781 117
10222	FCTVA	360 010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	360 010
10226	Taxe d'aménagement	20 797	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 797
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	400 310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	400 310
13	Subventions d'investissement	61 753	0	0	0	408 264	109 893	0	0	0	153 082	0	732 992
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0	0	0	0	130 000	0	0	0	0	55 000	0	185 000
1323	Subv. non transf. Départements	30 000	0	0	0	67 000	0	0	0	0	34 483	0	131 483
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 599	0	43 599
1341	D.E.T.R. non transférable	0	0	0	0	211 264	109 893	0	0	0	20 000	0	341 157

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, économique		
											environnement		
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	31 753	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 753
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	2 689	0	0	2 689
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0	0	0	0	2 689	0	0	2 689
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 028	0	1 028
2151	Réseaux de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 028	0	1 028
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	52 473	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52 473
274	Prêts	35 316	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 316
27638	Créance Autres établissements publics	17 156	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 156
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		522 682	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	522 682
040	Opérat° ordre transfert entre sections	522 574	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	522 574
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	15 383	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 383
2115	Terrains bâtis	22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22
2132	Immeubles de rapport	40 874	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 874
2135	Installations générales, agencements	1 501	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 501
2182	Matériel de transport	566	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	566
2188	Autres immobilisations corporelles	1 663	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 663
2802	Frais liés à la réalisation des document	1 156	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 156
28031	Frais d'études	2 364	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 364
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	1 984	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 984
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	84 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	84 120
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	26	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 984	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 984
28132	Immeubles de rapport	115 398	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	115 398
28145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	794	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	794
28152	Installations de voirie	16 911	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 911

Commune de MELLE - Commune de MELLE - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le 21/03/2023

9

ID : 079-200081511-20230301-D2023_019-BF

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement		économique	
281531	Réseaux d'adduction d'eau	73	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	73
281568	Autres matériels, outillages incendie	8 221	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 221
281571	Matériel roulant	14 663	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 663
281578	Autre matériel et outillage de voirie	6 158	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 158
28158	Autres installat°, matériel et outillage	45 502	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 502
28181	Installations générales, aménagt divers	2 835	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 835
28182	Matériel de transport	81 067	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	81 067
28183	Matériel de bureau et informatique	24 554	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 554
28184	Mobilier	4 016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 016
28188	Autres immo. corporelles	47 739	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47 739
041	Opérations patrimoniales	108	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	108
2111	Terrains nus	108	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	108
001	Solde d'exécution reporté de N-1	713 440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	713 440

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		1 526 573	3 206 118	103 998	20 546	917 447	206 680	84 034	40 495	108 356	643 353	15 258	6 872 857
Dépenses réelles		1 003 998	3 206 118	103 998	20 546	917 447	206 680	84 034	40 495	108 356	643 353	15 258	6 350 283
011	Charges à caractère général	680 100	532 307	20 372	13 102	608 509	143 572	29 034	40 495	84 647	643 353	13 200	2 808 691
60611	Eau et assainissement	0	2 302	3 101	121	8 314	11 752	33	0	5 572	8 536	2 586	42 316
60612	Energie - Electricité	-13 414	36 013	0	0	172 806	44 574	7 185	0	43 234	46 705	6 122	343 225
60618	Autres fournitures non stockables	0	2 737	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 737
60621	Combustibles	0	0	0	0	0	5 783	0	0	0	0	0	5 783
60622	Carburants	0	79 242	508	0	50	0	0	0	0	0	0	79 799
60624	Produits de traitement	0	0	0	0	0	7 995	0	0	0	1 393	0	9 388
60628	Autres fournitures non stockées	0	6 147	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 147
60631	Fournitures d'entretien	0	20 433	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 433
60632	Fournitures de petit équipement	61 964	91 596	2 408	12 201	49 344	21 795	1 902	0	9 489	13 529	1 985	266 213
60633	Fournitures de voirie	4 134	2 566	0	0	2 449	7 997	0	0	0	49 502	262	66 908
60636	Vêtements de travail	0	10 750	261	0	0	0	0	0	0	0	0	11 011
6064	Fournitures administratives	0	3 882	0	0	70	0	15	0	0	0	0	3 967
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0	94	0	0	11 393	0	0	0	0	0	0	11 487
611	Contrats de prestations de services	26 064	33 933	8 845	0	37 588	11 373	0	0	297	29 337	394	147 831
6135	Locations mobilières	162	11 738	0	0	9 110	200	1 873	0	0	0	0	23 083
61521	Entretien terrains	0	0	0	0	0	9 340	0	0	0	0	0	9 340
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	0	0	0	22 131	2 304	0	0	0	0	0	24 435

Commune de MELLE - Commune de MELLE - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le 21/03/2023

9

ID : 079-200081511-20230301-D2023_019-BF

Art. (1)	Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7			TOTAL
		Opérations non ventilables	Services généraux administrat° publiques	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	services urbains, environnem	économique	
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	0	0	0	48 637	6 227	11 994	0	0	0	0	66 859
615231	Entretien, réparations voiries	455 568	0	0	0	0	0	0	0	0	381 023	0	836 591
615232	Entretien, réparations réseaux	0	0	5 250	0	0	0	0	0	0	83 050	0	88 300
61551	Entretien matériel roulant	0	16 857	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 857
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	2 092	0	0	2 716	3 686	0	0	0	0	0	8 494
6156	Maintenance	0	52 895	0	0	47 402	1 515	389	0	4 483	9 468	97	116 249
6161	Multirisques	20 375	22 822	0	0	895	0	0	0	0	0	0	44 092
617	Etudes et recherches	20 026	0	0	0	-15 994	826	0	0	0	0	0	4 858
6182	Documentation générale et technique	0	2 288	0	0	1 772	0	0	0	0	0	0	4 060
6184	Versements à des organismes de formation	200	7 043	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 243
6188	Autres frais divers	11 300	0	0	780	0	0	0	37 778	0	0	0	49 858
6226	Honoraires	-256	13 936	0	0	57 761	2 186	0	0	0	971	104	74 702
6227	Frais d'actes et de contentieux	337	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	337
6231	Annonces et insertions	3 212	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 212
6232	Fêtes et cérémonies	877	33 142	0	0	48 673	0	0	0	0	0	0	82 692
6236	Catalogues et imprimés	0	5 453	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 453
6237	Publications	-181	15 128	0	0	31 618	0	0	2 717	0	1 304	0	50 587
6238	Divers	0	0	0	0	2 479	0	0	0	0	0	0	2 479
6241	Transports de biens	0	0	0	0	6 933	0	0	0	0	0	0	6 933
6247	Transports collectifs	0	0	0	0	1 140	0	0	0	0	0	0	1 140
6251	Voyages et déplacements	170	3 335	0	0	3 288	0	0	0	0	0	0	6 794
6257	Réceptions	7 688	8 001	0	0	35 448	415	0	0	0	0	0	51 552
6261	Frais d'affranchissement	935	11 036	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 971
6262	Frais de télécommunications	0	36 797	0	0	12 131	3 502	1 670	0	2 727	0	1 007	57 834
627	Services bancaires et assimilés	49	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49
6281	Concours divers (cotisations)	15 403	49	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 452
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0	0	0	0	1 680	0	0	0	0	0	0	1 680
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	0	0	0	4 126	0	0	0	0	0	76	4 201
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	28 488	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 488
62878	Remb. frais à d'autres organismes	1 599	0	0	0	0	2 103	0	0	0	17 915	140	21 757
63512	Taxes foncières	34 151	0	0	0	4 123	0	3 974	0	18 845	620	322	62 035
63513	Autres impôts locaux	0	0	0	0	426	0	0	0	0	0	0	426
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	106	1 355
012	Charges de personnel, frais assimilés	17 558	2 450 284	83 626	7 444	189 778	21 337	0	0	23 709	0	2 058	2 795 795
6218	Autre personnel extérieur	603	17 645	0	0	3 017	776	0	0	9 256	0	0	31 297

Commune de MELLE - Commune de MELLE - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le 21/03/2023

9

ID : 079-200081511-20230301-D2023_019-BF

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, économique		
											environnement		
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	6 937	236	-29	563	55	0	0	40	0	6	7 810
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	27 031	920	47	2 197	215	0	0	158	0	24	30 591
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0	42	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42
64111	Rémunération principale titulaires	0	1 317 114	60 138	6 399	133 390	14 674	0	0	10 284	0	1 449	1 543 449
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000
64131	Rémunérations non tit.	0	297 458	0	0	0	0	0	0	0	0	0	297 458
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0	900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	900
64162	Emplois d'avenir	0	13 308	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 308
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	0	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100
64171	Apprentis - rémunérations	0	34 348	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 348
64172	Apprentis indemnité inflation	0	400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	400
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	207 683	7 181	268	19 549	1 603	0	0	1 140	0	184	237 609
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	409 070	15 151	759	31 062	4 014	0	0	2 830	0	394	463 280
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	12 418	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 418
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 861	75 460	0	0	0	0	0	0	0	0	0	77 321
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	15 095	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 095
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	5 962	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 962
6478	Autres charges sociales diverses	0	19 407	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 407
014	Atténuations de produits	332	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	332
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	332	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	332
65	Autres charges de gestion courante	14 299	222 327	0	0	93 360	29 420	55 000	0	0	0	0	414 406
6531	Indemnités	0	180 377	0	0	0	0	0	0	0	0	0	180 377
6532	Frais de mission	0	3 316	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 316
6533	Cotisations de retraite	0	16 115	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 115
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0	11 734	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 734
6535	Formation	0	3 444	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 444
6542	Créances éteintes	11 634	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 634
65548	Autres contributions	2 665	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 665
657362	Subv. fonct. CCAS	0	0	0	0	0	0	55 000	0	0	0	0	55 000
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	7 340	0	0	93 360	29 420	0	0	0	0	0	130 120
65888	Autres	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	74 241	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	74 241



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, économique			
											environnement			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	75 313	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	75 313
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 072	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-1 072
67	Charges exceptionnelles	213 476	1 200	0	0	25 800	12 350	0	0	0	0	0	0	252 826
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	202 945	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	202 945
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 531	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 531
6745	Subv. aux personnes de droit privé	0	1 200	0	0	25 800	12 350	0	0	0	0	0	0	39 350
68	Dot. aux amortissements et provisions	3 991	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 991
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	3 991	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 991
Dépenses d'ordre		522 574	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	522 574
042	Opérat° ordre transfert entre sections	522 574	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	522 574
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	44 626	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 626
6761	Différences sur réalisations (positives)	15 383	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 383
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	462 565	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	462 565
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		10 593 250	52 486	0	33 604	167 471	49 198	27 157	0	421 726	6 334	28 944	11 380 170
Recettes réelles		6 516 529	52 486	0	33 604	167 471	49 198	27 157	0	421 726	6 334	28 944	7 303 449
013	Atténuations de charges	164 168	13 985	0	0	0	0	0	0	0	0	0	178 153
6419	Remboursements rémunérations personnel	164 168	13 985	0	0	0	0	0	0	0	0	0	178 153
70	Produits des services, du domaine, vente	31 888	27 419	0	33 604	16 981	41 412	607	0	41 594	6 334	6 265	206 105
70311	Concessions cimetières (produit net)	0	5 040	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 040
70323	Redev. occupat° domaine public communal	30 039	0	0	0	0	0	0	0	0	6 334	0	36 373
70388	Autres redevances et recettes diverses	52	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52
7062	Redevances services à caractère culturel	0	0	0	0	11 530	0	0	0	0	0	0	11 530

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, économique		
											environnement		
70632	Redevances services à caractère loisir	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 265	6 265
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 756	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 756
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0	12 159	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 159
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	2 997	0	0	25 080	3 103	0	0	0	0	0	0	31 180
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	393	0	0	0	90	0	0	0	0	0	0	483
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	0	8 651	0	0	0	0	607	0	0	0	0	9 258
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	417	0	0	8 524	0	30 977	0	0	0	0	0	39 918
70878	Remb. frais par d'autres redevables	-3 765	1 568	0	0	2 258	10 435	0	0	41 594	0	0	52 090
73	Impôts et taxes	3 840 410	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 680	3 861 090
73111	Impôts directs locaux	1 544 491	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 544 491
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	34 081	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 081
73211	Attribution de compensation	1 429 828	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 429 828
73218	Autres fiscalités revers entre coll.	25 225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 225
73221	FNGIR	455 253	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	455 253
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	66 826	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	66 826
7336	Droits de place	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 577	20 577
7351	Taxe consommation finale d'électricité	75 369	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	75 369
7362	Taxes de séjour	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	103	103
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	209 337	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	209 337
74	Dotations et participations	2 359 221	11 080	0	0	125 000	7 786	0	0	0	0	0	2 503 087
7411	Dotation forfaitaire	869 599	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	869 599
74121	Dotation de solidarité rurale	489 586	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	489 586
74127	Dotation nationale de péréquation	109 976	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	109 976
744	FCTVA	131 640	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	131 640
74718	Autres participations Etat	201 277	0	0	0	60 000	0	0	0	0	0	0	261 277
7472	Participat° Régions	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11
7473	Participat° Départements	7 236	0	0	0	5 000	7 786	0	0	0	0	0	20 022
7478	Participat° Autres organismes	0	0	0	0	60 000	0	0	0	0	0	0	60 000
748313	Dotat° de compensation de la TP	249 993	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	249 993
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	288 588	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	288 588
7484	Dotation de recensement	11 316	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 316

Commune de MELLE - Commune de MELLE - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le 21/03/2023

9

ID : 079-200081511-20230301-D2023_019-BF

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, économique			
											environnement			
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0	11 080	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 080
75	Autres produits de gestion courante	1 312	2	0	0	25 490	0	26 550	0	380 131	0	1 999	0	435 484
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	25 490	0	26 550	0	380 131	0	1 999	0	434 170
757	Redevances versées par fermiers, conces.	1 312	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 312
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
76	Produits financiers	1 138	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 138
76233	Remb. intérêts emprunts BA, régies auton	1 128	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 128
7688	Autres	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
77	Produits exceptionnels	118 391	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	118 391
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	69	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	69
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	56 675	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	56 675
775	Produits des cessions d'immobilisations	57 450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 450
7788	Produits exceptionnels divers	4 196	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 196
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>51 995</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>51 995</i>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	51 995	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 995
722	Immobilisations corporelles	46 389	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 389
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	2 559	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 559
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 047	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 047
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté		4 024 726	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 024 726

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		1 526 572,56	3 204 676,63	0,00	1 441,21	0,00	4 732 690,40
Réalizations		1 526 572,56	3 204 676,63	0,00	1 441,21	0,00	4 732 690,40
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	680 100,33	530 866,04	0,00	1 441,21	0,00	1 212 407,58
60611	Eau et assainissement	0,00	2 302,04	0,00	0,00	0,00	2 302,04
60612	Energie - Electricité	-13 414,42	36 013,12	0,00	0,00	0,00	22 598,70
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	2 736,97	0,00	0,00	0,00	2 736,97
60622	Carburants	0,00	79 241,61	0,00	0,00	0,00	79 241,61
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	6 146,64	0,00	0,00	0,00	6 146,64
60631	Fournitures d'entretien	0,00	20 433,25	0,00	0,00	0,00	20 433,25
60632	Fournitures de petit équipement	61 964,24	90 692,64	0,00	903,68	0,00	153 560,56
60633	Fournitures de voirie	4 133,88	2 565,64	0,00	0,00	0,00	6 699,52
60636	Vêtements de travail	0,00	10 750,29	0,00	0,00	0,00	10 750,29
6064	Fournitures administratives	0,00	3 882,31	0,00	0,00	0,00	3 882,31
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	94,00	0,00	0,00	0,00	94,00
611	Contrats de prestations de services	26 064,16	33 933,08	0,00	0,00	0,00	59 997,24
6135	Locations mobilières	162,00	11 738,18	0,00	0,00	0,00	11 900,18
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00	0,02
615231	Entretien, réparations voiries	455 567,59	0,00	0,00	0,00	0,00	455 567,59
61551	Entretien matériel roulant	0,00	16 856,67	0,00	0,00	0,00	16 856,67
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	2 091,70	0,00	0,00	0,00	2 091,70
6156	Maintenance	0,00	52 894,63	0,00	0,00	0,00	52 894,63
6161	Multirisques	20 375,41	22 821,62	0,00	0,00	0,00	43 197,03
617	Etudes et recherches	20 025,56	0,00	0,00	0,00	0,00	20 025,56
6182	Documentation générale et technique	0,00	2 288,20	0,00	0,00	0,00	2 288,20
6184	Versements à des organismes de formation	200,14	7 042,70	0,00	0,00	0,00	7 242,84
6188	Autres frais divers	11 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 300,00
6226	Honoraires	-256,46	13 936,45	0,00	0,00	0,00	13 679,99
6227	Frais d'actes et de contentieux	337,03	0,00	0,00	0,00	0,00	337,03
6231	Annonces et insertions	3 211,77	0,00	0,00	0,00	0,00	3 211,77
6232	Fêtes et cérémonies	877,23	32 686,91	0,00	455,00	0,00	34 019,14
6236	Catalogues et imprimés	0,00	5 452,72	0,00	0,00	0,00	5 452,72
6237	Publications	-180,60	15 128,36	0,00	0,00	0,00	14 947,76
6251	Voyages et déplacements	169,90	3 335,44	0,00	0,00	0,00	3 505,34
6257	Réceptions	7 687,95	7 918,08	0,00	82,53	0,00	15 688,56
6261	Frais d'affranchissement	935,01	11 036,19	0,00	0,00	0,00	11 971,20
6262	Frais de télécommunications	0,00	36 797,18	0,00	0,00	0,00	36 797,18
627	Services bancaires et assimilés	49,03	0,00	0,00	0,00	0,00	49,03
6281	Concours divers (cotisations)	15 402,68	49,40	0,00	0,00	0,00	15 452,08

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Plan sanitaire	Plan de police	Total
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	28 488,22	0,00	0,00	0,00			28 488,22
62878	Remb. frais à d'autres organismes	1 599,36	0,00	0,00	0,00			1 599,36
63512	Taxes foncières	34 151,00	0,00	0,00	0,00			34 151,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 249,65	0,00	0,00	0,00			1 249,65
012	Charges de personnel, frais assimilés	17 558,46	2 450 284,00	0,00	0,00			2 467 842,46
6218	Autre personnel extérieur	602,77	17 644,78	0,00	0,00			18 247,55
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	6 937,31	0,00	0,00			6 937,31
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	27 031,00	0,00	0,00			27 031,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	42,07	0,00	0,00			42,07
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	1 317 113,50	0,00	0,00			1 317 113,50
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	5 000,00	0,00	0,00			5 000,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	297 457,58	0,00	0,00			297 457,58
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	900,00	0,00	0,00			900,00
64162	Emplois d'avenir	0,00	13 308,30	0,00	0,00			13 308,30
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	0,00	100,00	0,00	0,00			100,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	34 348,30	0,00	0,00			34 348,30
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	400,00	0,00	0,00			400,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	207 683,35	0,00	0,00			207 683,35
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	409 070,32	0,00	0,00			409 070,32
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	12 417,59	0,00	0,00			12 417,59
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 860,89	75 460,31	0,00	0,00			77 321,20
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	15 094,80	0,00	0,00	0,00			15 094,80
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	5 962,44	0,00	0,00			5 962,44
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	19 407,15	0,00	0,00			19 407,15
014	Atténuations de produits	332,00	0,00	0,00	0,00			332,00
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	332,00	0,00	0,00	0,00			332,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	522 574,19	0,00	0,00	0,00			522 574,19
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	44 625,90	0,00	0,00	0,00			44 625,90
6761	Différences sur réalisations (positives)	15 383,14	0,00	0,00	0,00			15 383,14
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	462 565,15	0,00	0,00	0,00			462 565,15
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
65	Autres charges de gestion courante	14 298,94	222 326,59	0,00	0,00			236 625,53
6531	Indemnités	0,00	180 376,70	0,00	0,00			180 376,70
6532	Frais de mission	0,00	3 316,49	0,00	0,00			3 316,49
6533	Cotisations de retraite	0,00	16 114,77	0,00	0,00			16 114,77
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	11 733,51	0,00	0,00			11 733,51
6535	Formation	0,00	3 443,87	0,00	0,00			3 443,87
6542	Créances éteintes	11 633,61	0,00	0,00	0,00			11 633,61
65548	Autres contributions	2 665,33	0,00	0,00	0,00			2 665,33
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	7 340,00	0,00	0,00			7 340,00
65888	Autres	0,00	1,25	0,00	0,00			1,25
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
66	Charges financières	74 241,46	0,00	0,00	0,00			74 241,46
66111	Intérêts réglés à l'échéance	75 313,48	0,00	0,00	0,00			75 313,48
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 072,02	0,00	0,00	0,00			-1 072,02
67	Charges exceptionnelles	213 476,25	1 200,00	0,00	0,00			214 676,25
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	202 945,00	0,00	0,00	0,00			202 945,00

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Plan sanitaire	Publié le 21/03/2023	Total
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 531,25	0,00	0,00	0,00		0,00	10 531,25
6745	Subv. aux personnes de droit privé	0,00	1 200,00	0,00	0,00		0,00	1 200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	3 990,93	0,00	0,00	0,00		0,00	3 990,93
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	3 990,93	0,00	0,00	0,00		0,00	3 990,93
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	RECETTES	10 593 250,37	52 486,20	0,00	0,00		0,00	10 645 736,57
	Réalisations	10 593 250,37	52 486,20	0,00	0,00		0,00	10 645 736,57
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 024 726,35	0,00	0,00	0,00		0,00	4 024 726,35
013	Atténuations de charges	164 168,16	13 985,24	0,00	0,00		0,00	178 153,40
6419	Remboursements rémunérations personnel	164 168,16	13 985,24	0,00	0,00		0,00	178 153,40
042	Opérat° ordre transfert entre sections	51 995,21	0,00	0,00	0,00		0,00	51 995,21
722	Immobilisations corporelles	46 389,17	0,00	0,00	0,00		0,00	46 389,17
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	2 559,04	0,00	0,00	0,00		0,00	2 559,04
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 047,00	0,00	0,00	0,00		0,00	3 047,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	31 888,48	27 418,79	0,00	0,00		0,00	59 307,27
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	5 040,00	0,00	0,00		0,00	5 040,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	30 039,39	0,00	0,00	0,00		0,00	30 039,39
70388	Autres redevances et recettes diverses	51,75	0,00	0,00	0,00		0,00	51,75
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 756,00	0,00	0,00	0,00		0,00	1 756,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0,00	12 159,38	0,00	0,00		0,00	12 159,38
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	2 997,06	0,00	0,00	0,00		0,00	2 997,06
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	393,00	0,00	0,00	0,00		0,00	393,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	0,00	8 651,41	0,00	0,00		0,00	8 651,41
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	416,50	0,00	0,00	0,00		0,00	416,50
70878	Remb. frais par d'autres redevables	-3 765,22	1 568,00	0,00	0,00		0,00	-2 197,22
73	Impôts et taxes	3 840 410,16	0,00	0,00	0,00		0,00	3 840 410,16
73111	Impôts directs locaux	1 544 491,00	0,00	0,00	0,00		0,00	1 544 491,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	34 081,00	0,00	0,00	0,00		0,00	34 081,00
73211	Attribution de compensation	1 429 828,00	0,00	0,00	0,00		0,00	1 429 828,00
73218	Autres fiscalités revers entre coll.	25 225,00	0,00	0,00	0,00		0,00	25 225,00
73221	FNGIR	455 253,00	0,00	0,00	0,00		0,00	455 253,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	66 826,00	0,00	0,00	0,00		0,00	66 826,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	75 368,77	0,00	0,00	0,00		0,00	75 368,77
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	209 337,39	0,00	0,00	0,00		0,00	209 337,39
74	Dotations et participations	2 359 221,25	11 080,00	0,00	0,00		0,00	2 370 301,25
7411	Dotation forfaitaire	869 599,00	0,00	0,00	0,00		0,00	869 599,00
74121	Dotation de solidarité rurale	489 586,00	0,00	0,00	0,00		0,00	489 586,00
74127	Dotation nationale de péréquation	109 976,00	0,00	0,00	0,00		0,00	109 976,00
744	FCTVA	131 640,00	0,00	0,00	0,00		0,00	131 640,00
74718	Autres participations Etat	201 276,74	0,00	0,00	0,00		0,00	201 276,74
7472	Participat° Régions	10,51	0,00	0,00	0,00		0,00	10,51
7473	Participat° Départements	7 236,00	0,00	0,00	0,00		0,00	7 236,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	249 993,00	0,00	0,00	0,00		0,00	249 993,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	288 588,00	0,00	0,00	0,00		0,00	288 588,00
7484	Dotation de recensement	11 316,00	0,00	0,00	0,00		0,00	11 316,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	11 080,00	0,00	0,00		0,00	11 080,00

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Plan de police des feux sanitaires)	05 Autres	06 Total
75	Autres produits de gestion courante	1 311,50	2,17	0,00	0,00		0,00	1 313,67
757	Redevances versées par fermiers, conces.	1 311,50	0,00	0,00	0,00		0,00	1 311,50
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	2,17	0,00	0,00		0,00	2,17
76	Produits financiers	1 138,21	0,00	0,00	0,00		0,00	1 138,21
76233	Remb. intérêts emprunts BA, régies auton	1 128,33	0,00	0,00	0,00		0,00	1 128,33
7688	Autres	9,88	0,00	0,00	0,00		0,00	9,88
77	Produits exceptionnels	118 391,05	0,00	0,00	0,00		0,00	118 391,05
7714	Recouvr. créances admises en non valeur	69,37	0,00	0,00	0,00		0,00	69,37
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	56 675,36	0,00	0,00	0,00		0,00	56 675,36
775	Produits des cessions d'immobilisations	57 450,00	0,00	0,00	0,00		0,00	57 450,00
7788	Produits exceptionnels divers	4 196,32	0,00	0,00	0,00		0,00	4 196,32
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
SOLDE (3)		9 066 677,81	-3 152 190,43	0,00	-1 441,21		0,00	5 913 046,17

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES		2 885 669,98	216 661,56	985,00	28 711,00	43 622,15	8 540,00	20 486,94	0,00	0,00
Réalizations		2 885 669,98	216 661,56	985,00	28 711,00	43 622,15	8 540,00	20 486,94	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	434 017,94	3 043,01	985,00	28 711,00	43 622,15	0,00	20 486,94	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	1 542,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	759,18	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	36 013,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	2 736,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	79 241,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	6 146,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	20 433,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	88 193,37	236,99	12,90	0,00	1 353,45	0,00	895,93	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	2 565,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	10 750,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	3 632,31	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	94,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	11 562,12	0,00	225,00	1 125,00	2 189,13	0,00	18 831,83	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	10 439,52	0,00	0,00	0,00	1 298,66	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
61551	Entretien matériel roulant	16 856,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens meubliers	2 091,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	52 894,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	22 821,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 830,00	239,00	0,00	219,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	7 042,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	711,05	0,00	0,00	12 715,00	510,40	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	-30,24	0,00	0,00	0,00	32 717,15	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	5 452,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	-143,20	0,00	0,00	14 728,80	542,76	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	3 098,84	236,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	446,60	2 330,42	207,46	-77,00	5 010,60	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	10 746,55	0,00	289,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	36 797,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	49,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 450 284,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	17 644,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 937,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	27 031,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	42,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 317 113,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	297 457,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
64162	Emplois d'avenir	13 308,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	34 348,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64172	Apprentis indemnité inflation	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	207 683,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	409 070,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	12 417,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	75 460,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 962,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	19 407,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 368,04	213 618,55	0,00	0,00	0,00	7 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	0,00	180 376,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	0,00	3 316,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	1 366,79	14 747,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	11 733,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6535	Formation	0,00	3 443,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	1,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetière et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		47 446,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 040,00	0,00	0,00
Réalizations		47 446,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 040,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	13 985,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	13 985,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	22 378,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 040,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 040,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	12 159,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	8 651,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	1 568,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73218	Autres fiscalités revers entre coll.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	11 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	11 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	2,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76233	Remb. intérêts emprunts BA, régies auton	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvrement créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-2 838 223,78	-216 661,56	-985,00	-28 711,00	-43 622,15	-8 540,00	-15 446,94	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		84 394,67	19 603,57	0,00	103 998,24
Réalizations		84 394,67	19 603,57	0,00	103 998,24
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	768,60	19 603,57	0,00	20 372,17
60611	Eau et assainissement	0,00	3 101,26	0,00	3 101,26
60622	Carburants	508,07	0,00	0,00	508,07
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	2 407,59	0,00	2 407,59
60636	Vêtements de travail	260,53	0,00	0,00	260,53
611	Contrats de prestations de services	0,00	8 844,72	0,00	8 844,72
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	5 250,00	0,00	5 250,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	83 626,07	0,00	0,00	83 626,07
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	235,92	0,00	0,00	235,92
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	920,06	0,00	0,00	920,06
64111	Rémunération principale titulaires	60 138,15	0,00	0,00	60 138,15
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	7 180,64	0,00	0,00	7 180,64
6453	Cotisations aux caisses de retraites	15 151,30	0,00	0,00	15 151,30
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-84 394,67	-19 603,57	0,00	-103 998,24

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	DEPENSES	0,00	0,00	84 394,67	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	84 394,67	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	768,60	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	508,07	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	260,53	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	83 626,07	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	235,92	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	920,06	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	60 138,15	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	7 180,64	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	15 151,30	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	-84 394,67	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		19 748,14	797,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 545,67
Réalizations		19 748,14	797,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 545,67
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	12 304,50	797,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 102,03
60611	Eau et assainissement	120,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120,93
60632	Fournitures de petit équipement	12 183,57	17,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 201,10
6188	Autres frais divers	0,00	780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	780,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 443,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 443,64
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	-28,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-28,57
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	46,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46,54
64111	Rémunération principale titulaires	6 398,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 398,87
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	268,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	268,18
6453	Cotisations aux caisses de retraites	758,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	758,62
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		33 603,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 603,83
Réalizations		33 603,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 603,83
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement		
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	33 603,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 603,83
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	25 079,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 079,89
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	8 523,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 523,94
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	13 855,69	-797,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 058,16

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES	0,00	797,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	797,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	797,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	17,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Commune de MELLE - Commune de MELLE - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le 21/03/2023



ID : 079-200081511-20230301-D2023_019-BF

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	-797,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		120 045,91	0,00	551 296,30	246 104,90	0,00	917 447,11
Réalizations		120 045,91	0,00	551 296,30	246 104,90	0,00	917 447,11
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	885,91	0,00	361 517,82	246 104,90	0,00	608 508,63
60611	Eau et assainissement	516,83	0,00	7 796,80	0,00	0,00	8 313,63
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	172 806,30	0,00	0,00	172 806,30
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	49,81	0,00	49,81
60632	Fournitures de petit équipement	148,40	0,00	30 125,62	19 069,49	0,00	49 343,51
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	2 002,90	445,75	0,00	2 448,65
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	69,80	0,00	0,00	69,80
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	11 392,77	0,00	0,00	11 392,77
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	8 042,12	29 545,94	0,00	37 588,06
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	650,00	8 460,03	0,00	9 110,03
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	22 130,97	0,00	0,00	22 130,97
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	48 637,02	0,00	0,00	48 637,02
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	2 716,10	0,00	0,00	2 716,10
6156	Maintenance	220,68	0,00	47 181,52	0,00	0,00	47 402,20
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	895,30	0,00	895,30
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	-15 993,55	0,00	0,00	-15 993,55
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	1 771,80	0,00	0,00	1 771,80
6226	Honoraires	0,00	0,00	300,00	57 461,02	0,00	57 761,02
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	48 672,94	0,00	48 672,94
6237	Publications	0,00	0,00	259,20	31 358,76	0,00	31 617,96
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	2 478,80	0,00	2 478,80
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	6 933,31	0,00	6 933,31
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	1 140,00	0,00	1 140,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	247,00	3 041,34	0,00	3 288,34
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	35 448,41	0,00	35 448,41
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	12 131,34	0,00	0,00	12 131,34
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	0,00	1 679,51	0,00	0,00	1 679,51
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	3 021,60	1 104,00	0,00	4 125,60
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	4 123,00	0,00	0,00	4 123,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	426,00	0,00	0,00	426,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	189 778,48	0,00	0,00	189 778,48
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	3 017,40	0,00	0,00	3 017,40
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	563,23	0,00	0,00	563,23
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	2 196,61	0,00	0,00	2 196,61
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	133 390,13	0,00	0,00	133 390,13

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	19 549,34	0,00	0,00	19 549,34
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	31 061,77	0,00	0,00	31 061,77
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	93 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 360,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	93 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 360,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	25 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 800,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	25 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 800,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	96 539,40	70 932,00	0,00	167 471,40
	Réalisations	0,00	0,00	96 539,40	70 932,00	0,00	167 471,40
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	11 049,40	5 932,00	0,00	16 981,40
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	5 598,40	5 932,00	0,00	11 530,40
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	0,00	0,00	3 103,00	0,00	0,00	3 103,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	90,00	0,00	0,00	90,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	2 258,00	0,00	0,00	2 258,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	60 000,00	65 000,00	0,00	125 000,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	25 490,00	0,00	0,00	25 490,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	25 490,00	0,00	0,00	25 490,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-120 045,91	0,00	-454 756,90	-175 172,90	0,00	-749 975,71

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	144 721,63	0,00	0,00	406 574,67
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	144 721,63	0,00	0,00	406 574,67

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musees	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	36 968,63	0,00	0,00	324 549,19
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 796,80
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	9 452,73	0,00	0,00	163 353,57
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 707,62	0,00	0,00	28 418,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 002,90
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	69,80	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	11 392,77	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 913,92	0,00	0,00	6 128,20
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	7 364,28	0,00	0,00	14 766,69
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 637,02
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 716,10
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	370,37	0,00	0,00	46 811,15
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-15 993,55
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	1 771,80	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	259,20	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	247,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	1 109,14	0,00	0,00	11 022,20
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 679,51
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	360,00	0,00	0,00	2 661,60
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 123,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	426,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	107 753,00	0,00	0,00	82 025,48
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	1 621,20	0,00	0,00	1 396,20
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	320,39	0,00	0,00	242,84
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	1 249,61	0,00	0,00	947,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	74 424,28	0,00	0,00	58 965,85
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	9 887,88	0,00	0,00	9 661,46
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	20 249,64	0,00	0,00	10 812,13
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musees	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6745	Subv. aux personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	8 791,40	0,00	0,00	87 748,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	8 791,40	0,00	0,00	87 748,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	8 791,40	0,00	0,00	2 258,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	5 598,40	0,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	3 103,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	90,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 258,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 490,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 490,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	-135 930,23	0,00	0,00	-318 826,67

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		43 266,13	144 422,54	18 991,01	0,00	206 679,68
Réalizations		43 266,13	144 422,54	18 991,01	0,00	206 679,68
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 496,13	123 085,33	18 991,01	0,00	143 572,47
60611	Eau et assainissement	246,13	10 629,16	876,86	0,00	11 752,15
60612	Energie - Electricité	621,56	36 839,83	7 112,91	0,00	44 574,30
60621	Combustibles	0,00	5 782,57	0,00	0,00	5 782,57
60624	Produits de traitement	0,00	7 995,46	0,00	0,00	7 995,46
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	20 689,47	1 105,86	0,00	21 795,33
60633	Fournitures de voirie	0,00	7 996,58	0,00	0,00	7 996,58
611	Contrats de prestations de services	0,00	7 373,06	4 000,00	0,00	11 373,06
6135	Locations mobilières	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
61521	Entretien terrains	0,00	9 339,96	0,00	0,00	9 339,96
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	2 304,13	0,00	0,00	2 304,13
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	488,76	5 738,66	0,00	6 227,42
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	3 685,94	0,00	0,00	3 685,94
6156	Maintenance	13,20	1 344,83	156,72	0,00	1 514,75
617	Etudes et recherches	0,00	825,60	0,00	0,00	825,60
6226	Honoraires	0,00	2 185,82	0,00	0,00	2 185,82
6257	Réceptions	415,24	0,00	0,00	0,00	415,24
6262	Frais de télécommunications	0,00	3 501,66	0,00	0,00	3 501,66
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	2 102,50	0,00	0,00	2 102,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	21 337,21	0,00	0,00	21 337,21
6218	Autre personnel extérieur	0,00	775,70	0,00	0,00	775,70
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	55,15	0,00	0,00	55,15
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	215,18	0,00	0,00	215,18
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	14 674,40	0,00	0,00	14 674,40
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	1 603,01	0,00	0,00	1 603,01
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	4 013,77	0,00	0,00	4 013,77
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	29 420,00	0,00	0,00	0,00	29 420,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	29 420,00	0,00	0,00	0,00	29 420,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	12 350,00	0,00	0,00	0,00	12 350,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	12 350,00	0,00	0,00	0,00	12 350,00

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (c		
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	38 762,75	10 435,22	0,00	0,00	49 197,97
	Réalisations	0,00	38 762,75	10 435,22	0,00	0,00	49 197,97
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	30 977,21	10 435,22	0,00	0,00	41 412,43
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	30 977,21	0,00	0,00	0,00	30 977,21
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	10 435,22	0,00	0,00	10 435,22
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	7 785,54	0,00	0,00	0,00	7 785,54
7473	Participat° Départements	0,00	7 785,54	0,00	0,00	0,00	7 785,54
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-43 266,13	-105 659,79	-8 555,79	0,00	0,00	-157 481,71

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES	73 344,88	71 077,66	0,00	0,00	0,00	0,00	18 991,01	0,00
	Réalisations	73 344,88	71 077,66	0,00	0,00	0,00	0,00	18 991,01	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	57 152,56	65 932,77	0,00	0,00	0,00	0,00	18 991,01	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	10 629,16	0,00	0,00	0,00	0,00	876,86	0,00
60612	Energie - Electricité	27 022,96	9 816,87	0,00	0,00	0,00	0,00	7 112,91	0,00
60621	Combustibles	0,00	5 782,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	7 995,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	11 998,60	8 690,87	0,00	0,00	0,00	0,00	1 105,86	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	7 996,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	4 895,33	2 477,73	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	9 339,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 304,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	488,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 738,66	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	793,30	2 892,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	1 033,90	310,93	0,00	0,00	0,00	0,00	156,72	0,00
617	Etudes et recherches	825,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	2 185,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
6262	Frais de télécommunications	3 501,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	2 102,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	16 192,32	5 144,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	775,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	39,71	15,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	155,00	60,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	11 050,56	3 623,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 142,59	460,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 028,76	985,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		30 977,21	7 785,54	0,00	0,00	0,00	0,00	10 435,22	0,00
Réalizations		30 977,21	7 785,54	0,00	0,00	0,00	0,00	10 435,22	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	30 977,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 435,22	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	30 977,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 435,22	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	7 785,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	7 785,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-42 367,67	-63 292,12	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 555,79	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le 21/03/2023



ID : 079-200081511-20230301-D2023_019-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	84 033,85	0,00	84 033,85
Réalizations		0,00	84 033,85	0,00	84 033,85
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	29 033,85	0,00	29 033,85
60611	Eau et assainissement	0,00	32,57	0,00	32,57
60612	Energie - Electricité	0,00	7 184,68	0,00	7 184,68
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	1 902,28	0,00	1 902,28
6064	Fournitures administratives	0,00	15,00	0,00	15,00
6135	Locations mobilières	0,00	1 872,72	0,00	1 872,72
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	11 994,38	0,00	11 994,38
6156	Maintenance	0,00	388,56	0,00	388,56
6262	Frais de télécommunications	0,00	1 669,66	0,00	1 669,66
63512	Taxes foncières	0,00	3 974,00	0,00	3 974,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	55 000,00	0,00	55 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	55 000,00	0,00	55 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	27 157,00	0,00	27 157,00
Réalizations		0,00	27 157,00	0,00	27 157,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	607,00	0,00	607,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	0,00	607,00	0,00	607,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	26 550,00	0,00	26 550,00
752	Revenus des immeubles	0,00	26 550,00	0,00	26 550,00



(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	-56 876.85	0,00	-56 876.85

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	81 168,94	0,00	0,00	2 790,04	74,87
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	81 168,94	0,00	0,00	2 790,04	74,87
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	26 168,94	0,00	0,00	2 790,04	74,87
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32,57	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	7 184,68	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	6 539,46	0,00	0,00	-4 712,05	74,87
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	1 872,72	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	5 425,86	0,00	0,00	6 568,52	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	388,56	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	1 669,66	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	3 073,00	0,00	0,00	901,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	607,00	0,00	0,00	15 750,00	10 800,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	607,00	0,00	0,00	15 750,00	10 800,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	607,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	0,00	0,00	0,00	607,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 750,00	10 800,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 750,00	10 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	-80 561,94	0,00	0,00	12 959,96	10 725,13

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	40 494,80	0,00	0,00	40 494,80
Réalizations		0,00	0,00	0,00	40 494,80	0,00	0,00	40 494,80
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	40 494,80	0,00	0,00	40 494,80
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	37 778,00	0,00	0,00	37 778,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	2 716,80	0,00	0,00	2 716,80
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	-40 494,80	0,00	0,00	-40 494,80

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	108 356,03	0,00	0,00	0,00	108 356,03
Réalizations		0,00	108 356,03	0,00	0,00	0,00	108 356,03
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	84 646,71	0,00	0,00	0,00	84 646,71
60611	Eau et assainissement	0,00	5 571,62	0,00	0,00	0,00	5 571,62
60612	Energie - Electricité	0,00	43 233,66	0,00	0,00	0,00	43 233,66
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	9 488,79	0,00	0,00	0,00	9 488,79
611	Contrats de prestations de services	0,00	297,00	0,00	0,00	0,00	297,00
6156	Maintenance	0,00	4 483,30	0,00	0,00	0,00	4 483,30
6262	Frais de télécommunications	0,00	2 727,34	0,00	0,00	0,00	2 727,34
63512	Taxes foncières	0,00	18 845,00	0,00	0,00	0,00	18 845,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	23 709,32	0,00	0,00	0,00	23 709,32
6218	Autre personnel extérieur	0,00	9 256,04	0,00	0,00	0,00	9 256,04
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	40,44	0,00	0,00	0,00	40,44
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	157,68	0,00	0,00	0,00	157,68
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	10 284,47	0,00	0,00	0,00	10 284,47
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	1 140,45	0,00	0,00	0,00	1 140,45
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	2 830,24	0,00	0,00	0,00	2 830,24
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	421 725,81	0,00	0,00	0,00	421 725,81
Réalizations		0,00	421 725,81	0,00	0,00	0,00	421 725,81
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	41 594,36	0,00	0,00	0,00	41 594,36
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	41 594,36	0,00	0,00	0,00	41 594,36
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Plan de relance	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	380 131,45	0,00	0,00	0,00	380 131,45
752	Revenus des immeubles	0,00	380 131,45	0,00	0,00	0,00	380 131,45
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	313 369,78	0,00	0,00	0,00	313 369,78

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		95 619,50	547 640,89	92,65	0,00	643 353,04
Réalizations		95 619,50	547 640,89	92,65	0,00	643 353,04
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	95 619,50	547 640,89	92,65	0,00	643 353,04
60611	Eau et assainissement	0,00	8 536,46	0,00	0,00	8 536,46
60612	Energie - Electricité	45 839,62	864,90	0,00	0,00	46 704,52
60624	Produits de traitement	0,00	1 392,59	0,00	0,00	1 392,59
60632	Fournitures de petit équipement	137,06	13 299,11	92,65	0,00	13 528,82
60633	Fournitures de voirie	0,00	49 501,50	0,00	0,00	49 501,50
611	Contrats de prestations de services	0,00	29 336,86	0,00	0,00	29 336,86
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	381 023,18	0,00	0,00	381 023,18
615232	Entretien, réparations réseaux	22 690,65	60 359,47	0,00	0,00	83 050,12
6156	Maintenance	9 036,85	431,32	0,00	0,00	9 468,17
6226	Honoraires	0,00	971,40	0,00	0,00	971,40
6237	Publications	0,00	1 304,10	0,00	0,00	1 304,10
62878	Remb. frais à d'autres organismes	17 915,32	0,00	0,00	0,00	17 915,32
63512	Taxes foncières	0,00	620,00	0,00	0,00	620,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	6 334,05	0,00	0,00	6 334,05
Réalizations		0,00	6 334,05	0,00	0,00	6 334,05
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	6 334,05	0,00	0,00	6 334,05
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	6 334,05	0,00	0,00	6 334,05
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (C		
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	SOLDE (3)	-95 619,50	-541 306,84	-92,65		0,00	-637 018,99

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	17 915,32	77 704,18	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	17 915,32	77 704,18	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	17 915,32	77 704,18	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	45 839,62	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	137,06	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	22 690,65	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	9 036,85	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	17 915,32	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 81						Transports urbains	Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public			
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	-17 915,32	-77 704,18	0,00	0,00	

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES	1 304,10	8 283,42	492 027,61	46 025,76	0,00	0,00	0,00	92,65	
	Réalisations	1 304,10	8 283,42	492 027,61	46 025,76	0,00	0,00	0,00	92,65	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	1 304,10	8 283,42	492 027,61	46 025,76	0,00	0,00	0,00	92,65	
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	8 536,46	0,00	0,00	0,00	0,00	
60612	Energie - Electricité	0,00	693,54	0,00	171,36	0,00	0,00	0,00	0,00	
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	1 392,59	0,00	0,00	0,00	0,00	
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	3 343,84	2 065,31	7 889,96	0,00	0,00	0,00	92,65	
60633	Fournitures de voirie	0,00	678,72	34 513,85	14 308,93	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	24 500,00	4 836,86	0,00	0,00	0,00	0,00	
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	372 833,18	8 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	2 516,00	57 843,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6156	Maintenance	0,00	431,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6226	Honoraires	0,00	0,00	271,80	699,60	0,00	0,00	0,00	0,00	

(2)	Libellé	Sous-fonction 82						830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain					
6237	Publications	1 304,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
63512	Taxes foncières	0,00	620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	6 334,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	6 334,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	6 334,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	6 334,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (3)		-1 304,10	-8 283,42	-485 693,56	-46 025,76	0,00	0,00	0,00	0,00	-92,65	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	3 348,16	0,00	0,00	0,00	11 909,77	0,00	0,00	15 257,93
Réalizations		0,00	3 348,16	0,00	0,00	0,00	11 909,77	0,00	0,00	15 257,93
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	3 348,16	0,00	0,00	0,00	9 852,06	0,00	0,00	13 200,22
60611	Eau et assainissement	0,00	976,24	0,00	0,00	0,00	1 609,34	0,00	0,00	2 585,58
60612	Energie - Electricité	0,00	1 561,70	0,00	0,00	0,00	4 560,78	0,00	0,00	6 122,48
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	532,78	0,00	0,00	0,00	1 452,69	0,00	0,00	1 985,47
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262,00	0,00	0,00	262,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	277,44	0,00	0,00	0,00	117,00	0,00	0,00	394,44
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97,08	0,00	0,00	97,08
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103,86	0,00	0,00	103,86
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 006,56	0,00	0,00	1 006,56
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75,60	0,00	0,00	75,60
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139,65	0,00	0,00	139,65
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322,00	0,00	0,00	322,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105,50	0,00	0,00	105,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 057,71	0,00	0,00	2 057,71
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,17	0,00	0,00	6,17
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24,14	0,00	0,00	24,14
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 449,41	0,00	0,00	1 449,41
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	184,01	0,00	0,00	184,01
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	393,98	0,00	0,00	393,98
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics			
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	20 576,55	0,00	0,00	0,00	8 367,00	0,00	0,00	0,00	28 943,55
Réalizations		0,00	20 576,55	0,00	0,00	0,00	8 367,00	0,00	0,00	0,00	28 943,55
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 265,00	0,00	0,00	0,00	6 265,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 265,00	0,00	0,00	0,00	6 265,00
73	Impôts et taxes	0,00	20 576,55	0,00	0,00	0,00	103,00	0,00	0,00	0,00	20 679,55
7336	Droits de place	0,00	20 576,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 576,55
7362	Taxes de séjour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103,00	0,00	0,00	0,00	103,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 999,00	0,00	0,00	0,00	1 999,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 999,00	0,00	0,00	0,00	1 999,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	17 228,39	0,00	0,00	0,00	-3 542,77	0,00	0,00	0,00	13 685,62

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire) à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/03/2023
Reçu en préfecture le 20/03/2023
Publié le 21/03/2023
ID : 079-200081511-20230301-D2023_019-BF



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		893 077,87	595 508,98	0,00	0,00	0,00	1 488 586,85
Réalizations		447 216,87	276 408,98	0,00	0,00	0,00	723 625,85
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	51 995,21	0,00	0,00	0,00	0,00	51 995,21
13911	Etat et établissements nationaux	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
13912	Sub. transf cpte résultat. Régions	47,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47,00
13913	Sub. transf cpte résultat. Départements	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	2 559,04	0,00	0,00	0,00	0,00	2 559,04
21311	Hôtel de ville	4 569,60	0,00	0,00	0,00	0,00	4 569,60
21318	Autres bâtiments publics	41 819,57	0,00	0,00	0,00	0,00	41 819,57
041	Opérations patrimoniales	107,61	0,00	0,00	0,00	0,00	107,61
204421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	107,61	0,00	0,00	0,00	0,00	107,61
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	369 190,04	0,00	0,00	0,00	0,00	369 190,04
1641	Emprunts en euros	343 453,79	0,00	0,00	0,00	0,00	343 453,79
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 308,86	0,00	0,00	0,00	0,00	1 308,86
1678	Autres emprunts et dettes	24 427,39	0,00	0,00	0,00	0,00	24 427,39
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		25 924,01	276 408,98	0,00	0,00	0,00	302 332,99
0091	Bâtiments communaux	8 212,26	0,00	0,00	0,00	0,00	8 212,26
0093	Voirie	764,00	0,00	0,00	0,00	0,00	764,00

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Plan sanitaire	
0099	Matériel administratif	0,00	35 531,15	0,00	0,00		35 531,15
0100	Matériel technique	0,00	123 020,69	0,00	0,00		123 020,69
0101	Matériel de transport	0,00	76 725,96	0,00	0,00		76 725,96
0107	Immeubles	1 850,00	0,00	0,00	0,00		1 850,00
0135	oeuvre d'art	1 500,00	0,00	0,00	0,00		1 500,00
0140	Matériel d'animation	13 149,41	0,00	0,00	0,00		13 149,41
0207	ACCESSIBILITE	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
0212	ATELIERS BAUDROU	0,00	41 131,18	0,00	0,00		41 131,18
0214	QUARTIER CULTUREL CREATIF	448,34	0,00	0,00	0,00		448,34
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser au 31/12		445 861,00	319 100,00	0,00	0,00		764 961,00
RECETTES (2)		2 131 464,74	0,00	0,00	0,00		2 131 464,74
Réalisations		2 021 464,74	0,00	0,00	0,00		2 021 464,74
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	713 439,53	0,00	0,00	0,00		713 439,53
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	522 574,19	0,00	0,00	0,00		522 574,19
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	15 383,14	0,00	0,00	0,00		15 383,14
2115	Terrains bâtis	21,65	0,00	0,00	0,00		21,65
2132	Immeubles de rapport	40 873,59	0,00	0,00	0,00		40 873,59
2135	Installations générales, agencements	1 500,98	0,00	0,00	0,00		1 500,98
2182	Matériel de transport	566,28	0,00	0,00	0,00		566,28
2188	Autres immobilisations corporelles	1 663,40	0,00	0,00	0,00		1 663,40
2802	Frais liés à la réalisation des document	1 156,00	0,00	0,00	0,00		1 156,00
28031	Frais d'études	2 364,00	0,00	0,00	0,00		2 364,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	1 984,00	0,00	0,00	0,00		1 984,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	84 120,00	0,00	0,00	0,00		84 120,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	26,00	0,00	0,00	0,00		26,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 984,30	0,00	0,00	0,00		4 984,30
28132	Immeubles de rapport	115 398,37	0,00	0,00	0,00		115 398,37
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	794,00	0,00	0,00	0,00		794,00
28152	Installations de voirie	16 910,87	0,00	0,00	0,00		16 910,87
281531	Réseaux d'adduction d'eau	73,00	0,00	0,00	0,00		73,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	8 220,54	0,00	0,00	0,00		8 220,54
281571	Matériel roulant	14 662,80	0,00	0,00	0,00		14 662,80
281578	Autre matériel et outillage de voirie	6 158,24	0,00	0,00	0,00		6 158,24
28158	Autres installat°, matériel et outillage	45 501,58	0,00	0,00	0,00		45 501,58
28181	Installations générales, aménagt divers	2 835,28	0,00	0,00	0,00		2 835,28
28182	Matériel de transport	81 066,67	0,00	0,00	0,00		81 066,67
28183	Matériel de bureau et informatique	24 553,98	0,00	0,00	0,00		24 553,98
28184	Mobilier	4 016,17	0,00	0,00	0,00		4 016,17
28188	Autres immo. corporelles	47 739,35	0,00	0,00	0,00		47 739,35

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Plan sanitaire)	Total
041	Opérations patrimoniales	107,61	0,00	0,00	0,00	0,00	107,61
2111	Terrains nus	107,61	0,00	0,00	0,00	0,00	107,61
10	Dotations, fonds divers et réserves	701 117,46	0,00	0,00	0,00	0,00	701 117,46
10222	FCTVA	280 009,96	0,00	0,00	0,00	0,00	280 009,96
10226	Taxe d'aménagement	20 797,03	0,00	0,00	0,00	0,00	20 797,03
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	400 310,47	0,00	0,00	0,00	0,00	400 310,47
13	Subventions d'investissement	31 753,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 753,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	31 753,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 753,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	52 472,95	0,00	0,00	0,00	0,00	52 472,95
274	Prêts	35 316,47	0,00	0,00	0,00	0,00	35 316,47
27638	Créance Autres établissements publics	17 156,48	0,00	0,00	0,00	0,00	17 156,48
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
SOLDE (2)		1 238 386,87	-595 508,98	0,00	0,00	0,00	642 877,89

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
DEPENSES (2)		595 508,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		276 408,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
13913	Sub. transf. opte résult. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		276 408,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0091	Bâtiments communaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0093	Voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0099	Matériel administratif	35 531,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0100	Matériel technique	123 020,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
0101	Matériel de transport	76 725,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0107	Immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0135	oeuvre d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0140	Matériel d'animation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0207	ACCESSIBILITE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0212	ATELIERS BAUDROU	41 131,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0214	QUARTIER CULTUREL CREATIF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		319 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
28145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-595 508,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement		
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	1 318 978,97	0,00	0,00	1 318 978,97
Réalizations		0,00	0,00	732 678,97	0,00	0,00	732 678,97
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	732 678,97	0,00	0,00	732 678,97
0019	Eclairage public	0,00	0,00	51 279,48	0,00	0,00	51 279,48
0091	Bâtiments communaux	0,00	0,00	618 072,32	0,00	0,00	618 072,32
0100	Matériel technique	0,00	0,00	4 139,46	0,00	0,00	4 139,46
0106	Etudes	0,00	0,00	30 476,68	0,00	0,00	30 476,68
0196	Salle de colloques	0,00	0,00	11 221,03	0,00	0,00	11 221,03
0214	QUARTIER CULTUREL CREATIF	0,00	0,00	17 490,00	0,00	0,00	17 490,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	586 300,00	0,00	0,00	586 300,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	258 264,00	150 000,00	0,00	408 264,00
Réalizations		0,00	0,00	73 264,00	100 000,00	0,00	173 264,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle		
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	73 264,00	100 000,00	0,00	173 264,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	61 264,00	0,00	0,00	61 264,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	185 000,00	50 000,00	0,00	235 000,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-1 060 714,97	150 000,00	0,00	-910 714,97

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 318 978,97
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	732 678,97
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musees	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	732 678,97
0019	Eclairage public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 279,48
0091	Bâtiments communaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	618 072,32
0100	Matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 139,46
0106	Etudes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 476,68
0196	Salle de colloques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 221,03
0214	QUARTIER CULTUREL CREATIF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 490,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	586 300,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	258 264,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 264,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 264,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 264,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 000,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 060 714,97

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	146 811,30	2 148,00	0,00	148 959,30
Réalizations		0,00	124 811,30	2 148,00	0,00	126 959,30
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	124 811,30	2 148,00	0,00	126 959,30
0091	Bâtiments communaux	0,00	0,00	2 148,00	0,00	2 148,00
0116	Equipement sportif	0,00	122 789,30	0,00	0,00	122 789,30
0215	SAINT JO SPORT	0,00	2 022,00	0,00	0,00	2 022,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	22 000,00	0,00	0,00	22 000,00
RECETTES (2)		0,00	109 893,00	0,00	0,00	109 893,00
Réalizations		0,00	29 893,00	0,00	0,00	29 893,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	29 893,00	0,00	0,00	29 893,00

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (c	
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	29 893,00	0,00	0,00	29 893,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00
SOLDE (2)		0,00	-36 918,30	-2 148,00	0,00	-39 066,30

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		64 603,37	0,00	0,00	82 207,93	0,00	0,00	2 148,00	0,00
Réalizations		42 603,37	0,00	0,00	82 207,93	0,00	0,00	2 148,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		42 603,37	0,00	0,00	82 207,93	0,00	0,00	2 148,00	0,00
0091	Bâtiments communaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 148,00	0,00
0116	Equipement sportif	40 581,37	0,00	0,00	82 207,93	0,00	0,00	0,00	0,00
0215	SAINT JO SPORT	2 022,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonnes de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	109 893,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	29 893,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	29 893,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	29 893,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	45 289,63	0,00	0,00	-82 207,93	0,00	0,00	-2 148,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Plan sanitaire	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	7 973,35	0,00	0,00	0,00	7 973,35
Réalizations		0,00	7 973,35	0,00	0,00	0,00	7 973,35
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	719,69	0,00	0,00	0,00	719,69
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	719,69	0,00	0,00	0,00	719,69
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	7 253,66	0,00	0,00	0,00	7 253,66
0091	Bâtiments communaux	0,00	7 253,66	0,00	0,00	0,00	7 253,66
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	2 688,92	0,00	0,00	0,00	2 688,92
Réalizations		0,00	2 688,92	0,00	0,00	0,00	2 688,92
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Plan de relance	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	2 688,92	0,00	0,00	0,00	2 688,92
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	2 688,92	0,00	0,00	0,00	2 688,92
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-5 284,43	0,00	0,00	0,00	-5 284,43

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		384 954,27	1 080 545,17	0,00	0,00	1 465 499,44
Réalizations		239 954,27	479 345,17	0,00	0,00	719 299,44
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		239 954,27	479 345,17	0,00	0,00	719 299,44
0019	Eclairage public	193 916,29	0,00	0,00	0,00	193 916,29
0091	Bâtiments communaux	43 787,78	26 926,20	0,00	0,00	70 713,98
0093	Voirie	2 250,20	435 132,34	0,00	0,00	437 382,54
0142	Equipement touristique	0,00	17 286,63	0,00	0,00	17 286,63
0205	HOPITAL RECONVERSION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		145 000,00	601 200,00	0,00	0,00	746 200,00
RECETTES (2)		78 082,32	76 027,81	0,00	0,00	154 110,13
Réalizations		40 195,32	1 027,81	0,00	0,00	41 223,13
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (c		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	40 195,32	0,00	0,00	0,00	0,00	40 195,32
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	34 483,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 483,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	5 712,32	0,00	0,00	0,00	0,00	5 712,32
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 027,81	0,00	0,00	0,00	1 027,81
2151	Réseaux de voirie	0,00	1 027,81	0,00	0,00	0,00	1 027,81
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		37 887,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	112 887,00
SOLDE (2)		-306 871,95	-1 004 517,36	0,00	0,00	0,00	-1 311 389,31

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	338 916,29	0,00	46 037,98
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	193 916,29	0,00	46 037,98
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	193 916,29	0,00	46 037,98
0019	Eclairage public	0,00	0,00	0,00	0,00	193 916,29	0,00	0,00
0091	Bâtiments communaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 787,78
0093	Voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 250,20
0142	Equipement touristique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0205	HOPITAL RECONVERSION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	43 599,32	0,00	34 483,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	5 712,32	0,00	34 483,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	5 712,32	0,00	34 483,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 483,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	5 712,32	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	37 887,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	-295 316,97	0,00	-11 554,98

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		0,00	35 480,48	1 036 887,54	6 977,15	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	35 480,48	438 087,54	5 777,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'équipement		0,00	35 480,48	438 087,54	5 777,15	0,00	0,00	0,00	0,00	
0019	Eclairage public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
0091	Bâtiments communaux	0,00	847,20	26 079,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
0093	Voirie	0,00	26 282,40	403 072,79	5 777,15	0,00	0,00	0,00	0,00	
0142	Equipement touristique	0,00	8 350,88	8 935,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
0205	HOPITAL RECONVERSION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	598 800,00	1 200,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		0,00	0,00	36 027,81	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	
Réalisations		0,00	0,00	1 027,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 027,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	1 027,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	35 000,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	-35 480,48	-1 000 859,73	-6 977,15	38 800,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics			
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 584 283,86									
1641 Emprunts en euros (total)					4 584 283,86									
00000044994	CREDIT AGRICOLE	01/03/2011	2011-03-01	15/03/2019	50 472,85	F		3,570	3,570	Euro	T	P		A-1
00000159947	CREDIT AGRICOLE	02/09/2013	2013-12-09	15/03/2019	53 741,43	F		3,010	3,010	Euro	T	P		A-1
00000521981	CREDIT AGRICOLE	16/09/2014	2014-09-16	15/03/2019	90 998,56	F		2,620	2,620	Euro	T	P		A-1
00000547964	CREDIT AGRICOLE	30/11/2016	2016-12-09	15/03/2019	80 720,46	F		0,910	0,910	Euro	T	P		A-1
00000638477	CREDIT AGRICOLE	25/01/2017	2017-04-18	15/01/2019	182 034,01	F		2,390	2,390	Euro	T	P		A-1
0599 7846976	CREDIT AGRICOLE	06/06/2017	2017-06-06	15/03/2019	13 068,12	F		0,600	0,600	Euro	T	P		A-1
1012959	CREDIT MUTUEL	30/12/2017	2017-12-30	30/03/2019	22 581,56	F		4,700	4,700	Euro	T	P		A-1
1269692	CDC	10/12/2002	2003-02-14	01/01/2004	82 800,00	F		3,450	3,450	Euro	A	P		A-1
5159710	CREDIT FONCIER	16/06/2011	2011-06-17	17/09/2011	650 000,00	F		1,154	1,154	Euro	T	P		A-1
5218018	CDC	09/12/2016	2016-12-09	01/06/2017	1 268 500,00	F		1,190	1,190	Euro	T	P		A-1
56504/5157956	CDC	01/07/2018	2018-07-01	01/01/2019	185 984,85	F		1,690	1,690	Euro	T	P		A-1
70008994801	CDC	09/11/2016	2017-03-01	01/02/2018	162 062,00	F		1,750	1,750	Euro	A	P		A-1
70009212564	CREDIT AGRICOLE	10/03/2011	2011-03-10	15/02/2019	170 998,45	F		3,640	3,640	Euro	T	P		A-1
719326703	CREDIT AGRICOLE	22/11/2010	2010-11-22	22/03/2011	990 000,00	F		3,500	3,500	Euro	T	P		A-1
MON524696EUR	CREDIT MUTUEL	22/10/2007	2007-12-10	29/02/2008	286 000,00	F		1,173	1,173	Euro	T	P		A-1
MON524697	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOC	28/12/2012	2013-02-14	01/03/2019	185 000,00	F		3,850	3,850	Euro	T	C		A-1
MON524697	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOC	24/03/2015	2015-05-07	01/03/2019	109 321,57	F		1,680	1,680	Euro	T	P		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					597 500,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					597 500,00									
1194527	CDC	11/07/2011	2011-07-22	01/08/2012	597 500,00	F		1,800	1,800		A	P		A-1
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					5 181 783,86									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 506 994,30					317 908,89	68 984,17	0,00	7 989,18
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 506 994,30					317 908,89	68 984,17	0,00	7 989,18
00000044994		0,00	A-1	3 184,94	-7,00			0,000	12 459,49	392,95	0,00	4,73
00000159947		0,00	A-1	11 402,40	-4,00			0,000	11 065,52	552,16	0,00	14,30
00000521981		0,00	A-1	29 155,43	-3,00			0,000	16 071,57	1 027,91	0,00	31,82
00000547964		0,00	A-1	41 093,78	2,00			0,000	10 042,15	431,13	0,00	15,58
00000638477		0,00	A-1	73 368,08	1,00			0,000	28 145,08	2 175,16	0,00	365,30
0599 7846976		0,00	A-1	-994,73	-2,00			0,000	1 032,42	999,29	0,00	0,00
1012959		0,00	A-1	2 749,63	-1,00			0,000	5 310,70	286,14	0,00	0,00
1269692		0,00	A-1	4 735,61	1,00			0,000	5 463,65	351,87	0,00	162,91
5159710		0,00	A-1	348 373,31	9,00			0,000	32 875,59	16 985,43	0,00	571,13
5218018		0,00	A-1	934 001,41	14,00			0,000	59 820,08	11 508,96	0,00	891,37
56504/5157956		0,00	A-1	152 623,17	15,00			0,000	8 551,23	2 653,09	0,00	633,67
70008994801		0,00	A-1	140 554,26	25,00			0,000	4 452,08	2 537,61	0,00	2 563,58
70009212564		0,00	A-1	122 033,29	1,00			0,000	12 914,46	4 737,14	0,00	555,25
719326703		0,00	A-1	479 900,58	8,00			0,000	51 118,00	17 919,60	0,00	1 772,96
719326703		0,00	A-1	-0,08	0,00			0,000	25 896,81	763,59	0,00	0,00
MON524696EUR		0,00	A-1	105 000,00	0,00			0,000	20 000,00	4 523,76	0,00	325,64
MON524697		0,00	A-1	59 813,22	1,00			0,000	12 690,06	1 138,38	0,00	80,94
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		349 778,99					24 427,39	1 122,62	0,00	2 605,85
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		349 778,99					24 427,39	1 122,62	0,00	2 605,85
1194527		0,00	A-1	349 778,99	14,00			0,000	24 427,39	1 122,62	0,00	2 605,85
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 856 773,29					342 336,28	70 106,79	0,00	10 595,03

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	19	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 917 989,38	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

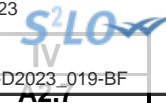
(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

**IV – ANNEXES**
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME
A2.8**A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DE****A2.9 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 600 €			01/07/2020
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	subventions d'équipements versées de droit privé	5	01/07/2020
L	subventions équipements versées organismes publics	15	01/07/2020
L	frais de recherche et développement	5	01/07/2020
L	frais etudes et insertions non suivis de tx	5	01/07/2020
L	frais relatifs aux docts urbanismes	10	01/07/2020
L	installations et équipement energie renouvelable	20	01/07/2020
L	immeuble de rapports	30	01/07/2020
L	installation et appareils de chauffage	10	01/07/2020
L	installation électrique et téléphonique	15	01/07/2020
L	bâtiment léger ; abri	15	01/07/2020
L	plantation	20	01/07/2020
L	amngt terrain	30	01/07/2020
L	autres matériels classique	10	01/07/2020
L	camions véhicules lourds	8	01/07/2020
L	véhicules légers	5	01/07/2020
L	equipts garages et ateliers	10	01/07/2020
L	equipts sportifs	10	01/07/2020
L	equipts cuisine	10	01/07/2020
L	meublier	10	01/07/2020
L	coffre fort	20	01/07/2020
L	matériel électrique ou électronique	5	01/07/2020
L	matériel informatique	3	01/07/2020
L	logiciels	2	01/07/2020



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		3 990,93	3 990,93	0,00	3 990,93
provisions sur créances	0,00	03/02/2022	3 990,93	3 990,93	0,00	3 990,93
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		3 990,93	3 990,93	0,00	3 990,93
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		371 900,00	370 928,18
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		368 500,00	367 881,18
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	368 500,00	343 453,79
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	24 427,39
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		3 400,00	3 047,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	300,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	3 100,00	3 047,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	370 928,18	2 119 461,00	0,00	2 490 389,18

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 236 480,58	III 815 845,09
Ressources propres externes de l'année (a)		791 028,23	353 279,94
10222	FCTVA	732 217,23	280 009,96
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	6 311,00	20 797,03
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
274	Prêts	0,00	35 316,47
27631	Créance Etat et établissements nationaux	4 500,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	48 000,00	17 156,48
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		3 445 452,35	462 565,15
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	1 156,00	1 156,00
28031	Frais d'études	2 364,00	2 364,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	1 984,00	1 984,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	84 120,00	84 120,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	26,00	26,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 984,30	4 984,30
28132	Immeubles de rapport	117 668,40	115 398,37
28145	Construct° sol autrui - Installat° gén.	794,00	794,00
28152	Installations de voirie	16 911,00	16 910,87
281531	Réseaux d'adduction d'eau	73,00	73,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	8 220,60	8 220,54
281571	Matériel roulant	14 663,00	14 662,80
281578	Autre matériel et outillage de voirie	5 482,00	6 158,24
28158	Autres installat°, matériel et outillage	45 373,60	45 501,58
281757	Matériel, outillage voirie (m. à dispo)	676,30	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	2 835,30	2 835,28
28182	Matériel de transport	81 358,80	81 066,67
28183	Matériel de bureau et informatique	24 353,00	24 553,98
28184	Mobilier	4 016,20	4 016,17
28188	Autres immo. corporelles	46 940,50	47 739,35
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 981 452,35	0,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
---------------------------------	--	--	---	----------



Total ressources propres disponibles	815 845,09	537 887,00	713 439,53		
---	-------------------	-------------------	-------------------	--	--

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 490 389,18
Ressources propres disponibles	IV	2 467 482,09
Solde	V = IV - II (3)	-22 907,09

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
	PLAQUES SIGNALIQUES VOIE DES AMMONITES	2 320,28	0,00	10
	dlep secretariat + fauteuils	475,09	0,00	1
	desherbure thermique FACTURE 198/2211/10006	3 420,00	0,00	10
	pompe hydraulique elagueuse FACTURE 03110120/D22	790,20	0,00	10
	ACQUISITION AI 136-137	1 850,00	0,00	0
	MZ ARMOIRE FROIDE SALLE DES FE TES	2 016,74	0,00	10
	OEUVRE D'ART PAYSAGE SP 1TAG- AMOUR	1 500,00	0,00	0
	CONCEPTION ECO QUARTIER FACTURE 2205T06096/02254	405,30	0,00	0
	COMPLEMENT ECHAFAUDAGE FACTURE 904860544	1 524,24	0,00	10
	FIAT DUCATO VEHICULE ASSOCIAT FACTURE 2022001685	12 209,66	0,00	5
	BARRIERES ET PANNEAUX CHANTIER FACTURE 901C0008340192	540,13	0,00	1
	CREATION MICRO-FOLIE FACTURE 2208T04461/01865	2 392,34	0,00	0
	POTEAU INCENDIE CLAIRIN titre 197	918,00	0,00	10
	1 ordi portable pole entretien facture n c013987	1 759,80	0,00	3
	WC PUBLIC MONOBROSSE A BATTERI facture FC6371	1 848,00	0,00	10
	bureau dlep secretariat	834,17	0,00	10
	PANNEAUX DIVERS FACTURE FAC050266	4 437,94	0,00	10
	DECORATIONS DE NOEL FACTURE 980753270	3 574,51	0,00	10
	IVECO VOIRIE LOGISTIQUE FD683F FACTURE 106	34 800,00	0,00	5
	TVB PIEGE PHOTOGRAPHIQUE FACTURE009599	764,00	0,00	10
	butts de foot rabattables FACTURE FC221961	2 890,54	0,00	10
	panneaux avenue cail nouvelle rue	372,23	0,00	1
	VALLEE ARGENTIERE SM 10 BANCS TRAMONTANE	3 600,00	0,00	10
	ABRIS VELOS FACTURE 220400287	26 079,00	0,00	15
	PROJET REVITATLISATION VILLE FACTURE 2204T07375/02391	319,18	0,00	0
	REMORQUE PLATEAU HOCHLADER FACTURE 6202	2 420,20	0,00	5
	FIAT DUCATO POLE EV FACTURE 92	24 000,00	0,00	5
	MZ 4 tables de pique nique facture 7000066130	1 179,00	0,00	10
	balançoire vallée argenterie facture qlca-672	9 920,40	0,00	10
	PERFORATEUR SANS FIL GBH+PACK	3 437,50	0,00	5
	PERCEUSE-VISSEUSE/BOULONNEUSE			
	SYSTEME CONFERENCE METULLUM FACTURE FA0007265	3 108,55	0,00	15
	1 ENROULEUR AIR 15M facture 03090133d/22	122,16	0,00	1
	SOUFFLEUR A DOS facture 144973	773,14	0,00	10
	pompe a graisse facture 03090133d/22	279,02	0,00	1
	gyro a led facture 03090133d/22	437,16	0,00	1
	triflash facture 03090133d/22	921,35	0,00	10
	2 SECATEURS A BATTERIE facture c0002184	1 252,80	0,00	10
	etude de revitalisation marché 20220800	28 057,50	0,00	5
	2 SIEGES DE BUREAU RH ET COMPTA	560,35	0,00	1
	tyroliene parc garenne FACTURE 42203885	12 400,80	0,00	10
	ECHAFAUDAGE POUR LA BIENNALE 2 022	11 126,42	0,00	10
	TENNIS ECLAIRAGE PASSAGE AUX L EDS	39 382,32	0,00	0
	MEULEUSE PERFORATEUR BOITE A O UTILS PRO	1 210,69	0,00	10
	BATTERIES facture 22090086	1 980,72	0,00	10
	MEULEUSE	234,50	0,00	1
	UN BOITE DE FORETS MAX 52X400X 520	382,39	0,00	1
	cloueur/agraffeuse immo 2882	475,49	0,00	1
	ponceuse r0 150feq-plus immo2883	823,58	0,00	10
	DECORATIONS DE NOEL facture 981829413	4 339,85	0,00	10
	melies marches pieds fauteuils facture 1513	3 262,80	0,00	10
	matériel informatique facture c013771	26 821,20	0,00	3
	CLUB HOUSE TABLES ET BANCS facture 22f-023-43	5 954,40	0,00	10
	tableaux dlep facture 7000432944	282,82	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)		
	ECO QUARTIER CULTUREL CREA TIF	17 490,00	0,00	0
	EVENEMENTIEL BOITIER ALIMENTAT ION	1 376,40	0,00	10
	VALISE POUR PANNE VEHICULE facture 1914845	2 868,00	0,00	10
	TENNIS VITRINE EXTERIEURE facture 7000337670	208,68	0,00	1
	PANNEAUX SIGNALISATION	462,24	0,00	1
	LEVE CHAUFFE-EAU facture 002385175	802,21	0,00	10
	MZ 4 tables de pique nique facture 7000298081	1 251,60	0,00	10
	FONTAINE A EAU SPARTEX ctm facture fa00003957	1 055,88	0,00	10
	2 corbeille avec cendriers facture fa00003972	847,20	0,00	10
	PANNEAUX SIGNALISATION facture 17004rx22011456	1 878,12	0,00	10
	bureau secretariat direction facture 7000513074	718,10	0,00	1
	HOUE SCLAP'COM + LAME facture fa209387	593,72	0,00	1
	panneau les jamelles facture fac052198	633,44	0,00	1
	BARRIERE 2M facture fa00004059	4 753,80	0,00	10
	tronconneuse à batterie+batter ie	969,56	0,00	10
	remorque pour 38 barrieres facture fa00004058	3 296,10	0,00	5
	matériel espaces verts facture 197/2210/100159	9 437,59	0,00	10
	PEROFRATEUR + VISSEUSES FACTURE 22010114	2 621,36	0,00	10
	SM tables salle des fetes facture 106419	6 633,36	0,00	10
	SM-VIDEOPROJECTEUR SALLE DES F ETES	3 212,40	0,00	3
	panneaux entrées ville facts fac04663+46168	1 769,02	0,00	10
	2 défibrillateurs sdf SL et PZ facture fa073873	2 868,00	0,00	10
	2 chariots de lavage medithequ e et sdf SM	403,94	0,00	1
	RESERVES INCENDIE METAIRIE AUX MOINES ET LA ROCHE	25 364,40	0,00	0
	Fauteuil conseillere numérique FACTURE 0059553416	158,36	0,00	1
	Ecran conseillere numérique FACTURE 0059570025	91,76	0,00	1
	COFFEEBAR CASE SUR ROULETTES FACTURE 60038589	1 578,90	0,00	10
	FOURNITURE ET POSE CAMERAS SUR SITE DES SERVICES TECHNIQUES	4 139,46	0,00	15
	COUPEUR PLASMA facture 1878677	1 912,46	0,00	10
	RABOTEUSE DEGOCHISEUSE facture 191812	16 603,20	0,00	10
	RADAR PEDAGOGIQUE FACTURE 17001RX22002333	2 728,79	0,00	10
	CREA ARTISTIQUE EGLISE LUMIERE FACTURE 2201T06143/02404	1 830,16	0,00	0
	CESSION AM 522	107,61	0,00	10
	materiel de son metullum facture 58641367	8 112,48	0,00	10
	TPE REGIE MONNET GOYON ET EVEN EMENTIEL	654,00	0,00	1
	barrières lisbonne + potelets FACTURE FAC053356	2 392,99	0,00	10
	DECOUPEUSE ET PLIEUSE TOLE POU R ATELIER FERRONNERIE	39 600,00	0,00	10
	cession terrain am516	14,63	3,00	5
	cession am521	228,66	23,00	10
	meuble conseillere numérique FACTURE 00596444167	721,70	0,00	10
	PARCOURS NOCTURNE FACTURE 022-MELLE-PARCOURS-22	18 240,00	0,00	0
	arbres collections facture 22000394	998,25	0,00	20
	ordinateur assistante aménagement	2 083,80	0,00	3
	plantations tvb facture 0812202201	494,10	0,00	1
	arbres collections facture fa20182081	492,80	0,00	1
	arbres collections facts 933+321	1 254,00	0,00	20
	arbres collections facture 2022 383	2 538,00	0,00	20
	CONSEILLER NUMERIQUE ORDI FACTURE FAC-000000-0OA01	370,00	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit				
	ETANG LES CHAILLOTS A204	0,00	0,00	0
	gradins 496 places	0,00	0,00	10
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		495 649,69	26,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES

A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
	RENAULT CLIO	11 925,46	5	11 725,46	200,00	200,00	0,00
	CLIO 9675TD79	9 907,26	5	9 857,26	50,00	500,00	450,00
	machine a pneu	947,00	10	897,00	50,00	50,00	0,00
	SALLE DE CINEMA LE MELIES	535 545,81	0	0,00	535 545,81	25 997,00	-509 548,81
	LOGEMENT ECOLE BERTRAMIERE	76 146,73	30	27 240,00	48 906,73	48 906,73	0,00
	PORTAIL LOGT LOCAT BERTRAMIER	3 425,21	0	0,00	3 425,21	1 077,73	-2 347,48
	goupil électrique	19 616,86	5	18 534,30	1 082,56	50,00	-1 032,56
	TRACTEUR JOHN DEERE	47 612,55	10	41 612,55	6 000,00	6 000,00	0,00
	1 moteur goupil	1 418,28	5	568,00	850,28	50,00	-800,28
	BALAYEUSE	2 840,86	10	2 440,86	400,00	400,00	0,00
	TENNIS ECLAIRAGE	39 382,32	0	0,00	39 382,32	12 450,00	-26 932,32
	PASSAGE AUX L EDS						
	I245-5A30CA-LA	49,41	0	0,00	49,41	15,54	-33,87
	BERTRAMIERE						
	I244-8A90CA-LE						
	BERTRAMIERE						
	CREATION CLUB HOUSE	249 551,88	0	0,00	249 551,88	17 443,00	-232 108,88
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		998 369,63					-772 354,20



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	57 450,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	44 625,90



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
	PLAQUES SIGNALÉTIQUES VOIE DES AMMONITES	2 320,28	0,00	10
	dlep secretariat + fauteuils	475,09	0,00	1
	desherbeur thermique FACTURE 198/2211/10006	3 420,00	0,00	10
	pompe hydraulique elagueuse FACTURE 03110120/D22	790,20	0,00	10
	ACQUISITION AI 136-137	1 850,00	0,00	0
	MZ ARMOIRE FROIDE SALLE DES FE TES	2 016,74	0,00	10
	OEUVRE D'ART PAYSAGE SP 1TAG- AMOUR	1 500,00	0,00	0
	CONCEPTION ECO QUARTIER FACTURE 2205T06096/02254	405,30	0,00	0
	COMPLEMENT ECHAFAUDAGE FACTURE 904860544	1 524,24	0,00	10
	FIAT DUCATO VEHICULE ASSOCIAT FACTURE 2022001685	12 209,66	0,00	5
	BARRIERES ET PANNEAUX CHANTIER FACTURE 901C0008340192	540,13	0,00	1
	CREATION MICRO-FOLIE FACTURE 2208T04461/01865	2 392,34	0,00	0
	POTEAU INCENDIE CLAIRIN titre 197	918,00	0,00	10
	1 ordi portable pole entretien facture n c013987	1 759,80	0,00	3
	WC PUBLIC MONOBROSSE A BATTERI facture FC6371	1 848,00	0,00	10
	bureau dlep secretariat	834,17	0,00	10
	PANNEAUX DIVERS FACTURE FAC050266	4 437,94	0,00	10
	DECORATIONS DE NOEL FACTURE 980753270	3 574,51	0,00	10
	IVECO VOIRIE LOGISTIQUE FD683F FACTURE 106	34 800,00	0,00	5
	TVB PIEGE PHOTOGRAPHIQUE FACTURE009599	764,00	0,00	10
	buts de foot rabattables FACTURE FC221961	2 890,54	0,00	10
	panneaux avenue cail nouvelle rue	372,23	0,00	1
	VALLEE ARGENTIERE SM 10 BANCS TRAMONTANE	3 600,00	0,00	10
	ABRIS VELOS FACTURE 220400287	26 079,00	0,00	15
	PROJET REVITALISATION VILLE FACTURE 2204T07375/02391	319,18	0,00	0
	REMORQUE PLATEAU HOCHLADER FACTURE 6202	2 420,20	0,00	5
	FIAT DUCATO POLE EV FACTURE 92	24 000,00	0,00	5
	MZ 4 tables de pique nique facture 7000066130	1 179,00	0,00	10
	balançoire vallée argentine facture qlca-672	9 920,40	0,00	10
	PERFORATEUR SANS FIL GBH+PACK	3 437,50	0,00	5
	PERCEUSE-VISSEUSE/BOULONNEUSE SYSTEME CONFERENCE METULLUM FACTURE FA0007265	3 108,55	0,00	15
	1 ENROULEUR AIR 15M facture 03090133d/22	122,16	0,00	1
	SOUFFLEUR A DOS facture 144973	773,14	0,00	10
	pompe a graisse facture 03090133d/22	279,02	0,00	1
	gyro a led facture 03090133d/22	437,16	0,00	1
	triflash facture 03090133d/22	921,35	0,00	10
	2 SECATEURS A BATTERIE facture c0002184	1 252,80	0,00	10
	etude de revitalisation marché 20220800	28 057,50	0,00	5
	2 SIEGES DE BUREAU RH ET COMPTA	560,35	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	amortissements	amortissement
	tyroliene parc garenne FACTURE 42203885	12 400,80	0,00	10
	ECHAFAUDAGE POUR LA BIENNALE 2 022	11 126,42	0,00	10
	TENNIS ECLAIRAGE PASSAGE AUX L EDS	39 382,32	0,00	0
	MEULEUSE PERFORATEUR BOITE A O UTILS	1 210,69	0,00	10
	PRO			
	BATTERIES facture 22090086	1 980,72	0,00	10
	MEULEUSE	234,50	0,00	1
	UN BOITE DE FORETS MAX 52X400X 520	382,39	0,00	1
	cloueur/agraffeuse immo 2882	475,49	0,00	1
	ponceuse r0 150feq-plus immo2883	823,58	0,00	10
	DECORATIONS DE NOEL facture 981829413	4 339,85	0,00	10
	melies marches pieds fauteuils facture 1513	3 262,80	0,00	10
	matériel informatique facture c013771	26 821,20	0,00	3
	CLUB HOUSE TABLES ET BANCS facture 22f-02343	5 954,40	0,00	10
	tableaux dlep facture 7000432944	282,82	0,00	1
	ECO QUARTIER CULTUREL CREA TIF	17 490,00	0,00	0
	EVENEMENTIEL BOITIER ALIMENTAT ION	1 376,40	0,00	10
	VALISE POUR PANNE VEHICULE facture 1914845	2 868,00	0,00	10
	TENNIS VITRINE EXTERIEURE facture 7000337670	208,68	0,00	1
	PANNEAUX SIGNALISATION	462,24	0,00	1
	LEVE CHAUFFE-EAU facture 002385175	802,21	0,00	10
	MZ 4 tables de pique nique facture 700029808	1 251,60	0,00	10
	FONTAINE A EAU SPARTEX ctm facture fa00003957	1 055,88	0,00	10
	2 corbeille avec cendriers facture fa00003972	847,20	0,00	10
	PANNEAUX SIGNALISATION facture 17004rx22011456	1 878,12	0,00	10
	bureau secretariat direction facture 7000513074	718,10	0,00	1
	HOUE SCLAP'COM + LAME facture fa209387	593,72	0,00	1
	panneau les jamelles facture fac052198	633,44	0,00	1
	BARRIERE 2M facture fa00004059	4 753,80	0,00	10
	tronconneuse à batterie+batterie	969,56	0,00	10
	remorque pour 38 barrieres facture fa00004058	3 296,10	0,00	5
	matériel espaces verts facture 197/2210/100159	9 437,59	0,00	10
	PEROFRATEUR + VISSEUSES FACTURE 22010114	2 621,36	0,00	10
	SM tables salle des fetes facture 106419	6 633,36	0,00	10
	SM-VIDEOPROJECTEUR SALLE DES F ETES	3 212,40	0,00	3
	panneaux entrées ville facts fac04663+46168	1 769,02	0,00	10
	2 défibrillateurs sdf SL et PZ facture fa073873	2 868,00	0,00	10
	2 chariots de lavage medithequ e et sdf SM	403,94	0,00	1
	RESERVES INCENDIE METAIRIE AUX MOINES ET LA ROCHE	25 364,40	0,00	0
	Fauteuil conseillere numérique FACTURE 0059553416	158,36	0,00	1
	Ecran conseillere numérique FACTURE 0059570025	91,76	0,00	1
	COFFEEBAR CASE SUR ROULETTES FACTURE 60038589	1 578,90	0,00	10
	FOURNITURE ET POSE CAMERAS SUR SITE DES SERVICES TECHNIQUES	4 139,46	0,00	15
	COUPEUR PLASMA facture 1878677	1 912,46	0,00	10
	RABOTEUSE DEGOCHISEUSE facture 191812	16 603,20	0,00	10
	RADAR PEDAGOGIQUE FACTURE 17001RX22002333	2 728,79	0,00	10
	CREA ARTISTIQUE EGLISE LUMIERE FACTURE 2201T06143/02404	1 830,16	0,00	0
	CESSION AM 522	107,61	0,00	10
	materiel de son metullum facture 58641367	8 112,48	0,00	10

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	amortissements	amortissement
	TPE REGIE MONNET GOYON ET EVEN EMENTIEL	654,00	0,00	1
	barrières lisbonne + potelets FACTURE FAC053356	2 392,99	0,00	10
	DECOUPEUSE ET PLIEUSE TOLE POUR ATELIER FERRONNERIE	39 600,00	0,00	10
	cession terrain am516	14,63	3,00	5
	cession am521	228,66	23,00	10
	meublier conseillère numérique FACTURE 00596444167	721,70	0,00	10
	PARCOURS NOCTURNE FACTURE 022-MELLE-PARCOURS-22	18 240,00	0,00	0
	arbres collections facture 22000394	998,25	0,00	20
	ordinateur assistante aménagement	2 083,80	0,00	3
	plantations tvb facture 0812202201	494,10	0,00	1
	arbres collections facture fa20182081	492,80	0,00	1
	arbres collections facts 933+321	1 254,00	0,00	20
	arbres collections facture 2022 383	2 538,00	0,00	20
	CONSEILLER NUMERIQUE ORDI FACTURE FAC-000000-00A01	370,00	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit				
	ETANG LES CHAILLOTS A204	0,00	0,00	0
	gradins 496 places	0,00	0,00	10
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		495 649,69	26,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
	RENAULT CLIO	11 925,46	5	11 725,46	200,00	200,00	0,00
	CLIO 9675TD79	9 907,26	5	9 857,26	50,00	500,00	450,00
	machine a pneu	947,00	10	897,00	50,00	50,00	0,00
	SALLE DE CINEMA LE MELIES	535 545,81	0	0,00	535 545,81	25 997,00	-509 548,81
	LOGEMENT ECOLE BERTRAMIERE	76 146,73	30	27 240,00	48 906,73	48 906,73	0,00
	PORTAIL LOGT LOCAT BERTRAMIER	3 425,21	0	0,00	3 425,21	1 077,73	-2 347,48
	goupil électrique	19 616,86	5	18 534,30	1 082,56	50,00	-1 032,56
	TRACTEUR JOHN DEERE	47 612,55	10	41 612,55	6 000,00	6 000,00	0,00
	1 moteur goupil	1 418,28	5	568,00	850,28	50,00	-800,28
	BALAYEUSE	2 840,86	10	2 440,86	400,00	400,00	0,00
	TENNIS ECLAIRAGE	39 382,32	0	0,00	39 382,32	12 450,00	-26 932,32
	PASSAGE AUX L EDS I245-5A30CA-LA	49,41	0	0,00	49,41	15,54	-33,87
	BERTRAMIERE I244-8A90CA-LE						
	BERTRAMIERE CREATION CLUB HOUSE	249 551,88	0	0,00	249 551,88	17 443,00	-232 108,88
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		998 369,63					-772 354,20



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		46 389,17
722	<i>tx en regie</i>		46 389,17
TOTAL GENERAL		0,00	46 389,17

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	46 389,17
21311	<i>tx en regie mairie</i>	4 569,60
21318	<i>tx en regie halles</i>	2 512,90
21318	<i>tx en regie betapi</i>	5 724,78
21318	<i>tx en regie migrants</i>	13 812,42
21318	<i>tx en regie foyer rural sl</i>	11 701,09
21318	<i>tx en regie pinier club house</i>	8 068,38
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		46 389,17

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	46 389,17
Recettes réelles de fonctionnement	7 303 448,62
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,64 %

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					22 938 072,77	14 785 833,46										181 135,84	962 763,57	
	2018	P	réhabilitation de 41logts	CDC	201 685,00	151 804,37	11,00	A	F	1,350			0,000	A-1		2 221,10	12 722,10	
	2011	P	MZ MISE AUX NORME MARPA	CDC	204 000,00	125 106,42	14,00	A	V	1,350			0,000	A-1		1 797,87	8 069,37	
	1996	P	MZ 2 VALLEE DE CHARZAY	CDC	31 252,05	6 973,61	6,00	A	V	4,800			0,000	A-1		167,48	1 195,59	
	2011	P	CREAT° MARPAHVIE ET EXT MARPA	CDC	2 065 000,00	1 650 067,08	29,00	A	F	1,350			0,000	A-1		22 025,81	44 474,50	
	2011	P	CREAT° MARPAHVIE ET EXT MARPA	CDC	221 000,00	175 267,98	29,00	A	F	2,600			0,000	A-1		2 432,42	4 911,55	
	1991	P	SL LE BOURG	CDC	297 275,58	75 432,73	4,00	A	F	5,800			0,000	A-1		1 463,21	11 828,90	
	1998	P	SL LOTISSEMENT DE LA TALLE	CDC	45 734,71	14 357,22	8,00	A	F	4,300			0,000	A-1		250,71	1 817,69	
	1996	P	SL LOTISSEMENT DE LA TALLE	CDC	177 298,21	38 894,56	6,00	A	F	4,800			0,000	A-1		934,04	6 668,32	
	1988	P	ST MARTIN LES MELLE	CDC	231 570,06	33 203,74	3,00	A	F	4,940			0,000	A-1		564,63	11 196,01	
	2005	P	SM LOTISSEMENT ARGENTIERE	CDC	83 400,00	53 641,14	18,00	A	F	3,150			0,000	A-1		1 066,30	2 480,29	
	2008	P	SM PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	CDC	374 000,00	279 862,77	26,00	A	F	4,000			0,000	A-1		5 045,38	8 444,76	
	1987	P	PAIZAY LE TORT	CDC	182 633,92	68 928,40	2,00	A	F	4,940			0,000	A-1		108,98	2 874,08	
	1994	P	PZ LOTISSEMENT BEL AIR	CDC	69 516,75	18 280,68	7,00	A	F	5,800			0,000	A-1		552,86	2 977,72	
	1993	P	PZ LA BOUCHONNERIE	CDC	17 226,74	4 411,55	6,00	A	F	5,800			0,000	A-1		105,40	730,03	



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HLM	2021	P	PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	CDC	1 992 604,00	1 945 643,05	39,00	T	F		0,075			0,000	A-1		5 918,41	46 960,95
SA MELLOISE HLM	1986	C	HLM FOUCAUDRIE	CDC	492 603,36	93 499,03	-23,00	A	F		3,500			0,000	A-1		-51 332,35	100 527,40
SA MELLOISE HLM	1987	P	FOUCAUDRIE 4 -35000FRS-	CDC	33 136,34	2 956,07	-20,00	A	F		4,520			0,000	A-1		261,45	2 828,24
SA MELLOISE HLM	1988	P	ILOT DU FOUR 1 179 500 FRS	CDC	111 669,48	-1 779,35	-19,00	A	F		4,940			0,000	A-1		542,60	12 763,03
SA MELLOISE HLM	1987	P	ILOT FOU 2- 829 500FRS 1987	CDC	79 009,56	14 381,06	-20,00	A	F		4,940			0,000	A-1		2 661,74	6 652,33
SA MELLOISE HLM	2011	P	FPA LA GARENNE	CDC	186 500,00	42 777,62	4,00	A	F		2,350			0,000	A-1		1 329,96	13 816,45
SA MELLOISE HLM	2010	P	PAIN BENIT 3	CDC	875 800,00	362 608,17	8,00	A	F		2,350			0,000	A-1		9 597,35	45 789,76
SA MELLOISE HLM	2010	P	PAIN BENIT 2	CDC	1 137 200,00	463 373,70	8,00	A	F		2,000			0,000	A-1		10 463,41	59 796,98
SA MELLOISE HLM	2010	P	LES JONCHERES	CDC	8 148,00	5 879,14	28,00	A	F		0,950			0,000	A-1		57,64	188,68
SA MELLOISE HLM	2009	P	LES JONCHERES	CDC	74 227,00	53 865,90	27,00	A	F		1,050			0,000	A-1		583,47	1 703,37
SA MELLOISE HLM	2009	P	les joncheres	CDC	99 274,00	71 631,59	27,00	A	F		0,950			0,000	A-1		702,33	2 298,75
SA MELLOISE HLM	2009	P	les joncheres	CDC	950 000,00	708 474,35	27,00	A	F		1,850			0,000	A-1		4 830,09	23 882,04
SA MELLOISE HLM	2009	P	les joncheres	CDC	265 000,00	197 508,61	27,00	A	F		1,850			0,000	A-1		1 347,34	6 661,83
SA MELLOISE HLM	2009	P	les joncheres	CDC	331 000,00	217 573,73	17,00	A	F		2,380			0,000	A-1		5 420,31	10 170,59
SA MELLOISE HLM	2009	P	REHAB FOSSE CEVAUX	CDC	127 000,00	51 266,49	7,00	A	F		4,450			0,000	A-1		2 615,71	7 513,52
SA MELLOISE HLM	2008	P	CORMIER 1	CDC	1 000 000,00	334 880,95	6,00	A	F		4,150			0,000	A-1		16 417,94	60 732,18
SA MELLOISE HLM	2008	P	TEIL 1	CDC	682 000,00	227 999,75	6,00	A	F		4,150			0,000	A-1		11 181,53	41 434,85
SA MELLOISE HLM	2005	P	CAT	CDC	1 056 501,00	680 282,75	18,00	A	F		3,205			0,000	A-1		22 701,46	27 952,72
SA MELLOISE HLM	2010	P	RUE TROIS COURTS	CDC	55 667,08	27 859,48	10,00	A	F		3,500			0,000	A-1		1 071,74	2 761,88
SA MELLOISE HLM	2010	P	RUE DES TROIS COURTS	CDC	155 358,95	75 404,94	10,00	A	F		3,050			0,000	A-1		2 521,75	7 275,51
SA MELLOISE HLM	2010	P	FOUCAUDRIE 7	CDC	94 906,67	41 350,36	8,00	A	F		3,800			0,000	A-1		1 764,93	5 095,35
SA MELLOISE HLM	2010	P	48 RUE TAPIS VERT	CDC	29 594,89	10 458,93	7,00	A	F		2,050			0,000	A-1		248,19	1 648,14
SA MELLOISE HLM	2010	P	17 RUE ST JEAN	CDC	67 278,55	28 295,10	8,00	A	F		2,550			0,000	A-1		811,40	3 524,73
SA MELLOISE HLM	2010	P	FOUCAUDRIE 6	CDC	253 221,47	69 386,22	8,00	A	F		3,500			0,000	A-1		3 127,78	19 978,87
SA MELLOISE HLM	2012	P	melle haute rolande	CDC	823 000,00	677 874,46	30,00	A	F		2,850			0,000	A-1		19 746,91	14 999,85
SA MELLOISE HLM	2012	P	melle ssi fpa melle	CDC	102 000,00	10 344,26	0,00	A	F		2,850			0,000	A-1		-9 645,37	21 510,98
SA MELLOISE HLM	2012	P	centre herbergement	CDC	26 900,00	-20,88	0,00	A	F		2,850			0,000	A-1		107,01	3 022,39
SA MELLOISE HLM	2013	P	rehabilitation 19 logts montaq	CDC	285 000,00	168 808,40	11,00	A	F		1,900			0,000	A-1		3 469,41	13 792,50



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA MELLOISE HLM	2014	P	réhab 19 logts montagne	CDC	600 000,00	361 762,97	12,00	A	F		2,350			0,000	A-1		9 177,46	28 767,58
SA MELLOISE HLM	2013	P	ilot du four 3	CDC	32 558,58	11 260,21	5,00	A	F		3,550			0,000	A-1		488,58	2 502,84
SA MELLOISE HLM	2013	P	fossemagne 3	CDC	53 388,06	18 464,04	5,00	A	F		3,550			0,000	A-1		801,16	4 104,03
SA MELLOISE HLM	2013	P	foucaudrie	CDC	235 828,76	81 560,44	5,00	A	F		3,550			0,000	A-1		3 538,95	18 128,55
SA MELLOISE HLM	2014	P	REHABILIT° 17 LOGTS AU SMPLOT	CDC	229 500,00	141 739,67	12,00	A	F		0,800			0,000	A-1		1 223,83	11 239,38
SA MELLOISE HLM	2014	P	REHABILITAT° 17 LOGTS SIMPLOTS	CDC	523 000,00	335 290,84	12,00	A	F		1,850			0,000	A-1		6 662,80	24 861,04
SA MELLOISE HLM	2014	P	REHABIL° 6LOGTS BASSE ROLANDE	CDC	93 000,00	57 436,96	12,00	A	F		0,800			0,000	A-1		495,93	4 554,52
SA MELLOISE HLM	2014	P	REHABIL° 6LOGTS BASSE ROLANDE	CDC	168 000,00	107 703,39	12,00	A	F		1,850			0,000	A-1		2 140,25	7 985,95
SA MELLOISE HLM	2014	P	11 LOGTS AU TEIL	CDC	176 000,00	108 697,97	12,00	A	F		0,800			0,000	A-1		938,53	8 619,31
SA MELLOISE HLM	2014	P	11 LOGTS AU TEIL	CDC	100 000,00	64 109,13	12,00	A	F		1,850			0,000	A-1		1 273,95	4 753,55
SA MELLOISE HLM	2014	P	rehab fpa la garenne	CDC	1 569 000,00	1 139 416,07	17,00	A	F		1,850			0,000	A-1		22 130,48	56 826,17
SA MELLOISE HLM	2015	P	fpa la garenne	CDC	1 569 000,00	1 134 063,09	18,00	A	F		1,600			0,000	A-1		19 067,48	57 654,42
escale	2020	P	escale construction 20 logts	CDC	1 992 604,00	1 945 512,55	38,00	T	F		0,300			0,000	A-1		5 936,11	47 091,45
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					22 938 072,77	14 785 833,46											181 135,84	962 763,57

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	1 036 188,69
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	443 194,60
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	1 479 383,29
Recettes réelles de fonctionnement	II	11 328 174,97
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	13,06

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B1.7

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
65/6574/40-1	750,00	
65548/65/01-1	2 665,33	
67/6745/025-1	1 200,00	
67/6745/40-1	12 350,00	
6745/011/30-1	25 800,00	
AMIS REUNIS	2 300,00	
APE DES MAROTINS	600,00	
APE ECOLES PUBLIQUES	3 200,00	
ASPM	4 000,00	
ASS DEP DONNEURS DE SANG	1 040,00	
ASS PARENTS ELEVES POUFFOND	600,00	
ASS ROUMANIE SUD DEUX SEVRES	1 400,00	
ASS. SPORTIVE ST MARTIN	1 000,00	
ASS. ST BMX	2 500,00	
ASSOCIATION CINEMEL	17 400,00	
BASKET BALL MELLOIS	3 200,00	
CABRI MELLOIS	4 900,00	
CCAS	55 000,00	
CLUB DE PLONGEE MELLOISE	150,00	
CLUB SPORTIF MELLOIS	3 800,00	
COMPAGNIE LA PETITE FABRIQUE	6 000,00	
COOPERATION CULTURELLE EN MELL	4 000,00	
ETOILLE DE COMPOSTELLE	600,00	
FOYER RURAL ST MARTIN	500,00	
JUDO CLUB MELLOIS	1 000,00	
LA BETAPI	7 000,00	
LA RONDE DES JURONS	21 000,00	
LE PLANCHER DES VALSES	4 400,00	
LES AMIS DE ST SAVINIEN	10 000,00	
LES ARTS EN BOULE	15 400,00	
LES ATELIERS DE LA SIMPLICITE	3 000,00	
LES LAMES DE FONTAINE	2 000,00	
POST SCRIPTUM	1 660,00	
RUDBY OLYMPIQUE CLUB MELLOIS	1 200,00	
SECTION ATHELIQUE MELLOISE	1 050,00	
SEP L ETOILE BERLANDAISE	600,00	
TAEKWONDO CLUB PAYS MELLOIS	1 700,00	
TENNIS CLUB MELLE	1 000,00	
au gre du vent	500,00	
club cyclotourisme st leger	470,00	
march a melle	200,00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCL, EPA, EPIC,...)</u>		
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	227 135,33	

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		16,00	2,00	18,00	15,00	3,00	18,00
Adjoint administratif	C	8,00	0,00	8,00	7,00	1,00	8,00
Adjoint administratif principal 2° classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	3,00	1,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
redacteur 1	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		35,00	7,00	42,00	37,00	5,00	42,00
Adjoint technique	C	7,00	2,00	9,00	6,00	3,00	9,00
Adjoint technique (2)	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1,00	2,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Agent technique principal 2ème classe	C	4,00	3,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Technicien principal 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
adjoint technique principal 1°classe	C	17,00	0,00	17,00	17,00	0,00	17,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur aps principal 2°classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint du patrimoine	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistante conservation principale 1er classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché de conservation du patrimoine	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
GARDE CHAMPETRE chef principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		56,00	9,00	65,00	57,00	8,00	65,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif	C	ADM	0	0,00	3-a°	CDD CDD
Adjoint du patrimoine	C	CULT	0	0,00	3-1	CDD CDD
Adjoint technique	C	TECH	0	0,00	3-1	CDD CDD
Adjoint technique (2)	C	TECH	0	0,00	3-1	CDD CDD
Adjoint technique principal 1ère classe	C	TECH	0	0,00	A	CDD CDD
Agent de maîtrise	C	TECH	0	0,00	A	CDD CDD
Attaché	A	ADM	0	0,00	3-4	CDI CDI
redacteur 1	B	ADM	0	0,00	3-a°	CDD CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint d'animation	C	ADM	0	0,00	3-a°	CDD CDD
Apprentis (4)	C	TECH	0	0,00	3-3-3°	A
Technicien	B	TECH	0	0,00	A	CDD CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N****C1.2****C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)**

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
Béatrice Courtin Pierre Ouvrard Sylvain Griffault Sylvain Puteaux	Fréquence commune	1 681,87	29 avril au 1er mai à Grenoble	participation rencontres des commune participatives
	Association des Maires	95,00	22, 23 et 24 novembre à Paris	Congrès des Maires
	Territoire zéro chomeur longue durée	1 667,00	23 fevrier au 19 mai à Nantes	parcours de formation projets émergent TZCLD

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT****C3.1****C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
Communauté de Communes Mellois en Poitou		Fiscalité propre	0,00
Syndicat d'eau de Lezay			0,00
SERTAD			0,00
Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B			0,00
SYMBO			0,00
SIEDS			0,00
Syndicat Intercommunal des Pompes Funèbres			0,00
soluris	14/09/2022		0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE****C3.3****C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
	BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES	15/11/2017	-			Non
	BA LOTISSEMENTS	01/01/2019	-			Oui



IV – ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 082 942,58	2 310 536,91	2 119 461,00	2 652 944,67
RECETTES	7 082 942,58	2 268 533,79	537 887,00	4 276 521,79
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 056 873,35	6 872 856,75	0,00	4 184 016,60
RECETTES	11 056 873,35	11 380 170,18	0,00	-323 296,83

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : C.C.A.S. de Melle / N°SIRET : 20008152900014				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	49 045,45	2 888,46	685,00	45 471,99
RECETTES	49 045,45	61 896,11	0,00	-12 850,66
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	237 649,52	185 576,81	0,00	52 072,71
RECETTES	237 649,52	252 413,01	0,00	-14 763,49

BUDGET : ENERGIES RENOUVELABLES / N°SIRET : 20008151100152				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	166 759,92	53 972,95	5 460,00	107 326,97
RECETTES	166 759,92	166 756,92	0,00	3,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	13 659,50	13 231,16	0,00	428,34
RECETTES	13 659,50	8 006,91	0,00	5 652,59

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 298 747,95	2 367 398,32	2 125 606,00	2 805 743,63
RECETTES	7 298 747,95	2 497 186,82	537 887,00	4 263 674,13
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 308 182,37	7 071 664,72	0,00	4 236 517,65
RECETTES	11 308 182,37	11 640 590,10	0,00	-332 407,73
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	18 606 930,32	9 439 063,04	2 125 606,00	7 042 261,28
TOTAL GENERAL DES RECETTES	18 606 930,32	14 137 776,92	537 887,00	3 931 266,40

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS
ANNEXES**
C3.5
**4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des
principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la
neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 298 747,95	2 367 398,32	2 125 606,00	2 805 743,63
RECETTES	7 298 747,95	2 497 186,82	537 887,00	4 263 674,13
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 308 182,37	7 071 664,72	0,00	4 236 517,65
RECETTES	11 308 182,37	11 640 590,10	0,00	-332 407,73
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	18 606 930,32	9 439 063,04	2 125 606,00	7 042 261,28
TOTAL GENERAL DES RECETTES	18 606 930,32	14 137 776,92	537 887,00	3 931 266,40

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

**IV – ANNEXES****DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	5 960 000,00	4,80	33,80	0,00	2 014 000,00	4,80
TFPNB	2 557 000,00	3,29	32,52	0,00	83 000,00	3,29
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00



IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 22/02/2023

Présenté par (1) Sylvain Griffault, maire.
 A mairie de melle, le 01/03/2023
 Sylvain Griffault, maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
 A mairie de melle, le 01/03/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BERNARD-RIVIERE Mélanie	
BERTRAND Johnny	
BILLAUD Line	
BRAUD David	
BRUNET Pascal	
CHAUVET Christophe	
COURTIN Béatrice	
COUTINEAU Liliane	
DALLAUD Hélène	
DEVINEAU Bertrand	
DIAZ TORRES GOITIA Elsa	
ELIARD (BASSEREAU) Véronique	
FACHIN Céline	
FOISSEAU Josette	
GICQUIAUD Floriane	
GIRAULT Anne	
KLINGLER Sarah	
LABROUSSE Christophe	
LACOTTE Claude	
LOGETTE Kévin	
LUSSEAU Christian	



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

MANGUY Fabienne	
OUVRARD Pierre	
PENIGNAUD Jean-Christophe	
POTHIER François	
PUTEAUX Sylvain	
SABOURIN-BENELHADJ Muriel	
SERVANT Françoise	
SIMIONI Jean-François	
SUIRE Catherine	
TEXIER Jérôme	
VEZIEN Christian	

Certifié exécutoire par (1) Sylvain Griffault, maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Melle, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : conseil municipal.

OPÉRATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS À LA TVA - LOTISSEMENTS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Commune de MELLE (2)

Numéro SIRET : 20008151100194

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : LOTISSEMENTS (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Vote du compte administratif

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	4
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	5
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	6
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	7

II - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	8
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	9
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (2)	Sans Objet
A6.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A6.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A9.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A9.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A9.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A11 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	10

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement en régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	165 004,57	37 007,78	0,00	0,00	127 996,79
6045	Achats études, prestat° services (terrai	165 004,57	36 933,95	0,00	0,00	128 070,62
605	Achats matériel, équipements et travaux	0,00	73,83	0,00	0,00	-73,83
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1,00	0,28	0,00	0,00	0,72
65888	Autres	1,00	0,28	0,00	0,00	0,72
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues (2)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		165 005,57	37 008,06	0,00	0,00	127 997,51

023	Virement à la section d'investissement (3)	691 631,61				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	1 485 854,20	1 485 854,20			0,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	1 485 854,20	1 485 854,20			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 177 485,81	1 485 854,20			691 631,61

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 342 491,38	1 522 862,26	0,00	0,00	819 629,12
---	--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	-------------------

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				
--	--	-------------	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Les dépenses imprévues ne font pas l'objet de réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de mandats. Elles servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature dont les crédits étaient insuffisamment ouverts par les délibérations budgétaires de l'exercice.

(3) Le chapitre 023 est un chapitre sans réalisation et ne donne pas lieu à l'émission de mandats.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts(BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	62 501,00	0,00	0,00	-62 501,00
7015	Ventes de terrains aménagés	0,00	62 501,00	0,00	0,00	-62 501,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	62 501,00	0,00	0,00	-62 501,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (2) (3) (4)	1 650 858,77	1 407 043,81			243 814,96
71355	Variat° stocks terrains aménagés	1 650 858,77	1 407 043,81			243 814,96
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 650 858,77	1 407 043,81			243 814,96

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		1 650 858,77	1 469 544,81	0,00	0,00	181 313,96
--	--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	-------------------

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		691 632,61				
---	--	-------------------	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(3) Dont 776.

(4) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Chap. / Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (2)	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	1 650 858,77	1 407 043,81		243 814,96
	Reprises sur autofinancement antérieur (4)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	1 650 858,77	1 407 043,81		243 814,96
3555	Terrains aménagés	1 650 858,77	1 407 043,81		243 814,96
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 650 858,77	1 407 043,81		243 814,96

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 650 858,77	1 407 043,81	0,00	243 814,96
--	--	---------------------	---------------------	-------------	-------------------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		526 627,04			
--	--	-------------------	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Les dépenses imprévues ne font pas l'objet de réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de mandats. Elles servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature dont les crédits étaient insuffisamment ouverts par les délibérations budgétaires de l'exercice.

(3) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

Chap. / Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations (2)	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la sect° de fonctionnement (2)	691 631,61			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	1 485 854,20	1 485 854,20		0,00
3555	Terrains aménagés	1 485 854,20	1 485 854,20		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 177 485,81	1 485 854,20		691 631,61
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 177 485,81	1 485 854,20		691 631,61

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 177 485,81	1 485 854,20	0,00	691 631,61
--	--	---------------------	---------------------	-------------	-------------------

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			
--	--	-------------	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Les chapitres 021 et 024 sont des chapitres sans réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de titres.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



II – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES**

A5.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	526 627,04	526 627,04

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



II – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES**

A5.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		691 631,61	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		691 631,61	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (3)		
33...	En-cours de production de biens (3)		
35...	Stocks de produits (3)		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	691 631,61	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

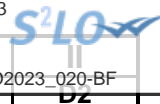
	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 526 627,04
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV – II (4) -526 627,04

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(4) Indiquer le signe algébrique.



II – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 22/02/2023

Présenté par Sylvain Griffault, Maire (1),

A à Melle, le 01/03/2021

Sylvain Griffault, Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A à Melle, le 01/03/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BERNARD-RIVIERE Mélanie	
BERTRAND Johnny	
BILLAUD Line	
BRAUD David	
BRUNET Pascal	
CHAUVET Christophe	
COURTIN Béatrice	
COUTINEAU Liliane	
DALLAUD Hélène	
DEVINEAU Bertrand	
DIAZ TORRES GOITIA Elsa	
ELIARD (BASSEREAU) Véronique	
FACHIN Céline	
FOISSEAU Josette	
GICQUIAUD Floriane	
GIRAULT Anne	
KLINGLER Sarah	
LABROUSSE Christophe	
LACOTTE Claude	
LOGETTE Kévin	
LUSSEAU Christian	



II – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

MANGUY Fabienne	
OUVRARD Pierre	
PENIGNAUD Jean-Christophe	
POTIER François	
PUTEAUX Sylvain	
SABOURIN-BENELHADJ Muriel	
SERVANT Françoise	
SIMIONI Jean-François	
SUIRE Catherine	
TEXIER Jérôme	
VEZIEN Christian	

Certifié exécutoire par Sylvain Griffault, Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Melle, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil municipal.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20008151100152	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT AUTRES ENERGIES RENOUVELABLES
--	---

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : ENERGIES RENOUVELABLES (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 12

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 13

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 14

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 16

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 19

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 20

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 21

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 22

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes 23

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 24

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 25

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 26

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 27

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 28

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet



D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 8 449,99	G 8 006,91	G-A -443,08
	Section d'investissement	B 53 972,95	H 6 697,00	H-B -47 275,95

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 4 781,17 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 160 059,92 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 67 204,11	Q= G+H+I+J 174 763,83	=Q-P 107 559,72

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 5 460,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 5 460,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 13 231,16	= G+I+K 8 006,91	-5 224,25
	Section d'investissement	= B+D+F 59 432,95	= H+J+L 166 756,92	107 323,97
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 72 664,11	= G+H+I+J+K+L 174 763,83	102 099,72

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 5 460,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

ENERGIES RENOUVELABLES - ENERGIES RENOUVELABLES

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le 21/03/2023 s restant à émettre

ID : 079-200081511-20230301-D2023_021-BF

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées		
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		5 460,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 050,00	624,66	0,00	0,00	425,34
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 050,00	624,66	0,00	0,00	425,34
66	Charges financières	1 128,33	1 128,33	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 178,33	1 752,99	0,00	0,00	425,34
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	6 700,00	6 697,00			3,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		6 700,00	6 697,00			3,00
TOTAL		8 878,33	8 449,99	0,00	0,00	428,34
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		4 781,17				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	12 159,50	6 506,91	0,00	0,00	5 652,59
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		12 159,50	6 506,91	0,00	0,00	5 652,59
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		12 159,50	6 506,91	0,00	0,00	5 652,59
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 500,00	1 500,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		1 500,00	1 500,00			0,00
TOTAL		13 659,50	8 006,91	0,00	0,00	5 652,59
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		0,00				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	112 786,97	0,00	5 460,00	107 326,97
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	112 786,97	0,00	5 460,00	107 326,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	52 472,95	52 472,95	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	52 472,95	52 472,95	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	165 259,92	52 472,95	5 460,00	107 326,97
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 500,00	1 500,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 500,00	1 500,00		0,00
	TOTAL	166 759,92	53 972,95	5 460,00	107 326,97
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	6 700,00	6 697,00		3,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	6 700,00	6 697,00		3,00
	TOTAL	6 700,00	6 697,00	0,00	3,00
	Pour information	160 059,92			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	624,66		624,66
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	1 128,33	0,00	1 128,33
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	6 697,00	6 697,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		1 752,99	6 697,00	8 449,99

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	4 781,17
--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	13 231,16
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 500,00	1 500,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	52 472,95	0,00	52 472,95
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		52 472,95	1 500,00	53 972,95

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	53 972,95
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 506,91		6 506,91
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 500,00	1 500,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		6 506,91	1 500,00	8 006,91

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 006,91
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		6 697,00	6 697,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	6 697,00	6 697,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	160 059,92
---	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	166 756,92
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	1 050,00	624,66	0,00	0,00	425,34
6137	Redevances, droits de passage, servitude	700,00	451,66	0,00	0,00	248,34
618	Divers	0,00	1,00	0,00	0,00	-1,00
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	350,00	172,00	0,00	0,00	178,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		1 050,00	624,66	0,00	0,00	425,34
66	Charges financières (b) (5)	1 128,33	1 128,33	0,00	0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	1 128,33	1 128,33	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		2 178,33	1 752,99	0,00	0,00	425,34
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	6 700,00	6 697,00			3,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	6 700,00	6 697,00			3,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 700,00	6 697,00			3,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		6 700,00	6 697,00			3,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 878,33	8 449,99	0,00	0,00	428,34
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		4 781,17				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	12 159,50	6 506,91	0,00	0,00	5 652,59
7078	Autres marchandises	12 159,50	6 506,91	0,00	0,00	5 652,59
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		12 159,50	6 506,91	0,00	0,00	5 652,59
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		12 159,50	6 506,91	0,00	0,00	5 652,59
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 500,00	1 500,00			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 500,00	1 500,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 500,00	1 500,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		13 659,50	8 006,91	0,00	0,00	5 652,59
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	112 786,97	0,00	5 460,00	107 326,97
21531	Réseaux d'adduction d'eau	112 786,97	0,00	5 460,00	107 326,97
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		112 786,97	0,00	5 460,00	107 326,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	52 472,95	52 472,95	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 412,93	0,00	0,00	4 412,93
1678	Autres dettes condit° particulières	48 060,02	48 060,02	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	4 412,93	0,00	-4 412,93
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		52 472,95	52 472,95	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		165 259,92	52 472,95	5 460,00	107 326,97
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 500,00	1 500,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	1 500,00	1 500,00		0,00
13912	Sub. équip cpte résult. Régions	1 500,00	1 500,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 500,00	1 500,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		166 759,92	53 972,95	5 460,00	107 326,97
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	6 700,00	6 697,00		3,00
2825	Matériel technique (affectation)	6 700,00	6 697,00		3,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		6 700,00	6 697,00		3,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		6 700,00	6 697,00		3,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		6 700,00	6 697,00	0,00	3,00
Pour information		160 059,92			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le 21/03/2023

ID : 079-200081511-20230301-D2023_021-BF



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	43 819,75	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

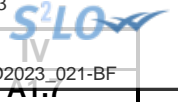
(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES
A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 600 €	01/07/2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	INSTAL ET EQUIPTS PRODUCT ENERGIES RENOUV.	20	01/07/2020



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Prov.spécial de réévaluation	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres prov.réglementées	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Prov.pour litiges et contentieux	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Prov.pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Prov.pour litiges et contentieux	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Prov.pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		53 972,95	53 972,95
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		52 472,95	52 472,95
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 412,93	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	48 060,02	48 060,02
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	4 412,93
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 500,00	1 500,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	1 500,00	1 500,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	53 972,95	5 460,00	0,00	59 432,95

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES
A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		6 700,00	6 697,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		6 700,00	6 697,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2825	Matériel technique (affectation)	6 700,00	6 697,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	6 697,00	0,00	160 059,92	0,00	166 756,92

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 59 432,95
Ressources propres disponibles	IV 166 756,92
Solde	V = IV – II (3) 107 323,97

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 22/02/2023

Présenté par (1) Sylvain Griffault, Maire,

A Melle le 01/03/2023

(1) Sylvain Griffault, Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Melle, le 01/03/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BERNARD-RIVIERE Mélanie	
BERTRAND Johnny	
BILLAUD Line	
BRAUD David	
BRUNET Pascal	
CHAUVET Christophe	
COURTIN Béatrice	
COUTINEAU Liliane	
DALLAUD Hélène	
DEVINEAU Bertrand	
DIAZ TORRES GOITIA Elsa	
ELIARD (BASSEREAU) Véronique	
FACHIN Céline	
FOISSEAU Josette	
GICQUIAUD Floriane	
GIRAULT Anne	
KLINGLER Sarah	
LABROUSSE Christophe	
LACOTTE Claude	
LOGETTE Kévin	
LUSSEAU Christian	



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

MANGUY Fabienne	
OUVRAD Pierre	
PENIGNAUD Jean-Christophe	
POTHIER François	
PUTEAUX Sylvain	
SABOURIN-BENELHADL Muriel	
SERVANT Françoise	
SIMIONI Jean-François	
SUIRE Catherine	
TEXIER Jérôme	
VEZIEN Christian	

Certifié exécutoire par (1) Sylvain Griffault, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A Melle,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil Municipal.

Budget général	
Actif = patrimoine	Passif = ressources
Immobilisations nettes 78 083 380 €	Fonds propres 79 527 600 €
Créances d'exploitation (1) 537 410 €	Dettes 3 032 350 €
Disponibilités 5 084 470 €	Provisions - €
Compte de régularisation 880 €	Dettes d'exploitation (2) 1 122 740 €
	Compte de régularisation 23 450 €
83 706 140 €	83 706 140 €

1) Créances d'exploitations : titres de recettes émis par la commune dont les sommes ne sont pas encore enciassées au 31 déc

2) Dettes d'exploitation : mandats de paiement émis par la commune dont les sommes ne sont pas encore payées par le Trésor public au 31 déc

Budget annexe Lotissements	
Actif = patrimoine	Passif = ressources
Immobilisations nettes - €	Fonds propres 638 320 €
Stocks 1 407 040 €	Dettes 959 230 €
Créances 461 680 €	Provisions - €
Compte de régularisation - €	Dettes d'exploitation (2) 271 170 €
	Compte de régularisation - €
1 868 720 €	1 868 720 €

Budget annexe Energies renouvelables	
Actif = patrimoine	Passif = ressources
Immobilisations nettes 107 150 €	Fonds propres 155 710 €
Créances d'exploitation (1) 10 800 €	Dettes 59 000 €
Disponibilités 95 510 €	Provisions - €
Compte de régularisation 1 250 €	Dettes d'exploitation (2) - €
	Compte de régularisation - €
214 710 €	214 710 €

Réunion CLECT jeudi 15 décembre 2022 à 17h30

RAPPORT CLECT

Membres présents : Guénaëlle ARCHIMBAUD, Daniel BARRE, Christian BAUDON, Bernard BELAUD, Eric BERNARD, Philippe BLANCHET, Isabelle BOUCHEREAU, Jamila BOUCHETA, Christian BOUFFARD, François BROSSARD, Sylvie BRUNET, Patrick CHARPENTIER, Bernard CHARTIER, Roselyne DEMION JACINTO, Patrick DODIN, Jacques DUPIN, Etienne FOUICHE, Patrice FOUICHE, Bernard GABOREAU, Olivier GAYET, François GRASSWILL, Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Annette MACHET, Grégory MANN, Pierrick MARQUET, François MARTIN, Fabrice MICHELET, Christine MORIN, Nicole NEE, Jean-Pierre NIVELLE, Jérôme PELTIER, Marylène PICARD, Christophe PILARD, Sylviane POINAS, Lise POUVREAU, Marie-Emmanuelle SAINTIER, Odile THELLIER, Jacques TRICHET, Bernard VINCENT, Thierry YOU.

Membres excusés : François BRENET, Bertrand DEVINEAU.

Membres absents : Cyril BALLAND, Sylvain BARROT, Dominique BOULET, Emmanuel CAQUINEAU, Julien CHASSIN, Gilles CHOURRE, Gérard COLLET, Charline DENIS, François DURGAND, Yannick FAZILLEAU, Patrice GUERY, Jean-Marie HAYE, Patrice HUCTEAU, Isabelle MACAUD, Sébastien MERCIER, Gaël MOUCLIER, Serge PETIT, Eric RACINE, Patricia ROUXEL, Nicolas VALERY.

Cette séance s'est déroulée en deux parties :

- ⇒ Une première partie non soumise au quorum car non atteint lors de la séance du 28 novembre 2022. Dans cette première partie, la CLECT est appelée à se prononcer sur le rééquilibrage fiscal des communes du Mellois proposé par le groupe de travail du pacte financier et fiscal, ainsi que sur le rapport quinquennal concernant l'évolution des attributions de compensation.
- ⇒ Une seconde partie soumise au quorum. Lors de cette dernière, la CLECT est appelée à se prononcer sur la méthode de calcul et la période de référence concernant la restitution du SDIS aux communes.

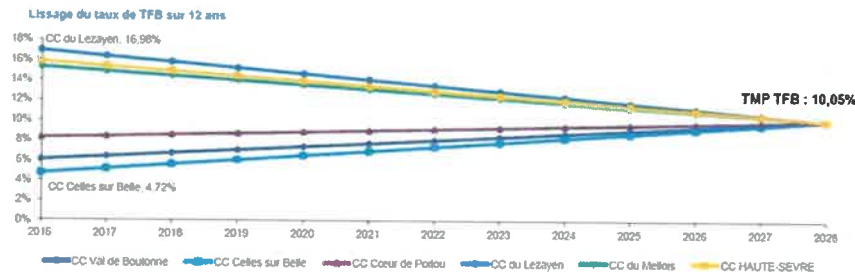
1/ Rééquilibrage fiscal des communes du Mellois

En 2016, la compétence scolaire des ex-communes du Mellois a été transférée à la communauté de communes pour un montant global évalué à 3 millions d'euros. Ce coût a été financé par une hausse de fiscalité additionnelle de l'intercommunalité :

TAXE	Taux votés 2015	Taux proposés 2016
TH	7,81%	18,12%
FB	6,84%	15,87%
FNB	18,60%	43,15%
CFE HZ	6,55%	15,20%
CFE EZ	26,77%	26,77%

En 2017, la fusion des quatre ex-communautés de communes a eu deux impacts : une harmonisation fiscale obligatoire vers une fiscalité professionnelle unique et le vote d'un taux moyen pondéré avec un lissage sur 12 ans.

Les incidences fiscales de la fusion Le taux de foncier bâti



Le groupe de travail du pacte fiscal et financier a considéré que la problématique relative au financement des 3 millions d'euros a été résolu pour moitié par la suppression de la taxe d'habitation (1.5 millions d'euros).

La trajectoire du taux moyen pondéré, sur les taxes foncières uniquement, au 1^{er} janvier 2017, a généré une recette fiscale sur le foncier bâti de 3 330 819€ (10.05%) et sur le foncier non bâti de 1 247 426€ (29.67%). Si le Mellois n'avait pas augmenté sa fiscalité en 2016 à la suite de la prise de compétence, la recette fiscale sur le foncier bâti aurait été de 2 204 146€ (6.65%) et sur le foncier non bâti de 859 602€ (20.44%).

Le transfert de la compétence scolaire dans le Mellois en 2016 a donc eu une incidence sur le taux moyen pondéré à hauteur de 1 514 497€ (1 126 673€ concernant le foncier bâti et 387 824€ sur le foncier non bâti).

Après plusieurs échanges au sein du groupe de travail et avec les objectifs de :

- Limiter la hausse de fiscalité dans le Cellois
- Geler la baisse de fiscalité dans le Mellois
- Permettre aux Cellois et à Val de Boutonne de payer un impôt inférieur à celui de Cœur du Poitou et celui du Mellois afin de ne pas entretenir le sentiment de payer deux fois certaines compétences

Il a été acté de déduire les attributions de compensation du Mellois de 800 000€.

En ce sens, l'ex-communauté de communes de Val de Boutonne passe de +30.55% à +13.13%. L'ex-communauté de communes du Cellois passe de +31.34% à 13.82%. L'ex-communauté de communes de Cœur du Poitou passe de +6.95% à -7.32%. Et l'ex-communauté de communes du Mellois passe de -21.25% à -31.75%, diminution qui devra être compensée par une hausse de fiscalité communale de 19.41% afin d'obtenir une neutralité pour l'habitant.

	Impôt 2021 par hab (EPCI + communes)	impôt 2028 par hab cible lissage actuel (EPCI + communes)	impôt 2028 par hab cible (EPCI + communes)
			option 3
VDB	342 €	371 €	355 €
CELLOIS	330 €	354 €	341 €
CDP	395 €	403 €	386 €
MELLOIS	398 €	366 €	398 €

Sera ainsi obtenu :

- Un gel de la baisse d'impôt dans le Mellois (impôt moyen de 398€ par habitant)
- Une hausse minorée dans le Cellois (+11€ par habitant au lieu de +27€ en 7 ans)
- Une hausse minorée pour VDB (+13€ par habitant au lieu de +29€ en 7 ans)
- Un montant d'impôt dans le Mellois de 398€ par habitant contre un impôt dans le Cellois de 341€ par habitant, soit un écart de 17%

Ces éléments ont été exposés lors de la conférence des maires du 12 mai dernier. Les maires du Mellois présents ont validé par principe la mise en œuvre de cette solution, à savoir :

- Diminution des AC du Mellois de 800 000€

- La diminution des impôts 2023 de l'EPCI de 800 000€

La mise en œuvre de cette solution se traduit par la révision libre des AC des communes concernées. La répartition des 800 000€ entre les communes du Mellois se calcul ainsi :

- 50% population DGF
- 30% potentiel fiscal
- 30% CAF brute

Le rééquilibrage fiscal s'élèvera à 689 648€ car les effets du pacte de 2018 sont pris en compte (800 000€ - 110 352€ = 689 648€).

Un tableau a donc été dressé pour exposer le détail de ce rééquilibrage par commune. Ce dernier a été présenté aux maires du Mellois les 5 janvier et 9 février dernier. Toutefois, les montants exposés sont erronés, notamment ceux concernant le potentiel financier (erreur de calcul).

MONTANT BAISSÉ FISCALITÉ EPCI 800 000 €

COMMUNE	INDICATEURS				
	Fiche DGF 2021				
	Total Pop DGF	Potentiel financier	Potentiel financier / pop DGF	CAF BRUTE PAR HAB 2020	CAF BRUTE 2020
CHENAY	483	311 033,00 €	643,96 €	153 €	74 000 €
CHEY	592	345 096,00 €	582,93 €	176 €	104 000 €
EXOUDUN	611	362 546,00 €	593,36 €	177 €	108 000 €
FONTVILLIE (chail + sompt)	911	518 454,00 €	569,10 €	139 €	127 000 €
LA MOTHE SAINT HERAY	1743	1 173 032,00 €	673,00 €	234 €	408 000 €
LEZAY	2075	1 448 448,00 €	698,05 €	231 €	479 000 €
MAISONNAY	266	155 870,00 €	585,98 €	154 €	41 000 €
MARCELLIE (pouffonds + st genard)	799	450 395,00 €	563,70 €	170 €	136 000 €
MELLE	6694	6 335 687,00 €	946,47 €	286 €	1 913 000 €
MESSE	220	139 056,00 €	632,07 €	- €	- €
LA COUARDE	287	662 315,00 €	634,40 €	183 €	52 479 €
ROM	938	599 270,00 €	638,88 €	366 €	343 000 €
SAINTE-COUTANT	301	180 304,00 €	599,02 €	33 €	10 000 €
SAINTE-ROMANS LES MELLE	747	433 437,00 €	580,24 €	181 €	135 000 €
SAINTE-VINCENT LA CHAÎTRE	677	414 525,00 €	612,30 €	290 €	196 000 €
SAINTE-SOLINE	427	282 225,00 €	660,95 €	150 €	64 000 €
SEPVRET	656	376 198,00 €	573,47 €	204 €	134 000 €
VANCAIS	257	162 597,00 €	632,67 €	132 €	34 000 €
VAZAY	272	155 560,00 €	571,91 €	143 €	39 000 €
TOTAL	18956				4 397 479 €
MOYENNE			631,18 €	179 €	

CRITERE : Répartition en fonction de la population DGF	CRITERE : Répartition par rapport à l'insuffisance de potentiel financier par rapport au potentiel financier moyen, pondéré par la population			CRITERE : Répartition par rapport à l'insuffisance de CAF brute par hab par rapport à la CAF brute moyenne par hab, pondéré par la population			TOTAL MONTANT BAISSÉ FISCALITÉ A REPERCUTER SUR LES AC SELON CRITERES	effet pacte 2018	A déduire des AC
	50%			30%					
	Montant réparti	Rapport au potentiel financier moyen	% de répartition pondérée	Montant réparti	Rapport à la caf brute moyenne	% de répartition pondérée			
10 192 €	0,98	2,81%	6 732 €	0,86	1,68%	2 692 €	19 617 €	- €	19 617 €
12 492 €	1,00	3,80%	9 115 €	0,98	2,36%	3 784 €	25 392 €	2 528 €	22 864 €
12 893 €	1,00	3,85%	9 243 €	0,99	2,46%	3 930 €	26 065 €	2 836 €	23 229 €
19 223 €	1,11	5,99%	14 368 €	0,78	2,89%	4 621 €	38 212 €	3 564 €	34 648 €
36 780 €	0,94	9,69%	23 247 €	1,31	9,28%	14 845 €	74 871 €	11 288 €	63 583 €
43 786 €	0,90	11,12%	26 681 €	1,29	10,89%	17 428 €	87 895 €	15 644 €	72 251 €
5 613 €	1,08	1,70%	4 075 €	0,86	0,93%	1 492 €	11 179 €	954 €	10 225 €
16 860 €	1,12	5,30%	12 723 €	0,85	3,09%	4 948 €	34 531 €	3 096 €	31 435 €
141 253 €	0,67	26,45%	63 482 €	1,60	43,50%	69 604 €	274 339 €	57 352 €	216 987 €
4 642 €	1,00	1,30%	3 124 €	0,00	0,00%	- €	7 766 €	- €	7 766 €
6 056 €	0,99	1,69%	4 061 €	1,02	1,19%	1 909 €	12 026 €	1 024 €	11 002 €
19 793 €	0,99	5,49%	13 178 €	2,04	7,80%	12 480 €	45 451 €	4 788 €	40 663 €
6 352 €	1,05	1,88%	4 510 €	0,19	0,23%	364 €	11 226 €	1 176 €	10 050 €
15 763 €	1,09	4,81%	11 556 €	1,01	3,07%	4 912 €	32 230 €	3 312 €	28 918 €
14 286 €	1,03	4,14%	9 924 €	1,62	4,46%	7 131 €	31 341 €	- €	31 341 €
9 010 €	0,95	2,42%	5 799 €	0,84	1,46%	2 329 €	17 138 €	1 800 €	15 338 €
13 843 €	1,10	4,28%	10 268 €	1,14	3,05%	4 876 €	28 986 €	- €	28 986 €
5 423 €	1,00	1,52%	3 846 €	0,74	0,77%	1 237 €	10 306 €	988 €	9 318 €
5 740 €	1,10	1,78%	4 269 €	0,80	0,89%	1 419 €	11 427 €	- €	11 427 €
400 001 €		100%	240 000 €		100%	160 000 €	800 000 €	110 352 €	689 648 €

En conséquence, un tableau correctif a été réalisé en modifiant les calculs erronés. Mécaniquement les totaux ont été modifiés.

MONTANT BAISSÉ FISCALITÉ EPC 800 000 €

COMMUNE	INDICATEURS				
	Fiche DGF 2021				
	Total Pop DGF	Potentiel financier	Potentiel financier / pop DGF	CAF BRUTE PAR HAB 2020	CAF BRUTE 2020
CHENAY	483	311 033,00 €	643,96 €	153 €	74 000 €
CHEY	592	345 096,00 €	582,93 €	176 €	104 000 €
EXOUDUN	611	362 546,00 €	593,36 €	177 €	108 000 €
FONTVILLIE (chail + sompt)	911	518 454,00 €	569,10 €	139 €	127 000 €
LA MOTHE SAINT HERAY	1743	1 173 032,00 €	673,00 €	234 €	408 000 €
LEZAY	2075	1 448 448,00 €	698,05 €	231 €	479 000 €
MAISONNAY	266	155 870,00 €	585,98 €	154 €	41 000 €
MARCELLIE (pouffonds + st genard)	799	450 395,00 €	563,70 €	170 €	136 000 €
MELLE	6694	6 335 687,00 €	946,47 €	286 €	1 913 000 €
MESSE	220	139 056,00 €	632,07 €	- €	- €
LA COUARDE	287	662 315,00 €	634,40 €	183 €	52 479 €
ROM	938	599 270,00 €	638,88 €	366 €	343 000 €
SAINTE-COUTANT	301	180 304,00 €	599,02 €	33 €	10 000 €
SAINTE-ROMANS LES MELLE	747	433 437,00 €	580,24 €	181 €	135 000 €
SAINTE-VINCENT LA CHAÎTRE	677	414 525,00 €	612,30 €	290 €	196 000 €
SAINTE-SOLINE	427	282 225,00 €	660,95 €	150 €	64 000 €
SEPVRET	656	376 198,00 €	573,47 €	204 €	134 000 €
VANCAIS	257	162 597,00 €	632,67 €	132 €	34 000 €
VAZAY	272	155 560,00 €	571,91 €	143 €	39 000 €
TOTAL	18956				4 397 479 €
MOYENNE			631,18 €	179 €	

CRITERE : Répartition en fonction de la population DGF	CRITERE : Répartition par rapport à l'insuffisance de potentiel financier par rapport au potentiel financier moyen, pondéré par la population			CRITERE : Répartition par rapport à l'insuffisance de CAF brute par hab par rapport à la CAF brute moyenne par hab, pondéré par la population			TOTAL MONTANT BAISSÉ FISCALITÉ A REPERCUTER SUR LES AC SELON CRITERES	effet pacte 2018	A déduire des AC
	50%			30%					
	Montant réparti	Rapport au potentiel financier moyen	% de répartition pondérée	Montant réparti	Rapport à la caf brute moyenne	% de répartition pondérée			
10 192 €	1,02	2,22%	5 322 €	0,88	1,68%	2 692 €	18 207 €	- €	18 207 €
12 492 €	0,92	2,48%	5 905 €	0,98	2,36%	3 784 €	22 181 €	2 528 €	19 653 €
12 893 €	0,94	2,58%	6 204 €	0,99	2,46%	3 930 €	23 026 €	2 836 €	20 190 €
19 223 €	0,90	3,70%	8 871 €	0,78	2,89%	4 621 €	32 716 €	3 564 €	29 152 €
36 780 €	1,07	8,36%	20 072 €	1,31	9,28%	14 845 €	71 697 €	11 288 €	60 409 €
43 786 €	1,11	10,33%	24 785 €	1,29	10,89%	17 428 €	85 999 €	15 644 €	70 355 €
5 613 €	0,93	1,11%	2 667 €	0,86	0,93%	1 492 €	9 772 €	956 €	8 816 €
16 860 €	0,89	3,21%	7 707 €	0,85	3,09%	4 948 €	29 515 €	3 096 €	26 419 €
141 253 €	1,50	45,17%	106 412 €	1,60	43,50%	69 604 €	319 269 €	57 352 €	261 917 €
4 642 €	1,00	0,99%	2 379 €	0,00	0,00%	- €	7 022 €	- €	7 022 €
6 056 €	1,01	1,30%	3 116 €	1,02	1,19%	1 909 €	11 081 €	1 024 €	10 057 €
19 793 €	1,01	4,27%	10 254 €	2,04	7,80%	12 480 €	42 527 €	4 788 €	37 739 €
6 352 €	0,95	1,29%	3 085 €	0,19	0,23%	364 €	9 801 €	1 176 €	8 625 €
15 763 €	0,92	3,09%	7 417 €	1,01	3,07%	4 912 €	28 091 €	3 312 €	24 779 €
14 286 €	0,97	2,96%	7 093 €	1,62	4,46%	7 131 €	28 510 €	- €	28 510 €
9 010 €	1,05	2,01%	4 829 €	0,84	1,46%	2 329 €	16 168 €	1 800 €	14 368 €
13 843 €	0,91	2,68%	6 437 €	1,14	3,05%	4 876 €	25 155 €	- €	25 155 €
5 423 €	1,00	1,16%	2 782 €	0,74	0,77%	1 237 €	9 442 €	988 €	8 454 €
5 740 €	0,91	1,11%	2 662 €	0,80	0,89%	1 419 €	9 820 €	- €	9 820 €
400 000 €		100%	240 000 €		100%	160 000 €	800 000 €	110 352 €	689 648 €

La CLECT propose alors de se positionner sur l'ancien calcul pour la commune de Melle puis sur les calculs actualisés pour toutes les autres communes de l'ex-communauté de communes du Mellois. Cette proposition impacte le montant

total du rééquilibrage fiscal car ce dernier ne s'élèvera plus à 689 648€ mais à 644 718€. La nouvelle répartition s'établit comme suit :

VERSION DEFINITIVE	
COMMUNES	A DEDUIRE DES AC
CHENAY	18 207 €
CHEY	19 653 €
EXOUDUN	20 190 €
FONTIVILIE (chail + sompt)	29 152 €
LA MOTHE SAINT HERAY	60 409 €
LEZAY	70 355 €
MAISONNAY	8 816 €
MARCILLE (pouffonds + st genard)	26 419 €
MELLE	216 987 €
MESSE	7 022 €
LA COUARDE	10 057 €
ROM	37 739 €
SAINTE SOLINE	14 368 €
SAINTE SOLINE	14 368 €
SEPVRET	25 155 €
VANCAIS	8 454 €
VANZAY	9 820 €
TOTAL	644 718

Méthodologie :

- ⇒ Présentation à la CLECT du 15 décembre 2022
- ⇒ Délibération à la majorité des deux tiers du conseil communautaire du 19 janvier 2023 sur la révision libre des AC 2023
- ⇒ Délibération dans les communes concernées à la majorité simple sur les montants de la révision libre dans les 3 mois qui suivent le conseil communautaire du 19 janvier 2023
- ⇒ Délibération de fixation des AC définitives 2023 au plus tard au conseil communautaire du 14 décembre 2023

Cette proposition est soumise au vote de l'assemblée de la CLECT.

Résultat :

- ⇒ **Contre : 7 votes**
- ⇒ **Abstention : 7 votes**
- ⇒ **Pour : 24 votes**

2/ Rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation

Conformément au Code Général des Impôts (CGI), « Tous les cinq ans, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'établissement public de coopération intercommunale. ».

Introduit par la loi de finances pour 2017, ce rapport doit donc être élaboré pour la première fois avant le 31 décembre 2022. Il couvre la période 2017-2021. Il doit donner lieu à un débat sur l'évolution du montant des attributions de compensation pour ladite période en conseil communautaire. Le rapport doit également être transmis aux communes membres et de l'EPCI.

Objectif de ce rapport :

- Présenter les AC 2017 - 2021
- Présenter la cohérence des calculs initiaux de la CLECT
- Présenter la réalité financière des charges assumées par la communauté de communes

Ce rapport ne peut constituer une « clause de revoyure », les retenues sur les attributions de compensation au titre des compétences transférées étant figées dans le temps.

Les transferts de compétences concernés sur cette période sont :

2017
Restitution compétence Animal'or
Transfert écoles Brioux au 01/09/2018
2018
Transfert écoles Celles-Verrines-Montigné au 01/09/2019
Régularisation charges école Pioussay
Transfert contingent SDIS
Répartition 300 000€ Mellois
Maison des jeunes Sauzé-Vaussais
2019
Parking piscine Sauzé-Vaussais
2020
Transfert bornes électriques

Au 31 décembre 2017 le montant total des AC versées aux communes membres s'élevait à 7.13 millions d'euros. Au 31 décembre 2021, ce même montant s'élevait à 5.23 millions d'euros. La variation est principalement liée au transfert des écoles du Briouxais et de Celles ainsi que du transfert de la compétence « contingent SDIS ».

*Cette proposition est soumise au vote de l'assemblée de la CLECT.
Résultat : cette proposition est retenue à l'unanimité.*

3/ Méthode de calcul liée à la restitution de la compétence SDIS

La compétence « contingent SDIS » a été transférée au 1^{er} janvier 2019 à la communauté de communes (délibération du 22 octobre 2018). Dans la continuité des débats engagés lors de la conférence budgétaire du 9 septembre 2022 l'enjeu est de restituer cette compétence aux communes à compter du 1^{er} avril 2023.

Concrètement, la première étape pour restituer la compétence aux communes est d'effectuer une modification statutaire fondée sur l'article L.5211-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette dernière sera effective avec l'adoption à la majorité simple d'une délibération en conseil communautaire (15 décembre 2022). Les conseils municipaux devront ensuite approuver cette modification statutaire dans le délai de 3 mois dans les conditions de majorité qualifiée (la moitié des communes représentant deux tiers de la population ou l'inverse). Une délibération type sera transmise aux communes.

Deux leviers sont envisageables pour agir sur la redistribution aux communes :

1. Modifications des attributions de compensation dans le cadre d'un transfert ou d'une restitution de compétence
- Application du droit commun

Dans ce cas, la CLECT est compétente pour évaluer les charges transférées dans les neuf mois qui suivent le transfert. Ces charges se calculent sur la base des comptes administratifs. La période de référence est alors déterminée et approuvée par la CLECT.

La méthode de droit commun nécessite l'approbation du rapport CLECT par à la majorité qualifiée des deux tiers des communes puis une modification des AC à la majorité simple du conseil communautaire.

2. Modification des attributions de compensation de manière dérogatoire – Procédure de révision libre des AC

Dans ce cas, la CLECT ne rend qu'un avis éclairant et elle n'est réunie que pour préciser le montant de la redistribution dans les conditions du droit commun.

La méthode dérogatoire nécessite une approbation à la majorité des deux tiers du conseil communautaire puis une approbation à la majorité simple dans chaque commune.

La CLECT propose ainsi d'utiliser le levier de droit commun, en utilisant comme référence le compte administratif 2022, soit un montant total de 945 041.84€ à redistribuer aux communes. Le détail par commune s'établit comme suit :

COMMUNES	SDIS 2018	SDIS 2022	SDIS 2023
AIGONDIGNE	61 407,00 €	99 424,75 €	103 169,80 €
ALLOINAY	16 311,00 €	16 485,15 €	20 787,77 €
ASNIERES EN POITOU	2 205,00 €	2 187,18 €	2 187,73 €
AUBIGNE	2 416,00 €	2 317,47 €	2 501,81 €
BEAUSSAIS - VITRE	14 924,00 €	21 500,07 €	22 743,56 €
BRIEUIL SUR CHIZE	1 046,00 €	1 113,29 €	1 177,73 €
BRIOUX SUR BOUTONNE	30 857,00 €	29 833,66 €	31 904,45 €
CAUNAY	2 082,00 €	2 037,10 €	2 223,34 €
CELLES SUR BELLE	87 649,00 €	84 421,89 €	91 729,96 €
CHEF BOUTONNE	54 301,00 €	53 192,21 €	58 202,96 €
CHENAY	7 528,00 €	4 780,44 €	5 004,17 €
CHERIGNE	1 678,00 €	1 642,16 €	1 642,68 €
CHEY	8 707,00 €	8 512,30 €	9 048,68 €
CHIZE	13 243,00 €	13 993,06 €	14 773,38 €
CLUSSAIS LA POMMERAIE	10 330,00 €	10 312,57 €	11 062,83 €
COUTURE D'ARGENSON	4 192,00 €	4 248,89 €	4 580,48 €
ENSIGNE	2 998,00 €	2 938,68 €	3 107,28 €
EXOUDUN	9 471,00 €	9 364,17 €	9 890,77 €
FONTENILLE ST MARTIN	9 606,00 €	8 948,71 €	9 437,90 €
FONTIVILLE	11 364,00 €	13 311,68 €	14 206,30 €
FRESSINES	15 751,00 €	33 513,04 €	38 208,42 €
JUILLE	1 076,00 €	1 014,87 €	1 082,58 €
LA CHAPELLE POUILLOUX	2 014,00 €	2 031,23 €	2 150,03 €
LA MOTHE SAINT-HERAY	36 517,00 €	36 044,66 €	38 052,69 €
LE VERT	1 494,00 €	1 515,41 €	1 589,09 €
LES FOSSES	4 566,00 €	4 767,53 €	4 921,31 €
LEZAY	44 528,00 €	42 572,45 €	44 276,46 €
LIMALONGES	13 329,00 €	13 222,78 €	14 106,01 €
LORIGNE	3 451,00 €	3 548,96 €	3 785,86 €
LOUBIGNE	1 773,00 €	1 693,67 €	1 833,86 €
LOUBILLE	4 183,00 €	4 141,28 €	4 401,76 €
LUCHE SUR BRIOUX	1 558,00 €	1 529,01 €	1 570,29 €
LUSSERAY	1 866,00 €	1 892,38 €	2 000,42 €
MAIRE LEVESCAULT	8 931,00 €	8 375,99 €	8 805,62 €
MAISONNAY	3 222,00 €	2 534,35 €	2 715,44 €
MARCILLE	7 858,00 €	12 051,21 €	12 396,14 €
MELLE	160 797,00 €	192 950,48 €	200 214,37 €

MELLERAN	8 881,00 €	8 482,31 €	9 010,06 €
MESSE	2 212,00 €	2 172,95 €	2 330,84 €
MONTALEMBERT	3 092,00 €	3 295,15 €	3 475,50 €
PAIZAY-LE-CHAPT	2 811,00 €	2 641,65 €	2 823,90 €
PERIGNE	20 928,00 €	22 066,25 €	23 474,84 €
PERS	815,00 €	838,33 €	890,81 €
PLIBOU	2 378,00 €	2 412,14 €	2 579,73 €
PRAILLES - LA COUARDE	14 051,00 €	21 290,31 €	22 860,89 €
ROM	13 844,00 €	13 989,58 €	14 811,09 €
SAINT COUTANT	2 929,00 €	3 049,83 €	3 202,90 €
SAINTE SOLINE	4 234,00 €	4 217,40 €	4 433,00 €
SAINT ROMANS LES MELLE	11 237,00 €	11 467,52 €	12 185,09 €
SAINT VINCENT LA CHATRE	10 271,00 €	10 256,62 €	10 983,34 €
SAUZE-VAUSSAIS	39 500,00 €	35 671,61 €	37 965,81 €
SECONDIGNE SUR BELLE	8 599,00 €	8 655,45 €	9 203,69 €
SELIGNE	1 215,00 €	1 240,28 €	1 389,96 €
SEPVRET	9 155,00 €	9 842,16 €	10 372,71 €
VALDELAUME	10 063,00 €	14 625,18 €	15 270,38 €
VANCAIS	2 715,00 €	2 628,46 €	2 757,82 €
VANZAY	2 335,00 €	2 790,29 €	2 791,36 €
VERNOUX SUR BOUTONNE	2 355,00 €	2 332,98 €	2 478,34 €
VILFOLLET	2 127,00 €	2 227,49 €	2 364,80 €
VILLEMAIN	1 997,00 €	1 781,10 €	1 902,14 €
VILLIERS EN BOIS	1 511,00 €	1 408,08 €	1 511,13 €
VILLIERS SUR CHIZE	1 733,00 €	1 693,99 €	1 784,40 €
TOTAL	846 217,00 €	945 041,84 €	1 004 348,46 €

Pour information, les modalités de calcul des contributions SDIS suivent les règles suivantes :

- 40% : population DGF
- 30% : potentiel financier
- 30% : revenu par habitant

Plusieurs abattements sont possibles sous conditions, notamment si la commune comptabilise moins de 500 habitants ou si la commune détient des pompiers dans ses effectifs.

Méthodologie :

- ⇒ CLECT du 15 décembre 2022 : choix de la méthode de calcul et sélection de la période de référence
- ⇒ Conseil communautaire du 15 décembre : modification statutaire
- ⇒ Conseil communautaire du 19 janvier : attributions de compensation provisoires 2023 prenant en compte la modification des AC à compter du 1^{er} avril 2023
- ⇒ Conseil communautaire fin 2023 : attributions de compensation définitives

Pour les communes, deux délibérations seront à prendre ; délibération d'approbation des modifications statutaires et délibération d'approbation de ce présent rapport.

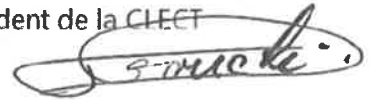
Cette proposition est soumise au vote de l'assemblée de la CLECT.

Résultat : cette proposition est retenue à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion CLECT se clôture à 18h30.

Document joint : Rapport quinquennal visé

Le Président de la CLECT



Patrice FOUCHE



Annexe à Point n°12

CONVENTION D'APPLICATION POUR LA MISSION D'APPUI EN INGÉNIERIE DU CEREMA AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS LAURÉATES DE L'APPEL A CANDIDATURE ÉCOQUARTIER 2030

Entre le Cerema, l'État et la collectivité de Melle

Entre

L'État, Ministère de la Transition Écologique, représenté par Mme la Préfète du département des Deux Sèvres,

Ci-après désignée « **l'État** »,

Et

La commune de Melle, ayant son siège Quartier Mairie 79500 Melle, représentée par Monsieur Sylvain GRIFFAULT, Maire, en vertu de la délibération n° du

Ci-après dénommée « **la Commune** »

Et

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), établissement public administratif de l'Etat, ayant son siège Cité des Mobilités - 25, avenue François Mitterrand - CS 92 803 - F-69674 Bron Cedex, représenté par le directeur de la Direction territoriale Sud Ouest

Ci-après dénommé « **le Cerema** »,

désignés individuellement comme la Partie et collectivement comme les Parties.

Vu la convention n°2103585553 d'appui en ingénierie aux collectivités engagées dans une démarche ÉcoQuartier, entre l'État et le Cerema, en date du 21 janvier 2022,

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Contexte de l'intervention

La démarche ÉcoQuartier portée par le Ministère de la Transition écologique favorise de nouvelles façons de concevoir, construire et gérer la ville durablement. Elle a été lancée en 2009, en application des lois dites « Grenelle », et compte plus de 500 labellisations à ce jour, selon les différentes étapes du label attestant de l'engagement des porteurs de projets jusqu'à la réalisation et mise en usage d'un quartier durable. Elle s'inscrit dans le cadre de la [démarche collective « Habiter la France de](#)

Demain »¹ initiée lors d'un événement national en février 2020, qui comporte trois axes : Conception, refonder les principes pour un aménagement durable, sobre, résilient, inclusif et créateur de valeur, Démonstration, valoriser des démonstrateurs à toutes les échelles et pour toutes les étapes du projet, Accélération, capitaliser, identifier les enjeux d'avenir et faire émerger de nouveaux projets.

Ces réflexions nationales trouvent leur écho au niveau international (UN Habitant) et européen (Urban agenda, nouvelle charte de Leipzig) et dans le contexte de la présidence française du Conseil de l'Union européenne et l'approche du 11^e Forum urbain mondial. A ce titre, la démarche ÉcoQuartier fait partie du Vade-mecum des transitions.

La démarche « ÉcoQuartier 2030 » a été lancée par le ministre et le président de la commission nationale en 2021, afin de donner un nouvel élan à la démarche, notamment en renforçant l'accompagnement des collectivités porteuses de projet, permettant par la même d'accentuer le bénéfice de l'engagement dans cette démarche de durabilité. En réponse à l'appel passé auprès des partenaires de la démarche lors des séminaires « ÉcoQuartier 2030 », le Cerema a formulé une offre d'accompagnement en ingénierie pour les collectivités candidates, engagées dans le processus.

Le Cerema, établissement public engagé pour l'aménagement durable des territoires, agit au cœur de la démarche ÉcoQuartier, en contribuant notamment aux expertises du label, aux commissions régionales et nationales et aux formations de la démarche. Dans le cadre « d'ÉcoQuartier 2030 », l'établissement souhaite s'impliquer au plus près des collectivités porteuses de projet, réalisant ainsi sa mission d'appui aux territoires innovants et en besoin d'accompagnement méthodologique face aux défis de l'aménagement durable. Il participera au côté de la DGALN à la diffusion des cas démonstrateurs pour la généralisation de la démarche.

Cet appui assuré par le Cerema auprès des porteurs de projet est complémentaire des dispositifs d'accompagnement existants, portés par les services de l'État et ses agences.

La commune de Melle est une commune nouvelle regroupant cinq communes déléguées rassemblant 6 200 habitants (Insee 2019). Elle est le principal pôle structurant de la Communauté de communes Mellois en Poitou. Cette ancienne sous-préfecture a conservé son rôle administratif et de services (hôpital, lycée, collège, gendarmerie, poste, piscine....).

Melle est une ville médiévale implantée sur un promontoire rocheux sur la vallée de la Béronne. Elle se trouve à la croisée de grands axes viaires (Poitiers à 60 km, Niort à 30 km) et d'itinéraires tels que les Chemins de Saint Jacques de Compostelle, la Véloroute V93, la voie des ammonites...

Cette ville patrimoniale est labellisée « Petite Cité de Caractère » et « Pays d'Art et d'Histoire » à l'échelle intercommunale.

La commune a engagé un projet de territoire orienté vers les transitions sociales (Territoire zéro chômeur longue durée) culturelles (quartier Culturel et Créatif), environnementales et énergétiques en s'appuyant sur une dynamique de coopération citoyenne (atelier des territoires flash « accélérateur de projet citoyens »).

L'engagement de la ville de Melle dans la démarche ÉcoQuartier est la continuité de cette dynamique de projet. Le projet d'ÉcoQuartier du Menoc vise donc le renouvellement urbain du centre historique en valorisant les atouts du territoire et en s'appuyant sur son écosystème culturel et créatif. En effet, ce quartier historique et patrimonial est un lieu d'échanges, de créations, de partages ; il bénéficie d'une vie de quartier dynamique mais souffre d'un manque d'habitants. L'Hôtel du Ménoc est le bâti emblématique de ce quartier, il va accueillir un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du patrimoine (CIAP) et une Micro-Folie. L'espace public attenant est en cours de transformation pour devenir un espace public convivial (Menoc Plage l'été).

Actuellement, la ville conduit deux études stratégiques : l'une avec le bureau d'étude Entrelieux dans le cadre de l'étude globale de revitalisation et la seconde est une assistance à Maîtrise d'Ouvrage

1 http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/flash-no11-2021-a11262.html?id_rub=6515

pour l'expérimentation d'un « ÉcoQuartier culturel et créatif ». Ces deux missions prendront fin au premier semestre 2023.

La commune a sollicité l'accompagnement du Cerema dans le cadre du renouveau de la démarche ÉcoQuartier pour bénéficier d'un accompagnement sur trois ans avec pour objectif de s'appuyer sur la méthode ÉcoQuartier pour construire un projet d'aménagement durable en adéquation avec les caractéristiques et le potentiel du territoire.

Les attentes de la collectivité vis-à-vis du Cerema portent sur un accompagnement au suivi de la mission du bureau d'étude en charge de l'AMO sur l'ÉcoQuartier ; sur un appui à la participation des citoyens et de l'ensemble des acteurs du projet et enfin, sur une aide à l'acculturation aux enjeux et aux objectifs de l'ÉcoQuartier à destination des acteurs du territoire.

Le Cerema et l'État s'associent pour proposer un accompagnement sur mesure aux collectivités porteuses d'un projet d'ÉcoQuartier en déclinaison du modèle d'intervention prévu dans la convention-cadre signée entre l'État et le Cerema en janvier 2022.

Le Cerema met à disposition son expertise pour apporter un appui opérationnel aux porteurs de projets d'ÉcoQuartiers.

La commune a été retenue en juillet 2022 par la DGALN – Ministère de la transition écologique - et le Cerema pour bénéficier de cet accompagnement en ingénierie.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit entre les Parties :

Article 1 – Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités techniques et financières de l'accompagnement réalisé par le Cerema dans le cadre du projet d'ÉcoQuartier porté par la collectivité de Melle. L'appui se veut « sur mesure » et au service d'une approche intégrée du projet d'aménagement durable (logique systémique, multi-domaines), conformément à la démarche ÉcoQuartier et à la posture tenue par l'établissement dans son offre de service aux territoires. Il mobilise ses équipes pour accompagner la collectivité, dans les termes fixés ci-dessous.

L'accompagnement se décline dans la durée, pendant le montage du projet, autour du principe suivant :

- un volume d'une douzaine de jours par an et par projet, dans la limite de trente-six jours sur trois ans ;
- une durée de trois ans ;
- un accompagnement du projet jusqu'à l'inscription des engagements dans une traduction concrète.

Les modalités financières de cet accompagnement sont définies par la convention de cofinancement du 21 janvier 2022 liant l'État et le Cerema et prévoyant une participation de la collectivité de 20 % et la répartition à parts égales du reste à charge de l'ingénierie du Cerema entre ce dernier et l'État.

Article 2 – Contenus de la mission

Pour répondre aux besoins de la collectivité formulés en préambule, le Cerema réalisera les missions suivantes :

Le Cerema réalisera un accompagnement progressif de Melle avec dans un premier temps, un suivi de l'étude de conception de l'ÉcoQuartier Culturel et Créatif par LeTroisièmePôle.

Dans un deuxième temps, après la fin de la mission du bureau d'études LeTroisièmePôle, l'accompagnement sera renforcé pour aider à la mise en place des fiches actions et poursuivre l'approfondissement de certaines thématiques (inventaires ciblés, ateliers...).

Enfin, l'accompagnement permettra à la collectivité de mettre en cohérence l'ensemble des actions issues des différentes réflexions (ORT, étude de revitalisation, étude EQCC) et d'établir un plan d'actions optimisé. La dernière mission de cet accompagnement consistera à l'aide à la structuration d'une gouvernance partagée, à la sensibilisation et à l'acculturation des parties prenantes de ce projet d'aménagement à la démarche ÉcoQuartier.

En 2022 :

- Participation au COPIL, relecture des documents produits : 3 jours

En 2023 :

- Participation au COPIL, relecture des documents produits, co-construction et participation à une journée thématique sur la nature en ville avec la production des supports pour la journée thématique et la co-animation de l'atelier : 4 jours
- Aide méthodologique sur des thématiques ciblées : rédaction de deux fiches méthodologiques : 3 jours
- Aide à la structuration de la gouvernance via des travaux participatifs pour définir les modalités de gouvernance et les formaliser par fiches actions (fiches types de gouvernance) : 3 jours
- Aide à la formalisation des plannings de réalisation des actions : animation d'ateliers de co-construction pour prioriser les actions et formaliser les planning d'intervention (méthode d'animation participative et aide à la formalisation des plannings) : 5 jours
- Organisation d'ateliers pour maintenir la dynamique participative : 4 jours

En 2024 :

- Participation au COPIL EQCC, accompagnement à la mise en œuvre des actions : 4 jours
- Montage et animation d'ateliers de sensibilisation aux ÉcoQuartiers : 3 jours
- Aide méthodologique sur des thématiques ciblées : mise en place du suivi du projet et de son évaluation (choix des indicateurs et aide à la mise en place du support de suivi) : 7 jours

Sous réserve de respecter le volume global d'intervention, des évolutions à la marge pourront être réalisées dans la répartition de la mission par année pour s'adapter au projet.

Les prestations réalisées dans le cadre de cette convention n'obèrent pas des appuis supplémentaires auprès du porteur de projet, qui pourraient être demandés au Cerema, dans le cadre de ses domaines d'expertises.

Article 3 – Modalités financières

La mission réalisée par le Cerema prévoit la mobilisation forfaitaire de 36 jours/homme sur trois ans et inclut toutes les tâches contributives et nécessaires à sa réalisation.

L'intervention du Cerema se déroulera dans la période de validité de la présente convention, précisée à l'article 8.

Les Parties s'engagent à faciliter le bon déroulement des travaux conjointement décidés.

En particulier, la commune s'engage à transmettre au Cerema toute information ou document nécessaire à la bonne appréhension des livrables attendus, à désigner un interlocuteur unique et faire le lien entre les différents partenaires impliqués.

Répartition des charges

Pour 3 ans

20 % Collectivités	7 200 € HT, soit 8 640 € TTC
40 % Etat (via convention Cerema/DGALN)	14 400 € HT
40 % Cerema	14 400 € HT
Total	36 000 € HT

Participation financière de la collectivité

Les versements des contributions dues par la collectivité au Cerema sont effectués de la façon suivante et de manière forfaitaire :

- un acompte de 30% soit 2 160 € HT et 2 592 € TTC au premier anniversaire de la convention ;
- un acompte de 30% soit 2 160 € HT et 2 592 € TTC en fin de 2ème année de convention ;
- le solde de 40% soit 2 880 € HT et 3 456 € TTC à la fin de la mission et sous réserve de la validation préalable commune par les Parties des travaux réalisés, sur présentation de la demande de règlement émise par le Cerema (fin de l'année 3).

La prestation d'accompagnement réalisée par le Cerema est soumise à l'application de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux en vigueur à la date de signature de la convention.

Les règlements de la commune seront versés sur le compte bancaire du Cerema :

Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Code banque	Code guichet	N° de compte		Clé RIB	Domiciliation		
10071	69000	00001004887		50	TFLYON		
Identifiant international de compte bancaire - IBAN							
IBAN (International Bank Account Number)							
FR76	1007	1690	0000	0010	0488	750	BIC (Bank Identifier Code)
							TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

CEREMA AGENCE COMPTABLE

Appels de fonds par le Cerema

Les appels de fonds afférents au paiement sont établis en un original et portent les mentions suivantes :

- la date d'émission de l'appel de fonds
- la désignation de l'émetteur et du destinataire de l'appel de fonds
- le numéro de la convention
- le numéro unique de l'appel de fonds
- la désignation de la demande d'acompte ou de solde
- les dates des versements telles que prévues à la convention
- le montant de l'acompte ou du solde
- le cas échéant le montant total hors taxes et le montant de la taxe à payer ainsi que la répartition de ces montants par taux de taxe sur la valeur ajoutée lorsque la subvention est soumise à TVA.

Les appels de fonds devront être impérativement déposés sur le portail CHORUS PRO (<https://chorus-pro.gouv.fr>) avec les codes suivants : Code du service exécutant, SIRET du CEREMA, n° d'engagement.

Délai de paiement

La collectivité procède au paiement des sommes dues dans un maximum de 30 jours, à compter de la réception par l'agent comptable de la demande de règlement.

Le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit et sans autre formalité des intérêts moratoires au bénéfice du Bénéficiaire.

Le comptable assignataire est l'agent comptable de Melle, Madame Nathalie Amory

Article 4 : Communication

4.1. - Mention des partenaires

Chaque Partie à la présente convention s'engage à ne pas porter atteinte à l'image ou à la renommée des autres Parties.

En outre, chaque Partie s'engage à informer les autres Parties de tout projet d'action promotionnelle les concernant.

En cas de publication ou d'action de communication écrite ou orale relative à la prestation, les Parties se concertent dans un délai minimal de 15 jours avant la divulgation au public afin de :

- donner leur autorisation préalable ;
- demander des modifications ;
- s'opposer à une communication de nature à porter atteinte à leur image, à leur renommée ou à leurs intérêts quels qu'ils soient ;
- demander à ce que leur soutien soit mentionné.

Dans ce dernier cas, le format et l'emplacement des mentions sont déterminés d'un commun accord entre les Parties.

Toute utilisation, représentation ou reproduction des signes distinctifs de l'État, du Cerema ou de la commune, par une Partie, non prévue par le présent article, est soumise à autorisation préalable.

4.2 - Autorisation d'utiliser des logotypes

Les Parties s'autorisent mutuellement dans le cadre de l'exécution de la présente convention et pendant la durée fixée à l'article 7 ci-après :

- d'une part, à utiliser les logos des partenaires,
- d'autre part, à faire mention des contributions respectives sous une forme qui aura reçu leur accord préalable et écrit.

Article 5 : Publication des données

Les résultats issus de la présente convention ont vocation à être mis à disposition du public dans les conditions prévues par le Code des relations entre le public et l'administration conformément aux dispositions légales et réglementaires relatives à l'open data en matière d'accès aux données publiques.

Les Parties s'engagent :

- pour la commune et l'État : à citer systématiquement le Cerema quand ils utilisent ou reprennent ses travaux, notamment par le respect du marquage et du logo du Cerema ;
- pour le Cerema : à faire figurer la mention « Avec le soutien du Ministère de la Transition Écologique » sur les résultats atteints dans le cadre de la présente convention

ARTICLE 6 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La commune n'a pas vocation à acquérir la propriété des résultats qu'elle co-finance.

Elle bénéficie, à titre gratuit et non exclusif, d'une licence d'exploitation des droits patrimoniaux portant sur les résultats, tels que les droits de représentation, de reproduction et d'adaptation sur tout support et pour tout ou partie des résultats, pour tout usage non commercial, pour le monde entier et pour la durée de protection légale des droits d'auteur.

Le Cerema reste propriétaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle liés aux résultats, pendant toute la durée légale de la propriété du droit de propriété intellectuelle.

Les « résultats » désignent tous les éléments, quels qu'en soient la forme, la nature et le support, qui résultent de l'exécution des missions, objet de la présente convention.

Ces droits de propriété intellectuelle comprennent, dans le respect des droits d'auteur, l'ensemble des droits patrimoniaux de reproduction, de représentation et de distribution et notamment les droits d'utiliser ou de faire utiliser, d'incorporer, d'intégrer, d'adapter, d'arranger, de corriger, de traduire les résultats, même partiels, en tout ou en partie, en l'état ou modifiés, par tout moyen, sous toutes formes et sous tous supports.

Article 7 : Confidentialité

Les Parties s'engagent à veiller au respect de la confidentialité des informations et documents, de quelque nature qu'ils soient et quels que soient leurs supports, qui leur sont communiqués ou dont elles ont connaissance lors de la négociation et de l'exécution de la présente convention, sous réserve de ceux dont elles conviennent expressément qu'ils peuvent être diffusés.

Sont exclues de cet engagement :

- les informations qui sont déjà dans le domaine public ou celles notoirement connues au moment de leur communication,
- les informations que la loi ou la réglementation oblige à divulguer, notamment à la demande de toute autorité administrative ou judiciaire compétente.

La présente obligation de confidentialité s'applique pendant toute la durée de la présente convention et demeure en vigueur pendant une durée de deux ans à compter de l'arrivée du terme de la présente convention pour quelque cause que ce soit.

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les Parties.

Elle se clôture à réception du solde versé par la commune au Cerema.

Article 9 : Résiliation

En cas de force majeure qui empêche l'une ou l'autre des Parties d'accomplir ses obligations et engagements, la présente convention est résiliée de plein droit un mois après notification aux commanditaires, par lettre recommandée avec avis de réception de l'événement rendant impossible l'exécution de celle-ci.

En cas de résiliation anticipée de la présente convention, la participation financière des commanditaires est liquidée en fonction des dépenses effectivement réalisées et justifiées par le Cerema à la date d'effet de la résiliation.

Un décompte de résiliation est, dans ce cas, établi d'un commun accord par les Parties.

Le cas échéant, le Cerema est tenu au reversement des sommes indûment perçues.

Article 10 : Dispositions générales

10.1 - Modification de la convention

Aucun document postérieur, ni aucune modification de la présente convention, quelle qu'en soit la forme, ne produisent d'effet entre les Parties sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé entre elles.

10.2 - Nullité

Si l'une quelconque des dispositions de la présente convention se révèle nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision administrative ou judiciaire devenue définitive, elle est alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité de la présente convention, ni altérer la validité des autres stipulations.

10.3 - Renonciation

Le fait que l'une des Parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque de la présente convention ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme une renonciation par cette Partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

10.4 - Droit applicable - Règlement des litiges

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les Parties s'efforcent de parvenir à un règlement à l'amiable.

En cas de désaccord persistant dans le délai de trois mois à compter de la survenance du différend ou du litige, matérialisé par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception par la Partie plaignante, le litige est porté devant le tribunal administratif compétent.

10.5 - Cession des droits et obligations issus de la convention

Aucune des Parties ne peut transférer, à titre onéreux ou gratuit, les droits ou obligations découlant de la présente convention, sans l'accord exprès, préalable et écrit des autres Parties.

Fait en trois exemplaires originaux le.....

Pour l'État,

Pour la Commune,

Pour le Cerema

Annexe : Proposition technique synthétique du Cerema

Proposition technique synthétique	
Description du contenu de la mission	<p>Le Cerema réalisera les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un suivi de l'étude de conception de l'ÉcoQuartier Culturel et Créatif par LeTroisièmePôle. • aide à la mise en place des fiches actions et approfondissement de certaines thématiques (inventaires ciblés, ateliers...) • mise en cohérence des actions issues des différentes réflexions (ORT, étude de revitalisation, étude EQCC) • établissement d'un plan d'action optimisé. • aide à la structuration d'une gouvernance partagée, à la sensibilisation et à l'acculturation des parties prenantes de ce projet d'aménagement à la démarche ÉcoQuartier.
Nombre de jours	<p>36 jours répartis comme suit :</p> <p>En 2022 :</p> <p>Participation au COPIL, relecture des documents produits : 3 jours</p> <p>En 2023 :</p> <p>Participation au COPIL, relecture des documents produits, co-construction et participation à une journée thématique sur la nature en ville avec la production des supports pour la journée thématique et la co-animation de l'atelier : 4 jours</p> <p>Aide méthodologique sur des thématiques ciblées : rédaction de 2 fiches méthodologiques. 3 jours</p> <p>Aide à la structuration de la gouvernance via des travaux participatifs pour définir les modalités de gouvernance et les formaliser par fiches actions (fiches types de gouvernance). 3 jours</p> <p>Aide à la formalisation des plannings d'intervention pour les actions via des travaux en communs pour établir le planning d'intervention : 5 jours</p> <p>Organisation d'ateliers pour maintenir la dynamique participative : 4 jours</p> <p>En 2024 :</p> <p>Participation au COPIL EQCC, accompagnement à la mise en œuvre des actions : 4 jours</p> <p>Montage et animation d'ateliers de sensibilisation aux ÉcoQuartiers : 3 jours</p>

	Aide méthodologique sur des thématiques ciblées : mise en place du suivi du projet et de son évaluation (choix des indicateurs et aide à la mise en place du support de suivi) : 7 jours
Livrable(s) attendu (s)	<ul style="list-style-type: none"> - Supports d'animation pour journée thématique - Deux fiches méthodologiques - Fiche de structuration de la gouvernance - Supports d'animation d'ateliers participatifs ou d'ateliers de sensibilisation - Indicateurs de suivi - Outil de suivi
Calendrier prévisionnel de réalisation	Début en mars 2023, fin en février 2026
Composition de l'équipe projet Cerema	Catherine Charmes David Landry Leo Paul Clement

**AVENANT N°1 À LA CONVENTION N° MED12SO 022 DE
D'INFRASTRUCTURES SUPPORT DE LA MONTEE EN DEBIT AU POINT DE
RACCORDEMENT MUTUALISE**

RENOUVELLEMENT DE CONVENTION

- AVENANT EN PROLONGATION -

Entre les soussignés,

COMMUNE DE MELLE, domiciliée pour les besoins Quartier Mairie 79500 Melle,
représentée par Monsieur Sylvain GRIFFAULT Maire,

Ci-après le « Propriétaire »

D'une part,

ET

Orange, Société anonyme au capital de 10 640 226 396 euros, immatriculée au Registre du
commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 380 129 866, dont le siège social est situé au
111, quai du Président Roosevelt, 92130 Issy-les-Moulineaux, représentée par Nejma OUADI,
en qualité de Directrice de l'Unité Pilotage Réseaux Sud-Est,

Ci-après dénommée « Orange »,

D'autre part,

La Commune de Melle et Orange sont ci-après désignées individuellement une « Partie » ou
collectivement les « Parties ».

PROJET

Préambule

La commune de Melle et Orange ont signé le **7 novembre 2012** une convention de mise à disposition d'infrastructures support de la montée en débit (ci-après « la Convention »).

Cette Convention a pour objet de mettre à disposition d'Orange les Infrastructures du Propriétaire lui permettant, conformément au cadre réglementaire défini par l'ARCEP, de remplir l'ensemble des Obligations Réglementaires qui lui sont imposées dans le cadre de la montée en débit.

Conformément à l'article 4.2 de cette Convention, elle est conclue pour une durée ferme de dix (10) ans et prendra fin le **7 novembre 2022**. Elle est renouvelable expressément aux mêmes conditions par périodes de cinq (5) ans, sauf dérogation prévue à l'article 17.3, aussi longtemps que les Infrastructures seront utilisées par Orange au titre de ses Obligations Réglementaires.

Il est donc convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de renouveler la Convention dans l'intégralité de ses conditions pour une durée de cinq (5) ans à compter du jour de sa signature par les deux Parties. A l'issue de cette période, elle sera renouvelable expressément aux mêmes conditions par périodes de cinq (5) ans sauf dérogation prévue à l'article 17.3 aussi longtemps que les Infrastructures seront utilisées par Orange au titre de ses Obligations Réglementaires.

Article 2 – Modifications des termes de la Convention

2.1 En conformité avec la décision d'analyse de marché de l'ARCEP n°2020-1446 publiée le 15 décembre 2020, le délai de préavis pour la fermeture d'un NRA mentionné à l'article 17.3 de la Convention est réduit de cinq (5) ans à trois (3) ans.

2.2 L'ensemble des autres termes de la Convention et de ses annexes demeure applicable.

Article 3 – Date d'effet et durée de l'avenant

Le présent avenant prend effet le

Fait en trois exemplaires originaux à _____, le

Pour la **Commune de Melle**

Représentée par : Sylvain GRIFFAULT

Qualité : Maire

Pour ORANGE

Représenté par : Nejma OUADI

Qualité : Directrice UPR SE

